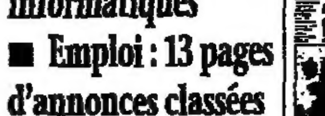
Le Monde

55e ANNÉE – N° 16857 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — MERCREDI 7 AVRIL 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI




■ Les pirates informatiques
■ Emploi : 13 pages d'annonces classées

■ Le procès de Lockerbie

Les sanctions de l'ONU contre la Libye ont été levées dès que les deux suspects de l'attentat contre un avion de la PanAm sont arrivés aux Pays-Bas. Mais le procès ne devrait pas commencer avant plusieurs mois. p. 40

■ Restructuration chez Elf

Le groupe a décidé de réduire de 20 % les effectifs mondiaux de sa branche exploration-production. L'Aquitaine serait la région la plus touchée. p. 22

■ Banques : résultats records

La reprise de la consommation et de l'immobilier permet aux banques françaises d'afficher d'excellents résultats pour 1998. p. 23



■ Endormissement mortel au volant

Des chercheurs ont mis au point des instruments capables de traquer les premiers signes d'hypovigilance. L'endormissement est l'une des premières cause d'accidents mortels sur la route. p. 28

■ Ambroise Roux, ce grand patron

Familier du pouvoir politique, Ambroise Roux a régné pendant vingt ans sur la Compagnie générale d'électricité avant de devenir l'éminence grise d'une nouvelle génération de patrons. Il est mort le 4 avril. p. 18

■ Euro Disney, ville

C'est une véritable ville que va construire Euro Disney, avec 4 000 logements, 30 000 m² de bureaux, 12 000 habitants, à côté de son parc de loisirs à Marne-la-Vallée. p. 16

■ P'tite faim

Notre chroniqueur gastronomique a testé deux restaurants traditionnels, entre daube des familles et œuf mayonnaise soudé à sa légende. p. 32

■ Financer les productions

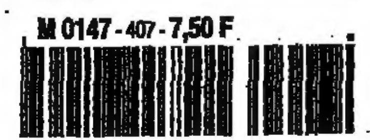
La Bourse aux coproductions permet aux auteurs de télévision de financer leurs émissions en partenariat international. p. 24

■ Légion d'honneur

La liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel*, dimanche 4 avril. p. 12 et 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 407 - 7,50 F



Kosovo : que faire des réfugiés ?

● L'afflux des Kosovars aux frontières conduit les alliés à infléchir leurs objectifs ● L'OTAN s'affirme déterminée à assurer leur retour ● L'hypothèse d'une intervention terrestre en est renforcée ● Selon M. Kouchner, il y aurait une centaine de morts parmi les réfugiés en Macédoine

DEVANT l'afflux continu des réfugiés aux frontières du Kosovo, Américains et Européens ont accentué leur campagne de bombardements sur la République fédérale de Yougoslavie (RFY), mais entretiennent la plus grande confusion sur leurs objectifs. Le nombre de Kosovars chassés par la vague d'épuration ethnique que mènent les forces serbes était évalué, lundi 6 avril, à quelque 400 000 personnes. L'ampleur du drame paraît avoir conduit les Etats-Unis, au moins, à modifier sensiblement les objectifs qui avaient initialement été fixés à l'opération « Force alliée » : ramener Slobodan Milosevic, le président de la RFY, à la table de négociation ; imposer à Belgrade la formule de Rambouillet, celle d'une autonomie poussée pour le Kosovo.

Lundi, à Washington, on disait la formule de Rambouillet condamnée, sans indiquer par quoi on la remplaçait. On s'interrogeait sur la possibilité de négocier encore avec M. Milosevic : « *Il y a le sentiment croissant* (...) *qu'il sera de plus en plus difficile de s'asseoir à une table de négociations avec quelqu'un qui est politiquement responsable de ces horribles actes barbares.* » La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a dit envisager de faire inculper M. Milosevic devant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Enfin, en filigrane des déclarations, apparaît l'éventualité d'une opération au sol, condition nécessaire au retour des Kosovars.

En Albanie, en Macédoine et au Monténégro, des milliers de réfugiés ont continué à affluer dans des conditions de dénuement absolu. Selon Bernard Kouchner, une centaine de personnes sont mortes en Macédoine. La question du retour des réfugiés au Kosovo provoque des polémiques en France. Les avions de l'OTAN ont conduit, dans la nuit de lundi à mardi, l'un de leurs raids les plus massifs, depuis le 25 mars, début de l'opération « Force alliée ».



● Le sort des réfugiés, par nos envoyés spéciaux p. 2
● Polémique en France sur le retour des Kosovars p. 3
● L'OTAN révise ses objectifs stratégiques p. 4
● La colère des Serbes de Bosnie, reportage p. 6
● La peur qui taraude l'Europe : débats p. 20 et 21
● Editorial, revue de presse, chroniques p. 19, 38 et 40

Le cri et l'angoisse de Sabri Hamiti, écrivain albanais du Kosovo

BLOIS
de notre envoyée spéciale

Universitaire et auteur albanais du Kosovo, Sabri Hamiti a pu trouver refuge en France, depuis le 29 mars, grâce à l'aide du Parlement international des écrivains. Cette association de défense des artistes menacés a pris contact avec lui après qu'il eut été blessé devant sa maison à Pristina, en septembre 1998, lors d'une agression éclair qu'il attribue aux « *forces de sécurité serbes* ».

Né en 1950, ce spécialiste de littérature contemporaine, auteur de poésie, de théâtre et de roman, appartient à la génération des intellectuels qui, dans les années 70, ont voulu faire émerger une intelligentsia albanaise au Kosovo. « *L'université de Pristina a ouvert en 1970. Nous formions un cercle autour de mon ami Ibrahim Rugova, et nous voulions propager la culture et les débats d'idées contemporains. Très vite, nous avons traduit les livres de Roland Barthes, dont Rugova avait été l'élève, ou de linguistes comme André Martinet* », explique-t-il. Autour de ces jeunes gens qui ont souvent approfondi leurs études dans d'autres universités yougoslaves ou étrangères, des revues se créent, ainsi que des émissions littéraires à la radio. Sabri Hamiti suit un troisième cycle à Zagreb, consacré à la littérature européenne contemporaine, puis étudie un an à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris. A son retour, il traduit des essais de théorie littéraire de Gérard Genette.

A partir de 1986, quand l'Association des écrivains, présidée par Ibrahim Rugova, lance ses critiques contre la politique de Slobodan Milosevic, la situation devient « *très cruelle pour les intellectuels*, affirme Sabri Hamiti. *Pour le pouvoir serbe, l'Albanais cultivé constitue une menace. La plupart des écrivains, qui étaient universitaires, éditeurs ou journalistes, ont perdu leur emploi* ».

Les écrivains albanophones ont perdu contact avec leurs confrères de l'ex-Yougoslavie. L'isolement et la répression se sont amplifiés. Les éditions Rilindja, qui publiaient les œuvres de Sabri Hamiti – poèmes, pièces de théâtre, romans et ouvrages de critique littéraire, non traduits en français –, ont fermé. Jusqu'à ces dernières semaines, « *seuls trois à quatre éditeurs privés ont continué à publier des romans et de la poésie. Les livres n'étaient presque plus distribués et les tirages sont tombés à mille ou deux mille exemplaires. Rares étaient les nouvelles œuvres, car chacun était happé par les problèmes de survie* ».

Accueillis par la ville de Blois pour un an, Sabri Hamiti et sa femme sont arrivés directement d'Allemagne, où il était soigné depuis plusieurs semaines pour les séquelles de son agression. Ils devaient retourner chez eux à Pristina, avant de gagner la France pour y retrouver leurs deux fils. Les événements ne l'ont pas permis. Le couple a passé ses premiers jours dans l'Hexagone « *en pleine confusion* », pendu au téléphone avec le Kosovo, où ils ont tout abandonné, y compris leur précieuse bibliothèque. « *Je passe mes journées à téléphoner, à écouter les informations, à lire les journaux*, dit-il. *Pour écrire, il faut un minimum de tranquillité. Je ne peux pas faire de la littérature en criant, et, actuellement, c'est le temps du cri et de l'angoisse.* »

Catherine Bédarida

POINT DE VUE

Pourquoi cette rage anti-américaine ?

par Pascal Bruckner

A peine les premières bombes larguées sur la République fédérale de Yougoslavie par l'OTAN, s'est réveillée l'une des plus vieilles passions de l'intelligentsia et de la classe politique françaises : l'anti-américanisme. Mais il a pris une forme démesurée qu'on ne lui avait pas vue depuis longtemps, comme si une rancœur mal contenue depuis la chute du Mur pouvait s'épancher en toute innocence.

Tout de suite a triomphé le principe d'équivalence : parce que cette guerre est « *une forfaiture* », « *un conflit destructeur voulu et décidé par les Etats-Unis* » (Jean-François Kahn dans *Marianne*), on renvoie dos à dos les frappes euro-américaines et la politique de déportation de Belgrade. « *Ni bombardements ni purification ethnique* », proclamaient les banderoles de la manifestation organisée à Paris le 1er avril par le Parti communiste français et le Mouvement des citoyens.

Bref, on met sur le même plan ceux qui veulent sauver les Kosovars et ceux qui veulent les liquider. Ou bien, dans une pétition signée notamment par Pierre Bourdieu et Pierre Vidal-Naquet, on exige simultanément l'arrêt immédiat des missions de l'OTAN et l'autodétermination des Kosovars. Par quel bond magique passera-t-on de l'un à l'autre ? Mystère. L'essentiel, c'est la pose anti-impérialiste, si frivole soit-elle. Amérique : il faut être contre. Ainsi l'exige le conformisme intellectuel, à gauche comme à droite.

Il y a plus : pour beaucoup, cette guerre injuste, ignoble, qu'une superpuissance mène contre un petit pays souverain (pour des broutilles, explique avec délicatesse Jean-François Kahn : « *Parler d'épuration ethnique au Kosovo est une formidable sottise* ») devrait nous inciter à une tâche primordiale : libérer l'Europe.

Lire la suite page 21

Pascal Bruckner *est écrivain.*

La lutte contre les discriminations raciales à l'embauche

COMMENT rendre plus efficace la lutte contre les discriminations raciales à l'embauche ? Dans un rapport rendu public, mardi 6 avril, le conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey prend position pour une réforme profonde de l'organisation des institutions chargées d'agir en France dans ce domaine. Sévère sur les pratiques de l'administration, il préconise la création d'une autorité indépendante, calquée sur la CNIL ou le CSA, qui serait notamment chargée d'instruire les réclamations des personnes qui s'estiment victimes du racisme d'un employeur. Il prône également la séparation entre les services qui gèrent les flux d'immigration et ceux qui œuvrent pour l'intégration. Cette coupure permettrait, selon lui, de préserver la politique d'intégration des débats sur les étrangers.

Lire pages 10 et 11

Justice contre crimes de guerre

L'ASSEMBLÉE nationale devait débattre, mardi 6 avril, d'une nouvelle révision de la Constitution, nécessaire pour pouvoir ratifier le traité approuvé à Rome, le 17 juillet 1998, par cent vingt pays, créant une Cour pénale internationale. Celle-ci se mettra en place quand soixante Etats auront ratifié le traité. La Cour aura pour objet la sanction, à l'avenir, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, de ceux qui les auront commis et de ceux qui, ayant le pouvoir de les empêcher, les auront laissé commettre. A la demande de la France, un Etat pourra récuser la compétence de la Cour pour des crimes de guerre pendant sept ans après la date de ces crimes.

Lire page 8

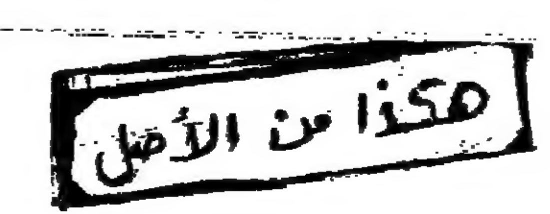
Une voix du rock américain



PAUL WESTERBERG

« ***LES MODES** passent, les chansons restent* », affirme l'ex-vocaliste des Replacements. Paul Westerberg sort un album, *Suicaine Gratifaction*, en même temps que ses cadets du groupe Wilco *(Summer Teeth)*, qui se réclament de lui : « *Paul Westerberg a été l'un des* songwriters *les plus importants pour ma génération* », confie Jeff Tweedy, le leader de Wilco, en visite à Paris.

Lire page 36



BALKANS L'afflux de réfugiés en Macédoine et en Albanie a contraint les pays occidentaux à mettre en place une logistique importante pour leur venir en aide. Un pont aérien a été mis en place pour acheminer vivres, médicaments et tentes, et transférer vers les pays d'accueil des dizaines de milliers de Kosovars. ● L'OTAN devrait envoyer en Albanie une force de 6 000 hommes qui ne seront pas confinés dans des tâches humanitaires. En Macédoine, elle dispose déjà d'un contingent de 12 000 hommes bâti à partir de la force d'extraction en place depuis décembre. ● LES OCCIDENTAUX sont contraints de réviser leurs objectifs, devant la situation dans les Balkans et notamment face à l'ampleur de l'exode des Kosovars, pour briser le potentiel militaire serbe et permettre, ensuite, le retour des réfugiés au Kosovo. *(Lire aussi notre éditorial page 19.)*

Pont aérien et aides d'urgence pour atténuer la tragédie des réfugiés

L'OTAN livre par avion des tentes, des vivres et des médicaments, mais ne peut empêcher les premiers décès dans les camps. Comment prévoir le retour des Kosovars ? La question divise les Occidentaux, qui doivent réviser leur stratégie en fonction de ce nouvel objectif

LES ÉTATS-UNIS ont ostensiblement durci le ton, lundi 5 avril, à l'égard du président yougoslave, Slobodan Milosevic, de plus en plus diabolisé par l'administration américaine. L'évacuation d'exilés forcés du Kosovo a commencé lentement, tandis que l'aviation de l'OTAN a accru la pression sur les forces serbes.

● **Les Etats-Unis, qui tiennent un langage de plus en plus sévère envers M. Milosevic, ne semblent plus exclure d'en finir avec lui.** *« Il y a un sentiment croissant au sein de ce gouvernement et chez nos alliés qu'il sera de plus en plus difficile de s'asseoir à une table de négociations avec quelqu'un de politiquement responsable de ces horribles actes barbares »*, a déclaré lundi le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. *« On ne peut pas totalement exclure* [de négocier avec lui] *s'il y va de l'intérêt de la paix souhaitée par les Kosovars et des objectifs que nous avons décrits, mais cela devient de moins en moins plausible »*, a ajouté M. Rubin.

● **Le président Bill Clinton a rejeté par avance toute demi-mesure que proposerait le président yougoslave pour obtenir un cessez-le-feu.** *« De nouvelles promesses creuses ne serviront à rien. Un engagement à mettre fin aux tueries dans un Kosovo privé de liberté et vidé de sa population ne sera pas acceptable »*, a déclaré le chef de l'exécutif américain. *« Nous savons que nous sommes confrontés à un dictateur qui a montré à de multiples reprises qu'il préfère exercer le pouvoir en campant sur des ruines plutôt que de ne pas l'exercer du tout. »*

● **La responsabilité directe de M. Milosevic** est désormais clairement signifiée par Washington. La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a affirmé qu'*« il n'y a aucun doute que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont en train d'être commis au Kosovo. De même qu'il ne peut y avoir aucun doute que les ordres pour commettre de tels actes sont donnés »* par de hauts responsables. *« Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le Tribunal pénal international à réunir les preuves et prononcer les inculpations »*, a-t-elle ajouté. Et d'après David Scheffer, ambassadeur itinérant américain chargé des crimes de guerre, les témoignages concordants des réfugiés démontrent que *« la responsabilité politique* [des crimes] *incombe au président Milosevic »*.

● **Les forces serbes ont utilisé quelque 500 Albanais du Kosovo** comme boucliers humains pour se couvrir lors de tirs de l'OTAN samedi et dimanche au Kosovo, ont rapporté lundi des réfugiés. Deux exilés forcés interrogés, l'un par l'AFP, l'autre par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, ont indiqué que 500 hommes ont servi de boucliers humains dans une attaque lancée par l'armée serbe contre l'Armée de libération du Kosovo (UCK) à proximité de Krajlane, à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Pristina. D'après M. Scheffer, la Serbie se livre à *« des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité »*.

● **L'évacuation vers de nombreux pays des exilés forcés du** Kosovo, qui continuent d'arriver par dizaines de milliers aux frontières, et dont le nombre, selon le HCR, avoisinerait désormais les 400 000, a commencé lundi. Quelque 1 138 réfugiés acheminés de Macédoine sont ainsi arrivés en Turquie à bord de cinq avions. Ankara, qui s'est déclaré disposé à accueillir un maximum de 20 000 déportés, doit en recevoir 6 000 dans un premier temps. Un autre groupe de 91 réfugiés, eux aussi en provenance de Macédoine, est arrivé mardi à l'aube en Norvège, laquelle est disposée à en accueillir un maximum de 6 000. D'après l'OTAN, ce sont 100 000 réfugiés kosovars qui devraient être évacués vers des pays lointains. Les Etats-Unis se disent prêts à en recevoir 20 000 sur la base militaire américaine de Guantanamo, à Cuba. La France, l'Italie et la Grande-Bretagne craignent que ces éloignements n'entérinent le nettoyage ethnique.

● **Cinquante-six pays traditionnellement donateurs aux** agences d'aide humanitaires de l'ONU devaient se réunir, mardi, au siège des Nations unies, à Genève, pour discuter du financement de l'aide et de la répartition des charges entre les différents pays. La commissaire européenne à l'action humanitaire, Emma Bonino, a réclamé une *« carte d'identité provisoire »* pour les centaines de milliers de déplacés. L'aide commence à arriver sur place. Des hélicoptères français, américains et italiens ont effectué lundi plusieurs rotations en Albanie – pays qui accueille le plus grand nombre de déportés – pour livrer tentes, sacs de couchage, lits, couvertures, produits pharmaceutiques et alimentaires.

● **L'aviation de l'OTAN** a diversifié ses cibles et intensifié ses raids à la faveur du beau temps qui a prévalu sur la Serbie au cours des dernières vingt-quatre heures. Si l'on en croit les sources serbes, plusieurs villes ont été visées : Belgrade, Sombor, Pristina, Nis, Aleksinac, Novi Sad, Vrbaski, Loznica. Le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon, a indiqué pour sa part que vingt-quatre objectifs ont été atteints à travers le pays, soit un nombre *« sensiblement plus important que la veille »* ou l'avant-veille. Les bombardements *« commencent à avoir des effets »*, a ajouté M. Bacon, tout en admettant que les raids n'avaient *« pas encore arrêté l'armée serbe »*. Un responsable de l'OTAN à Bruxelles a affirmé que les conditions météorologiques, supposées bonnes jusqu'à jeudi, allaient permettre de maintenir un rythme intensif. Cent quarante avions ont décollé entre dimanche et lundi de la base aérienne d'Aviano, en Italie. Belgrade a affirmé avoir abattu deux avions de l'OTAN au-dessus de Novi Sad, mais l'Alliance a démenti. Un missile tiré par un avion de l'OTAN est tombé sans exploser sur le territoire macédonien.

● **Confirmant le trouble** qu'avaient suscité ses premières déclarations, le chef modéré des Albanais, Ibrahim Rugova, a déclaré lundi à Pristina, après avoir rencontré l'ambassadeur de Russie à Belgrade, Iouri Kotov, que l'OTAN devait *« arrêter les bombardements »*. Il a également souhaité que Belgrade soit *« plus coopératif avec la communauté internationale »*. Il a demandé *« à sortir de Pristina, à aller à Skopje* [Macédoine] *et dans d'autres pays pour contribuer au processus »* de pacification, indiquant qu'il attendait une réponse des autorités serbes à sa demande.

La guerre des ondes et des tracts

L'armée de l'air américaine a mis en service, à bord d'un avion C-130 Hercules dénommé *« Commando Solo »*, une station de radio-télévision émettant à destination de la Yougoslavie, selon une méthode éprouvée dans le Golfe et en Bosnie. L'avion vole de jour et de nuit pour tenter d'être le plus souvent capté sur des fréquences FM ou TV. Il peut transmettre des images en couleur, compatibles avec le système de télévision en vigueur en Yougoslavie. La station a pour mission de dire au peuple serbe ce qui se passe réellement au Kosovo, déclare-t-on à l'OTAN, et, en dépit du brouillage, des télespectateurs ont capté, lundi 5 avril, une image peu visible, montrant l'emblème de l'OTAN et des incrustations en serbe signifiant *« La Voix unie de l'OTAN »*. Simultanément, des avions ont largué des tracts, expliquant en cyrillique que l'OTAN ne fait pas la guerre au peuple serbe, au-dessus du sud de la Roumanie de manière que les vents les poussent vers le nord de la Yougoslavie.

« Depuis des jours, sans eau, sans nourriture ni assistance médicale »

SKOPJE
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
Les exilés se heurtent à l'obstructionnisme des Macédoniens

Dés son arrivée à la frontière de Blace, mercredi 31 mars, Azem a retrouvé ses réflexes de paysans. Il a grimpé dans un arbre pour couper des branches, envoyé ses fils ramasser du bois mort pour le feu et s'est mis en devoir de construire une tente pour abriter les douze membres de sa famille, chassés d'un petit village proche de Vucitrn (30 kms au nord de Pristina). Entassée sous cet abri de fortune couvert d'un patchwork de couverture, de cartons et de films de plastique, la famille d'Azem désespère de pouvoir sortir de ce camp solidement gardé par la police et l'armée macédoniennes.

La vie quotidienne s'organise autour des corvées d'eau jusqu'au camion citerne, de la quête de rations alimentaires. Laura, jeune mère de famille, exhibe son trésor : un pot de nourriture pour bébé, une rareté. *« Depuis samedi, il ne pleut plus et on nous distribue plus à manger, surtout du pain et du lait. La situation est meilleure qu'au début »*, explique-t-il. Une rafale d'armes automatiques claque en l'air au delà d'un petit pont. Une poignée de réfugiés reflue. L'espace libre qu'ils convoitaient au bord de la rivière n'est clairement pas en Macédoine. *« Le problème,* reprend Azem, imperturbable, *c'est le papier blanc. »*

Sans beaucoup de succès jusqu'à présent, Azem et sa famille se relaient jour et nuit dans une file interminable pour tenter d'arracher ce fameux « papier blanc », document délivrée par les douaniers qui attestera de leur entrée sur le territoire macédonien. Il leur permettra d'avoir accès à l'aide humanitaire accordée aux réfugiés du Kosovo et de pouvoir demander un titre de séjour temporaire à la police macédonienne. Mais pour le moment, le « papier blanc » semble inaccessible. Les autorités macédoniennes n'ont ouvert qu'un seul bureau, abrité sous une tente dressée en bordure du camp, juste en dessous des bâtiments de la douane. L'attente dure plusieurs jours sous le regard soupçonneux d'un cordon de policiers harnachés dans leur tenue anti-émeutes, casque sur la tête, gilet pare-balles sur le poitrail.

A Blace, ils sont ainsi plusieurs dizaines de milliers – 55 000 selon le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) des Nations unies – à espérer ce véritable sésame. On ne sait pas précisément combien de milliers d'autres attendent, au Kosovo, de l'autre côté de la frontière, victimes de la terreur serbe avant de subir l'obstructionnisme des Macédoniens. Seulement deux à trois mille réfugiés sont enregistrés quotidiennement par les autorités macédoniennes. Environ 5 000 personnes ont été évacuées, dimanche, par bus du camp improvisé de Blace en direction des centres de transit montés ces derniers jours par l'OTAN à Neprostine, Bojane, Radusa, Senokos et Brazda. *« Nous attendons encore la venue d'un fonctionnaire pour enregistrer les gens »*, a dénoncé, lundi, Paula Ghedini, porte-parole du HCR en Macédoine. *« Le gouvernement doit accélérer les procèdures »*, a-t-elle exigé. *« Il freine des quatre fers,* ajoute le représentant d'une grande ONG française, *nous avons trois avions d'aide bloqués en douane pour de mauvaises raisons administratives et nous ne parvenons pas à obtenir l'agrément des ministères de la santé, de l'intérieur et des affaires étrangères, nécessaire pour pouvoir travailler dans les camps »*, explique-t-il.

Résultat, les réfugiés kosovars ne sortent qu'au compte-goutte du camp de Blace. La situation sanitaire y est relativement sous contrôle. Ce qui n'est pas le cas pour les milliers de réfugiés qui sont bloqués sur les routes au Kosovo, en amont des postes frontières macédoniens. *« Nous ne disposons pas de beaucoup d'informations mais nous supposons que la situation y est dramatique. Beaucoup sont là depuis des jours, sans eau, sans nourriture ni assistance médicale »*, explique Hannu Pekka Laiho, porte-parole du Comité international de la Croix Rouge.

« FAMILLES SÉPARÉES »

A Jazhnicë, autre poste frontière situé à une dizaine de kilomètres plus à l'ouest, la situation devient alarmante. Au cours des dernières quarante-huit heures, les Serbes canalisent des flots de réfugiés vers ce petit village. Selon les témoignages, la file d'attente atteignait, lundi, 25 kilomètres. Alim y est arrivé avant que la situation ne se bloque totalement. Après deux jours passés à dormir à bord de sa voiture, il a décidé de tout abandonner pour partir à pieds vers le poste frontière où en raison de son âge et grâce à un billet de 50 deutschemarks, les douaniers macédoniens l'ont laissé passer. Le menton tremblant d'émotion il explique qu'au Kosovo *« l'essence est devenue aussi précieuse que de l'or. Mon réservoir était vide, je ne pouvais plus faire tourner le moteur pour chauffer l'habitacle »*. Lundi, ce retraité, séparé de sa famille à son départ de Pristina, erre comme une âme en peine dans les allées du centre de transit de Nepostine érigé au pieds des montagnes, sur un champ terrassé par les engins de l'armée allemande. Les tentes militaires ont été montées à une vitesse record par les soldats de l'OTAN en Macédoine. Elles sont vides pour la plupart. Les autobus ont récupéré moins de 600 réfugiés alors que la capacité d'accueil sera très prochainement de 6 000 personnes (1 600 actuellement). Au total, l'OTAN prévoit que les camps déjà ouverts plus ceux à venir pourront accueillir 40 000 personnes. L'aide humanitare a commencé à se déverser sur le pays au rythme d'un avion gros porteur toutes les heures.

« Pour le moment, les autorités de Skopje préfèrent monter des coups en direction de son opinion publique pour faire croire qu'elles maîtrisent la situation. C'est scandaleux », confie sous couvert d'anonymat un membre du HCR. Lundi, les Macédoniens ont ainsi chargé sept avions de réfugiés à destination de la Turquie sous le regard des caméras de la télévision macédonienne, mais dans le dos des organisations humanitaires et des agences internationales spécialisées. *« Les policiers et les personnels de bord portaient des masques chirurgicaux sur la bouche et des gants de latex pour trier les réfugiés. Dès qu'un groupe de 150 personnes était constitué il était chargé dans l'avion. Des familles étaient séparées, des enfants couraient sur le tarmac de l'aéroport de Skopje. Des parents criaient. Ils ne savaient pas pour quelle destination ils étaient embarqués »*, ont raconté plusieurs témoins. Les autorités de Skopje sont demeurées insensibles, jusqu'à présent, aux reproches des organisations humanitaires.

Mais la pression ne devrait probablement pas cesser de monter pour faire plier le gouvernement, surtout depuis que l'OTAN est entrée dans le jeu humanitaire.

Christophe Châtelot

A Tirana, des témoins racontent les maisons brûlées, les marches forcées et les cadavres...

TIRANA
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
Des récits encore trop parcellaires pour pouvoir dresser un bilan

Slobodan Milosevic doit envier Joseph Staline, qui pouvait se permettre, en moins de deux jours, de déporter tous les Tatars de Crimée au Kazakhstan et tous les Kalmouks vers la Sibérie. Pour vider le Kosovo de ses habitants albanais, le dictateur serbe a dû employer tous les moyens : la pression psychologique, la peur, la force, la ruse. Il a fait brûler des maisons. Il a fait vider des villages. Il a obligé les Albanais à se cacher dans les campagnes pour les débusquer quelques jours après. Et puis il a fait tuer.

Combien de victimes ? Pour l'instant, il est impossible de déterminer l'ampleur des tueries. Le drame est loin d'être terminé. Qui peut dire ce qui se passe en ce moment dans les villages qui ont abrité des militants indépendantistes et qui n'ont pas encore été « nettoyés » ? Les témoignages des réfugiés sont encore trop parcellaires pour pouvoir dresser un bilan, même provisoire. Dans certaines régions, l'intimidation a suffi aux milices serbes pour pousser les Kosovars à partir. Dans d'autres, elles ont recouru à la violence. Les habitants de nombreuses zones n'ont pas encore franchi la frontière et n'ont donc pas pu raconter ce qui s'est réellement passé chez eux.

EXORCISER LA PEUR

Traumatisés par les semaines de calvaire qu'ils viennent de vivre, certains réfugiés ont aussi tendance à confondre la réalité et l'image qu'ils se sont faite de cette réalité. Qui pourrait leur jeter la pierre et les accuser de « falsifier l'histoire », alors qu'ils ne font qu'exorciser la peur qui les a pris au ventre pendant des semaines ?

Nous avons rencontré, au hasard, huit réfugiés et leurs familles dans un des centres d'accueil de Tirana. Ils racontent ce qu'ils ont sûrement vu, ce qu'ils ont entraperçu, ce que leurs amis ont dit avoir vu.

– Sali, 45 ans, agriculteur : *« Il n'y a pas eu de massacre chez nous. Mais j'ai entendu dire qu'ils avaient tué 80 personnes dans un village voisin. Ils les ont tués et, après, ils les ont brûlés. »*

– Kastrati, professeur, 40 ans : *« J'ai vu les corps de sept personnes qui ont été tuées dans mon village. Les Serbes nous avaient prévenus la veille : partez, sinon vous serez tués. Sept personnes, trois vieilles femmes et quatre hommes, n'ont pas accepté de partir. Le lendemain, quand nous sommes revenus de la montagne, les maisons avaient été brûlées et nous avons découvert les sept corps. Nous les avons mis dans des couvertures et nous les avons enterrés. Je les connaissais. Si vous voulez, je peux vous donner leurs noms. »*

– Memet, 38 ans, paysan : *« Ils ont d'abord mis les tanks autour des villages et ils ont bombardé. Nous avons pu partir, sauf quatre personnes, trop vieilles, qui sont restées. Quand nous sommes revenus, elles étaient mortes. »*

– Beissa, lycéenne : *« Ils nous ont fait marcher pendant des heures, et, après, pour nous fatiguer, ils nous ont fait revenir à notre point de départ. On nous a dit qu'un vieux n'avait pas pu suivre et était resté sur le bord de la route, presque mort. On est passés dans un village et on a vu des morts, par terre. On ne sait pas combien, car c'était trop triste et on a tourné la tête. »*

– Bajram, 70 ans, retraité : *« Le 27 mars, j'ai vu deux femmes tuées devant leurs enfants. Une jeune et une vieille. (...) Je n'étais pas là mais j'ai entendu les coups de feu. Moi, les Serbes m'ont mis un couteau sur la gorge et m'ont battu pendant deux heures. Puis ils m'ont dit de partir et ils m'ont tiré dessus. Ils m'ont raté. Peut-être voulaient-ils uniquement me faire peur. On m'a aussi dit qu'ils avaient tué un maître d'école devant ses enfants. »*

– Isuf, 50 ans, chauffeur : *« J'ai vu des colonnes de cadavres dans les rues. Près de 100 personnes. (...) Peut-être pas cent, mais au moins dix. Je passais très vite, alors je n'ai pas fait très attention. Ma sœur m'a aussi dit qu'ils avaient assassiné un cheikh très connu chez nous, cheikh Zenel Dervish Dana. »*

– Ibrahim, 40 ans, menuisier : *« J'ai vu un camion transportant une cinquantaine de cadavres d'enfants qui passait en dessous de chez moi. (...) Oui, je crois que c'étaient des enfants, même si nous étions assez loin de la route. Je ne suis pas vraiment sûr du chiffre mais il y en avait beaucoup (...). Après, il y avait du sang sur le trottoir. »*

– Collaku, 35 ans : *« Nous sommes arrivés en voiture et nous avons vu trois cadavres sur la route. »*

Parce qu'il faut du temps pour *« oublier ses morts et la douleur de ses morts »*, la mémoire collective d'un peuple dira un jour le chiffre des martyrs du Kosovo.

José-Alain Fralon

هكذا من الأصل

L'exode des réfugiés enfle au rythme de plus de 30 000 par jour

HONGRIE
CROATIE
VOÏVODINE
Novi Sad
ROUMANIE
BELGRADE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
SARAJEVO
44°
RFY
SERBIE
BULG.
7 900
MONTÉNÉGRO
KOSOVO
Rozaje
Pristina
Morina
Blace
Mer Adriatique
Kukës
Stenkovec-B.
SKOPJE
Durrës
MACÉDOINE
TIRANA
ITALIE
100 km
Elbasan
ALBANIE
GRÈCE
TURQUIE
8 000

FUITE DES KOSOVARS
NOMBRE DE RÉFUGIÉS ENTRE LE 24 MARS ET LE 5 AVRIL
ACCUEIL DES RÉFUGIÉS
RÉPUBLIQUE SERBE DE BOSNIE

PAYS PRÊTS À ACCUEILLIR DES RÉFUGIÉS KOSOVARS

ALLEMAGNE	40 000
TURQUIE	20 000
ÉTATS-UNIS	20 000
NORVÈGE	6 000
ROUMANIE	6 000
GRÈCE	5 000
CANADA	5 000
SUÈDE	1 500
GRANDE-BRETAGNE	quelques milliers

Source : HCR

L'évacuation des Kosovars hors des Balkans a commencé à partir de la Macédoine

Un « sanctuaire international » a été créé près de Skopje

L'evacuation hors des Balkans des réfugiés, qui continuent à déferler aux frontières du Kosovo, s'est timidement esquissée lundi 5 avril, au lendemain de l'engagement de plusieurs pays de l'OTAN d'accueillir temporairement quelque 100 000 d'entre eux. Un pont aérien a été mis en place.

L'ACCUEIL des réfugiés du Kosovo dans les pays occidentaux a commencé, lundi 5 avril. Quelque 800 réfugiés sont ainsi arrivés en Turquie, à bord d'avions en provenance de Macédoine *(voir article ci-dessous)*. Une centaine de Kosovars sont arrivés mardi en Norvège, dont les autorités ont annoncé qu'elles accueilleront 6 000 déportés.

Confirmant leur décision de recevoir 20 000 réfugiés, les États-Unis ont répété, comme les autres pays membres de l'OTAN, que l'objectif était le retour des réfugiés au Kosovo. Deux bases américaines outre-mer – l'île de Guam, dans le Pacifique, et la base de Guantanamo, à Cuba –, devraient être aménagées à cet effet, a expliqué le secrétaire à la défense, William Cohen.

Ces déplacements de réfugiés paraissent encore dérisoires quand on les compare aux chiffres publiés lundi midi par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) des Nations unies : près de 400 000 personnes ont fui le Kosovo depuis le déclenchement des bombardements, le 24 mars. 226 000 d'entre elles ont trouvé refuge en Albanie, 120 000 en Macédoine, 35 700 au Monténégro, 7 900 en Bosnie et 6 000 en Turquie. Selon le HCR, le flux de Kosovars *chassés de leur province* continue à s'accroître à raison de *« 30 000 tous les jours »*.

Localement, en Macédoine, l'initiative la plus notable a été l'ouverture d'un *« sanctuaire international »* géré par le HCR, annoncée lundi par le ministre britannique des affaires étrangères, Robin Cook. Situé à Brazde, tout près de la frontière entre la Macédoine et le Kosovo, ce camp devait accueillir 20 000 réfugiés, et plus de 100 000 à terme.

Le Foreign Office a exprimé sa gratitude aux autorités macédoniennes qui ont accepté l'implantation de tels *« sanctuaires internationaux »*. Cette initiative a vocation à améliorer la situation des environs du camp de Blace, à la frontière entre la Macédoine et le Kosovo, où les réfugiés sont confrontés à des difficultés extrêmes.

Des officiels du HCR ont accusé les autorités macédoniennes, lundi, de mettre en danger la vie des Albanais déportés du Kosovo en les faisant entrer au compte-gouttes en Macédoine. Paula Ghedini, chargée des relations avec la presse pour le HCR, a critiqué, à Skopje, l'extrême lenteur des enregistrements de personnes déplacées et des autorisations à pénétrer sur le territoire macédonien (5 000 personnes par jour seulement).

Environ 65 000 personnes sont entassées à ciel ouvert depuis plusieurs jours dans l'*« enfer humanitaire »* de Blace, un champ de boue dans le no man's land entre la frontière avec le Kosovo et le poste-frontière macédonien, selon le HCR. Dix personnes décèdent chaque jour d'épuisement, de déshydratation, et la situation sanitaire empire, a indiqué M[me] Ghedini.

UNE CRAINTE DES ÉPIDÉMIES

D'autre part, près de 30 000 réfugiés attendraient encore de l'autre côté de la frontière, au Kosovo même. *« L'état de ces personnes auxquelles nous n'avons pas accès et qui attendent depuis plusieurs jours sans approvisionnement est extrêmement préoccupant »*, explique Pierre Ramelle, responsable du secteur « urgence » à Médecins du monde (MDM). Une intervenante de MDM a expliqué, lundi sur LCI, que plusieurs enfants déshydratés n'avaient pas été autorisés par la police macédonienne – gantée de caoutchouc et munie de masques à gaz par crainte des épidémies – à recevoir des soins au poste de secours de Médecins du monde situé en aval du champ de boue.

Le pont aérien du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies se met cependant progressivement en place. Un premier vol, dimanche, a permis de transporter 22 000 rations en Albanie. *« Tous les réfugiés qui arrivent dans le nord du pays reçoivent maintenant quelque chose, et 80 % d'entre eux ont une ration complète »*, a indiqué lundi le PAM.

L'accueil des Albanais du Kosovo provoque un vif débat en France

LES ACCUEILLIR ou pas ? Le sort des réfugiés kosovars – que la France entend aider sur place, dans les camps de fortune installés aux frontières de la Yougoslavie, alors que plusieurs pays de l'alliance envisagent des rapatriements par souci humanitaire (*Le Monde* du 6 avril) –, alimente un vif débat. Jack Lang (PS), président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, défend la position du gouvernement. *« Nous ne devons en aucune manière nous détourner de notre stratégie première : vaincre Milosevic et obtenir que les Kosovars puissent ainsi revenir sur leurs terres et y vivre libres et en paix »*, a-t-il expliqué lundi 5 avril. Pour M. M. Lang, *« organiser l'exil d'une partie de ses habitants vers des pays lointains, ce serait involontairement faire le jeu de Milosevic, dont le seul rêve est le nettoyage ethnique du Kosovo »*.

Cette position est également défendue par Paul Quilès (PS), président de la commission de la défense, pour qui le gouvernement *« a apporté une réponse tout à fait adaptée à la situation »*, l'objectif étant le retour des réfugiés chez eux. La décision annoncée par Lionel Jospin recueille aussi des approbations au sein de l'opposition. *« Le premier ministre a raison de rappeler que toute cette opération de l'OTAN n'a pour but que de ramener les réfugiés dans leur foyer*, a expliqué, lundi, Pierre Lellouche (RPR). *La pire des choses que nous pourrions faire serait de ratifier le fait accompli qu'essaie de nous imposer Milosevic. »*

De nombreuses voix s'élèvent, cependant, pour critiquer une attitude d'où la part d'humanitaire serait trop absente. Malgré ce qu'il appelle *« un devoir de réserve »*, le professeur Marc Gentilini, président de la Croix-Rouge française, a déclaré, lundi sur France-Info, qu'il *« y a un devoir d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de faire une Europe humaine, humanitaire »*, et que *« l'occasion nous en est fournie »*. Pour lui, il est *« un peu gênant vis-à-vis de nos partenaires européens »* que la France, *« patrie des droits de l'homme, refuse d'accueillir des réfugiés »*. M. Gentilini a souligné qu'*« on ne prend pas un risque important de voir s'implanter durablement en France des réfugiés »*, car *« ceux qui fuient leur pays n'ont qu'une envie, c'est d'y retourner »*.

Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts aux élections européennes, qualifie d'*« inadmissible »*, dans *Libération* de mardi, le refus du gouvernement de participer à l'accueil des réfugiés. *« C'est, en fait, la position de Chevènement qui s'impose*, dit M. Cohn-Bendit. *Son plus grand souci était de ne pas voir arriver des réfugiés kosovars en France. »* Selon lui, M. Jospin *« développe un argument hypocrite quand il affirme qu'accueillir ces gens, ce serait faire le jeu de Milosevic »*. *« Le fond de sa pensée*, conclut-il, *c'est qu'on ne peut accueillir toute la misère du monde et qu'il ne faut pas relancer le débat sur l'immigration en France. »*

> « Accueillir les réfugiés chez nous, ce serait un aveu d'échec. Ne pas les accueillir, ce serait les laisser "pourrir sur place" »

Partageant cette analyse, Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), a dénoncé, lundi, le *« cynisme total »* du gouvernement. Il estime que *« tout doit être fait »* pour aider les Kosovars, *« y compris en les accueillant sur notre sol »*. *« Les Kosovars*, a-t-il ajouté, *sont à la fois victimes de la répression de Milosevic et des frappes de l'OTAN, qui l'aggravent. »*

Quelques propos, enfin, témoignent d'un certain embarras devant la complexité de la situation. Le communiste Francis Wurtz, député européen, s'est déclaré mardi *« d'accord avec la position de principe »* du gouvernement sur les réfugiés, tout en estimant que *« si la guerre se prolonge »*, l'accueil risque de devenir *« incontournable »*.

Interrogé par *Le Parisien*, Max Gallo, historien et romancier, proche de Jean-Pierre Chevènement, a répondu : *« Les accueillir chez nous, ce serait un aveu d'échec, mais ne pas les accueillir, ce serait les laisser "pourrir sur place", tout en risquant, en même temps, de déstabiliser toute une région. On nous a engagés décidément dans une voie sans issue. »*

Même ambivalence chez Alain Madelin, président de Démocratie libérale, qui a expliqué, mardi à Nouméa, où l'a emmené la campagne électorale européenne : *« Les femmes, les enfants dans les situations les plus difficiles doivent pouvoir être hébergés au-delà de la Macédoine, du Monténégro ou de l'Albanie. »* Il a ajouté : *« Accueillir massivement des réfugiés kosovars dans le reste du monde serait, certes, donner raison à Milosevic. Je pense néanmoins qu'il faut le faire et que la France doit prendre sa part de cet accueil pour la partie la plus fragile des réfugiés. »*

Jean-Marie Le Pen, enfin, cherche à relativiser le drame des Kosovars en *« rappelant »*, mardi dans *Le Parisien*, *« qu'il y a eu beaucoup d'autres exodes, dont celui, encore proche de nous, d'un million de pieds-noirs et de harkis chassés d'Algérie. »*

TROIS QUESTIONS À... BERNARD KOUCHNER

1 Secrétaire d'État à la santé et à l'action sociale, quels risques sanitaires redoutez-vous avant la montée en puissance du plan humanitaire occidental ?

La situation médicale et sanitaire s'aggrave. Du côté albanais, la mission d'évaluation du Samu n'a pas observé d'épidémie massive ni de décès en nombre. Du côté macédonien, les conditions sont très difficiles. On dénombre déjà une centaine de morts.

Il faut compter avec la pathologie habituelle d'une population aussi nombreuse : de la chirurgie usuelle et des blessés par éclats de grenades lors des expulsions ; de la médecine courante, et des accouchements par terre ou des accidents ; les affections des camps, dermatoses, affections pulmonaires, oculaires, dysenteries, etc. Il y a encore l'épuisement physique et moral, qui entraîne une moindre résistance, la hantise des épidémies qui nécessite une surveillance précise. Pour tout cela, nous envoyons des équipes spécialisées. Mais n'oublions pas ceux des déportés qui errent encore à l'intérieur du Kosovo et pour lesquels, hélas, on ne peut encore rien.

2 Qu'en est-il de la politique des « sanctuaires internationaux » engagée en Macédoine ? Et combien la France prévoit-elle d'accueillir, à titre temporaire, de « déportés » ?

Difficile de parler de sanctuaire au moment où tout le Kosovo semble se vider. La Macédoine semble à nouveau entrouvrir sa frontière. L'OTAN ouvrirait un camp de 70 000 personnes à 15 kilomètres à l'intérieur du pays. En Macédoine, la cellule d'urgence du Quai d'Orsay nous demande des équipes d'évaluation en santé publique, aux côtés de la sécurité civile. Elles partent aujourd'hui. En Albanie, la France propose de prendre certains camps en charge et vient d'établir un premier pont aérien de ravitaillement.

La France, comme l'Italie, en accord avec l'Albanie, estime qu'on ne peut pas cautionner la politique de Milosevic en s'attribuant des « quotas » de déportés. Nous devons déjà penser au retour de tous ces déportés au Kosovo, dans la paix retrouvée. Mais la France respectera la convention de Genève et accordera l'asile territorial à ceux qui le souhaiteront.

3 *Pourquoi un tel manque de* préparation du système d'accueil des réfugiés, avant même le début des frappes, puis cette improvisation, alors que la réaction des forces serbes était prévisible ?

Il y a certainement eu des carences et des responsabilités mal assumées. Mais qui aurait imaginé une telle déportation de masse en cette fin de siècle ? Ni nos stratèges ni nos services secrets ne l'avaient prévue. Comme toujours, on critique l'humanitaire à la place du politique.

Propos recueillis par Erich Inciyan

Transfert des premiers groupes de réfugiés en Turquie

ISTANBUL
de notre correspondante

Sept avions civils ont atterri, lundi 5 avril en fin de soirée, sur l'aéroport militaire de Corlu, dans l'ouest de la Turquie. Ils transportaient les premiers groupes de réfugiés kosovars en provenance de zones de concentration insalubres à la frontière de la Macédoine et du Kosovo. Les 1 138 Albanais du Kosovo ont été transférés par autobus au camp de Kirklareli, situé près de la frontière bulgare, à une centaine de kilomètres de l'aéroport.

Dans le hall d'arrivée bondé, des équipes médicales ont pris en charge ceux des réfugiés qui réclamaient des soins urgents. Les plus malades ont été transférés à l'hôpital local. Partagés entre le soulagement d'avoir survécu aux horreurs et le désespoir d'avoir dû abandonner leurs proches et leurs domiciles, de nombreux réfugiés, épuisés, choqués et couverts de boue, étaient en larmes. Pour la plupart, le bol de soupe chaude, le pain, le fromage, les tomates et les petits gâteaux qui leur ont été servis ont été leur premier repas depuis plusieurs jours.

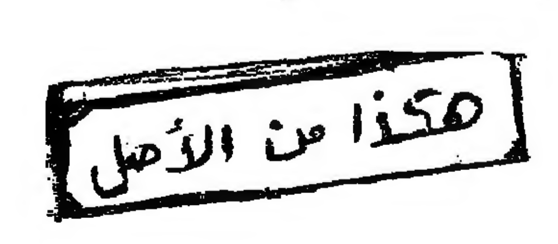
La Turquie, dont onze avions participent aux raids aériens de l'OTAN, a annoncé qu'elle accueillerait vingt mille réfugiés. Environ trois mille d'entre eux seront logés dans des maisons préfabriquées érigées il y a dix ans pour abriter la minorité turque qui avait fui le régime communiste bulgare. Cinq mille tentes vont être dressées sur un terrain boisé à proximité du camp pour abriter les milliers de Kosovars attendus dans les prochains jours.

LIENS HISTORIQUES

Depuis le début de l'offensive contre la Serbie, quelque 5 500 réfugiés sont déjà arrivés en Turquie. Seuls 262 d'entre eux ont, jusqu'à présent, pu être logés au camp de Kirklareli où vivent encore 300 réfugiés bosniens. Les autres ont trouvé refuge auprès de membres de leurs familles qui forment une communauté d'Albanais installés en Turquie. Des liens historiques, qui remontent à l'époque de l'empire ottoman, se sont tissés entre les Albanais du Kosovo et la Turquie. En raison de ces liens ethniques et culturels, la Turquie, qui a annoncé qu'elle participerait à une éventuelle intervention terrestre au Kosovo, s'apprête également à mettre sur pied deux camps de réfugiés supplémentaires en Albanie et en Macédoine. Deux avions chargés de matériel se sont envolés lundi et treize camions du Croissant-Rouge doivent quitter mardi la Turquie avec des tentes, de la nourriture, des cuisines de campagne et des couvertures. Quinze personnes superviseront l'installation de deux camps de tentes devant abriter dix mille personnes chacun.

Au total, la Turquie envisage de prendre en charge quelque quarante mille réfugiés kosovars. Les autorités turques insistent cependant sur le fait que ces arrangements doivent demeurer temporaires. *« Nous ne pouvons pas participer aux plans serbes de vider le Kosovo des Kosovars »*, a déclaré le premier ministre Bülent Ecevit, en ajoutant : *« L'OTAN doit s'assurer que les victimes de ce génocide puissent retrouver leurs maisons, leurs terres et leurs emplois. »*

Nicole Pope



Washington ajuste ses objectifs politiques selon l'évolution de la situation

Les accords de Rambouillet paraissent désormais dépassés

Bien que le langage officiel reste inchangé, la situation dans les Balkans, et notamment l'ampleur de l'exode des Kosovars, oblige les Occidentaux à réviser leurs objectifs politiques. Il s'agit moins d'amener Slobodan Milosevic à signer un accord qu'à briser le potentiel militaire serbe pour permettre, ensuite, le retour des réfugiés dans la province, dont l'avenir politique est de plus en plus incertain.

DANS la définition de leurs objectifs politiques, les Américains donnent l'impression d'improviser en pratiquant au jour le jour des ajustements en fonction de l'évolution de la situation. Des déclarations des différents responsables, qui s'expriment tous les jours à la télévision *(lire page 5)*, il ne ressort pas à proprement parler un changement de stratégie, écrit notre correspondante aux Nations unies, Afsané Bassir Pour, mais la mise en circulation d'idées nouvelles pour faire face à des événements que l'administration ne semble pas avoir anticipés. C'est vrai, surtout, de l'exode des Kosovars, dont la brutalité avait été largement sous-estimée : *« Nous savions que les bombardements de l'OTAN pourraient accélérer l'épuration ethnique au Kosovo,* reconnaît un haut fonctionnaire, *mais ni le rythme ni l'ampleur n'étaient prévisibles. »*



Avec près de 400 000 réfugiés dans les pays limitrophes du Kosovo et un exode qui se poursuit au rythme de quelque 30 000 personnes par jour, le retour des Kosovars dans leur pays est devenu par la force des choses un objectif prioritaire, que la communauté internationale n'était pas en mesure d'envisager il y a quelques semaines. Comment l'assurer ? La réponse à cette question reste tributaire des résultats de la campagne de bombardements en cours sur la Serbie. Avec le prochain déploiement de deux bataillons d'hélicoptères d'attaque Apache, venant s'ajouter aux avions A-10, les Américains se donnent les moyens de détruire les unités blindées des forces serbes au Kosovo. En même temps, l'OTAN devrait envoyer en Albanie une force de 6 000 hommes qui ne seront pas confinés dans des tâches humanitaires. En Macédoine, elle dispose déjà d'un contigent de 12 000 hommes bâti à partir de la force d'extraction, en place depuis le mois de décembre.

« ENVIRONNEMENT PERMISSIF »

Ces troupes sont-elles l'avant-garde de la force que l'OTAN pourrait envoyer au Kosovo pour accompagner les réfugiés ? Peut-être. Reste à définir les conditions. Les Occidentaux ont toujours affirmé qu'une force internationale commandée par l'OTAN devrait être déployée au Kosovo pour surveiller l'application d'un éventuel accord, mais qu'il n'était pas question d'envoyer des troupes de combat. C'est ce que les Américains ont appelé l'*« environnement permissif »*. La nature de cet « environnement permissif » est en train d'évoluer. A l'origine, il s'agissait d'un accord politique, le texte de Rambouillet prévoyant que les forces de l'OTAN seraient stationnées au Kosovo *« à l'invitation »* des belligérants, donc du gouvernement de Belgrade. Aujourd'hui, les responsables américains parlent d'un accord politique ou d'une réduction suffisante de la puissance de l'armée serbe, à la suite des frappes aériennes, de telle sorte qu'elle ne représente plus une menace. Alors que, pendant des jours, Washington a répété qu'il était exclu d'envoyer des troupes au Kosovo sans un accord politique, le secrétaire à la défense, William Cohen, a déclaré, lundi 5 avril : *« Pour avoir une force au sol, si jamais nous devions en avoir une, nous devons d'abord avoir ce type de campagne aérienne intensive qui peut durer des semaines. »*

La notion même d'accord politique est en train de changer. Officiellement, les Occidentaux se réfèrent toujours à Rambouillet mais, en privé, aucun responsable ne conteste que le texte de Rambouillet est désormais caduc. Tout au plus peut-on en sauver les *« principes »*. Mardi, la Maison Blanche a réitéré son opposition à l'indépendance comme à la partition du Kosovo *(lire page 5)*. Mais la question de savoir si, après le nettoyage ethnique dont ils sont l'objet, les Kosovars voudront vivre, même avec *« une autonomie substantielle »*, dans le cadre de la Serbie, reste officiellement sans réponse. *Il est fort probable* cependant que la guerre a renforcé la volonté d'indépendance de la population albanaise.

AVEC QUI SIGNER UN ACCORD ?

Autre question dont la réponse échappe aujourd'hui : avec qui signer un éventuel accord ? Plus la guerre dure, moins le président yougoslave apparaît comme l'interlocuteur qu'il était encore lors du déclenchement des bombardements. *« Milosevic sera vraisemblablement inculpé comme criminel de guerre. Il ne peut plus se cacher derrière un Karadzic ou un Mladic »*, explique un responsable du département d'Etat, qui ajoute aussitôt : *« Cela dit, si demain Milosevic acceptait les termes de Rambouillet, on pourrait peut-être arrêter la campagne militaire. la différence est que les troupes serbes ne pourraient en aucun cas rester au Kosovo. »* (L'accord de Rambouillet prévoyait le maintien d'un contingent de 1 500 soldats chargés de la protection des frontières.)

Les Américains ne seraient pas mécontents que la poursuite de la campagne aérienne provoque un revirement de l'opinion serbe et la chute du régime Milosevic. Mais si l'homme fort de Belgrade se disait prêt à céder devant la force, ils ne pourraient éviter de traiter avec lui.

Daniel Vernet
avec Afsané Bassir Pour (à New York)
et Patrice de Beer (à Washington)

La « guerre parallèle » subit son baptême du feu

Le chef d'état-major interarmées américain prône le découplage entre la guerre électronique et aérienne et la menace d'intervention au sol

DURANT la guerre du Golfe, en 1990-91, le président des Etats-Unis, George Bush, avait complètement enfourché les thèses de son chef d'état-major interarmées, le général Colin Powell, qui s'était déclaré partisan d'une doctrine plutôt musclée. Face à un adversaire, les Etats-Unis devaient ne s'engager qu'en force, à terre et dans les airs, *et ne pas se contenter de pratiquer* des demi-mesures. De surcroît, il leur fallait, dès le départ, obtenir un soutien total de l'opinion, être garantis d'une haute probabilité de l'emporter sur le terrain et, naturellement, suivre une ligne stratégique clairement déterminée.

Pour le Kosovo, mais pas seulement pour ce cas-là, Bill Clinton s'est affranchi de cette doctrine. En Afghanistan et au Soudan, pour lutter contre le terrorisme international, mais aussi en Irak et au Kosovo, pour casser une machine répressive au service de dictateurs, il a estimé devoir cibler les actions militaires sur les « centres de gravité » – les commandements des forces et les installations qu'ils contrôlent – par le biais de frappes aériennes à distance, sélectives ou plus globales. Une fois ce but atteint, *il compte au Kosovo sur la* paralysie du pays et le démantèlement d'unités asphyxiées et privées de leur sytème nerveux.

MAÎTRISE À DISTANCE

Ce n'est plus la théorie du « zéro mort » à proprement parler, une théorie plus en vogue chez les politiques que dans les états-majors. C'est plutôt ce qu'on appelle désormais, outre-Atlantique, la « guerre parallèle », celle qu'on fait en évitant d'être trop en première ligne, pour ne pas risquer de prendre des coups, et en cherchant à infliger des pertes significatives à son adversaire tout en déconnectant stratégie aérienne et stratégie terrestre. Cette « guerre parallèle », préconisée par l'armée de terre américaine, M. Clinton l'a fait sienne : elle ne permet pas des succès mirobolants d'entrée de jeu, mais elle est censée épuiser, à la longue, l'adversaire et écarter les désastres rencontrés précédemment en Corée, au Vietnam et en Somalie par les Américains.

Sur la foi de ce que prétendent les industriels, dont les matériels « gadgétisés » sont toujours considérés comme efficaces à 100 % lors des présentations en temps de paix sur ordinateur, les chefs militaires des Etats-Unis ont ainsi développé l'idée qu'on pouvait obtenir à distance la maîtrise d'un théâtre d'opérations. On contrôle et on surveille tout à distance. C'était vrai déjà de l'armée de l'air américaine. C'est aussi devenu la théorie propre à son armée de terre. La marine s'est plutôt ralliée au concept d'une force qui, depuis la mer, participe à la projection et au soutien des deux autres armées et du corps des « marines ».

Pour l'armée de l'air comme pour l'armée de terre, un équipement moderne et sophistiqué doit aujourd'hui leur permettre, mais à distance, d'être omniprésentes, omniscientes et omnipotentes. Cela tient, à la fois, de « Big Brother » et de *Robocop* pour l'armée de terre et de *Top Gun* pour l'armée de l'air. Dans le foisonnement des idées qui agitent en permanence les armées américaines, la guerre devient un laboratoire pour tester le tout-technologie, le tout-électronique et le tout-informatique. Les généraux Henry Shelton, chef d'état-major interarmées, et Wesley Clark, commandant suprême des forces alliées en Europe, ont, de toute évidence, été sensibles à cette conception pour la Yougoslavie.

En Irak, dès la phase « Bouclier du désert », la coalition anti-Saddam Hussein avait couplé stratégie terrestre et stratégie aérienne à partir de l'Arabie saoudite. Si bien que l'armée irakienne a été fixée sur son propre sol par cette stratégie aéroterrestre, et elle a commis l'erreur de se concentrer pour arrêter toute invasion éventuelle. Le dispositif irakien s'offrait, dès lors, en cible potentielle au matraquage aérien de la campagne « Tempête du désert », laquelle dura moins de sept semaines.

En Bosnie, notamment en août et septembre 1995, il y eut, dans le même temps, combinaison du marteau, représenté par les frappes aériennes de l'OTAN, et de l'enclume, symbolisé par les troupes bosno-croates, puis par la force de réaction rapide franco-britannique et ses canons, sur le mont Igman. Et, malgré ses extrémistes bosno-serbes Radovan Karadzic et Ratko Mladic, Slobodan Milosevic s'est assis à la table des discussions.

Rien de tout cela en Yougoslavie. L'OTAN a choisi, dès le début, de dissocier stratégie aérienne et stratégie terrestre, et elle a avoué, publiquement, que l'Alliance écartait une option terrestre d'envergure. Au risque, en menant deux types d'opérations – qui s'ignorent et qui seront décalées dans le temps – dans le cadre d'une « guerre parallèle » dont les deux modes d'action ne s'interpénètrent pas, de sous-estimer l'entêtement de M. Milosevic et la capacité des Serbes à encaisser des frappes aériennes de plus en plus sévères. Un temps, les alliés ont cru que l'Armée de libération du Kosovo (UCK) serait l'aiguillon qui harcèle au sol les forces serbes et aurait rendu leurs positions intenables sous les bombardements de l'OTAN. L'UCK, médiocrement armée et encadrée, n'a pas joué le même rôle que les forces croates et musulmanes en Bosnie.

En privilégiant l'arme aérienne, l'OTAN s'est placée dans la situation d'un boxeur qui, en montant sur le ring, se serait interdit d'emblée d'user des deux poings à la fois. Le combat n'en est que plus difficile.

Jacques Isnard

Les bombardements de l'OTAN s'étendent et s'intensifient

Les relais de télévision figurent désormais parmi les cibles des frappes occidentales

BRUXELLES
de notre correspondant

Les responsables de l'OTAN avaient prévenu : les frappes aériennes, qui n'avaient pas pu avoir toute l'efficacité désirée en raison d'une météorologie défavorable, allaient s'intensifier dès que le ciel se dégagerait au-dessus de la Yougoslavie. Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 avril, vingt-sept cibles, réparties sur tout le territoire, ont été atteintes par des attaques de missiles et des sorties aériennes qui ne semblent pas s'être heurtées, selon le porte-parole du général Clark, à une riposte des batteries antiaériennes yougoslaves. La radio serbe fait état de cinq morts et de vingt blessés à Aleksinac, ville minière du sud du pays.

La nuit de lundi à mardi a été le théâtre de bombardements encore plus intensifs, détruisant des objectifs dans cinq grandes villes de Serbie. Les cibles incluaient des dépôts de carburant, des ponts, des stocks de munitions, des hangars de Mig, la piste de l'aéroport Slatina de Pristina, l'aéroport de Nis (la deuxième ville de Serbie), un pont sur le Danube (à Sombor, à 200 kilomètres au nord-ouest de Belgrade), des mines de charbon (à Aleksinac, à 200 kilomètres au sud), la raffinerie de Novi Sad, des relais-émetteurs à Bogutovac, Crni Vrh et des stations de la radiotélévision serbe RTS dans la région de Kragujevac (à 120 kilomètres au sud de Belgrade), qui, depuis, ne reçoit plus de programmes.

Ces attaques prouvent, s'il en était encore besoin, que les phases 1, 2 et 3 définies par l'état-major de l'OTAN lors du lancement de l'opération « Force alliée » sont maintenant hors de propos. Officiellement, on se trouve toujours dans la phase 2, celle qui prévoit des attaques contre des objectifs militaires situés au sud du 44e parallèle. Or les attaques menées les deux nuits précédentes ont frappé de l'extrême nord à l'extrême sud du pays, de Sombor, près de la frontière hongroise, à Nis, située près de la frontière macédonienne.

On a également singulièrement élargi la notion d'objectifs militaires, en frappant tout d'abord les lieux ou *« se planifie, se conçoit et se dirige l'épuration ethnique du Kosovo »*, selon la formule de Jamie Shea, le porte-parole. Maintenant, les cibles comprennent toutes les infrastructures jugées utiles à l'exercice du pouvoir de Slobodan Milosevic. L'attaque des relais de télévision indique que l'OTAN est maintenant décidée à mener une guerre psychologique visant à dissocier la population de ses dirigeants.

Les vingt-quatre hélicoptères de combat antichars Apache, envoyés par les Américains en Albanie, appuyés par une force de deux mille hommes et des éléments d'artillerie ainsi que de missiles sol-sol pourraient, de l'avis de nombreux experts de l'Alliance, être l'avant-garde d'une force repoussant hors du Kosovo les éléments armés yougoslaves pour protéger le retour des réfugiés. On insiste cependant, dans les couloirs de l'Alliance, sur le fait que l'entrée au Kosovo des troupes de l'OTAN ne pourrait être que postérieure à un *« accord »* avec les autorités yougoslaves. Cet accord s'apparenterait plus à un armistice ou à un cessez-le-feu qu'à un accord de paix en bonne et due forme du type de l'accord de Rambouillet. Mais on en est pas encore là, souligne-t-on encore, et l'essentiel reste de porter des coups décisifs à la capacité d'action de l'armée de Slobodan Milosevic, ce qui n'est pas encore le cas, de l'aveu même des chefs militaires.

Deux autres problèmes sont au centre des préoccupations des responsables de l'OTAN : la question humanitaire et l'inquiétude des pays de la région. Les forces de l'OTAN stationnées en Macédoine ont été mobilisées pour assurer la logistique de cette aide. Giorgio Balanzino, secrétaire général adjoint de l'OTAN, a commencé, lundi, une tournée d'explication en Roumanie, Albanie, Bulgarie et Macédoine.

Luc Rosenzweig

La proximité du conflit ne peut qu'inquiéter la Hongrie

BUDAPEST
de notre envoyée spéciale

« Je crois que les frappes aériennes de l'OTAN permettront d'atteindre le but politique de l'opération, c'est-à-dire la tenue de négociations. » Le général Ferenc Vegh, chef d'état major de l'armée hongroise, d'abord silencieux au début des raids aériens contre la Yougoslavie, a ensuite jugé nécessaire, face à *« l'inquiétude »* de l'opinion magyare devant le risque de débordement régional de la guerre, de procéder à certains éclaircissements. La position de la Hongrie est délicate, reconnaissent volontiers les officiels : seul pays membre de l'OTAN ayant une frontière commune avec la Yougoslavie (sur environ 100 kilomètres), elle doit en outre se soucier du sort de quelques 300 000 Magyars vivant en Voïvodine, dans le nord de la Serbie.

Dans un entretien au *Monde*, le général Vegh est resté prudent quant à l'éventualité d'un échec des bombardements de l'OTAN. Dans le cas où Slobodan Milosevic refuserait de se plier aux injonctions des Occidentaux, *« ce serait un autre problème. Pour une opération au sol, il faudrait à l'OTAN un autre mandat et cela créérait une situation différente. Ce serait une escalade »*, dit-il. L'idée d'une intervention terrestre suscite une certaine nervosité en Hongrie. Le gouvernement s'est rapidement distancé d'une déclaration du ministre de la défense, Janos Szabo, selon lequel tout envoi de troupes occidentales en Yougoslavie se ferait *« par la Macédoine »* et non par la Hongrie. Craignant de voir le pays trop impliqué dans le conflit, les autorités de Budapest ont par ailleurs démenti que le pilote de l'avion furtif américain tombé en Yougoslavie ait été récupéré par une équipe de sauvetage partie du territoire hongrois.

« Nous ne ressentons pas de menace militaire directe », dit le général Vegh. *« Je ne pense pas que le but des forces yougoslaves soit d'attaquer la Hongrie. Simplement, nous réagissons en fonction du risque évalué »*, ajoute-t-il. Des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité à la frontière sud. Des *« sous-unités »* ont été mises en alerte, indique le général Vegh. La Hongrie, dont l'armée compte 60 000 hommes, héberge depuis 1995 à Taszar, dans le sud, une importante base militaire américaine qui appuie la SFOR en Bosnie. La Hongrie a aussi récemment mis son espace aérien et ses aérodromes à la disposition de l'OTAN dans le cadre des opérations contre la Yougoslavie. Le général Vegh affirme toutefois qu'*« aucune installation militaire hongroise »* n'a encore été utilisée depuis le début des frappes.

CONTACT MAINTENU

« Parce que nous sommes voisins de la Yougoslavie et un membre à part entière de l'OTAN, nous voulons avoir une approche balancée, prudente », souligne le général. La raison en est simple : *« La minorité hongroise* [de Voïvodine] *pourrait être prise en otage par la population serbe. »* Cette minorité *« éprouve déjà des difficultés d'approvisionnement, notamment en carburant »*, estime-t-il. Une opération d'évacuation des Hongrois de Voïvodine serait-elle envisageable ? *« Je ne crois pas que cela sera nécessaire. »*

Le général Vegh, qui a suivi une formation dans une académie militaire américaine, s'attend à ce que la campagne de raids aériens contre la Serbie soit *« longue »*. *« Souvenez-vous : la guerre du Golfe a duré six semaines »*, rappelle-t-il. Il précise aussi qu'entre militaires hongrois et yougoslaves, tous les canaux de communication n'ont pas été rompus : *« Leur état-major nous a fait savoir l'autre jour qu'ils ne considèrent par la Hongrie comme un ennemi. »*

Natalie Nougayrède



هكذا من الأصل

La confusion règne au sein de l'administration Clinton sur la finalité des opérations militaires

Madeleine Albright évoque le jugement des « hauts responsables » serbes

Divers porte-parole à Washington ont cherché, lundi 5 avril, à contrer d'avance toute « *demi-mesure* » visant à garantir un cessez-le-feu et toute « *offre de paix bidon* ». Mais sur la question du traitement politique de la question des réfugiés et sur celle de l'envoi de troupes d'intervention au sol, ces mêmes représentants de l'administration et de l'armée ont multiplié les déclarations embarrassées et contradictoires.

WASHINGTON
de notre correspondant

Pour la première fois, lundi 5 avril, Washington a fait état d'un plan de Slobodan Milosevic pour décréter un cessez-le-feu dans les prochains jours, une fois son objectif de se débarrasser de la population albanaise du Kosovo atteint, dans l'objectif de diviser les alliés. Le président serbe « *est probablement en train d'essayer de se positionner afin de déclarer son travail achevé et d'annoncer qu'il accepte la paix* », estimait la Maison Blanche. « *Nous ne serions pas surpris de voir dans les prochains jours des tentatives pour prôner des demi-mesures ou des faux cessez-le-feu. Cela ne sera pas acceptable pour un arrêt des bombardements* », a prévenu son porte-parole, Joe Lockhart. « *Les pays membres de l'OTAN n'accepteront pas la première offre de paix bidon* », a renchéri James Rubin au département d'Etat. Pour le moment, dit-on à Washington, la seule « ouverture » envisageable, c'est la « *capitulation* » de Milosevic.

La journée n'a pas été bonne pour l'administration Clinton, qui a semblé s'embrouiller à plaisir dans la définition des conditions d'envoi de soldats au Kosovo pour aider les réfugiés à rentrer chez eux dès lors que ce sera possible. Au Pentagone comme à la Maison Blanche, c'était à qui accumulerait le plus de confusion. Alors que Bill Clinton réaffirmait son intention de « *persister jusqu'à ce que nous l'emportions* », son porte-parole a paru dans l'impossibilité de fournir une définition consistante du terme d'« *environnement permissif* », condition mise par Washington au franchissement de la frontière du Kosovo par ses GI.

Pour que cette condition soit remplie, a expliqué M. Lockhart, il faudrait « *un accord politique prévoyant l'autonomie du Kosovo, le retrait des forces serbes, le retour des réfugiés et le déploiement d'une force dirigée par l'OTAN pour assurer leur sécurité* ». Très bien, mais, lui a-t-on demandé, que se passera-t-il si M. Milosevic refuse d'obtempérer ? « *Il sera contraint de donner son accord, parce que la punition qu'il reçoit et qu'il va continuer de recevoir – par l'aviation – dégradera et même détruira, parfois, sa capacité militaire à imposer sa volonté (...), et il aura cessé de représenter une menace.* » Mais plus tard, M. Lockhart est revenu sur ses propos pour assurer que cet « *environnement permissif* » était impossible sans « *une sorte d'accord* ».

Pour avoir tenu les mêmes propos, le porte-parole officiel du Pentagone, Ken Bacon – pourtant connu pour une extrême prudence exprimée en langue de bois –, s'est vu infliger un démenti cinglant par le porte-parole du chef d'état-major suprême : « *Le chef d'état-major suprême, pour lequel je travaille, et les autres chefs d'état-major ont toujours estimé qu'un environnement permissif signifiait un accord avec M. Milosevic* », a déclaré le capitaine Pietropaoli. Les deux hommes se sont toutefois efforcés de réduire les divergences entre la Maison Blanche et les militaires sur l'organisation des opérations, ces derniers ayant dès le départ averti les politiques qu'une guerre aérienne serait insuffisante pour parvenir aux objectifs prévus, comme l'écrivait, lundi, le *Washington Post*. Mais, alors que les partisans de l'envoi de l'infanterie défilent... sur les écrans de télévision, l'administration Clinton ne donne pas, pour l'heure, l'image de la détermination sans faille et du leadership.

En attendant, la question d'un jugement des responsables de l'actuelle épuration ethnique est de plus en plus évoquée à Washington. Lundi, lors d'une cérémonie en l'honneur de la présidente du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Gabrielle McDonald, Madeleine Albright a déclaré : « *Nous voulons faire répondre de leurs crimes les hauts responsables d'atrocités* », tout en s'abstenant de citer nommément Slobodan Milosevic. Elle avait auparavant pris connaissance du rapport de David Scheffer, ambassadeur itinérant des Etats-Unis chargé des crimes de guerre, lequel dénonce « *les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité* » commis par les forces de répression serbes au Kosovo, décelant dans leurs actes des « *indicateurs de génocide* ».

Patrice de Beer

Pas d'« indépendance » pour le Kosovo

Le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart, est sans doute allé plus loin qu'aucun officiel américain en affirmant son opposition à toute perspective d'indépendance du Kosovo. Réitérant la nécessité d'un statut du type de celui de Rambouillet pour la province, il a expliqué que, « *si l'on regarde le Kosovo tel qu'il est, ce n'est pas une entité politique ou économique viable en soi, et il restera un point de conflit régional* ». Interrogé sur un éventuel rattachement à l'Albanie voisine, il a répondu : « *Nous pensons que la meilleure solution est celle qui a été prévue par les accords de paix de Rambouillet.* » M. Lockhart a par ailleurs reconnu qu'une partie de l'aide qui avait été positionnée en prévision d'un exode de la population albanaise avait été stockée... à Belgrade. – *(Corresp.)*

Cinq leçons d'une guerre pour l'Europe du XXIe siècle

ANALYSE
Le conflit du Kosovo ouvre une ère nouvelle dans les relations internationales

LA GUERRE du Kosovo n'est pas une simple reproduction de la guerre en Bosnie. Les images de réfugiés, le « nettoyage ethnique », la crainte renouvelée des débordements dans les pays voisins, les menaces de l'OTAN contre Slobodan Milosevic, finalement mises à exécution, créent une similitude trompeuse. La guerre du Kosovo représente, à plusieurs titres, une « première » qui augure une nouvelle ère dans les relations internationales. Elle est annonciatrice de tendances qui marqueront l'Europe du XXIe siècle – des tendances « d'après-après guerre froide ».

● **Le sacro-saint principe de la souveraineté des Etats** est un peu plus ébranlé. Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 avril, une grande capitale européenne a subi un bombardement aérien pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Pour la première fois, l'OTAN, alliance défensive, a fait usage de la force contre un Etat souverain pour des problèmes de politique interne à cet Etat. En Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale a tenté de sauver un Etat, issu certes d'une fédération multinationale, mais dont elle avait reconnu l'indépendance et la souveraineté en mars 1992. Par les accords de Dayton, elle a restauré, au moins en théorie, l'intégrité de cet Etat, qui était mise en cause de l'intérieur et de l'extérieur. Dans le conflit actuel, l'Occident fait fi de la souveraineté de la Yougoslavie tout en reconnaissant que le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie et en refusant l'indépendance de la province, peuplée à 90 % d'Albanais.

● **La prépondérance de l'OTAN, clé de la sécurité en Europe**, est affirmée. Après la chute du mur de Berlin, dans la période de l'après-guerre froide, l'OTAN occupait une place dans ce qu'on appelait « la nouvelle architecture de sécurité en Europe ». Sans être une organisation comme une autre, elle était plus ou moins mise sur le même plan que d'autres, l'ONU, l'OSCE, quand elle ne leur était pas subordonnée. La menace soviétique disparue, cette organisation, qui assure la présence politique et militaire des Etats-Unis sur le Vieux Continent, paraissait à la recherche d'une raison d'être. Avec le Kosovo, l'OTAN s'affirme comme la pièce maîtresse de la sécurité en Europe, la gardienne de la stabilité, la seule organisation capable de mettre en œuvre les forces nécessaires dans des opérations où s'estompe la différence entre *peace keeping* et *peace making*, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix.

● **L'Europe de la défense a des années de retard.** Le déploiement militaire de l'OTAN illustre l'extrême faiblesse militaire de l'Union européenne. L'identité de l'Europe en la matière paraît quasi inexistante dans quelques-uns des domaines-clés de l'avenir. L'Union n'a ni missiles de croisière ni bombardiers furtifs. Elle dispose d'encore moins d'indépendance à l'égard des Etats-Unis quand il s'agit de la collecte – par satellites, notamment – des informations nécessaires à la conduire moderne de la guerre. Rarement la prépondérance américaine a paru aussi écrasante. Les Européens – essentiellement les Allemands, les Britanniques et les Français – prennent certes leur part dans l'offensive mais ils auraient été parfaitement incapables de la mener sans les Etats-Unis. Ceux-ci paraissent, *a contrario*, pousser sans cesse plus avant l'avantage technologique qu'ils ont sur les Européens, tout en craignant que cet écart n'empêche à terme « l'interopérabilité » entre les armées alliées.

● **Les clivages issus de la guerre froide réapparaissent.** Désireuse de justifier sa pérennité alors que le Pacte de Varsovie se défaisait, l'OTAN « nouvelle manière » a voulu tendre la main à une Russie résolument hostile à l'élargissement du pacte atlantique à certains de ses anciens satellites (Pologne, Hongrie, République tchèque). Le point d'orgue de cette politique d'apaisement par rapport à Moscou fut la signature, en mai 1997 à Paris, de l'Acte fondateur entre l'organisation atlantique et la Russie et la création du Conseil conjoint. Sans doute, les Occidentaux avaient-ils refusé ce que les Russes réclamaient, à savoir un droit de veto sur les décisions de l'OTAN, mais une sorte de participation à la formation du consensus était implicitement reconnue à Moscou.

En se passant d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU par crainte d'un veto russe, les alliés affirment, au Kosovo, que le développement de la coopération avec la Russie n'est pas leur première priorité, au risque de recréer les lignes de fracture de la guerre froide. Autre membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine est tout aussi furieuse d'avoir été court-circuitée. Avec Moscou, elle est résolument hostile à l'affaiblissement en cours du principe de la souveraineté des Etats pour des raisons qui, dans un cas, peuvent s'appeler Tchétchénie, par exemple, et, dans l'autre, Tibet ou Taïwan...

● **La justification humanitaire l'emporte sur le principe de souveraineté.** L'invocation de la catastrophe humanitaire menaçante pour justifier l'action de l'OTAN sans mandat formel de l'ONU crée un précédent que les Américains et les Britanniques voudraient voir codifier dans le « *nouveau concept stratégique* » de l'Alliance. Certains responsables occidentaux sont allés plus loin, comme Javier Solana. Le secrétaire général de l'organisation a justifié l'intervention de l'OTAN au Kosovo par l'impossibilité de tolérer, dans la nouvelle Europe en gestation, un régime dictatorial bafouant les droits de l'homme, même si ces violations ont lieu à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Corollaire de l'affaiblissement du principe de souveraineté, le droit d'ingérence humanitaire prend une valeur supérieure au respect des frontières, un des piliers de l'ordre ancien. C'est une nouvelle Europe qui se dessine.

Alain Frachon
et Daniel Vernet

Ibrahim Rugova demande à sortir du Kosovo

LE CHEF modéré des Albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova, a reçu lundi 5 avril, à son domicile de Pristina, étroitement surveillé par la police, la visite de l'ambassadeur de Russie à Belgrade, Iouri Kotov, puis celle du vice-premier ministre yougoslave, Nikola Sainovic. Entre les deux, il a pu s'entretenir avec des journalistes, dont celui de l'AFP.

« *Il faut vraiment trouver une solution à cette situation aiguë, et je demande à Belgrade d'être plus coopératif avec la communauté internationale* », a-t-il déclaré devant la presse. « *Il faut arrêter les bombardements* » et instaurer une « *surveillance* » de la situation au Kosovo, a-t-il ajouté sans être plus explicite. « *J'espère que cela va être discuté au niveau international. Ce n'est pas une question pour moi actuellement. Ici je suis sans mon peuple.* »

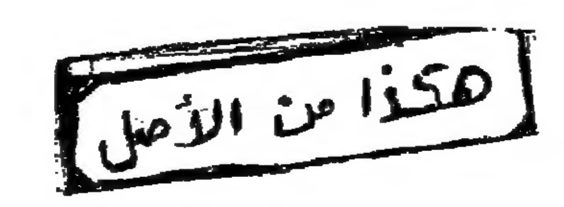
« *J'ai dit à M. Kotov que je suis intéressé à sortir de Pristina, à aller à Skopje et dans d'autres pays pour contribuer à ce processus et arrêter la situation actuelle, parce que je suis ici sans mes collaborateurs* », a-t-il ajouté. « *Je ne peux pas travailler et apporter une contribution, ici à Pristina. Je pense que je peux contribuer davantage si je travaille actuellement hors du Kosovo. J'ai dit aussi aux autorités serbes que c'est ma demande. J'attends une réponse de ce côté* », a-t-il indiqué.

SPÉCULATION

Interrogé par un journaliste sur sa liberté de mouvement, M. Rugova a répondu : « *Je suis ici. La police de sécurité serbe est ici. J'ai demandé à sortir du Kosovo afin d'aider à résoudre cette situation, aider la partie serbe et aider la partie albanaise.* » Plusieurs dirigeants occidentaux ont invité ces derniers jours M. Rugova à venir s'entretenir avec eux.

L'ambassadeur russe, Iouri Kotov, a dit avoir évoqué la question avec Nikola Sainovic, vice-premier ministre yougoslave. « *Sainovic m'a confirmé que vous étiez libre de vos mouvements et qu'ils* [les Serbes] *se soucient surtout de votre sécurité personnelle, et je crois que cette situation pourra être résolue* », a-t-il déclaré en s'adressant à M. Rugova. Interrogé à propos des doutes émis en Occident sur sa rencontre avec M. Milosevic, dont la RTS, la télévision de Belgrade, avait diffusé des images, M. Rugova a répondu : « *C'est de la spéculation. J'ai été à Belgrade.* »

Le Centre d'information serbe (MC) à Pristina a diffusé un « *communiqué conjoint* » d'Ibrahim Rugova et de Nikola Sainovic, affirmant que les deux hommes se sont déclarés « *entièrement prêts* » à engager « *un travail commun* » dans deux domaines : le processus politique en vue d'un règlement du problème du Kosovo, et le retour dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées. – *(AFP.)*



DÉPÊCHES

RÉFUGIÉS

■ Le nombre des réfugiés du Kosovo *« s'est accru plus rapidement que prévu »* et leur total pourrait *« atteindre 900 000 »* dans le futur, a estimé, mardi 6 avril, le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés (HCR), Mme Sadako Ogata, interrogée par un quotidien japonais. *« Nous nous étions préparés pour 100 000 (réfugiés), puis pour 350 000, mais leur nombre a augmenté plus rapidement »*, a-t-elle déclaré depuis Genève, selon *Asahi Shimbun*. Interrogée sur la situation au Kosovo, elle a indiqué n'avoir *« aucune information »* en raison de la fermeture de la province. *« Les mesures d'expulsion se sont étendues à d'autres régions* [du Kosovo]. *Je ne sais pas quand cela finira »*, a-t-elle ajouté en excluant la création d'un *« sanctuaire »* pour les réfugiés kosovars. *« Créer un sanctuaire dans un seul pays entraîne de nombreux problèmes militaires, économiques et sociaux. (...) Je ne crois pas qu'il y ait aucun exemple [de sanctuaire] qui ait réussi ».* – *(AFP.)*

VOJISLAV SESEJL, EXTRÉMISTE SERBE :

■ *« Toutes les zones d'habitation au Kosovo sont sous notre contrôle. l'UCK est défaite (...) mais nous n'arrêterons nos opérations que lorsque le dernier soldat aura été exterminé. Vendredi l'ultimatum pour la redition des soldats de l'UCK a été diffusé. Ceux qui ne se rendent pas seront exterminés »*, confie le vice-premier ministre serbe, Vojislav Sesejl au quotidien moscovite *Moskovski Komsomolets*.

L'ultra-nationaliste, dont l'entretien est publié mardi 6 avril dans le quotidien, stipule encore : *« Les terroristes albanais seront détruits jusqu'au dernier. Seuls resteront au Kosovo les Albanais qui respectent la Serbie et son Etat »*. Puis au sujet du retour des réfugiés : *« Nous étudions encore la question. En principe, pourront revenir ceux qui ont un passeport serbe et ceux qui n'ont jamais participé à des actions séparatistes. Mais ceux qui ont été subordonnés aux Américains n'ont qu'à aller en Arizona, au Nevada ou au Nouveau Mexique ».* – *(Corresp.)*

COMBATS

■ Selon le site Internet de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), de violents affrontements ont lieu actuellement entre les combattants albanais et les forces serbes dans les villages de l'ouest et du centre de la vallée de la Drenica, notamment à Shtuticë, Verboc, Abri, Likoc. D'autre part des milliers de Kosovars seraient actuellement sur les routes, privés d'eau et d'approvisionnement. Une colonne formée par les habitants de Kozhica qui ont quitté leur village après en avoir été chassés s'est trouvée prise dans un champ de mines.

« TRIDENT HUMANITAIRE » FRANÇAIS

■ Côté français, quatorze avions de transport ont décollé lundi 5 avril de la base militaire d'Istres (Bouches-du-Rhône), pour livrer en Macédoine et en Albanie 24 tonnes de fret humanitaire, dans le cadre de l'opération *« Trident humanitaire »*.

MANIFESTATION PARISIENNE

■ Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés, lundi 5 avril, à l'initiative de l'UJP (Union des jeunes pour le progrès), devant l'église Saint-Germain-des Prés, afin de dénoncer le régime de M. Milosevic et *« la politique d'épuration du régime serbe »*. De nombreux membres de la communauté albanaise de Paris et de Bruxelles étaient présents ainsi que des représentants du Comité Kosovo. Le nom de l'UCK (l'Armée de libération du Kosovo) était scandé avec force, interrompant plusieurs discours pressant l'OTAN d'intensifier sa pression sur Belgrade.

MORT D'UN BÉBÉ

■ Un bébé de huit mois, qui faisait partie d'un groupe de 17 réfugiés kosovars, est mort dans la nuit de lundi 5 à mardi 6 avril, pendant la traversée du Canal d'Otrante de l'Albanie vers l'Italie. Le bébé, enveloppé dans un sac en plastique pour être protégé du froid et des embruns, est mort asphyxié, selon les médecins qui ont constaté son décès. – *(AFP.)*

« Quand on est pacifiste, on doit quitter les Verts »

En Allemagne, les militants écologistes critiquent leur parti

Environ 50 000 personnes ont participé en Allemagne aux marches de la Paix ce week-end. Les défilés regroupaient des militants écologistes qui dénoncent violemment la prise de position du leader des Verts, Joscka Fischer, des communistes, des jeunes socialistes et des serbes immigrés outre-Rhin.

COLOGNE
de notre envoyé spécial

« Je suis un âne, j'ai voté Verts dans le passé. » Sur les bords du Rhin, à Cologne, le pacifiste Günther est amer : le leader des Verts, le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, n'est-il pas en train de rentrer dans l'histoire comme celui qui aura approuvé les bombardements de la Luftwaffe hors d'Allemagne pour la première fois depuis 1945 ? *« Dans ce parti, on ne peut plus rien changer. Quand on est pacifiste, on doit quitter les Verts »*, explique-t-il. En compagnie d'environ cinquante mille manifestants, il participe aux marches de Pâques pour la paix.

Nées à la fin des années 50, lorsqu'il était question d'équiper la Bundeswehr d'armes atomiques, ces marches sont tombées en désuétude lors de l'arrivée du social-démocrate (SPD) Willy Brandt à la chancellerie, en 1969. Elles ont retrouvé une nouvelle jeunesse dans les années 80, lorsque l'OTAN a décidé de déployer de nouveaux missiles nucléaires en Allemagne, mais elles ont de nouveau perdu leur raison d'être avec la fin de la guerre froide.

Les bombardements alliés en Yougoslavie leur redonnent un peu de dynamisme. *« Les années précédentes, nous n'étions pas plus de cinq cents. Aujourd'hui, nous sommes plusieurs milliers »*, se réjouit Detlev, l'un des organisateurs, qui est aussi membre du KPD, groupuscule communiste orthodoxe qui tente de récupérer le mouvement.

La manifestation, qui part d'un monument à la mémoire des homosexuels victimes du nazisme pour s'achever à l'exposition sur les crimes de la Wehrmacht, est hantée par les souvenirs nazis. *« La honte est passée. L'Allemagne mène de nouveau une guerre agressive »*, affirme une pancarte.

« ROUGE SANG-VERT KAKI »

« C'est une tragédie internationale que des soldats allemands marchent de nouveau vers la Yougoslavie », proclame un professeur d'histoire, membre du PDS, les communistes rénovateurs, qui ont repris ces dernières semaines le flambeau pacifiste des Verts. *« La situation est décrite de manière partiale. Bien sûr Milosevic est coupable, mais les autres le sont aussi et on ne le dit pas »*, reproche-t-il, estimant que *« le gouvernement Rouge-Vert n'a pas de conscience historique. »* Au contraire, une militante reproche à la manifestation pacifiste d'être manipulée par le KPD et de passer sous silence les crimes de Milosevic.

Les pancartes se livrent à des surenchères violentes : La coalition de M. Schröder est rebaptisée « rouge sang-vert kaki ». Un pancarte prétend que *« l'OTAN fait avec les Serbes comme Hitler avec les Juifs »*. A la tribune, un orateur affirme : *« L'Allemagne a provoqué l'explosion de la Yougoslavie en reconnaissant la Slovénie et la Croatie. »* Deux lycéennes, membres des Jeunesses socialistes – les Jusos – et qui se disent marquées par le passé de leur pays, sont elles aussi venues pour demander l'arrêt des bombardements : *« La loi allemande dit qu'on doit seulement se défendre, mais que l'on ne doit pas agresser »*, estime l'une d'entre elles. Peter, quarante ans, entré au SPD il y a plus de vingt ans, a rendu cette semaine sa carte du parti : *« Je ne veux pas que mon fils de neuf ans ait dans le futur honte de nous, comme nous avons eu honte de nos parents et de nos grands-parents. »*

Mais les manifestants sont bien en peine de trouver un moyen d'empêcher les exactions au Kosovo : *« L'ONU est faite pour cela »*, dit l'un d'entre eux. Les pacifistes estiment que les bombardements de l'OTAN ont plutôt empiré les choses. Rejetant l'argument humanitaire de l'intervention alliée, un orateur accuse l'Allemagne de dépenser *« quarante fois plus dans son intervention militaire qu'en aide humanitaire aux réfugiés »*.

A la manifestation se sont joints des Serbes (750 000 en Allemagne) qui ont affiché sur leur poitrine une cible indiquant à l'OTAN où viser. Ils affirment avoir aussi été déportés par centaines de milliers en 1995. Ils reçoivent le soutien de la communauté grecque (360 000), venue nombreuse. Enfin, les Kurdes (400 000 à 500 000) de Cologne profitent de l'occasion pour rappeler leur cause. Le cas des Kurdes est bien pratique pour condamner les bombardements sur Belgrade. *« Des bombes pour Belgrade, des armes pour la Turquie »*, accuse un manifestant. *« Nous avons une morale double »*, accusent de nombreux militants Verts et SPD. *« Il y a des génocides ailleurs dans le monde. Les Kurdes aussi veulent devenir autonomes. Mais cela ne viendrait jamais à l'idée de l'OTAN d'intervenir. »*

Arnaud Leparmentier

Dans leur fief de Pale, les Serbes de Bosnie ressassent leurs désillusions

Pas de soutien « complet » au président serbe

PALE
de notre envoyé spécial

A Pale, les anciens francs-tireurs qui ont fait le siège de Sarajevo tuent l'ennui à la terrasse des cafés.

REPORTAGE
« Milosevic n'a pas fait ce qu'il devait faire pour les Serbes d'ici »

Ils clignent des yeux sous le soleil, les mâchoires serrées. *« Je ne veux pas parler. Ce seraient plutôt des insultes que j'ai à vous cracher »*, dit l'un. *« C'est par la force qu'on peut vous répondre »*, menace l'autre. *« Nos mots n'ont plus d'effets. Si cela doit se terminer, cela doit se terminer : nous serons tous exterminés »*, ajoute une femme.

Certains n'ont pas peur de descendre, la nuit, à Sarajevo, prendre un verre dans les bars, où ils espèrent ne pas être identifiés. Les plus culottés y ont même trouvé un travail, et remontent, le soir, à Pale. D'autres sont terrorisés à l'idée de pénétrer dans la capitale bosniaque qui leur a échappé. Ils se sentent condamnés à vivre dans ce gros village de montagne, à l'entrée duquel, en guise de consolation, on a planté la pancarte indiquant *« Pale, Sarajevo serbe »*. Les autorités politiques de la République serbe de Bosnie ont préféré s'installer à Banja Luka. Les chefs militaires ont pris le maquis. Personne, à Pale, n'irait descendre dans la rue pour soutenir *« complètement »* Milosevic, expliquent ses habitants. D'ailleurs, personne, à Pale, n'aurait de leader politique, d'*« idole à qui se fier aveuglément »*, précisent-ils. *« Milosevic n'a pas fait ce qu'il devait faire pour les Serbes d'ici, car nous avons perdu Sarajevo. Maintenant, nous comprenons mieux pourquoi il a été forcé »* de signer les accords de Dayton consacrant la partition de la Bosnie, ajoutent-ils.

Les uns et les autres regardent les images de leur télévision, la chaîne de la République serbe de Bosnie. Lundi, ils ont appris qu'un monastère, à Gracanica (en Voïvodine), aurait été détruit par les frappes de l'OTAN. Milosevic ou pas, *« la question ne repose plus sur un leader ; la communauté internationale s'est engagée dans une action qui va faire disparaître tout un peuple »*, se révolte Natacha, quarante-deux ans, une ancienne habitante de Sarajevo. Elle n'arrive pas à y croire : *« Quand même ! Ne me dites pas que les Américains, les Français, les Italiens préfèrent des musulmans, des Albanais, au peuple serbe ! »*, s'exclame-t-elle.

« PLUS DE RETOUR POSSIBLE »

La purification ethnique ? *« Je ne peux que rire. Comment cent mille Serbes vivant au Kosovo peuvent-ils mettre en danger deux millions d'Albanais ? Les Américains, les Français savent-ils compter ? D'ailleurs, les images de réfugiés que je vois sur CNN ne font aucun doute : les Albanais ont davantage peur des bombes de l'OTAN que des Serbes. Ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. (...) Au Kosovo, ils peuvent connaître la liberté, comme les minorités vivant en Voïvodine ; jamais ils n'auront l'indépendance. Le terrorisme doit être étouffé, et que le monde, l'Europe, nous laissent en paix. Les Albanais vont le regretter. Au Kosovo, ils avaient tout. En Albanie, ils n'auront rien, seulement la nostalgie »*, dit celle qui se définit comme une réfugiée et précise : *« Avec Sarajevo, le cordon a été coupé. Il n'y a plus de retour possible. »*

« Quelqu'un nous a détruits », répète-t-elle. Souvent, elle évoque un *« complot »*, une jalousie. *« La Yougoslavie était le plus beau pays, on nous volait nos passeports, tellement ils étaient précieux ; nous étions les seuls à pouvoir voyager en Occident comme dans les pays de l'Est. » « On a toujours accéléré le cours des événements dans le même sens : pour mettre toute la culpabilité sur le dos des Serbes. L'Amérique, l'Allemagne surtout, ont réussi. Ce qui nous fait le plus souffrir, c'est que la France soit entrée dans la guerre. Nous avions tellement de choses en commun. »*

A Pale, elle a eu le temps de réfléchir sur la précédente guerre qui l'a exilée. *« Tout le monde a été coupable, en Bosnie. Tout le monde a fait de la purification ethnique. On aurait dû négocier plus tôt, on n'en serait pas là. »* Elle redoute que les Etats-Unis cherchent à faire entrer la République serbe de Bosnie dans le conflit, aujourd'hui. *« Nous, on a déjà eu l'expérience, et on n'en a pas envie. »* Elle revient sur ce pouvoir occulte et *« mondial qui manipule Clark, Chirac et Clinton » : « Ce sont les cerveaux fous de militaires ratés »*, affirme-t-elle. *« Peu importe le nombre de Serbes survivants, ils combattront toujours pour qu'éclate, un jour, la vérité. »* Bosnie, Croatie, Serbie, *« trois nations indestructibles, les peuples de l'avenir, nous savions vivre en harmonie »*, s'enflamme-t-elle.

A la terrasse d'un café, un ancien combattant de trente ans passe l'après-midi à se lever et à changer de table. Il marche quelques pas dans la rue, revient, se rasseoit. L'hésitation passée, il meurt d'envie de poser la question à une jeune Bosniaque de passage : *« Alors, c'est comment, Sarajevo ? »* La jeune fille lui raconte que *« rien ne bouge vraiment, ça ne va pas de l'avant »*. Lui : *« C'est à cause des étrangers. » « C'est avant tout à cause de nous »*, lui dit-elle en souriant, en le regardant dans les yeux. Le jeune homme est gêné, réfléchit quelques secondes. *« Oui, en partie. Mais c'est surtout de la faute des étrangers »*, répète-t-il avant de passer, aussi avidement, à une deuxième question : *« Tu vas où, dans les bars ? » « Moi, je vais partout »*, lui répond-elle sèchement, tout en le quittant.

Dominique Le Guilledoux

Les médias serbes ignorent toujours le drame des Kosovars

LES MÉDIAS serbes officiels continuaient, lundi 5 avril, à faire silence sur le sort des dizaines de milliers de réfugiés du Kosovo qui attendent toujours, sans nourriture ni abri, de franchir la frontière, rapporte le service d'écoutes de la BBC. Le « deuxième front » humanitaire de l'OTAN est également ignoré, alors que les *« divisions »* présumées au sein de l'Alliance sont abondament *commentées*.

L'hebdomadaire de l'armée serbe, *Vojska*, affirme ainsi qu'au *« sein de toutes les communautés militaires de l'OTAN, à l'exception des Etats-Unis, l'attitude dominante est que l'agression contre la Yougoslavie a seulement causé de grands problèmes, sans produire les effets désirés ». « Les forces de l'OTAN font face à une défense hautement organisée de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne »*, poursuit l'hebdomadaire, soulignant que les planificateurs de l'Alliance ont *« abandonné leur plan de bombardement par étapes »*. Il prétend qu'un *« certain nombre de pilotes de l'OTAN ont accusé les dirigeants de leur pays et l'OTAN de les avoir impliqués dans une aventure très risquée »*. La radio serbe, elle, s'est inquiétée du *« désastre écologique »* provoqué par le bombardement de l'usine chimique dans la ville de Lucane, tout en multipliant, comme la télévision, les interviews de citoyens exprimant *leur détermination à combattre* l'OTAN et à soutenir le gouvernement. En Russie, les chaînes de télévision, dans leur ensemble, ont aussi ignoré pendant douze jours le sort fait aux Albanais du Kosovo. *Mais un tournant s'est produit* le 4 avril, quand NTV, seule grande chaîne privée, a diffusé dans son programme hebdomadaire *Itogui* un premier reportage sur les réfugiés, évoquant l'épuration ethnique et montrant des images de la cassette vidéo portant sur un massacre *diffusée dimanche sur* la BBC (*Le Monde* du 5 avril). Le directeur de la chaîne, Evgueni Kisselev, a reconnu que les journalistes russes à Belgrade, qui ne parlent que du courage des Serbes soumis aux raids aériens d'un agresseur insensé, étaient *« étroitement surveillés et leurs rapports soumis à la censure militaire »*.

Commentant ce revirement subit, le politologue Andreï Piontkovski a estimé qu'il a été provoqué par *« la crainte de notre intelligentsia libérale de voir son suivisme panslave aboutir à un retour au pouvoir des communistes »*, qui jetteront ces libéraux en prison. Mais un autre responsable de NTV a assuré que le changement de ton de la chaîne s'explique seulement par l'arrivée d'un de leurs envoyés spéciaux en Macédoine, laquelle fut retardée par un *« manque de moyens matériels, NTV ayant, contrairement aux chaînes occidentales, des ressources limitées »*.

A contre-courant de la vague montante d'anti-américanisme en Russie, l'hedomadaire d'opposition libéral *Novaia Gazeta* a aussi comparé, lundi, la campagne du président Milosevic contre les Albanais du Kosovo à celle qu'avait menée Boris Eltsine contre les Tchétchènes. Selon un politologue du bureau moscovite de la Fondation américaine Heritage, cité par le quotidien moscovite de langue anglaise *The Moscow Times*, les autres chaînes télévisées russes vont être obligées de suivre leur concurrent NTV, maintenant que celui-ci a brisé le tabou. *« Tout le monde comprend que les bombardements de l'OTAN sont mauvais, mais personne ne veut voir les passions s'exacerber et tout balayer : ni Eltsine ni Primakov ne veulent renforcer les communistes »*, a précisé Evgueni Volk.

Sophie Shihab

Dans leur fief de Pa
les Serbes de Bosni
ressassent leurs désill

s Kosovars

Zhu Rongji est aux Etats-Unis pour un séjour délicat

WASHINGTON. Premier chef de gouvernement chinois en visite officielle aux Etats-Unis depuis quinze ans, Zhu Rongji, s'est rendu, mardi 6 avril, à Los Angeles, première étape d'un voyage de neuf jours. Ce déplacement promet d'être délicat. La condamnation virulente par Pékin des bombardements de l'OTAN contre la Serbie s'est ajoutée aux différends accumulés entre les deux pays : espionnage, transferts de technologies sensibles, financement politique, divergences sur Taïwan, droits de l'homme, différends commerciaux, admission de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Chine a démenti, lundi, des informations selon lesquelles son chef des renseignements militaires, le général Ji Shengde, aurait versé 300 000 dollars au Parti démocrate en 1996 pour contribuer à la campagne présidentielle de Bill Clinton. Les deux pays sont presque arrivés à un accord sur l'ouverture accrue du marché chinois réclamée par les Etats-Unis pour faciliter l'adhésion de Pékin à l'OMC, mais il semble exclu qu'il soit signé durant la visite. De nouvelles interpellations de dissidents ont eu lieu ces derniers jours à Pékin à l'occasion, le 5 avril, de la Fête des morts. – *(Corresp., AFP.)*

Le président soudanais annonce un cessez-le-feu unilatéral

KHARTOUM. Le président soudanais Omar Al Béchir a déclaré unilatéralement, lundi 5 avril, un cessez-le-feu global dans le sud du pays dès le 15 avril, date d'expiration du cessez-le-feu partiel en vigueur. *« Afin de souligner notre position inchangée en faveur de la paix, nous déclarons un cessez-le-feu global dans tous les Etats du sud du Soudan »*, a affirmé le général Béchir dans une allocution à l'Assemblée nationale soudanaise. Il a appelé l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA, rebelles sudistes) à répondre positivement à cet appel pour un cessez-le-feu global. Le gouvernement soudanais et la guérilla sudiste, en guerre depuis 1983, ont prolongé en janvier un cessez-le-feu dans la région du Bahr el-Ghazal, qui doit expirer à la mi-avril. – *(AFP.)*

Les candidats rivaux de M. Bouteflika dénoncent ses appuis au sein du pouvoir

ALGER. Quatre candidats en vue à l'élection présidentielle du 15 avril en Algérie dénoncent dans un communiqué commun la partialité de l'administration en faveur d'Abdelaziz Bouteflika, ancien ministre des affaires étrangères du défunt président Houari Boumediène.

« Les méthodes et documents électoraux utilisés pour truquer les élections législatives précédentes (en 1997) refont surface malgré nos protestations répétées. L'administration et les services publics se dévouent à un candidat en particulier », affirment-ils dans un communiqué commun. Faisant clairement allusion à Abdelaziz Bouteflika, présenté comme le candidat du *« consensus »* d'une partie au moins du puissant lobby des généraux, ce texte émane de l'ancien ministre des affaires étrangères islamisant Ahmed Taleb Ibrahimi, de l'ancien premier ministre libéral Mouloud Hamrouche, du candidat islamiste modéré Abdallah Djaballah et d'un représentant du socialiste kabyle Hocine Aït Ahmed. – *(Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTHIOPIE : deux membres d'une équipe** de l'organisation non gouvernementale Action contre la faim (ACF) – dont un hydraulicien français – ont été enlevés, samedi 3 avril, par des *« éléments armés non identifiés »* en Ogaden, région éthiopienne jouxtant la Somalie. Dans un communiqué difusé lundi à Addis Abeba, l'organisation humanitaire confirme ne plus avoir de nouvelles de son équipe depuis quarante-huit heures. – *(Reuters.)*

■ **CONGO-KINSHASA : Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies,** a nommé, lundi 5 avril, Moustapha Niasse, ancien ministre sénégalais des affaires étrangères, émissaire spécial pour la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). M. Niasse est chargé de déterminer, après consultation des dirigeants de l'Afrique centrale, quel rôle les Nations unies peuvent jouer dans le rétablissement de la paix en RDC, de nouveau en guerre depuis août 1998. – *(Reuters.)*

■ **INDE : le gouvernement indien conduit par les nationalistes** hindous du BJP (Parti du peuple indien) est de nouveau menacé après la démission des deux ministres de son principal allié sudiste. Mécontente du refus du gouvernement de satisfaire ses exigences – réintégration du chef d'état-major de la marine limogé en décembre et changement du ministre de la défense –, l'ancienne actrice reconvertie en politique, Mme Jayalalitha, a demandé à ses deux représentants de démissionner et annoncé qu'elle allait de nouveau réétudier son soutien au gouvernement. Mme Jayalalitha, dont le parti a dix-huit députés au Parlement, n'en est pas à sa première menace, mais sa rencontre la semaine dernière avec la présidente du Parti du Congrès, Mme Sonia Gandhi, laisse à penser qu'elle pourrait changer d'alliance, au risque de faire tomber le gouvernement de M. Atal Bihari Vajpayee. – *(Corresp.)*

■ **CHILI : neuf anciens officiers de l'armée de terre** ont été arrêtés, lundi 5 avril, dans le cadre d'une enquête ouverte sur l'assassinat en 1982 d'un dirigeant syndicaliste, Tucapel Jimenez, opposant au régime du général Augusto Pinochet. Tucapel Jimenez avait été tué après avoir lancé un appel à la restauration de la démocratie au Chili et à lutter contre le régime militaire dirigé par le général Pinochet. Il y a une semaine, la justice chilienne avait demandé l'arrestation de douze officiers, dont les neuf qui ont été mis en détention lundi. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine a suspendu,** la semaine dernière, le procureur fédéral Iouri Skouratov, qui enquêtait sur des affaires de corruption au plus haut niveau de l'Etat, et fait apposer des scellés sur son bureau. Toutefois, c'est le Sénat russe, le Conseil de la Fédération, qui, constitutionnellement, doit entériner son limogeage. Le 17 mars, le président Eltsine avait déjà tenté d'écarter le procureur et le Sénat avait refusé de voter sa mise à l'écart. Une enquête criminelle a été ouverte à l'encontre du procureur, prétexte à sa mise à l'écart.

Washington déplore le contrat conclu entre Elf et l'Iran

WASHINGTON. Les Etats-Unis sont *« profondément déçus et sérieusement préoccupés »* par la signature, la veille, d'un contrat avec l'Iran, par les groupes pétroliers français Elf et canadien Bow Valley, a déclaré, lundi 5 avril, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. *« Les Etats-Unis demeurent fortement opposés à tout investissement dans le secteur pétrolier iranien »*, a ajouté M. Rubin. Elf et Bow Valley ont signé dimanche à Téhéran un contrat de 300 millions de dollars avec l'Iran pour exploiter un gisement pétrolier dans le Golfe. *« Comme dans les cas similaires, nous allons examiner de près les faits et nous évaluerons les implications aux termes de la législation* [D'Amato] *qui prévoit des sanctions pour des investissements effectués en Libye et en Iran »*, a précisé M. Rubin. – *(AFP.)*

Xanana Gusmao, le leader indépendantiste du Timor-Oriental, appelle à reprendre les armes

Washington lui demande de revenir sur sa décision

A la suite d'un raid de miliciens pro-indonésiens qui a fait dix-sept morts, le leader indépendantiste timorais Xanana Gusmao a appelé la guérilla à reprendre le combat. Washington lui a demandé de revenir sur une décision dont l'objet paraît être d'attirer l'attention sur la dégradation de la situation dans le territoire envahi en 1975 et annexé unilatéralement par l'Indonésie l'année suivante.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Xanana Gusmao a appelé, lundi 5 avril, la guérilla est-timoraise à reprendre les armes contre l'armée indonésienne après avoir appris que des miliciens pro-indonésiens avaient tué 17 personnes lors d'une attaque à une cinquantaine de kilomètres de Dili, capitale de l'ancien territoire portugais. Washington a aussitôt réagi en demandant au leader timorais, assigné à résidence à Djakarta, de revenir sur sa décision. Tout *« en réaffirmant son attachement à la poursuite »* des négociations menées sous l'égide de l'ONU et qui doivent reprendre le 22 avril à New York, Lisbonne a exprimé *« son indignation la plus forte »*.

L'appel de Xanana Gusmao représente un revirement : ces derniers mois, il avait demandé à ses partisans de faire preuve de retenue et de ne pas répondre aux provocations des milices ou de l'armée. En apprenant, en mars, que Portugais et Indonésiens s'étaient entendus pour organiser, sous l'égide de l'ONU, une *« consultation directe »* des Timorais de l'Est sur le statut de leur territoire, Xanana Gusmao avait donné son aval. Au même moment, à Djakarta, l'ancien chef de la guérilla timoraise s'était entendu avec Joao Tavares, chef des milices timoraises pro-indonésiennes, pour jeter les bases d'un « cessez-le-feu » entre leurs partisans respectifs. Alors qu'une bien fragile paix civile au Timor-Oriental est régulièrement menacée par des manipulations, celui qui fut longtemps, pour Djakarta, l'homme à abattre est devenu, par sa modération et son prestige, la cheville ouvrière d'un règlement timorais.

« COUP DE GUEULE »

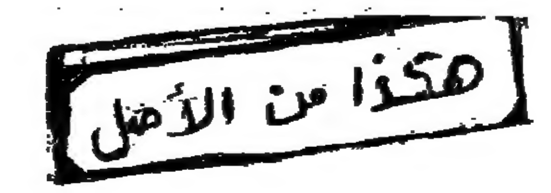
Madeleine Albright, qui l'a rencontré en mars à Djakarta, s'est dite *« très impressionnée »* par cet ancien fonctionnaire du territoire portugais devenu chef du Fretilin (Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental), fondé en 1974, dans la foulée de la « révolution des oeillets ». En 1974, Gusmao venait d'obtenir un prix de poésie et s'installait en Australie quand la guerre civile a commencé à déchirer le Timor-Oriental, que les Portugais s'apprêtaient à évacuer sans avoir assuré de relève. Laissant sa femme et leurs deux enfants à Melbourne, où il avait adhéré au Fretilin, José « Xanana » Gusmao avait regagné son pays en novembre 1975, une semaine avant l'invasion indonésienne. Il avait gagné la forêt pour diriger le Falintil, bras armé du Fretilin, jusqu'à sa capture, en 1992, dans une banlieue de Dili. La justice indonésienne l'a condamné, en 1993, à perpétuité, sentence commuée sous pression internationale en vingt ans de prison.

Début février 1999, le gouvernement indonésien a annoncé qu'il ne s'opposait plus à l'indépendance du Timor-Oriental. Deux semaines plus tard, Gusmao a été assigné à résidence dans une villa à Djakarta, afin de faciliter sa participation aux négociations.

Si Djakarta semble prêt à offrir aux Timorais le choix entre une large autonomie et l'indépendance, au cours d'une *« consultation »* dont la nature et la date n'ont pas encore été déterminées, l'attitude de l'armée indonésienne est plus ambiguë. Malgré ses démentis, on la soupçonne d'armer des milices locales levées parmi une minorité favorable à l'intégration. Ces manipulations et l'incertitude qui pèse sur l'avenir du territoire contribuent à y entretenir un climat de peur, y compris chez les Indonésiens, qui tiennent l'administration et l'essentiel du commerce.

Xanana Gusmao réclame une *« présence internationale »* pendant une période de transition assez longue, ce que proposent également les Américains, ainsi qu'un retrait militaire indonésien progressif et le désarmement des milices timoraises levées par Djakarta. Son « coup de gueule » de lundi a pour objet d'attirer l'attention sur un engrenage inquiétant. Il a d'ailleurs fait savoir, mardi, qu'il reviendrait sur son appel si les Nations unies intervenaient dans l'ancienne colonie.

Jean-Claude Pomonti



JUSTICE La procédure de ratification du traité de Rome, créant une Cour pénale internationale (CPI), a commencé, mardi 6 avril, avec l'examen, par les députés, d'un projet de révision de la Constitution, le Conseil constitutionnel ayant, le 22 janvier, jugé le traité incompatible avec la Loi fondamentale dans sa rédaction actuelle. Le principe de la CPI avait donné lieu à débat au sein de l'exécutif.
● LES DÉPUTÉS, dont la commission des lois a approuvé le projet de loi constitutionnelle, sans difficulté, le 31 mars, devraient faire de même en séance publique. Les « souverainistes » s'inquiètent, cependant, d'un nouvel abandon de souveraineté.
● LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL avait saisi l'occasion de ce traité pour intervenir dans le débat sur l'immunité pénale du président de la République, mais il avait relevé d'autres contradictions entre le droit national et le statut de la CPI.

Les députés valident la création d'une Cour pénale internationale

Le Conseil constitutionnel, saisi par Jacques Chirac et Lionel Jospin, l'ayant jugé nécessaire, la Constitution doit être modifiée avant la ratification du traité signé à Rome le 18 juillet 1998. La Cour pourra poursuivre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité

LE TRAITÉ portant création d'une Cour pénale internationale (CPI) devait être examiné, mardi 6 avril, par les députés, que l'actualité, depuis un an, aura sensibilisés à la notion de crime international. Mission d'enquête sur le génocide de 1994 au Rwanda ; arrestation, à Londres, du général Pinochet ; semi-reddition des anciens lieutenants de Pol-Pot au Cambodge ; événements du Kosovo : tout s'est enchaîné pour faire prendre conscience du devoir de lutter contre l'impunité.

L'adoption du projet de loi constitutionnelle – la ratification du traité de Rome nécessitant une adaptation préalable de la Constitution – ne devrait donc pas poser de problème. Cependant, la guerre en Yougoslavie devrait inciter les parlementaires à un débat sur le fond, dont ils ont jusque-là fait l'économie, sans même s'apercevoir des très fortes tensions qui ont traversé l'exécutif pendant le long processus de la négociation.

D'un bout à l'autre de l'échiquier politique – à l'exception de l'extrême droite –, on s'est converti aux vertus de la justice internationale au moment de l'arrestation spectaculaire d'Augusto Pinochet, à Londres, en ctobre 1998. Tant mieux ; mais l'objet de la future Cour n'est pas là. Ce tribunal, en effet, n'aura pas de compétence rétroactive et ne pourra connaître que des crimes survenus après sa création. Le simple pragmatisme en a voulu ainsi : on imagine l'engorgement qui l'étoufferait d'emblée s'il avait à juger tous les grands crimes impunis de ce siècle. Cette non-rétroactivité signifie aussi que le projet de Cour internationale est d'une autre nature que la seule restitution de la mémoire et l'exercice d'une justice posthume : il s'inscrit dans le présent, comme un outil de dissuasion judiciaire et de répression, qui prétend contribuer à arrêter ou à éviter les grandes entreprises criminelles en cours ou à venir.

C'est à la lumière des événements d'aujourd'hui qu'il faut mesurer l'ambition du projet comme ses difficultés. La référence utile, c'est la Yougoslavie : d'une part, parce qu'un tribunal international s'en occupe déjà – le Tribunal pénal international (TPI), installé à La Haye, qui a fait office de laboratoire dans la conception de la future Cour ; d'autre part, parce que l'intervention militaire alliée permet de mieux comprendre certaines des polémiques qui ont eu lieu tout au long de la négociation.

On le voit au Kosovo : la dissuasion judiciaire ne fait pas de miracles là où la dissuasion militaire elle-même a échoué. Mais on peut se dire, à l'inverse, que, sans le TPI, un autre grand criminel, Radovan Karadzic, serait toujours, aujourd'hui, le leader des Serbes en Bosnie, et qu'aucune entreprise de pacification n'aurait pu être engagée dans cette république. On peut supposer, aussi, que l'existence du TPI condamne à terme M. Milosevic, s'il ne finit pas autrement. Les déportations massives de populations sont évidemment un crime contre l'humanité, et les preuves de la responsabilité directe du président yougoslave devraient être moins difficiles à rassembler ici que pour les événements de Croatie ou de Bosnie.

AUTONOMIE LIMITÉE

Les dirigeants politiques et militaires sont considérés comme responsables, aux yeux du TPI comme de la future Cour, non seulement pour les crimes qu'ils ont commandités, mais pour ceux qu'ils avaient le pouvoir d'empêcher. C'est le sens de la lettre adressée, fin mars, par le procureur du TPI, Louise Arbour, à Slobodan Milosevic, son gouvernement et son état-major : *« Je compte*, écrivait-elle, *que vous usiez de votre autorité sur vos subordonnés afin de prévenir toute commission de crimes, et que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour punir vos subordonnés coupables de crimes. »*

Mme Arbour est, en principe, seule juge de l'opportunité des poursuites. Le procureur de la future Cour internationale n'aura pas cette totale autonomie. Le traité prévoit, en effet, que le Conseil de sécurité de l'ONU pourra lui demander de suspendre toute enquête et poursuite pendant un an, renouvelable. Ce fut un des grands débats dans la négociation, opposant les tenants d'une totale indépendance de la justice à ceux qui défendaient les prérogatives du politique, au premier rang desquels les membres permanents du Conseil de sécurité, dont la France. On peut imaginer que ces derniers n'auraient pas autorisé, par exemple, des poursuites contre M. Milosevic au moment des négociations de Dayton ou, même, de celles de Rambouillet ; on peut se demander s'ils auraient accepté qu'un mandat d'arrêt international soit lancé contre Laurent-Désiré Kabila, par exemple, lors de sa venue à Paris pour le dernier sommet franco-africain...

Les autres limites de l'indépendance du procureur concernent les poursuites abusives. A voir les banderoles *« Clinton, Chirac = Hitler »* dans les manifestations hostiles à l'intervention alliée, on peut se représenter ce à quoi pourrait donner prise, par exemple, une frappe qui, ratant sa cible, produirait de dramatiques dommages dits « collatéraux ». Le souci de se protéger et de protéger leurs soldats a été poussé très loin par les deux Etats qui interviennent le plus à l'étranger, à savoir les Etats-Unis et la France.

Les Etats-Unis n'ont finalement pas signé le traité de Rome ; la France, si, mais moyennant la mise en place d'une chambre préliminaire de juges, chargée de trancher en cas de contestation de la légitimité des poursuites. Les justices nationales, d'autre part, gardent la primauté sur la Cour internationale, ce qui veut dire qu'un soldat français qui se rendrait coupable de crimes pourrait être jugé par la justice française *(lire ci-dessous)*.

Malgré toutes ces précautions, l'hostilité à la Cour internationale était telle, dans les milieux militaires, que Paris a dû introduire dans le traité une clause permettant à chaque Etat signataire de récuser pendant sept ans la compétence de la Cour pour les crimes de guerre. C'est sur la base de ce compromis que Lionel Jospin a finalement tranché le débat qui, pendant des mois, avait opposé, schématiquement, le ministère de la justice et celui de la défense, ce dernier étant soutenu par l'Elysée.

Les milieux dirigeants font valoir qu'avec cette clause des sept ans il s'agit d'éviter des mises en cause abusives d'Etats pour des actes isolés, accidentels, non commandés. Mais la définition des crimes de guerre n'est pas du tout celle-là, répondent les organisations non gouvernementales (ONG), qui reprochent à la France d'affaiblir considérablement la future Cour en excluant de sa compétence la catégorie de crimes dont relèvent les exactions les plus fréquentes et d'être en recul par rapport aux conventions de Genève, signées il y a cinquante ans. Le Parlement n'ayant pas le pouvoir de modifier les traités, le débat, à ce niveau, ne peut être que théorique.

Claire Tréan

Soixante ratifications pour l'entrée en fonction

● **Le traité de Rome.** Le traité créant une Cour pénale internationale a été adopté, le 17 juillet 1998, et signé à partir du 18, à Rome, par les représentants de cent vingt pays. Les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, la Turquie, l'Irak, l'Iran, Israël, notamment, ne l'ont pas approuvé.

● **Signataires et ratifications.** Soixante-dix-neuf Etats, à ce jour, ont signé le traité. Un seul Etat, le Sénégal, a déjà ratifié le traité de Rome. Dans de nombreux pays, la ratification suppose, comme en France, une révision constitutionnelle. Il faut soixante ratifications pour que la Cour entre en fonction.

La mise en garde des « souverainistes » contre des pouvoirs jugés « exorbitants »

PROMPTS à se plaindre de ne pas avoir été saisis préalablement aux opérations militaires au Kosovo, les députés auraient dû se passionner pour la création d'une Cour pénale internationale qui, un jour, permettra de punir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Or c'est dans une certaine indifférence que le projet de loi constitutionnelle permettant la ratification du traité créant cette cour a été examiné, en commission des lois, le 31 mars. Selon le rapporteur, Alain Vidalies (PS), seuls sept députés étaient présents : cinq de la majorité et deux du RPR.

Le texte a été approuvé sans modification, Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) s'abstenant, mais sans expliquer pourquoi. *« Nous n'avons pas vu le coup venir, alors que ce texte est un des plus importants de la législature »*, regrette Jacques Myard (RPR, Yvelines), qui avait fait partie des « souverainistes » les plus pugnaces lors de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. M. Myard se promettait de se rattraper en séance publique, car, selon lui, le projet de loi n'est qu'*« apparemment »* consensuel. *« S'il s'agit de juger des gens comme Milosevic ou Pol Pot, je suis évidemment d'accord*, expliquait-il, décidé à s'abstenir plutôt que de voter contre, *mais on risque de donner à des juges internationaux des pouvoirs sans limites, en partant de l'idée que les démocraties qui les nomment seront toujours majoritaires sur la planète. Si la situation se modifie, ces pouvoirs se retourneront contre nous ! »*

RENDRE COMPTE AU POLITIQUE

Bien que, à la demande de la France, le traité prévoie des garde-fous contre toute dérive de la justice internationale, M. Myard estime que le procureur de la Cour *« aura des pouvoirs exorbitants »*, car *« il n'aura pas besoin du consentement de l'Etat pour enquêter, dès lors que la chambre préliminaire aura donné son accord »*. *« Si l'on a un procureur à la Kenneth Starr, on va s'amuser... »*, plaisante à peine le député. La France pourrait alors payer chèrement les abandons de souveraineté qu'elle s'apprête à consentir : *« Il ne serait plus possible de tourner certaines pages de notre histoire »*, comme le prévoient les lois d'amnistie. *« En outre*, estime M. Myard, *on prend le risque de voir le chef de l'Etat, qui ne bénéficierait plus de l'immunité, accusé d'ignominies. »*

M. Myard rappelle que la France s'était opposée – *« à juste titre »* –, en 1997, à ce que ses militaires comparaissent comme témoins devant les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda. Le ministre de la défense, Alain Richard, avait déclaré, en novembre 1997, qu'ils n'iraient *« jamais »* témoigner à La Haye, et avait dénoncé la *« justice-spectacle »* de ce tribunal. M. Myard lui donne raison : *« D'abord les militaires n'ont à rendre de comptes qu'au pouvoir politique, et non aux juges. En second lieu, il faut se mettre dans la tête qu'il n'y a pas de guerre "propre" et que nos militaires, devant un tribunal, peuvent se retrouver en position d'accusés, alors qu'ils auront tenté d'aider une population. »*

Quant à la clause, voulue par la France, qui permet de récuser pendant sept ans la compétence de la Cour pour les crimes de guerre, elle paraît insuffisante à M. Myard. *« Comme ces crimes sont imprescriptibles, le problème se reposera dans sept ans : on ne fait que reculer pour mieux sauter »*, dit-il. Ce qui, aux yeux des défenseurs des droits de l'homme, est un insupportable facteur de retard est considéré par les « souverainistes » comme un verrou trop fragile.

Rafaële Rivais

Le gouvernement tient à éviter les controverses

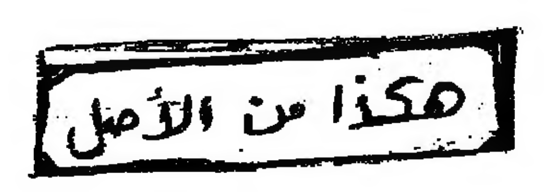
« LA RÉPUBLIQUE peut reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale [CPI] *dans les conditions prévues par le traité signé le 18 juillet 1998 »* : en proposant au Parlement d'insérer ce court article additionnel dans le chapitre de la Constitution consacré aux traités et accords internationaux, le gouvernement a choisi la commodité. Certes, dans sa décision du 22 janvier, le Conseil constitutionnel avait insisté sur l'ensemble des dispositions du statut de la future CPI, qui sont en parfaite conformité avec les principes constitutionnels, notamment la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation ; mais le juge constitutionnel avait jugé contraires à la Loi fondamentale trois dispositions du statut de la CPI.

La première concerne l'application du statut de la CPI *« à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle »*, en contradiction avec les régimes d'immunité dont bénéficient, en France, le président de la République, les ministres et les parlementaires. Si la décision du Conseil à propos de la responsabilité pénale du chef de l'Etat a suscité de vives polémiques (*Le Monde* du 26 janvier), il ne fait pas de doute que le débat aurait pu rebondir de façon aussi animée à propos de l'immunité des parlementaires, chapitre sur lequel ces derniers sont très sourcilleux.

Les deux autres dispositions contestées par le juge constitutionnel dessinent les zones de friction possibles entre la Cour pénale internationale et les juridictions nationales. Le premier article du statut de la CPI établit fermement que cette dernière *« est complémentaire des juridictions criminelles nationales »*. Aux yeux du juge constitutionnel, cette complémentarité – qui donne, en quelque sorte, la primauté aux juridictions nationales – pourrait être écornée dans deux hypothèses où seraient affectées les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale.

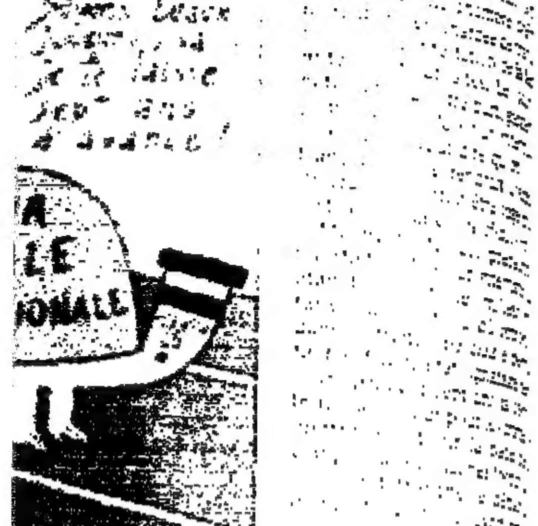
D'une part, la CPI pourrait être saisie et intervenir en contradiction avec l'application d'une loi d'amnistie ou avec les règles françaises en matière de prescription (pour les crimes de guerre, par exemple). D'autre part, le procureur de la Cour pénale internationale est autorisé, par l'article 99 du statut, à effectuer des investigations sur le territoire national, sans être assisté des autorités judiciaires nationales compétentes, *« quand cela est déterminant pour la bonne exécution de la demande »*. En soumettant au Parlement le principe même de la ratification du traité créant la CPI, sans entrer dans le détail, le gouvernement entend donc esquiver bien des controverses.

Gérard Courtois



le internationale

onstitution doit être modifiée
uerre et les crimes contre l'humanité



Les collectivités publiques recrutent désormais leurs avocats par appels d'offres

Le Conseil d'Etat doit dire si cette obligation est compatible avec la déontologie professionnelle

La moralisation de la vie publique justifie-t-elle que l'Etat ou les collectivités locales passant des contrats avec des avocats mettent ces professionnels en concurrence ? Oui, répond le commissaire du gouvernement du Conseil d'Etat, à condition que l'appel d'offres respecte les principes déontologiques qui régissent la relation avocat-client, ce que ne permet pas de faire, actuellement, le code des marchés publics.

AU DÉBUT de l'année 1999, un avis d'appel public à la concurrence publié par *La Gazette du Palais* a fait sursauter le milieu des avocats. L'union des maires de l'Oise lançait un marché négocié, ayant pour objet le *« recrutement d'un cabinet d'avocats »* pour *« une durée d'un an »*, et demandait au candidat d'indiquer les *« références et expériences professionnelles »* témoignant de *« sa compétence »*. Le directeur de cette publication, Jean-Gaston Moore, s'est senti obligé d'expliquer, dans un article en date du 16 mars, que *« l'avis est conforme à la loi »*, car *« la prestation de l'avocat est assimilée à un marché »*, bien que *« cette procédure heurte notre sensibilité »*. Il ajoutait que *« fort heureusement, grâce à la vigilance de deux avocats »*, Mᵉ Françoise Toubol-Fischer (du barreau de Paris) et Mᵉ Gérard Bismuth (du barreau de Marseille), *« il est possible d'espérer que le Conseil d'Etat l'annulera »*.

MISE EN CONCURRENCE

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée du contentieux, a examiné, le 26 mars, ce recours, qu'ont appuyé deux ordres et un syndicat d'avocats. Les requérants demandaient l'annulation d'une disposition d'un décret du 27 février 1998 aux termes de laquelle les marchés de services juridiques d'un montant égal ou supérieur à 300 000 francs annuels doivent désormais faire l'objet d'une mise en concurrence. Ils faisaient valoir que cette disposition méconnaît les grands principes régissant la profession d'avocat : secret professionnel, libre choix du défenseur par toute personne privée ou publique, indépendance de l'avocat par rapport à son client.

Le commissaire du gouvernement (magistrat indépendant), Henri Savoie, a d'abord écarté l'argument selon lequel le décret violerait la règle du secret professionnel, dans la mesure où il inciterait les avocats à dévoiler l'identité de leurs autres clients. Il a affirmé que les avocats seront invités seulement à indiquer la taille de leur cabinet, ses spécialités, le nombre de personnes qu'ils sont susceptibles d'affecter au traitement de l'affaire et le niveau approximatif de leurs honoraires. Il a estimé que le principe du libre choix ne serait pas *« restreint »* mais, au contraire, *« éclairé »* par ces données. Il a donc jugé que la mise en concurrence préalable au choix d'un avocat ne méconnaît pas ces principes professionnels.

En revanche, M. Savoie a critiqué l'insertion de cette procédure dans le code des marchés publics, qui modifie la nature du contrat passé entre l'avocat et son client. Constatant que l'obligation, pour une collectivité locale, de transmettre ce contrat au préfet, afin qu'il exerce son contrôle de légalité, est contraire au principe de confidentialité, il a souligné qu'en matière de marchés publics le cocontractant de l'administration ne peut pas se dégager, à tout moment, de l'exécution du contrat, ce qui est contraire au principe d'indépendance des avocats.

Le commissaire a observé aussi qu'un marché public doit indiquer précisément l'objet de la prestation, sa durée et son prix, ce qui est pratiquement impossible en matière de contentieux. Jugeant donc, au total, que les règles des marchés publics ne peuvent s'appliquer à la relation contractuelle qui unit l'avocat à son client, M. Savoie a proposé au Conseil d'Etat de dire que la disposition contestée est, pour cette raison, illégale. Toutefois, il a affirmé que, *« si le gouvernement le souhaite, il pourra reprendre un texte qui soumettra à une mise en concurrence »* les contrats juridiques, *« mais en prévoyant, alors, un certain nombre d'ajustements par rapport aux règles des marchés publics »*. Le Conseil d'Etat doit rendre son arrêt dans les prochains jours.

Rafaële Rivais

La CGT contre un report des échéances pour les 35 heures

DEUX MOIS après son arrivée à la tête de la CGT, Bernard Thibault réaffirme, dans un entretien publié, mardi 6 avril, par *Les Echos*, son inquiétude devant le bilan *« encore modeste »*, en matière d'emplois créés, de la première loi portant sur la réduction du temps de travail. M. Thibault craint ainsi que *« les suppressions de postes résultant des fermetures de sites, des délocalisations, etc. soient plus importantes que les emplois créés par la réduction du temps de travail »*. C'est pour la CGT, ajoute-t-il, *« un énorme sujet de préoccupation »*.

SALAIRE MINIMUM ET ANNUALISATION

La seconde loi, qui devra entériner, à l'automne, les modalités d'application du passage aux 35 heures, ne devra pas seulement tenir compte, à ses yeux, des accords passés mais aussi des *« désaccords exprimés »*, et de *« la représentativité des syndicats qui ont paraphé ces textes »*. La loi devra *« réévaluer le salaire minimum »* – *« aucun syndicat »* ne s'accommodant d'un double SMIC –, et elle devra, aussi, *« corriger les excès de l'annualisation »*, insiste M. Thibault. *« La proposition du Medef de taxer les heures supplémentaires de 5 % seulement n'est pas une base de proposition sérieuse »*, ajoute-t-il.

Le secrétaire général de la CGT invite, enfin, le gouvernement à être *« logique avec lui-même »* : *« Il n'y a aucune raison que la fonction publique reste à l'écart »*. M. Thibault repousse l'idée d'une période de transition, après le 1ᵉʳ janvier 2000, en arguant qu'*« il n'y a pas de raison de reporter les échéances car on ne peut juger qu'il est urgent d'infléchir la courbe du chômage et donner des souplesses supplémentaires aux entreprises alors qu'elles ont eu largement le temps de négocier »*.

Au sujet des retraites, M. Thibault continue de récuser les solutions envisagées par le rapport Charpin. *« L'augmentation de la durée de cotisation pour les salariés du régime général, en 1993, a été plus subie qu'acceptée »*, déclare-t-il, en soulignant qu'il *« ne serait pas aberrant de consacrer une part plus importante au financement des retraites »*.

Jacques Chirac rend hommage à Ambroise Roux

LE PRÉSIDENT de la République a exprimé, lundi 5 avril, sa *« profonde tristesse »* après l'annonce du décès d'Ambroise Roux (*Le Monde* du 6 avril, *lire aussi page 18*). *« Par son intelligence, par son rayonnement et par son action dans les différentes fonctions qu'il a occupées, tant au sein des entreprises françaises qu'au sein du CNPF, Ambroise Roux incarnait une des grandes figures du capitalisme français »*, a affirmé Jacques Chirac.

Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a salué *« le rôle et la mémoire »* d'Ambroise Roux, *« une personnalité centrale de l'*establishment *des affaires français »*.

L'UNEF favorable à un syndicalisme étudiant réunifié

LORS de son 79ᵉ congrès, qui s'est tenu du 2 au 5 avril à Pantin (Seine-Saint-Denis), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) s'est prononcée en faveur d'une réunification du syndicalisme étudiant, en réponse à la proposition formulée par Carine Seiler, présidente de l'UNEF-ID (*Le Monde* du 19 mars).

Estimant *« le temps venu de créer une nouvelle structure, un nouveau syndicat uni et rassembleur qui ne soit pas simple addition d'appareils »*, Karine Delpas, réélue présidente de l'UNEF, a évoqué l'ouverture de discussions, en mai, avec d'autres organisations (Fédération générale des associations d'étudiants, SUD-étudiants...). Elles pourraient aboutir à des assises de réunification avant la fin de l'année.

DÉPÊCHES

■ **CONJONCTURE : le moral des ménages reste au plus haut.** Selon l'« indicateur résumé » publié, mardi 6 avril, par l'Insee, le solde des opinions optimistes et pessimistes des ménages sur leur situation financière était négatif de seulement 7 points en mars, comme en février. Début 1996, ce solde était négatif de 38 points.

■ **ACCIDENT : quatre adolescents, âgés de quinze à dix-huit ans, sont morts,** lundi 5 avril, au cours d'un accident de la route près de Macheren (Moselle). Deux autres jeunes, également passagers du véhicule, sont grièvement blessés. De retour d'une discothèque, le conducteur aurait perdu le contrôle du véhicule en raison d'une vitesse excessive et heurté la façade d'une habitation.

■ **JUSTICE : un vigile de supermarché situé dans un quartier de Strasbourg (Bas-Rhin) a été mis en examen,** lundi 5 avril, et écroué pour *« tentative d'homicide »* pour avoir avoir blessé par balle, samedi 3 avril, un jeune homme de dix-sept ans. L'incident serait intervenu après une altercation entre un groupe de trois adolescents et les vigiles du magasin.

■ **FAIT DIVERS : un homme de quarante et un ans a été mis en examen,** lundi 5 avril, pour *« meurtre aggravé »* et écroué à Brest après avoir reconnu le meurtre de sa compagne, mortellement blessée, samedi soir, de plusieurs coups de râteau, à Plouézoch (Finistère), près de Morlaix. Il aurait invoqué l'abus d'alcool pour expliquer son geste.

■ **MÉDECINE : la cour d'appel de Versailles a minoré,** dans un arrêt rendu vendredi 2 avril, la responsabilité du vaccin contre l'hépatite virale de type B commercialisé par la firme SmithKline Beecham dans certains cas de sclérose en plaques (*Le Monde* du 10 juin 1998). La cour a demandé à un collège d'experts médicaux de réaliser une analyse approfondie du dossier des deux plaignantes.

le internationale

les pouvoirs exorbitants

les controverses

Un rapport préconise une « autorité indépendante » contre les discriminations

Dans un document remis à Martine Aubry, le conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey propose la mise en place d'une institution, calquée sur la CNIL ou le CSA, qui instruirait notamment les réclamations des personnes s'estimant victimes du racisme d'un employeur

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey a rendu public, mardi 6 avril, son rapport intitulé *« Lutter contre les discriminations »* rédigé à la demande de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Dans ce document, il prend position pour la mise en place d'une autorité indépendante, calquée sur la CNIL ou le CSA, qui devrait notamment instruire les réclamations des personnes qui s'estiment victimes d'une discrimination raciale à l'embauche. M. Belorgey préconise également une séparation entre les services de l'Etat chargés de gérer les flux migratoires et ceux qui œuvrent pour l'intégration. Pour rendre cette politique d'intégration plus efficace, celle-ci serait menée par une agence, sur le modèle de celles qui agissent dans le domaine de la santé publique. Jusqu'à présent, la justice n'est parvenue que très rarement à condamner un employeur pour discrimination. Ceux-ci se retranchent souvent derrière le racisme de leur clientèle. Les textes européens pourraient obliger la législation française à évoluer à court terme.

DU CONSTAT à l'action, il y a un grand pas. En particulier lorsqu'il s'agit de passer de la dénonciation des multiples discriminations dont sont victimes des personnes d'apparence étrangère à la lutte efficace contre ces pratiques qui compromettent l'intégration de millions d'acteurs de la société française et attisent la violence. Les propositions formulées par Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, dans le rapport intulé *Lutter contre les discriminations* remis, fin mars, à Martine Aubry et rendu public, mardi 6 avril, tentent de sauter ce pas décisif, comme semble le souhaiter l'opinion publique.

Huit personnes sur dix estiment injustifiée la discrimination à l'embauche contre une personne d'origine maghrébine, selon un sondage CSA réalisé en novembre 1998. Il n'étaient que six sur dix un an plus tôt (*Le Monde* du 25 mars 1999). La réalité, familière des intéressés, n'a été reconnue officiellement que récemment.

« ROMPRE LA LOI DU SILENCE »

Il faut *« rompre la loi du silence »* face à une *« évolution (...) de nature à saper les fondements mêmes du modèle français d'intégration »*, avait lancé, en octobre 1998, le Haut Conseil à l'intégration (HCI). Dans le sillage de ce rapport, Mme Aubry avait annoncé la création d'un simple « observatoire des discriminations ». Mais elle avait simultanément chargé Jean-Michel Belorgey d'*« évaluer la pertinence de l'organisation administrative française »* dans ce domaine.

Son diagnostic, solidement étayé, l'affirme : lutter sérieusement contre les discriminations suppose la création, par la loi, d'une véritable *« autorité indépendante »* sur le modèle de la CNIL ou du CSA, puisqu'aussi bien l'administration elle-même n'est pas exempte de pratiques discriminatoires. Mais cette innovation doit s'accompagner d'une audacieuse réforme des structures administratives chargées de l'intégration. Il s'agit de séparer les services qui gèrent les flux d'immigration de ceux qui œuvrent à l'intégration. Autrement dit, d'en finir avec une administration censée simultanément mettre en application la police des étrangers et les intégrer, *« ce qui est souvent difficilement compatible »*.

Au fond, la lutte contre les discriminations à l'égard de toute *« personne étrangère ou que son origine, son patronyme, son apparence physique conduisent à supposer tel »* n'est, pour M. Belorgey, qu'une nouvelle manière de poser la question de l'intégration. Dans cet esprit, il invite à déplacer le projecteur *« d'une réflexion sur les carences de l'intégration vers une réflexion sur les raideurs de la société d'accueil »*.

Un tel changement d'optique n'est pas sans conséquences : engager la France dans la lutte contre les discriminations suppose d'abord de dépasser *« le cadre étriqué de l'intégration républicaine »*, en reconnaissant que les populations d'origine étrangère *« n'ont pas à effacer le souvenir de leur parcours antérieur »*. Cela suppose aussi, insiste M. Belorgey de poser des questions conflictuelles comme la double peine, le droit de vote des étrangers aux élections locales, ou l'accès aujourd'hui interdit, des étrangers à certaines professions libérales.

« ÉVENTUELS DÉRAPAGES »

Enfin, agir contre les discriminations exige de les mesurer, et donc de réformer l'outil statistique pour permettre la prise en compte des *« caractéristiques d'origine ethnique ou nationale »* tout en veillant à *« se prémunir contre d'éventuels dérapages »*.

Pour bousculer de tels tabous, *« une autorité administrative indépendante (...) peut vraisemblablement se révéler (...) en meilleure position que les autorités politiques ou que les administrations traditionnelles »*, constate M. Belorgey, qui juge avec sévérité les actions déja engagées par l'administration. S'appuyant sur des exemples européens, en particulier celui de la Commission for racial equality britannique, le conseiller d'Etat confirme que *« seule »* cette autorité indépendante *« est de nature à permettre le franchissement d'un seuil significatif d'efficacité »*.

Baptisée Conseil supérieur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, cette institution *« légère »* serait composée de quinze membres nommés par le président de la République sur proposition du premier ministre. Elle pourrait être constituée par simple transformation de l'actuel Haut Conseil à l'intégration, dont la composition vient d'être renforcée *(lire ci-contre)* et qui a lui-même suggéré cette mutation.

Contrairement à la pratique britannique, les simples citoyens saisiraient l'autorité indépendante non pas directement mais par l'intermédiaire d'un syndicat, d'une association (antiraciste, familiale, de parents d'élèves, de locataires, de consommateurs) ou d'un élu. La nouvelle « autorité indépendante », épaulée par l'observatoire déjà créé, aurait le pouvoir d'instruire des réclamations et de saisir à son tour la justice ou d'autres administrations. Elle négocierait aussi avec les administrations, les syndicats, les organismes patronaux ou logeurs, des « chartes de bonnes pratiques » et des programmes d'action. Elle serait obligatoirement consultée par le gouvernement sur tout projet de texte comportant d'éventuelles conséquences discriminatoires.

SOLIDES RELAIS

Mais la nouvelle « autorité» ne sera efficace, souligne M. Belorgey, que si elle dispose de solides relais dans l'administration. Son rapport propose de renforcer le pouvoir des inspecteurs du travail en leur permettant de dresser des procès-verbaux en matière de discrimination et de procéder à des mises en demeure, comme en matière de sécurité. Parallèlement, il suggère d'autoriser les syndicats à porter plainte en la matière comme c'est déjà le cas en cas de discrimination sexuelle.

Passant trop rapidement sur la question de la charge de la preuve de la discrimination devant un tribunal, qu'il propose de laisser en l'état, il détaille en revanche la petite révolution administrative qui consisterait à déconnecter la gestion des actions d'intégration des pressions politiciennes. S'inspirant des institutions créées en matière de santé publique depuis le scandale du sang contaminé, il prône la création d'une « Agence de l'intégration et de la lutte contre les discriminations », regroupant le Fonds d'action sociale (FAS), une partie de la Sonacotra et de la Direction de la population et des migrations (DPM) relevant aujourd'hui du ministère de l'emploi et de la solidarité. Cette Agence, bras séculier de l'Autorité indépendante serait placée sous la tutelle de la direction des affaires sociales.

Reste à savoir si Martine Aubry saura se saisir de ces propositions iconoclastes, mais cohérentes, pour rompre avec l'inertie qui a caractérisé sa gestion des questions d'intégration depuis bientôt deux ans.

Philippe Bernard

Philippe Bataille, sociologue

« Il faut éviter que le débat s'enlise dans les polémiques législatives »

« En tant que chercheur au Centre d'analyse et d'intervention sociologique de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, auteur de *Racisme au travail* (Seuil, 1997), à quoi attribuez-vous l'émergence actuelle de la question de la discrimination dans le domaine de l'emploi ?

– A l'essoufflement du discours sur l'intégration. Notamment pour les publics visés par ce discours : celui des "quartiers", où il existe actuellement un très net sentiment de "ras-le-bol". En outre, la question s'est déplacée. Aujourd'hui on s'interroge moins sur les résistances idéologiques ou politiques à l'intégration que sur les blocages qui la freinent. On travaille plutôt sur le vécu, sur la société française et ses institutions : l'école, la justice ou la police. Dans la mesure où le racisme est décliné sans être revendiqué, l'affrontement entre racisme et antiracisme est moins central alors que la notion de discrimination le devient.

» Bien entendu, la discrimination renvoie au racisme, mais à un racisme moins assumé, plus banalisé et plus diffus. Un racisme qui n'est pas dit. Un racisme qui, sous la forme de la "discrimination indirecte", touche pourtant au cœur des principes égalitaires sur lesquels est fondé notre ordre républicain. Ne constate-t-on pas que dans certaines villes le chômage touche 35 à 40 % des enfants d'origine nord-africaine ? Que les chances de trouver du travail entre les jeunes de moins de vingt-cinq ans, peuvent varier de 1 à 3 selon qu'ils soient originaires du Maghreb et d'Afrique ou d'origine française ?

– Faut-il à votre avis encourager les victimes de discrimination dans le monde du travail à porter plainte devant la justice ?

– Evidemment. Si on a une preuve, on condamne. Mais, en plein débat sur la présomption d'innocence, je suis de ceux qui préfèrent ne pas s'engager sur une controverse législative qui porterait sur le renversement de la charge de la preuve [imposant à l'employeur accusé et non plus au plaignant d'établir qu'il n'a pas usé de critères discriminatoire dans sa décision d'embauche].

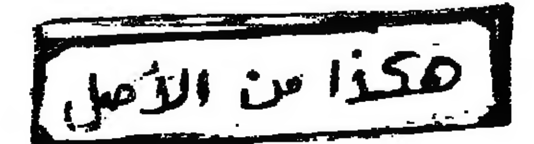
– Que pensez-vous du "testing" pratiqué par certaines associations qui consiste à provoquer des situations de discriminations à l'embauche, dans le but de susciter la preuve de ce racisme non-dit ?

– Je la trouve, après tout, utile, compte tenu des blocages dont j'ai parlé. Provoquer des flagrants délits devant huissiers et journalistes, y compris avec un accompagnement institutionnel, peut réveiller une société qui a du mal à reconnaître ses blocages. Le temps est à la prise de conscience du problème par les acteurs sociaux, notamment, avec un certain retard, dans les syndicats.

– Le rapport Belorgey propose la mise en place d'une institution indépendante, sur le modèle britannique. Y êtes-vous favorable ?

– Je pense avant tout qu'il conviendrait de "reformater" et repenser les outils traditionnels qui traitent les problèmes de l'intégration, le Fonds d'action sociale, la Direction de la population et des migrations. D'autre part, il faut noter que l'essentiel des résultats de la Commission pour l'égalité des races britannique ont été obtenus moins par des procès mais que la seule ouverture des enquêtes. Tout le monde "met son casque" quand arrive l'inspecteur du travail... Je pense aussi qu'il faut éviter que le débat s'enlise dans une polémique législative, qui a "plombé" la discussion sur l'immigration depuis quinze ans. C'est la mobilisation des acteurs sociaux, des médias, des syndicats, plus que l'invention de nouvelles procédures qui permettra, à mon avis, de prendre à bras-le-corps le problème de la discrimination, et de la combattre à la source plutôt qu'au niveau de son expression. L'une de ces sources, c'est le silence qui l'entoure. »

Propos recueillis par Nicolas Weill



re les discriminations

...se en place d'une institution, ...ctimes du racisme d'un employeur

...condamner un employeur pour discri... ...tion. Ceux-ci se retranchent souvent ... ...rière le racisme de leur clientèle. Les ... européens pourraient obliger la législa... française à évoluer à court terme.

Philippe Bern...

DÉSOLÉ, MAIS MES CLIENTS NE SUPPORTERAIENT PAS LA COULEUR DE VOTRE CRAVATE...

PANCHO

La justice parvient rarement à établir la preuve d'une discrimination à l'embauche

Les employeurs condamnés invoquent souvent le prétendu racisme de leur clientèle

BIEN QUE les preuves de la discrimination à l'embauche soient souvent difficiles à établir devant la justice, quelques « affaires » ont néanmoins, ces derniers mois, pu aboutir à confondre des employeurs et entraîné des condamnations – généralement assorties de sursis –, ainsi que des amendes. Pour autant, il n'est pas certain que ces jugements aient suffit à convaincre les condamnés eux-mêmes de la gravité d'un délit pour lequel l'article 225-2 du code pénal prévoit jusqu'à deux années d'emprisonnement.

Selon le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, seulement quatre condamnations ont été prononcées en 1997 pour l'ensemble des discriminations dans l'emploi (treize en 1994, dix en 1997).

Comme le remarque M[e] Evelyne Lassner, avocate d'une jeune étudiante en sciences politiques originaire du Sénégal et victime de discrimination sur son lieu de travail, *« il est frappant que l'employeur accusé se défende en prétendant ne répercuter que le prétendu racisme de la clientèle, au devant duquel il va »*. Fatou Guey était pourtant appréciée de sa première directrice qui lui demande de la suivre lorsqu'elle est mutée dans une parfumerie du 16[e] arrondissement de Paris. Une boutique dont l'une des employées était, elle aussi, d'origine africaine. *« Deux Noires dans un magasin, ce n'est pas possible. Il faudra me la déporter »*, dira au téléphone le directeur commercial qui prétendra avoir simplement voulu changer la jeune femme de magasin, et non la licencier.

> « Deux Noires dans un magasin, ce n'est pas possible. Il faudra me la déporter »

Le haut-parleur ayant été branché, c'est le témoignage d'une collègue qui emporte le 28 mai 1998, la condamnation du directeur à une amende de 15 000 F – tout en le dispensant de peine –, devant la 17[e] chambre correctionnelle du tribunal de Paris. L'instruction avait permis de confirmer, sinon les termes, du moins la teneur des propos que le condamné niait avoir tenus.

Le préjugé d'autrui est ainsi non seulement devancé mais instrumentalisé pour « justifier » une exclusion à base ethnique dans le domaine de l'emploi. Le tout sous invocation des lois du marché et de la concurrence. *Un pharmacien français d'origine marocaine*, Zakaria Chakib, en a fait les frais. Alors que cet ancien conseiller municipal socialiste de Beuvrage (Nord) présentait sa candidature à un poste dans une officine de Solesme (Nord), il se voyait opposer par l'employeur – et cette fois par écrit – le peu de goût supposé de la clientèle pour ses *« origines étrangères »* (*Le Monde* du 12 janvier). Le pharmacien, Jacques Vantine, sera condamné, le 23 février, par le tribunal correctionnel de Cambrai à trois mois d'emprisonnement avec sursis et trente mille francs d'amende. Aujourd'hui, Zakaria Chakib regrette le peu de solidarité manifesté, à quelques exceptions près, par son milieu professionnel. Après l'épisode pénal, celui-ci entend à nouveau porter l'affaire devant le conseil régional de l'ordre des pharmaciens : *« C'est la première fois que je vis cela depuis vingt ans que je suis en France*, déclare-t-il. *La situation empire et c'est pour cela que je vais continuer à me battre. Quand j'ai reçu la lettre de mon confrère, je me suis posé plusieurs questions : est-ce que je m'en vais avec mes trois enfants ? Est-ce que j'arrête tout au niveau associatif ? Qu'est-ce qui se passe ? Où j'en suis ? Depuis, j'y pense tous les jours. »*

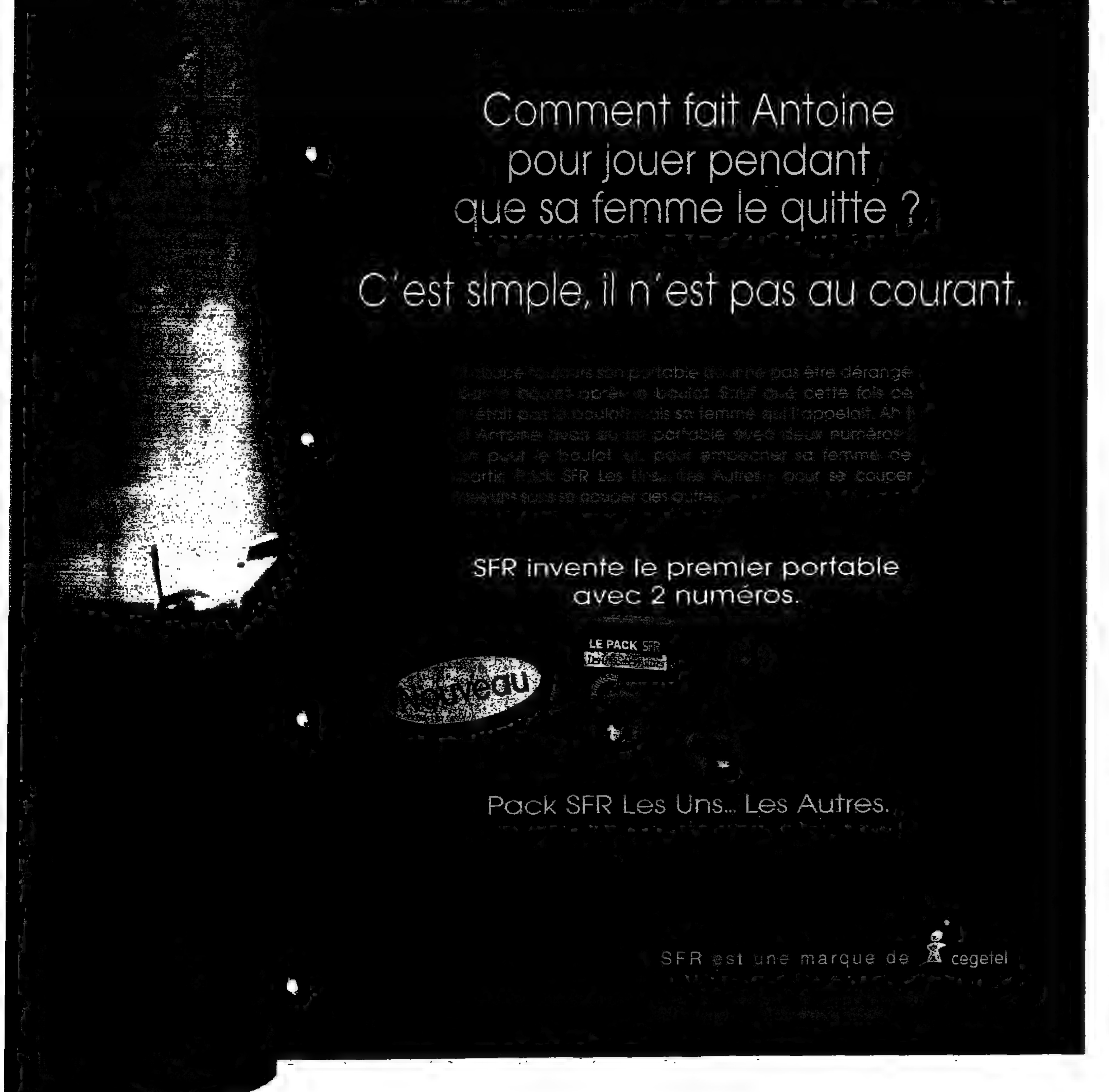
Ce sont encore les éventuelles réactions de la clientèle qui furent mises en avant par un couple de charcutiers, Josiane et Guy Beaufremez de Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), pour repousser la candidature d'une jeune fille, Fatima, de nationalité française comme son père. Fatima – une mineure de dix-sept ans et demi – cherchait une place d'apprentie avec l'aide de la mission locale pour l'insertion professionnelle des jeunes. Quand son père se présente avec sa fille, le 9 septembre 1997, c'est pour entendre de la bouche du charcutier que la place était déjà prise. L'arrêt prononcé par la cour d'appel de Toulouse, le 24 septembre 1998, rappellera que M. Rolland, membre de la mission locale, *« avait alors téléphoné à M[me] Beaufremez, qui lui avait indiqué qu'elle "ne voulait pas avoir de personne comme cela", qu'elle ne pouvait se permettre du fait de sa clientèle d'avoir une personne maghrébine au comptoir »*. Le tribunal a confirmé la condamnation des deux époux, malgré leur dénégation, respectivement à un mois de prison avec sursis. Fatima, quant à elle, n'a toujours pas retrouvé d'emploi : *« Depuis ce truc*, dit-elle, *je ne peux pas aller chercher du travail. J'ai peur qu'il arrive la même chose. »*

N. W.

Le Haut Conseil à l'intégration est élargi

Le Haut Conseil à l'intégration (HCI), instance créée en 1989 pour apaiser les tensions sur l'immigration et éclairer les choix gouvernementaux, vient d'être renforcé au moment même où son rôle et son positionnement sont plus que jamais incertains. Le nombre de ses membres est passé de neuf à vingt au maximum, en vertu d'un décret du 17 mars pris par Martine Aubry. La nomination des nouveaux « sages » a fait l'objet d'un décret de Jacques Chirac quelques jours plus tard.

Outre la confirmation de la nomination de Roger Fauroux, ancien ministre de l'industrie, à la présidence du HCI, on y note désormais la présence de Bernard Birsinger (PCF), maire de Bobigny (Seine-Saint-Denis), d'Hanifa Cherifi, médiatrice de l'éducation nationale pour les affaires de foulards, d'Anne-Marie Idrac (UDF-Alliance), députée des Yvelines, de Nacer Kettane, président de Beur-FM, de Christine Lazerges (PS), députée de l'Hérault, de Michèle Tribalat, démographe, et de Gaye Petek-Salom, sociologue.



L'Union européenne bouscule la pratique française

SUR LE PAPIER, tout est dit : le code pénal français sanctionne d'une peine maximum de deux ans de prison et de 200 000 francs d'amende le délit de *« discrimination »* qui consiste à *« refuser la fourniture d'un bien ou d'un service »*, à *« entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque »*, à *« refuser d'embaucher »*, à *« sanctionner ou à licencier une personne »*, à *« subordonner une offre d'emploi »* ou la fourniture d'un bien ou d'un service en opérant *« toute distinction »* reposant notamment sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'*« appartenance »* ou la *« non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »*. Les sanctions sont encore renforcées si l'auteur du délit est une *« personne dépositaire de l'autorité publique »*.

Dans la réalité, ce texte impeccable n'est appliqué que de façon rarissime. A la difficulté pour la victime de surmonter son humiliation pour saisir la justice s'ajoute la quasi-impossibilité pour elle de rapporter la preuve des faits discriminatoires dans les formes exigeantes du droit pénal français, où cette charge repose exclusivement sur le demandeur, présomption d'innocence oblige.

C'est sans doute de l'Europe que pourrait provenir l'inspiration pour sortir de cette situation insatisfaisante et régulièrement dénoncée. La jurisrudence de la Cour européenne de justice prend en compte depuis 1981 la difficulté de rapporter la preuve d'une discrimination sexiste en matière de rémunération en acceptant un raisonnement en deux temps. Le demandeur doit d'abord démontrer, éventuellement à l'aide de statistiques, la réalité de la discrimination. C'est ensuite à l'employeur de la nier en justifiant la décision qu'il a prise.

CHARGE DE LA PREUVE

Cette pratique a été consacrée dans la directive du 15 décembre 1997 du Conseil de l'Union européenne qui dispose, en matière de discrimination fondée sur le sexe : *« Les Etats membres (...) prennent les mesures nécessaires afin que, dès lors qu'une personne qui s'estime lésée par le non-respect à son égard du principe d'égalité de traitement établit devant une juridiction (...) des éléments de fait qui permettent de présumer l'existence d'une discrimination ; c'est à la partie défenderesse de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe d'égalité de traitement. »*

Cette répartition de la charge de la preuve est déjà mise en œuvre dans la législation française en matière de discrimination sexiste mais elle s'applique uniquement en matière civile (demande de dommages-intérêts). Certaines associations antiracistes, comme la Licra, revendiquent une application de ce mécanisme en matière de discrimination raciale. A l'échelle européenne, l'incitation à renforcer les mécanismes antidiscrimination est appuyée par l'inclusion dans le traité d'Amsterdam d'une disposition qui permet au Conseil de *« prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle »*.

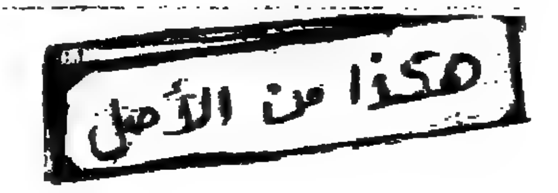
Lorsque le traité entrera en vigueur, des directives plus précises pourront être adoptées et obliger chaque Etat. Déjà, un projet de directive demande à chaque Etat membre de mettre en place des structures aptes à recevoir les plaintes pour discrimination qui soient *« dotées de tous les pouvoirs nécessaires pour enquêter sur ces plaintes »*. Le même projet prévoit qu'une fois les présomptions exposées par le demandeur il appartiendra à la personne mise en cause d'apporter la preuve contraire.

Ph. B.

Une table ronde reportée depuis des mois

Il y a plusieurs mois, Martine Aubry, la ministre de l'emploi et de solidarité, annonçait son intention de réunir les principales organisations syndicales et patronales pour une table ronde sur les discriminations à l'embauche. Depuis, la convocation a été repoussée pas moins de cinq fois. D'abord prévue en décembre 1998, elle était différée à la mi-janvier, puis reportée à nouveau. Un accord avait été trouvé pour le 19 mars, date finalement abandonnée. Aujourd'hui, la date du 11 mai est évoquée. Sans totale certitude.

Au-delà des problèmes de calendrier des uns et des autres, des divergences et réticences expliquent aussi les reports successifs. Le Medef (ex-CNPF) a du être tranquillisé. L'organisation patronale souhaitait en effet que la table ronde relève d'une démarche « positive », et non « négative » qui aurait consisté à montrer du doigt les chefs d'entreprise. De son côté, Force Ouvrière aurait voulu évoquer les discriminations au travail au sens large. Ces interrogations étant désormais levées, rien n'empêche plus, théoriquement, la réunion de se tenir.



Légion d'honneur

Nous publions la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* de dimanche 4 avril.

Grande chancellerie

Sont promus *commandeurs* :

Georget Darmon, inspecteur général honoraire des postes et télécommunications ; Charles Parent, inspecteur général honoraire des Monuments historiques.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :

Pierre Fugain, président d'honneur de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes ; Jacques Ribs, avocat, conseiller d'Etat honoraire.

Emploi et solidarité

Est promu *commandeur* :

Francis Blanchard, ancien directeur général du Bureau international du travail.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Est promu *commandeur* :

Jean Wertheimer, médecin ophtalmologiste, conseiller technique pour les affaires médico-sociales dans une mairie.

DROITS DES FEMMES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Est promu *commandeur* :

Paulette Laubie, née Croses, présidente du Conseil européen Femmes et entreprises.

Justice

Sont promus *commandeurs* :

Paul Chardon, notaire à Paris, ancien président du Conseil supérieur du notariat ; Françoise Dulery, conseiller d'Etat honoraire, présidente de section à la commission de recours des réfugiés ; Nicole Pradain, avocat général honoraire à la Cour de cassation, présidente du Centre national de formation professionnelle notarial.

Education nationale, recherche et technologie

Sont promus *commandeurs* :

Pierre Chaunu, professeur d'histoire moderne à l'université Paris-Sorbonne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; Etienne Trocmé, professeur des universités.

Intérieur

Est promu *commandeur* :

Louis Philibert, ancien sénateur, ancien président du conseil général des Bouches-du-Rhône, maire du Puy-Sainte-Réparade.

Economie, finances et industrie

Est promu *commandeur* :

Jean Farge, administrateur de banque, ancien ministre.

INDUSTRIE

Est promu *commandeur* :

Bernard Esambert, vice-président des groupes Lagardère et Bolloré.

Défense

ANCIENS COMBATTANTS

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Est promu *commandeur* :

Jacques Grandcoin, déporté-résistant.

Equipement, transports et logement

Est promu *commandeur* :

Jacques Trorial, ancien ministre, ancien président du conseil d'administration du Port autonome de Paris.

Culture et communication

Sont promus *commandeurs* :

Georges Halphen, donateur des musées nationaux, président d'un Sivom, maire ; Pierre Viot, président du Festival de cinéma de Cannes.

Agriculture et pêche

Est promu *commandeur* :

Raymond Neeser, ancien président de l'union financière pour le développement de l'économie céréalière.

Aménagement du territoire et environnement

Est promu *commandeur* :

Serge Antoine, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président honoraire d'un comité pour le développement et l'environnement.

Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Jean-Louis Quermonne, directeur d'études et de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers* :

Aimé Baud, directeur général honoraire de banque ; Roger Cornu, ancien vice-président d'une section départementale de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur ; Mohammed Dahmani, grand invalide de guerre. Marcel Graeber, président d'une union départementale de la Société nationale Les Médaillés militaires ; Marcel Haro, grand invalide de guerre ; Yves Marion, président de l'amicale des retraités du personnel du Sénat.

Sont nommés *chevaliers* :

Simonne Baugé, ancienne infirmière dans l'armée française ; Geneviève Bouchinot, institutrice honoraire ; Yves Chenel, directeur honoraire à la Société nationale des chemins de fer français ; Jean-François Debay, inspecteur général honoraire à Gaz de France ; Jeanne Desarbres, née Michelin, membre de la Confédération des combattants volontaires de la Résistance ; Gustave Desomberg, administrateur national de la Société nationale Les Médaillés militaires ; Lahcène Djaber, ancien fonctionnaire au ministère de la défense ; Pierre Giraud, ancien médecin ; Michel Hoog, conservateur général honoraire du patrimoine ; Marcel Masi, président d'une association médico-sociale au service de personnes handicapées ; le révérend père Henri Philippe, prieur général d'une communauté ; Martine Vial, née Boucherie, épouse et mère de famille au foyer ; Christine Vienot de Vaublanc, née de Salimard de Ressis, vice-présidente d'un centre d'information départemental pour personnes âgées ; Alice Viveret, née Luchini, ancienne infirmière.

Premier ministre

Sont promus *officiers* :

Janine Devers, née Holodenko, dite Tillard, ancienne kinésithérapeute, présidente d'une association d'informations citoyennes ; Jacques Favier, secrétaire général d'une association départementale de défense des consommateurs ; Lucien Lafay, membre d'associations d'anciens combattants ; Claude Parodi, premier président honoraire d'une cour d'appel ; François Pignier, premier vice-président du centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales ; Denise Rieu, née Noël, sous-directrice à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

Victor Agostini, président régional de la Fédération des œuvres laïques, président-fondateur d'une association en faveur des jeunes ; Sara Alexander, née Shub, musicienne, comédienne, chanteuse, militante pour la paix et les droits de l'homme ; Marianne Barrucand, née Leutwein, professeur des universités ; Gagou Belaïsch, consultant des hôpitaux ; Marc Biard, administrateur et membre de la commission sociale d'une caisse de retraite professionnelle ; François Bignalet, président d'associations d'anciens combattants ; Bernadette Blondeau, née Lévêque-Sarassat, restauratrice du patrimoine creusois ; Liliane Bokobza, née Sebagh, professeur à l'Ecole supérieure de physique et chimie de Paris ; Anne-Marie Boudard, née Parent, secrétaire générale du Centre d'études prospectives et d'informations internationales ; Jeanne Brugère, née Picoux, responsable de l'unité pédagogique de pathologie dans une école nationale vétérinaire ; François Carbonell, membre d'une association de combattants et internés résistants ; Danièle Carpentier, née Hayart, médecin, maire, présidente d'une commission d'environnement ; Clotilde Chanu, née Patron, maire, vice-présidente d'une communauté urbaine ; Zygmunt Ciesniewski, président départemental d'une union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre ; Boris Cyrulnik, médecin neuro-psychiatre, directeur d'enseignement en éthologie ; Pierre Denizet, directeur général dans un groupe hôtelier ; Lionel Deschamps, ancien président-fondateur d'associations culturelles ; Marie-Claire Dubost, dite Valene, ancienne directrice de théâtre ; Léna Edelman, née Joab, directrice d'un laboratoire de technologie cellulaire ; Léon Fellmann, membre et président d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre ; Nathalie Fried, née Perentin, infirmière en chef au service médico-social des services du premier ministre ; Simonne Brosse, née Jacquemard, écrivain ; Lucienne, dite Sandra, Jayat, artiste-peintre, écrivain ; Hana Jechova-Voisine, née Saner, professeur émérite des universités ; Jacqueline Klatzmann, née Pourtan, administratrice et trésorière d'une association humanitaire ; René Lavergne, président d'honneur de la Fédération nationale du sport en milieu rural ; Serge Lasvignes, directeur au secrétariat général du gouvernement ; Emma Lion, née Uzan, conseillère technique auprès du directeur de la sécurité sociale ; Joseph Malecki, président de la commission régionale du fonds social d'une caisse de retraite ; Françoise Nyssen, présidente du directoire d'une société d'édition ; Eliane Panel, née Beaussart, maire ; Nicolle Rimasson, née Peller, professeur des écoles, maire ; Olivier Schnerb, avocat, vice-président de l'Observatoire des libertés ; Elisabeth Sledziewski, épouse Guibert, écrivain, maître de conférences, directrice de recherches dans une université ; Gérard Rillet, président-directeur général d'une fonderie mécanique ; Raymond Tabourdeau, vice-président d'un comité régional de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Henriette Walter, née Saada, professeur associé de linguistique dans une université canadienne ; Georges Weill, conservateur général du patrimoine, chargé de mission d'inspection aux Archives de France ; Françoise Xenakis, née Gargouil, chroniqueuse littéraire ; Hélène Zanni, née Thevenean, professeur d'université.

Emploi et solidarité

Sont promus *officiers* :

Jean-Michel Alexandre, directeur de l'évaluation à l'Agence du médicament, professeur des universités ; Dominique Balmary, conseiller d'Etat, ancien délégué à l'emploi ; Jean Lebrat, président d'un conseil régional de l'ordre des médecins ; Jean-Yves Neveux, praticien hospitalier, professeur des universités ; Hervé Serieyx, ancien délégué interministériel à l'insertion des jeunes, ancien membre de section au Conseil économique et social.

Sont nommés *chevaliers* :

Raymond Ablin, président d'une mission locale de l'emploi ; Jean Allanet, ancien directeur d'un institut de jeunes sourds ; Elie Arié, médecin cardiologue ; Catherine Barbaroux, née Agusdin Gutierrez, directrice générale d'une société ; Francis Barrau, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Roland Berman, médecin ; Françoise Bernillon, déléguée régionale du fonds d'action sociale ; Marianne Berthod, née Wurmser, ancienne chef de mission d'administration centrale ; Lucien Bonnet, président d'une union départementale des associations familiales ; Jean-René Brunetière, ancien directeur général de l'Agence du médicament ; Alain Castaigne, praticien hospitalier, professeur des universités ; Denis Champain, directeur des relations sociales d'un groupe bancaire ; Irène Clerc, née Belaud, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales ; Marcel Damblon, médecin, fondateur d'un centre d'accueil médicalisé ; Yannick Dhaene, directeur du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale ; Gérard Dumont, directeur d'une agence régionale de l'hospitalisation ; Marie Flon, née Baude, vice-présidente d'une fédération de services d'aide à domicile ; Nadine Gugenheim, née Wolf, vice-présidente d'une association pour les aveugles ; Simone Hurdiel, née Lebergé, ancienne responsable d'une permanence sociale ; Michel Larroutuou, trésorier d'une association d'aide aux sans-domicile-fixe ; Hervé Le Ru, secrétaire du bureau national d'un organisme caritatif ; Jean-Jacques Lubrina, directeur d'une maison de retraite ; Solange Morgenstern, déléguée nationale d'un syndicat ; Daniel Noël, président d'une caisse de retraite ; Bernard Paineau, chef d'entreprise, ancien président du comité de bassin d'emploi d'une région ; Claude Payement, administrateur de groupe d'entreprises coopératives ; Jacqueline Rougie, née Mayet, présidente d'une association d'insertion ; Emine Salom, née Petek, membre du Haut Conseil à l'intégration ; Jacques Sanfilippo, directeur régional d'une agence nationale pour l'emploi ; Pierre Schmaus, ancien sénateur, ancien syndicaliste ; Gilles Sitbon, directeur général d'une société pharmaceutique ; Alice Slonimski, sous-directrice à l'administration centrale ; Henri Souffron, directeur d'un centre de formation professionnelle des adultes ; Emile Stéphan, président d'une association pour personnes handicapées ; Jean-François Veysset, vice-président de la commission sociale d'une organisation interprofessionnelle.

Ville

Sont nommés *chevaliers* :

Marie-Pierre De Liège, secrétaire générale du Conseil national des villes ; Véronique Fayet, née de Parcevaux, membre du Conseil national des villes ; Jean-Yves Gérard, président d'une association de lutte contre l'exclusion ; Michel Marcus, délégué général de forums pour la sécurité urbaine ; Gilbert Vanden-Broeck, délégué d'un procureur de la République ; Françoise Vilport, née Barriquand, présidente d'une association de quartier.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Est promu *officier* :

Guy Nicolas, conseiller médical d'une direction au ministère, ancien professeur des universités.

Sont nommés *chevaliers* :

Marie-Hélène Abadie, présidente d'un syndicat paramédical ; Dominique Acker, née Boudard, directrice générale d'une mutualité ; Jean-Yves Alnot, praticien hospitalier, professeur des universités ; Pierre Beras, pharmacien ; Richard Bouton, médecin généraliste ; Anne Castot, née Villepelet, praticien hospitalier ; Jacques Crestinu, chirurgien en plastique reconstructrice et esthétique ; Pia Heintz, née Babst, ancienne pharmacienne-chef d'un centre hospitalier ; Thyl de Lopez, pédiatre ; Claude Maffioli, président du Centre national des professions de santé ; Carmen Moreno, surveillante-chef hospitalière ; René Olmeta, président d'une commission départementale sociale et de santé ; Jean-Claude Pouliquen, professeur des universités, praticien hospitalier de chirurgie infantile orthopédique ; Jacques Reignault, chirurgien-dentiste ; Guy Vergnes, directeur général d'un centre hospitalier et universitaire.

DROITS DES FEMMES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Sont nommés *chevaliers* :

Anne-Marie Cardon, née Richard, ancienne directrice d'un centre d'accueil d'urgence pour les mères et les enfants en difficulté ; Georgina Foucher, née Spennato, directrice d'un centre régional d'information et de documentation des femmes et de la famille ; Brigitte Grésy, née Castillon, chef du service des droits des femmes à l'administration centrale ; Claude Jeannerot, directeur régional à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Anne-Marie Poletti, née del Perugia, ancienne responsable de la Croix-Rouge française.

Justice

Sont promus *officiers* :

Bernard Chemin, conseiller à la Cour de cassation ; Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne ; Hector Milleville, conseiller à la Cour de cassation ; Henri Müller, notaire à Paris, président d'honneur de la caisse de retraite des notaires ; Dominique Rinieri, avocat au barreau de Bastia, ancien bâtonnier.

Sont nommés *chevaliers* :

Yves Becognée, juge au tribunal de grande instance de Paris ; Jacques Benhamou, notaire à Paris, président d'honneur du mouvement jeune notariat ; Didier Boccon-Gibod, inspecteur des services judiciaires ; Jean de Bonald, ancien attaché principal d'administration au Conseil d'Etat ; Daniel Boscher, commissaire-priseur à Paris ; Jean-Paul Brin, avocat au barreau de Pau, ancien bâtonnier ; Michel Brisac, expert agréé par la Cour de cassation ; Max-Hubert Brochier, avocat au barreau de Nice ; Yves Corneloup, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Andrée Courbet, greffière en chef honoraire, vice-présidente de la mutuelle du ministère de la justice ; Chantal Cretaz, épouse Mercier, secrétaire générale de l'Association nationale des visiteurs de prison ; Elisabeth Deflers, avocate au barreau de Paris ; Francis Delon, conseiller d'Etat ; Alain Durieux, avocat au barreau de Meaux, ancien bâtonnier ; Bernard Fabre, avocat au barreau de Montpellier, ancien bâtonnier ; Jean-Jacques Fanet, avoué près la cour d'appel de Paris, vice-président de la chambre nationale des avoués ; Serge Faye, conseiller prud'homme à Paris, ancien président du conseil des prud'hommes de Paris ; Jean-Claude Girard, mandataire-liquidateur à Paris ; Marie-Claude Girardot, épouse Duvernier, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ; Philippe Herbin, président d'une chambre départementale des huissiers de justice, membre d'une chambre régionale ; Marie-Louise Hirtzlin, épouse Schlumberger, directrice honoraire du comité de probation et d'assistance aux libérés de Colmar ; Samuel Hoffman, avocat au barreau de Paris ; Nicole Maestracci, présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; Roland Mecz, avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; Paul Michel, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Saint-Etienne ; Jean Minot, président honoraire du tribunal de commerce de Lille ; Patrick Ouart, magistrat, directeur auprès du secrétariat général d'un groupe ; François Pinchon, président de la compagnie des experts agréés par la Cour de cassation ; Jean-Claude Pometan, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles ; Bernard Raffard, chef de détention au centre pénitentiaire de Lannemezan ; François Roger, conseiller à la Cour de cassation ; Jacques-Philippe Segondat, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Caen ; José Thomas, président du tribunal administratif de Besançon.

Education nationale, recherche et technologie

Sont promus *officiers* :

Jean Cluzel, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien sénateur ; Jean David, professeur émérite des universités ; Claude Nicolet, professeur honoraire des universités, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Sont nommés *chevaliers* :

Roger Arnaldez, professeur honoraire à l'université Paris-Sorbonne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; Annie Barthelemy, née Janin, attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; Annie Basdevant, née Delcourt, directrice des affaires juridiques et de propriété industrielle à l'Agence nationale de valorisation de la recherche ; Françoise Bellanger, née Duchatel, directrice de la Géode à la Cité des sciences et de l'industrie ; Jean-Pierre Bocquet, professeur des universités, praticien hospitalier ; Françoise Bouzitat, née Especel, secrétaire générale d'Arianespace ; Nicole Cany, née Fraysines, attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; Nicole Capitaine, née Tatou, astronome ; Marie-Louise Carlin, professeur des universités ; Bernard Chappey, président de l'université Evry-Val d'Essonne ; André Demichel, professeur des universités ; Michel Duvelleroy, professeur honoraire des universités, praticien hospitalier ; Bruno Etienne, professeur des universités ; Dominique Ferriot, née Bernasconi, professeur des universités ; Jacques Fontaine, professeur émérite à l'université Paris-IV-Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Nicolas Grimal, professeur des universités ; Maurice Gross, professeur des universités ; Jean Guilaine, professeur au Collège de France ; Robert Ilbert, professeur des universités ; Annie Jullien, née Colson, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; Michel Kazatchkine, directeur de l'Agence nationale de la recherche sur le sida ; Claude Langénie, professeur des universités ; Jean Léoni, secrétaire général de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris ; Nicole Loraux, née Pilon, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; Aleth Manin, née Joanny, professeur à l'université Paris-IX ; Jean-Claude Passeron, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; Marie-Christine Petit, née Chavance, professeur à l'Institut Pasteur ; Françoise Renazé, née Gourdon, secrétaire générale d'inspection académique ; Michel Roger, inspecteur général de l'éducation nationale ; Bernard Saint-Girons, professeur des universités.

Enseignement scolaire

Sont nommés *chevaliers* :

Marie-Thérèse Bidjeck, née Valogne, proviseur de lycée à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) ; Bernard Didier, proviseur de lycée professionnel à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) ; Madeleine Duez, née Hénin, directrice d'école à Hautmont (Nord) ; Michel Pilon, inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) ; Bernard Gardeil, principal de collège à Auch (Gers) ; Christiane Higl, née Hoffbeck, directrice d'école à Mittelhausbergen (Bas-Rhin) ; Sœur Monique Le Gall, directrice d'école à Paris ; Yves Pairin, proviseur de lycée à Albi (Tarn) ; Alain Rabary, instituteur spécialisé à Ronchin (Nord) ; Marlène Six, née Nitschke, conseillère pédagogique honoraire.

Intérieur

Sont promus *officiers* :

Pierre Bouchaudy, ancien président du conseil général du Puy-de-Dôme, adjoint au maire de Tauves ; Daniel Constantin, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ; Robert Coste, conseiller municipal de Nîmes (Gard) ; Mgr Jacques Delaporte, archevêque de Cambrai (Nord) ; André Duroméa, ancien député de la Seine-Maritime, ancien maire du Havre ; Gabriel Kaspereit, ancien ministre, ancien député de Paris, maire du 9e arrondissement ; Jean-François Nouaille-Degorce, inspecteur général de l'administration ; Fernand Tardy, ancien sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, ancien conseiller général, ancien maire de Thoard ; Emile Vigerie, maire adjoint honoraire d'Objat (Corrèze).

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Claude Asphe, ancien député de l'Eure, ancien conseiller régional de Haute-Normandie, maire de Vernon ; Paul Becourt, maire honoraire de Beugin (Pas-de-Calais) ; André Boch, ancien maire de Tignes (Savoie) ; Anne Boquet, née [illegible], sous-directrice du corps préfectoral et des administrateurs civils au ministère ; Claude Borne, contrôleur général de la police nationale ; Joël Bondaillez, commissaire divisionnaire de police ; Emile Bouillier, commandant de police honoraire ; Hélène Canis, née Chantard, ancien maire de Thiézac (Cantal) ; Jean-François Carenco, préfet de Tarn-et-Garonne ; Rémi Caron, sous-préfet d'Aix-en-Provence ; Claude Cavaro, contrôleur général de la police nationale ; Simone Compte, en religion Sœur Irène, supérieure générale de la Congrégation des petites sœurs des malades du Cantal ; Francis Delafosse, mécanicien de la base d'hélicoptères de la sécurité civile de Grenoble (Isère) ; André Daigrand, maire de Puycasquier (Gers) ; Jacques Friard, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) ; Michel Gabillot, conseiller général de la Haute-Saône, maire de Luxeuil-les-Bains ; Jean Geney, ancien député du Doubs, vice-président du conseil général, maire d'Etupes ; Jean-Marie Girault, ancien sénateur du Calvados, ancien conseiller régional de Basse-Normandie, maire de Caen ; Alain Goddé, directeur général des services du conseil général de la Manche ; le pasteur André Gounelle, ancien professeur à la faculté de théologie protestante de Montpellier (Hérault) ; Jean-Pierre Goyran, commissaire divisionnaire de police ; Jean-José Gramond, chef de cabinet d'un maire ; René Gutman, grand rabbin de Strasbourg et du Bas-Rhin ; Alphonse Hartmann, commandant de sapeurs-pompiers volontaires du Haut-Rhin ; François Jaspart, commissaire divisionnaire de police ; 26 ans de services civils et militaires ; Louis Lacroix, ancien maire d'Uchentein (Ariège) ; Bernard Lemaire, préfet de la Haute-Corse ; Armand Lespinasse, conseiller général honoraire de la Dordogne, maire honoraire de Veyrignac ; Alain Madalle, ancien député de l'Aude, conseiller régional de Languedoc-Roussillon ; Jean-Claude Mairal, conseiller régional d'Auvergne, président du conseil général de l'Allier, conseiller municipal de Moulins ; Louis Martin, ancien sénateur de la Loire, ancien conseiller général, ancien maire de Sury-le-Comtal ; David Messas, grand rabbin de Paris ; Bernard Messeant, vice-président du conseil général du Val-d'Oise, maire de Luzarches ; Amand Morlon, ancien conseiller régional de Nord-Pas-de-Calais, ancien conseiller général du Nord, conseiller municipal d'Hazebrouck ; Jean-Claude Mounet, commissaire divisionnaire de police ; Thierry Prunet, médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours du Gard ; Gérard Pupier, commissaire divisionnaire de police ; Pierre Raynaud, contrôleur général de la police nationale ; Charles Ridacker, maire de Fêche-l'Eglise (Territoire de Belfort) ; Paul Ruaudel, ancien conseiller général d'Ille-et-Vilaine, maire honoraire de Saint-Grégoire ; Maryvonne Sader, née Bastard, ingénieur en chef au laboratoire central de la préfecture de police ; Robert Saut, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ; Jean-Marc Schreiber, maire de Buhl (Haut-Rhin) ; Théodore Sotura, conseiller général des Hauts-de-Seine, conseiller municipal de Colombes ; Henri Soulard, chef démineur adjoint au chef du centre de déminage de Lyon (Rhône) ; Bernard Tomasini, préfet du Cher ; Bernard Ywanne, ancien conseiller général du Val-de-Marne, maire de Bonneuil-sur-Marne.

OUTRE-MER

Sont nommés *chevaliers* :

Roger André, président d'une association à caractère médico-social à la Réunion ; Bernadine Bertrand, née Lony, présidente d'un comité départemental à caractère social en Guyane ; Paul Gervais, agriculteur à la Réunion ; Gustave Manijo, directeur d'une section mutualiste à la Martinique ; Alain Puxenat, adjoint au directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au secrétariat d'Etat ; Mangué Touré président d'un comité départemental à caractère médical à la Guadeloupe.

Affaires étrangères

PERSONNEL

Sont nommés *chevaliers* :

Joël Allio, ancien agent contractuel au ministère ; Roland Blatmann, consul général de France à Cracovie ; Danièle Dupraz, consul général adjoint à Genève ; Yves Gaudeul, ambassadeur de France en Bosnie-Herzégovine ; Stanislas Lefebvre de La Boulaye, consul général de France à Jérusalem ; Bernard Lodiot, ministre plénipotentiaire, haut fonctionnaire de défense.

PROTOCOLE

Est promue *officier* :

Marie-Jeanne Gallozzi-Ulmann, présidente-fondatrice d'une association humanitaire.

Sont nommés *chevaliers* :

Bernard Di Tullio, président-directeur général d'un groupe industriel (Malaisie) ; Mgr François Fleischmann, responsable de la section francophone de la secrétairerie d'Etat du Saint-Siège ; Jacques Gravereau, directeur d'un institut ; Norbert de Guillebon, directeur général d'une filiale d'un groupe industriel (Tunisie) ; Jacques Hallak, directeur de l'Institut international de planification de l'éducation de l'Unesco ; le Père Jean-Pierre Humbert, religieux dominicain, directeur de fouilles archéologiques (Jérusalem) ; Maryse Laurenti, née Pinatel, présidente de la section d'Abou Dhabi de l'Union des Français de l'étranger (Emirats arabes unis) ; Jean-Claude Marquet, président-directeur général de société (Singapour) ; Patrick de Vallois, directeur général de société (Roumanie) ; Francis Wahl, administrateur de sociétés (Suisse).

Affaires européennes

Est promu *officier* :

Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, président du groupement d'études et de recherches Notre Europe, ancien ministre.

Sont nommés *chevaliers* :

Pierre Coeille, secrétaire général d'une association à vocation européenne ; Denis Simon, directeur du Centre d'études internationales et européennes à Strasbourg.

Coopération et francophonie

Est promue *officier* :

Claire Chenal, née Voegele, médecin en Côte d'Ivoire.

Sont nommés *chevaliers* :

Asgar Barday, directeur général de sociétés à Madagascar ; Claude Belorgeot, professeur d'université à la faculté des sciences d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ; Jean Buttin, président d'une association pour la coopération et le développement ; Jean-Jacques Courtani, conseiller de coopération et d'action culturelle en Guinée-Bissau ; Sœur Cécile Diffey, missionnaire en République démocratique du Congo ; Mgr Jean-Pierre Gallet, prêtre missionnaire au Congo ; Jean Galbert, représentant technique d'une société de transport aérien auprès de la compagnie nationale aérienne du Cambodge ; Philippe Lalanne-Berdouticq, écrivain spécialiste de la langue française ; Yvonne Lemoine, en religion Sœur Gabriel-Marie, missionnaire au Gabon ; Gustave Lenoir, libraire à l'île Maurice ; Léon Libôz, directeur général adjoint d'une entreprise [illegible] Cameroun.

Economie, finances et industrie

Sont promus *officiers* :

Alain Bizot, directeur général honoraire de banque, président de société ; Pierre Darnis, ancien président du directoire d'une caisse de prévoyance ; Georges Paillet, inspecteur général des finances honoraire ; Dominique Saglio, ancien directeur chargé des affaires immobilières dans une banque ; Ernest-Antoine Seillière de Laborde, président du Medef ; Jack Verlaine, président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Bernard Vieux, inspecteur général des finances.

Sont nommés *chevaliers* :

Claude Alquier, ancien président de l'Institut de recherches économiques et sociales ; Hubert Alanaïre, ancien président-directeur général de société ; Robert Benardeau, président d'une chambre des métiers interdépartementale ; Jacques Blondeau, président-directeur-général de société ; Roger Clad, président du conseil d'orientation et de surveillance d'une caisse d'épargne ; Jacqueline Franjou, née Philips, chargée de mission auprès de la direction générale et conseillère auprès du président d'une société ; Michel Lallemand, directeur général d'une société financière ; Yves Laval, président-directeur général de société, président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Bertrand Lemaigre Dubreuil, président honoraire d'une fédération professionnelle d'entreprises ; Alain Marais, directeur général d'une société ; Pascal Mazodier, inspecteur général à l'Insee ; Joseph Moreno, vice-président d'une fédération professionnelle ; Marie-Josèphe Rangdet, née Plaçais, directrice dans un groupe industriel ; Michel Renault, directeur général de banque ; Jean-Pierre Valériola, vice-président dans un groupe industriel ; Alain Vienney, directeur général des études à la Banque de France.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Est promue *officier* :

Colette Jacquin de Margerie, née Taittinger, directrice générale d'une compagnie financière.

Sont nommés *chevaliers* :

Georges Boumendil, secrétaire général d'une fondation, conseiller du commerce extérieur ; Jean-Marie Cambacérès, président-fondateur du mouvement Agir ; Jean-Pierre Chamoux, ancien administrateur de l'Institut de recherche économique et sociale sur les télécommunications, expert international ; Elie Cohen, président d'une université ; Jacques Desponts, directeur dans une banque ; Marie d'Humières, née Delloye, directrice dans un groupe industriel ; Guy Lombard, conseiller commercial, chef du poste d'expansion économique à Copenhague ; Jean Phountoucos, directeur général de société ; Charles Schulman, président du conseil de surveillance d'une société ; Marc Sellier, consultant dans un groupe de sociétés ; Jean-Philippe Verret, directeur général adjoint dans un groupe industriel.

BUDGET

Sont nommés *chevaliers* :

Bernard Andras, vice-président de l'ordre des experts-comptables ; Marguerite Dayre, née Guillemard, receveuse des finances en service détaché auprès du budget annexe de l'aviation civile ; Michèle Foresthier, née Ostin, contrôleuse des douanes, correspondante sociale ; Jean-Louis Laval, chef des services fiscaux à Versailles ; Christiane Savary, née Vignali, trésorière principale du Trésor public, chef de poste à la trésorerie de Corte-Omessa (Haute-Corse) ; Liliane Thomé, née Rivière, receveuse principale des douanes, fondée de pouvoir à la recette régionale de Nantes ; Christiane Van Mechelen, née Gourlain, inspectrice principale, responsable du centre des impôts de Garges-Est.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT

Sont promus *officiers* :

Bernard Darty (Bernard), président du conseil de surveillance d'une société ; Michelle Fourlscot, née Bousquet, vice-présidente de la Confédération française des métiers d'art.

Sont nommés *chevaliers* :

Jésus, dit Patrick, Alès, président-directeur général de société ; Jacques Barrière, directeur dans une société ; Jean Chereau, président du conseil de surveillance d'une société ; Marie-Claude Dardayrol, secrétaire générale du Conseil national du commerce ; Michel Destonches, président-directeur général de société ; Michel Gaucher, ancien horloger-bijoutier ; Georges Guilbert, président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Lionel Itart-Longueville, président d'un tribunal de commerce ; Alain Lacassagne, directeur dans une société ; Ernest Pons, ancien président-directeur général de société ; Françoise Sabatier, née Gamain, commissaire générale à la Société d'encouragement aux métiers d'art ; Jean Schydlowsky, ancien président d'un tribunal de commerce ; John Shaw, vice-président d'une fédération de foires et salons ; Marc Spielrein, président-directeur général de société ; Jacques Tainier, président d'une chambre régionale de commerce et d'industrie.

INDUSTRIE

Sont promus *officiers* :

Eric Baudouin d'Hautefeuille, directeur général d'un groupe industriel ; André Puria, ancien président de société, président d'honneur d'une fédération professionnelle automobile ; Paul Léger, directeur au siège de La Poste.

Sont nommés *chevaliers* : Louis Aulard, ancien président-directeur général de société ; Philippe Bertran, directeur à France Télécom ; Geneviève Braconnier, née Mieszkalski, directrice de La Poste de l'Isère ; Robert Castaigne, directeur dans un groupe pétrolier ; Martine Chopin, née Viot, directrice de service à France Télécom ; Louis Defline, président de société ; Xavier Fontanet, président-directeur général d'un groupe industriel international ; Claude Gaillard, ingénieur général des mines, adjoint de direction au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; Jean Humbert, président-directeur général de société ; Bernard Jais, ancien directeur à France Télécom, président d'une chambre patronale professionnelle ; André Lançon, ancien président-directeur général de société ; Christian Langlois-Meurinne, président-directeur général de l'Institut de développement industriel ; Georges Lefebvre, directeur à La Poste ; Philippe Matano, inspecteur général de l'industrie et du commerce ; Jean-Jacques Poch, président-directeur général de sociétés ; Michel Printanier, administrateur hors classe ; Pierre Sergeant, président-directeur général de société ; Jean-Pierre Van Deth, directeur des études à l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Défense

Est promu *officier* :

Jean Soller, président d'honneur d'une société.

Sont nommés *chevaliers* :

Daniel Bergoënd, chef d'études hors classe au ministère ; Jacques Bourron, directeur commercial dans une société ; [illegible] Gallois, administrateur civil hors classe, sous-directeur au ministère ; Michel Jand, administrateur civil hors classe ; Jacques Lopplon, président-directeur général d'un groupe ; Christophe Lourel, administrateur civil hors classe, sous-directeur au ministère ; Christian Michaud, directeur délégué au Commissariat à l'énergie atomique ; Jacques Sarpentier, administrateur civil hors classe ; Roland Sénéor, directeur des relations extérieures à l'Ecole polytechnique.

ANCIENS COMBATTANTS

Sont promus *officiers* :

Edmond Lechanché, président départemental des mouvements unis de la Résistance et maquis d'Auvergne ; Joseph Loinger, vice-président de l'association Les Anciens de la résistance juive en France.

Sont nommés *chevaliers* :

Pierre Abutyl, administrateur de la Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère ; Jacques Barthe, président de la Fédération nationale des médecins du front ; Serge Baudinot, trésorier général de la Fédération nationale André-Maginot ; Claude Bertin, président d'une union départementale d'anciens combattants ; Daniel Chatras, président départemental de la Société nationale mutualiste Les Médaillés militaires ; Salvator Galéa, porte-drapeau d'une section de l'association Rhin et Danube ; Georges Guillemet, président départemental de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire ; Christian de Larquier, membre du bureau national et président de la section de Paris de l'ARAC ; Henri Le Bihan-Benard, secrétaire général de l'amicale du 1er régiment de marche de spahis marocains ; Yvette Lévy, née Dreyfuss, membre du bureau exécutif de la FNDIRP ; Roger Maisonny, ancien président d'une section de combattants volontaires de la Résistance ; Guy Mourot, président interdépartemental de l'Association des anciens combattants et résistants du ministère de l'Intérieur ; Louis Muret, secrétaire-trésorier de l'amicale nationale des anciens combattants du 3e régiment de tirailleurs marocains ; René Palazzi, membre du bureau national de l'UNC ; Gaby Fortimer, président départemental de l'Association des anciens combattants et résistants du ministère de l'Intérieur ; Jenny Sarrebourse de la Guillonnière, née Hubert, vice-présidente départementale de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire ; Paul Sonnenberg, membre actif de l'Association nationale des médaillés de la résistance française ; Anna Vuillerme, née Duvard, ancienne présidente d'une union départementale d'anciens combattants.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Sont promus *officiers* :

René Kleinmann, déporté-résistant ; Gaston Mousson, déporté-résistant ; Elise Payra, née Cayrel, déportée-résistante.

Sont nommés *chevaliers* :

René Bonnet, interné-résistant ; Monique Bourdillean, née Simon, déportée-résistante ; Jean-Mary Lacroix, interné-résistant ; Joseph Loosfeld, interné-résistant ; Louis Marti, interné-résistant.

ANCIENS COMBATTANTS DE 1914-1918

Sont nommés *chevaliers* :

Noël Dunénteil, né le 8 décembre 1899 à Valence (Drôme) ; Marcel Thomas, né le 30 novembre 1899 à Villermain (Loir-et-Cher).

Lire la suite page 14

(Publicité)

هكذا من الأهل

Suite de la page 12

Equipement, transports et logement

Sont promus *officiers* :

Jean Péra, ingénieur général des Ponts et Chaussées, coordonnateur au Conseil général des ponts et chaussées ; Jean-Marie Perrin, ingénieur général des Ponts et Chaussées, président d'une société d'exploitation d'autoroutes ; Gilles Tessier, ingénieur général des Ponts et Chaussées, ancien président d'un comité régional d'études de train à grande vitesse.

Sont nommés *chevaliers* :

Henri-Georges Baudry, ingénieur général de l'aviation civile, directeur de la navigation aérienne ; Jean-Claude Boucherat, délégué général d'une organisation professionnelle du bâtiment ; Françoise Chatenet, chargée de recherches à l'Institut national de recherches sur les transports et leur sécurité ; Eugène Crépeau, ancien président d'un office d'HLM ; Gérard Delacroix, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur d'un cabinet de conseil en construction ; Agnès Desmarest, épouse Parrell, administratrice civile, adjointe d'un directeur régional de l'équipement ; Jean Deterne, directeur général adjoint d'une société d'exploitation d'autoroutes ; Guy Friant, mécanicien radar à Météo-France ; Joël Graveleau, président-directeur général d'un groupe de transports ; Claude Legrand, président-directeur général d'une entreprise d'affrètement ; Michel Missenard, président-directeur général d'une entreprise de génie climatique ; Yvon Robert, maire, conseiller général, président d'une société d'économie mixte ; Jean-Louis Rohou, conseiller du président et secrétaire du conseil d'administration de Réseau ferré de France ; François Saglier, ingénieur des mines chargé d'un projet de tramway ; Louis-Michel Sanche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service technique des bases aériennes ; Jean Savel, ingénieur général des Ponts et Chaussées, coordonnateur au conseil général des Ponts et Chaussées ; Noëlle Vanderhasselt, épouse Denieul, attachée d'administration centrale, chef de cabinet d'un directeur d'administration centrale.

LOGEMENT

Sont promus *officiers* :

René Boué, secrétaire général d'un groupement d'associations en faveur des familles, ancien membre du Conseil national de l'habitat ; Jean Kugler, président délégué d'un groupement régional d'organismes HLM.

Sont nommés *chevaliers* :

André Cavan, vice-président d'un groupement national d'associations en faveur de l'amélioration de l'habitat ; Christian Devillers, architecte urbaniste ; Robert Goinaud, carreleur, chef d'une entreprise artisanale ; Aimé Jacquelin, ancien président départemental d'une association caritative, secrétaire d'une association d'aide aux sans-abri ; Jean-Pierre Paret, directeur général d'une société anonyme d'HLM ; Alain Petit, président-directeur général d'une entreprise de bâtiment ; Claire Raymond, née Milliot, ancienne éducatrice d'un foyer d'accueil et de réinsertion ; François Ulivieri, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre permanent du Conseil général des Ponts et Chaussées.

TOURISME

Sont nommés *chevaliers* :

Arlette Bonnefis, épouse Robert, inspectrice générale de l'éducation nationale, chargée des formations du tourisme ; Pierre Delplanque, président d'organisme de tourisme ; Henri Depoid, président d'une fédération régionale des offices de tourisme ; Renée Labergère, épouse Ougier, présidente d'une organisation nationale d'hôteliers-restaurateurs ; Roger Machet, président d'une organisation régionale d'hôteliers-restaurateurs.

Culture et communication

Sont promus *officiers* :

Henry Chapier, journaliste, président de la Maison européenne de la photographie ; Marie, dite Ménie, Grégoire, née Laurentin, journaliste, écrivain ; Raphaël Hadas-Lebel, président du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ; Arnaud d'Hauterives, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Jacques Ménard, ancien directeur de la publicité d'un journal ; Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Jacques Aillagon, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; Hubert Astier, président de l'Etablissement public du musée et domaine de Versailles ; Raymonde Blet, épouse Temkine, critique dramatique ; Elisabeth Bourdeau de Fontenay, philosophe, essayiste ; Jean-Luc Chalumeau, critique d'art, écrivain ; Bertrand Cousin, ancien député, conseiller du président-directeur général d'une société de presse et de communication ; Michel Duchamp, historien d'art, spécialiste de la glyptique ; Dante, dit Armand, Gatti, auteur dramatique, metteur en scène ; Jean-Luc Hees, directeur de France-Inter ; Jean-Marie Jenn, conservateur général du patrimoine ; Serge Lemoine, conservateur en chef du patrimoine ; Paul Quintrand, architecte, ancien professeur d'architecture ; Alain Rey, directeur de collection, chroniqueur, écrivain ; Albert Rosenstiehl, président fondateur et délégué régional du souvenir napoléonien d'Alsace ; Henri Texier, musicien de jazz, compositeur.

Agriculture et pêche

Sont promus *officiers* :

Pierre Dumont-Saint-Priest, président d'un comité régional interprofessionnel d'élevage bovin ; Jean Stalaven, ancien président-directeur général d'une société agroalimentaire.

Sont nommés *chevaliers* :

René Blanc, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ; Jean-François Bombezin, ancien président d'un syndicat départemental agricole ; Robert Bontoux, président-directeur général d'une société de transformation de matières premières aromatiques ; Philippe de Bourgoing, ancien sénateur, exploitant agricole ; Jean Causse, ancien directeur général d'une chambre départementale d'agriculture ; François Clos, chargé de missions d'études et d'inspections au conseil général du génie rural, des eaux et des forêts ; Georges Dauphin, ancien président d'une fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ; Jean Eychenne, président d'une société de concours hippiques ; Pierre Guillot, président honoraire d'un centre céréalier ; Claude Lefebvre, président-directeur général de sociétés d'exploitation de bois ; Rolland Leygues, président d'une coopérative laitière ; René Mazean, gérant d'une société d'intérêt collectif agricole ; Georges-André Morin, sous-directeur à l'administration centrale ; Jérôme de Pelleport Burète, président-directeur général d'une société agroalimentaire ; Alain Pinchet, vice-président d'une caisse régionale de crédit agricole ; André Porcheret-Douhairet, ancien responsable de caves vinicoles ; Jean-Paul Renard, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ; Jacques Richard, ancien président d'une société de viticulture ; Guy Saint-Martin, ancien vice-président d'une chambre régionale d'agriculture ; Annick Studler, née Jarry, ancienne directrice générale d'une société avicole ; André Thévenot, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ; Michel Thibier, directeur général du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires ; Christian Valin, chef de département d'un laboratoire de l'Institut national de la recherche agronomique ; Denis Vignat, chargé de mission à l'inspection générale de l'Office national des forêts.

Aménagement du territoire et environnement

Sont promus *officiers* :

Pierre Glénat, vice-président d'un conseil économique et social régional ; Philippe Vesseron, directeur au ministère.

Sont nommés *chevaliers* :

Daniel Bernard, président d'un secrétariat permanent de prévention des pollutions ; Claude Caillé, président-directeur général d'un parc zoologique ; Joseph Decaëns, maire honoraire de Louvigny (Calvados) ; Charles Gaidy, président d'honneur d'une association de protection de la nature ; Zbigniew Gasowski, ingénieur hydrologue, adjoint à un chef de service d'une direction régionale de l'environnement ; Max Jonin, représentant d'associations de protection de la nature ; Jean Lafont, sous-directeur au ministère ; Geneviève Pal, épouse Verbrugge, chargée de mission au ministère ; Guy Piclet, directeur d'une station de l'Institut français pour l'exploitation de la mer ; Joël Séché, président d'un groupe pour le stockage de déchets ; Anne-Marie Stasiak, déléguée d'une union nationale pour l'éducation à l'environnement.

Relations avec le Parlement

Est promu *officier* :

Pierre Mazeaud, ancien ministre, ancien député, membre du Conseil constitutionnel.

Sont nommés *chevaliers* :

Michel Alloncle, ancien parlementaire, ancien maire de Ruffec (Charente) ; Jean Beaufils, ancien député ; Roland Bernard, ancien député, ancien sénateur ; Raymond Bouvier, sénateur honoraire ; Bernard Deschamps, ancien député, conseiller général du Gard ; Jean Fournet, conseiller, chef de division à l'Assemblée nationale ; Laurent Klein, conseiller, chef de division à l'Assemblée nationale ; Monique Papon, née Cloquet, ancienne députée, conseillère générale de la Loire-Atlantique ; Claude Ribette, directeur adjoint de service au Sénat ; Jean-Michel Rosenfeld, ancien collaborateur ministériel chargé des relations avec le Parlement, maire adjoint du 20e arrondissement de Paris ; Renée Soum-Glaude, née Sabouraud, ancienne députée, professeur agrégé ; Ghislaine Toutain, épouse Sorin, ancienne députée ; Marie-José Tulard, née Fagnot, directeur de service au Sénat.

Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Sont promus *officiers* :

Robert Castaing, ancien sénateur du Gers, maire de Lectoure, conseiller général ; Georges Michaud, ancien administrateur civil, président de l'office public d'aménagement et de construction du Jura.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Claude Baldy, conseiller général du Lot, maire de Luzech ; Guy Barriolade, secrétaire général de la Communauté urbaine de Lyon ; Michel Bouvier, professeur de droit public dans une université ; Jean-Luc Déléchuse, directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale ; Jean Dérian, ancien sénateur des Côtes-d'Armor, conseiller général, maire adjoint de Ploufragan ; Ambroise Guellec, ancien secrétaire d'Etat, premier vice-président du conseil régional de Bretagne, maire de Pouldreuzic (Finistère) ; Serge Huber, ancien conseiller régional de Bretagne, ancien adjoint au maire de Rennes ; Marie-Françoise Jacq, née Créacminech, ancienne infirmière, conseillère générale d'Ille-et-Vilaine, maire de Louvigné-du-Désert ; Georges Labazée, ancien député des Pyrénées-Atlantiques, conseiller régional d'Aquitaine, conseiller général ; Jacques Lagrave, vice-président du conseil général de Corrèze, maire d'Objat ; Patrick Laporte, chef de service à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ; Léon Manac'h, maire honoraire de Saint-Hernin (Finistère) ; Marie-Claire Mas, née Dugnach, administratrice territoriale, secrétaire générale adjointe de la mairie de Perpignan ; Daniel Mertian de Muller, président du centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale de la grande couronne ; Christiane Mora, ancienne députée d'Indre-et-Loire, ancienne maire de Loches ; Michelle Moreau, née Launay, professeur, première adjointe au maire d'Angers ; Jean-Claude Némery, professeur d'université ; Jean Paraf, préfet ; Yves Quérec, ancien conseiller régional de Bretagne, ancien conseiller général du Morbihan, ancien maire du Croisty ; François Riou, attaché principal de préfecture ; Daniel Spagnou, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, conseiller général des Alpes-de-Haute-Provence, maire de Sisteron ; Michèle Ville, née Canale, secrétaire générale de la mairie de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) ; Pierre Vittoz, ancien enseignant, conseiller général de l'Eure, maire de Bémécourt.

Jeunesse et sports

Sont promus *officiers* :

Anne Lebas, présidente d'honneur des Guides de France ; Claude Vercoutère, vice-président des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

Sont nommés *chevaliers* :

Gilbert Beauvillain, président d'honneur d'une association sportive ; Emile Besson, ancien journaliste sportif, vice-président de l'amicale du cyclisme ; Fabien Canu, directeur technique national de judo ; André Catelin, président de l'Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play ; Albert Chaminade, vice-président d'honneur d'une fédération sportive ; Pascale Hachin, née Trinquet, championne olympique de fleuret, capitaine d'équipes de fleuret féminin ; Paul Le Hesran, secrétaire général d'une fédération sportive ; Pierre Levy, président d'un comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports ; Francis Luyce, ancien champion de France de natation, président d'une fédération sportive ; Marguerite Martel, née Vergeau, ancienne championne de France d'athlétisme ; Louis Moreau, fondateur et directeur d'un centre associatif en faveur de la jeunesse ; Robert Perussel, président d'honneur d'un comité régional olympique et sportif ; Esla Rustin, née Courand, ancienne praticienne de médecine scolaire, sportive et de services de santé.

ÉTRANGERS EN FRANCE

Affaires étrangères

Sont nommés *chevaliers* :

Shozo Awazu, entraîneur national de la Fédération française de judo et disciplines associées ; Richard Asthalter, avocat ; Georges Susan, président-directeur général d'une société ; Daniel Carasso, président honoraire d'une société.

Affaires européennes

Est nommée *chevalier* :

Christine Ockrent, journaliste.

DISPARITIONS

Giulio Einaudi

Un éditeur mythique

ON L'APPELAIT *« le prince de l'édition »*, *« l'éditeur rouge »*, cet homme qui est mort lundi 5 avril d'une crise cardiaque dans une maison de campagne près de Rome, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Giulio Einaudi, lui, se définissait volontiers comme un *« agitateur d'idées »*, tandis que ses amis le qualifiaient avec tendresse d'*« illuminé de gauche »*.

C'est en 1933 que Giulio Einaudi a fondé la maison d'édition italienne qui porte son nom, et avec laquelle sa propre vie s'est confondue pendant cinquante ans. Si, en 1983, la maison a subi de graves difficultés et a perdu son indépendance économique, voyant entrer le groupe Mondadori dans son capital, elle demeure l'un des fleurons de l'édition de qualité et affiche l'un des plus beaux catalogues qui soient : Cesare Pavese, Natalia Ginzburg (qui parlait du *« regard lumineux et glacial »* d'Einaudi), Italo Calvino, Leonardo Sciascia, mais aussi, plus récemment, Francesco Biamonti, Marco Lodoli, Francesca Sanvitale. Et, parmi les écrivains étrangers, on va de Roland Barthes et Nathalie Sarraute à Ian McEwan et Elfriede Jelinek, en passant par Susan Sontag, Marguerite Yourcenar, Thomas Bernhard... La liste serait interminable et donne la preuve, non seulement de l'inlassable curiosité de Giulio Einaudi, mais de l'esprit de découverte qu'il a su insuffler à sa maison et qui s'est pérennisé après son retrait.

Issu d'une famille de la grande bourgeoisie libérale du XIXe siècle, Giulio Einaudi est devenu, dès les débuts de sa maison d'édition, l'un des symboles de l'antifascisme, proche des communistes et des socialistes réformistes. Il était en revanche un adversaire radical de la démocratie chrétienne, ce qui lui valut des inimitiés qui ne lui déplaisaient pas.

Gaston Gallimard, qui était à la France ce que Giulio Einaudi était à l'Italie, le surnommait *« le Roi-Soleil »*, soulignant son caractère hautain et autoritaire, une certaine *« arrogance ducale »* que lui reprochaient ses détracteurs. *« Qu'ils aillent au diable »*, disait-il en riant de ceux qui l'accusaient d'avoir contribué à *« passer une camisole de force à la culture italienne »*. Dans son livre de Mémoires (éd. Rizzoli, 1988), comme dans ses entretiens (notamment celui avec Severino Cesari, *Colloquio con Giulio Einaudi*, Teoria, 1991), il s'est peu attardé sur les polémiques, préférant tenter d'analyser sa passion pour le livre, non seulement comme texte, mais comme objet. Il insistait sur *« le plaisir du contact physique avec le livre. Un goût à l'origine, sans doute, du soin exceptionnel que j'ai toujours pris, dans mon travail, au choix des caractères, du papier, à l'impression, à la reliure, à la pagination, au graphisme »*.

« La lecture ne doit pas être consolatrice, pour reprendre la formule d'Elio Vittorini », affirmait-il dans un entretien au *Monde* (le 25 mars 1994). *« Consoler le lecteur, cela signifierait lui faire lire des livres qu'il s'attend à lire, qui lui plaisent d'emblée : ne pas risquer un affrontement avec le lecteur. Une lecture doit être un affrontement. »*

Josyane Savigneau

■ **AMBROISE ROUX**, ancien PDG de la Compagnie générale d'électricité (CGE), administrateur de nombreuses sociétés et président du conseil de surveillance du groupe Pinault-Printemps-Redoute, est mort dimanche 4 avril à son domicile d'une crise cardiaque (*Le Monde* du 6 avril). Il était âgé de soixante-dix-sept ans. *(Lire page 18.)*

■ **LIONEL BART**, compositeur britannique surtout connu pour avoir écrit en 1960 la comédie musicale *Oliver !*, basée sur le roman de Charles Dickens *Oliver Twist*, est mort samedi 3 avril des suites d'un cancer à Londres. Né Lionel Begleiter à Londres le 1er août 1930, fils d'un tailleur juif, il passe son enfance dans le quartier populaire londonien d'East End avant d'entamer sa carrière musicale dans les années 50 à Soho. Lionel Bart a aussi écrit des chansons à succès, pour des interprètes pop tels Cliff Richard *(Living Doll)* et Shirley Bassey *(As Long As He Needs Me)*, et la musique du film *Bons baisers de Russie*. Après le vif succès remporté par *Oliver !* dans les années 60, de Londres à Broadway, Lionel Bart, accablé de dettes par l'échec de sa comédie musicale *Twang*, dans laquelle il avait investi des sommes importantes, sombra dans l'alcool et la drogue dans les années 70 et 80.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 4 avril sont publiés :

● **Bœuf** : un décret relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des viandes bovines ; il impose notamment que les carcasses, demi-carcasses, quartiers et découpes de gros avec os, issus de bovins abattus en France, soient marqués d'un identifiant à l'encre alimentaire indélébile.

● **Patrimoine** : une liste des immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques au cours de l'année 1998.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mme Chantal DECOSSE,
M. et Mme GREIVELDINGER-WINLING,
Mme Gérard ROUELLE,
M. et Mme Philippe ARNAULD des LIONS
ont la joie d'annoncer la naissance de

Théo,

fils de

Noëlle et Michel,

à Céret, le 1er avril 1999.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire,

COUTEAU !

Babeth, Sabina, Sylvaine, Anne, Grégoire, Aïda et Tanguy
fêtent tes soixante-dix ans dans *Le Monde*.

Décès

– Khaled et Mustapha Belkhodja
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

Mme Nour El Houda BELKHODJA,
veuve d'Abdelkader BELKHODJA,

survenu le 27 mars 1999, en Tunisie.

81, avenue Taïeb-Mehiri,
La Marsa.

– Janine Bidet, née Pitras,
Jean-François et Marie-Noëlle Bidet,
Alexandra, Camille et Sarah Bidet,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Emmanuel BIDET,

survenu le 4 avril 1999, dans sa quatre-vingt-cinquième année, à Pujaut (Gard).

– Oran. Nice.

Marguerite Cruz
a la douleur de faire part du décès de

André Antoine CRUZ,
ancien adjoint au maire d'Oran.

L'incinération a eu lieu le 27 mars 1999, à Monaco.

Cet avis tient lieu de faire-part.

47, boulevard Delfino,
06300 Nice.

– Lyon.

M. et Mme Roger Desautel,
Jérôme et Valérie,
Eric, Pascale, Edouard,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Bœuf,
sa sœur et son beau-frère,
Mme Marcel Desautel,
sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Emile DESAUTEL,
née Antoinette MONCEAUX,

survenu à Lyon, le vendredi 2 avril 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 avril, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, à Lyon-6e, suivie de l'inhumation au cimetière d'Ecully (Rhône).

– Antoinette Prost-Maxence,
son épouse,
Alice, Emilie et Sarah,
ses filles,
Henry et Marie-Antoinette Maxence,
ses parents,
Antoine et Paulette Prost,
ses beaux-parents,
Annette et Christine,
ses sœurs,
Les familles Capocci, Gand, Prost, Lemierre, Faivre,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

François MAXENCE,

survenu à Paris, le 3 avril 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 9 avril, à 10 h 30, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

– Jacques Boivin,
son mari,
Lucienne Boivin,
sa deuxième mère,
S.E. l'ambassadeur Joaquim Ortega y Salinas,
son frère,
Mme Amelia Berrio
et leurs enfants Maria, Alvaro, Juan et sa femme Marta,
J. M. Emmanuel Ortega Darbeau d'Enghien,
son frère,
Michel Crozier, directeur de recherche émérite au CNRS, commandeur de l'ordre national du Mérite, officier de la Légion d'honneur,
son beau-frère,
Françoise, Anne, Juliette,
Alain et Thomas Tonnelier,
ses nièces et neveux,
ainsi que les familles Ortega y Costa, Boivin, Crozier,
et parentes,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Fiammetta ORTEGA,

survenu le 29 mars 1999.

Les funérailles ont eu lieu dans la stricte intimité au cimetière parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Des remerciements tout spéciaux vont au personnel soignant et aux médecins de la clinique Alleray-Labrouste pour leur vigilance et leur savoir-faire.

– Fin des Pyrénées. Ceux qui l'ont aimée partagent la peine immense de Jacques, son mari, et d'Emmanuel, son frère.

Jamais ils n'oublieront sa séduction et sa générosité, ses engouements et ses colères, son humour et sa rage de vivre.

Fiammetta ORTEGA

est partie, à l'heure du loup, peindre la mort en bleu.

– L'Unité des sciences criminelles comparées de l'université de Pau et des Pays de l'Adour,
Et l'Association régionale de criminologie d'Aquitaine
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean PINATEL,
président honoraire
de la Société internationale
de criminologie.

Remerciements

– Annie Fressoz
et ses enfants,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Roger FRESSOZ,

vous expriment leurs sincères remerciements.

12, rue Wilhem,
75016 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 5 avril 1987,

Philippe AYDALOT

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Laïli,
son épouse,
Marion,
sa fille.

– Ses amis de France et d'Amérique rappellent à ceux qui l'ont connu que

Claude CHOQUET,
normalien,
agrégé de philosophie,

est décédé à New York, le 6 avril 1998.

– Une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui ont connu et aimé

Alain WILLK,

décédé, il y a vingt ans, le 5 avril 1979.

Colloques

– Colloque international, 9-10 avril.
Thème : L'Elargissement de l'UE.
Institutions/Démocratie/Marché, à Paris-X-Nanterre avec O. Duhamel, J. Lang, G. Carcassonne, UE, PECO...
Rens. : Asso du DEJA 01-40-97-76-14.

Colloque à l'Ircam :
L'écoute
Vendredi 9 et samedi 10 avril
(10 heures-20 heures)

Mise en écho des différentes pensées et pratiques de l'écoute, tant historiques que sociologiques, cognitives ou esthétiques, sans oublier l'influence des nouvelles technologies.

Projection d'un extrait du film de Mauricio Kagel, *Ludwig van*.

Avec notamment : Helmut Lachenmann (compositeur), Christian Marclay (artiste et DJ), Antoine Hennion (sociologue), Michel Chion (compositeur), François Regnault (dramaturge) et Jean-Luc Nancy (philosophe).

Entrée libre. Rens. : 01-44-78-48-17.
Ircam - Centre Georges-Pompidou,
1, place Igor-Stravinsky,
75004 Paris.

Cours

INSTITUT ALEPH-PARIS-XV
Stages intensifs individuels d'hébreu biblique et moderne ; analyse novatrice de la Bible ; initiation à la Kabbale : 01-40-61-06-67.

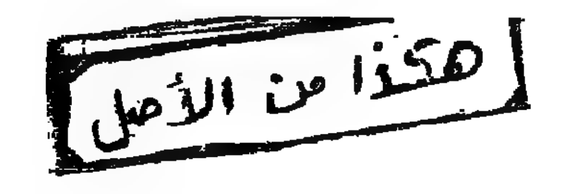
Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 8 avril, à 20 h 30, Mme D. Bensimon, coauteur avec Mme J. Allouche-Benayoun : *Les Juifs d'Algérie* (éditions Stavit) et le numéro d'avril des *Cahiers Bernard Lazare*. Tél. : 01-42-71-68-19.

– *Le Monde* accueille dans ses locaux, hall de réception, 21 *bis*, rue Claude-Bernard, Paris-5e, la vente anticipée du premier carnet de timbres des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dessinés par Serge Markó, peintre de la marine, le samedi 10 avril, de 14 heures à 17 heures.

Seront présents pour une séance de dédicaces Serge Markó, Brigitte Girardin, administrateur supérieur des TAAF et auteur de la préface du carnet, ainsi que Jean-Marie Jaguenaud, chef des services postaux et des transmissions du territoire (rens. au 01-42-17-33-28).

Seront également présents Bertrand Sinais et Annette Apaire, auteurs du *Patrimoine du timbre-poste* (éditions Flohic).


هكذا من الأصل

En Seine-et-Marne, Euro Disney construit sa ville

D'ici à 2015, une cité de 12 000 habitants aura vu le jour au sud du parc de loisirs. L'entreprise doit concilier les projets des promoteurs et les souhaits des pouvoirs publics. Ce projet s'inscrit dans les tentatives de rééquilibrage à l'est de l'Ile-de-France

LES « ANTI-DISNEY » pourront, certes, y voir un « cauchemar climatisé », une cité aussi désespérément aseptisée que celle construite en studio, pour mieux enfermer le héros du film *The Truman Show* : à côté de son parc de loisirs, c'est une véritable ville que va construire Euro Disney. Une ville avec 4 000 logements, 30 000 m² de bureaux, des rues et des avenues, une gare RER, des équipements publics, un parc d'activités et un centre commercial.

Cette cité de 12 000 habitants n'aura pas une existence administrative propre : le Centre urbain du Val d'Europe sera à cheval sur trois communes. Son acte de naissance officiel devrait être signé dans les toutes prochaines semaines par l'Etat, le conseil général de la Seine-et-Marne et l'un des deux Syndicats d'agglomération de la ville nouvelle (SAN) de Marne-la-Vallée, qui regroupe Serris et Chessy, deux des trois communes touchées – avec Montévrain – par ce projet gigantesque. Plus de 4,5 milliards de francs (686 millions d'euros), dont plus de 700 millions d'argent public, vont être investis dans ce programme d'ici à 2015. Par ailleurs, le lancement d'un deuxième parc de loisirs thématique, axé sur le cinéma, devrait être officialisé à la mi-avril.

L'aménagement du Centre urbain du Val d'Europe sera une opération d'urbanisme d'un type très particulier, puisqu'elle se fera sous la responsabilité d'Euro Disney. La compagnie, maîtresse chez elle pour ses parcs à thème et ses hôtels, ne pourra, cette fois, décider seule ni des grandes orientations – en matière de logements, par exemple –, ni des équipements, ni du style architectural de cette ville. *« Même si Euro Disney veut réaliser une opération en cohérence avec le parc de loisirs, elle est obligée d'imaginer une ville qui devra être gérée par les élus des communes ou leurs représentants »*, explique Michel Drech, président des établissements publics qui seront les maîtres d'œuvre délégués des collectivités locales, et de Disney, pour réaliser les infrastructures. Cette complexité justifie le luxe de précautions qui préside à l'élaboration du projet. Euro Disney veut éviter d'être accusée, à nouveau, de « colonialisme culturel ». *« Nous n'allons surtout pas chercher à faire une ville à la Disney,* s'empresse de dire Dominique Coquet, directeur général adjoint, chargé du développement. *Nous voulons au contraire rester dans le style de la région. »* L'architecture du Centre urbain du Val d'Europe sera finalement à mi-chemin entre la tradition haussmannienne et le modernisme de Marne-la-Vallée. Disney a voulu, au moins pour les façades, une pierre de taille, aussi différente que possible du stuc du Royaume enchanté que du béton des grands ensembles de Marne-la-Vallée. Et les commerces, les bureaux, la médiathèque, le conservatoire de danse et de musique tenteront de donner une âme à une ville surgie de nulle part.

Un projet de 4,5 milliards de francs

Chessy – PARC DISNEYLAND PARIS – Gare RER TGV – PARC II – Magny-le-Hongre – CENTRE URBAIN – RER – Centre comm. régional – Montévrain – Serris – Bailly-Romainvilliers – PARC D'ACTIVITES – Jossigny – A4 – 1 km

ZONES À CONSTRUIRE

Euro Disney doit assurer la cohérence entre les projets des clients (promoteurs ou industriels) pour les programmes du Centre urbain et les souhaits de l'aménageur public. Il aura fallu, jusqu'au dernier moment, une longue concertation. Seuls les emplacements des grandes infrastructures sont prévus de longue date. La gare RER de Montévrain-Serris sera réalisée en 2000, comme l'achèvement de l'avenue de l'Europe et le bouclage du boulevard circulaire autour du « périmètre » Disney. Enfin, un nouvel échangeur reliera en 2003 le site à l'autoroute A 4. *« Disney voulait des avenues de 50 mètres de large, nous avons dû leur expliquer que leur entretien risquait de coûter trop cher,* raconte Olivier Bourgeau, le maire (RPR) de Chessy. *Mais ils cherchent ainsi, souvent, à utiliser à leur profit le produit fiscal qu'ils génèrent. »*

« RESTER MAÎTRE CHEZ SOI »

La discussion reste difficile sur l'emplacement des autres équipements publics : annexes de mairie, postes, écoles, terrains de sport... En souhaitant commercialiser au meilleur prix les 40 hectares du secteur de la gare RER, Disney s'est heurté aux communes, d'autant que chacune réclame ses propres équipements : il y aura ainsi deux demi-groupes scolaires au lieu d'un seul établissement. Et le tracé de la place principale pose encore problème.

Conçu pour une zone de chalandise de 400 000 personnes, le centre commercial régional de 90 000 m² est en construction, de part et d'autres des voies du RER. L'idée est d'assurer un lien entre la gare et les quartiers résidentiels, ainsi qu'entre les communes de Serris et de Chessy. Son architecture, inspirée des halles de Baltard, a été choisie par Disney, qui a trouvé les promoteurs pour les grandes surfaces, les boutiques et les pavillons de la mode, consacrés aux bonnes affaires des grandes marques du luxe.

Marchandage fiscal

La négociation pour la réalisation de la deuxième phase du programme Disney s'est accompagnée d'un marchandage fiscal : Euro Disney a demandé des réductions de ses bases d'imposition, acceptées en partie par Bercy. La première phase d'aménagement d'Euro Disney a permis de créer 10 000 emplois directs et environ 30 000 indirects. Le montant total de la TVA sur les activités et les retombées économiques s'est élevé à près de 1 milliard de francs en 1995. Les taxes foncière, professionnelle et de séjour ont atteint 173 millions la même année. En 1998, Euro Disney a réalisé un chiffre d'affaires de 5,89 milliards de francs et un bénéfice de 290 millions. La production annuelle, au sens le plus large, a été estimée à 18,5 milliards de francs en 1995, dont 9 milliards pour la production indirecte, liée aux dépenses des visiteurs hors du site. Les visiteurs internationaux du parc apportent près de 20 % du total des devises générées par les touristes étrangers en Ile-de-France.

L'implantation du parc d'activités de 33 hectares a été plus difficile. Au bord de l'A 4, à proximité du RER et surtout d'une gare desservie chaque jour par 32 TGV, il devra attirer des entreprises à haute valeur ajoutée. Mais les communes intéressées n'appartiennent pas toutes au SAN, seul en mesure de partager équitablement les ressources fiscales. *« Je suis prêt à accueillir 1 700 logements et 720 chambres d'hôtel, en urbanisant 100 hectares de ma commune, presque la moitié de toute l'opération du Val d'Europe. Mais à une seule condition : il faudra créer un emploi pour un actif,* souligne Renaud Vié Le Sage, le maire (PS) de Montévrain. *C'est pour cela que je n'avais pas voulu rentrer dans le SAN. Je veux rester maître chez moi, et avoir les moyens de construire les équipements pour accueillir de 7 000 à 9 000 habitants en plus des 3 000 actuels. »*

Tous les partenaires de cette opération hors du commun ont intérêt à sa complète réussite. Disney d'abord, qui doit trouver des promoteurs pour ces programmes, sous peine d'avoir à rétrocéder ses droits à construire à l'Etat, après en avoir porté les frais financiers. Les collectivités locales ensuite, qui attendent avec impatience une nouvelle manne financière pour pouvoir se doter d'équipements adaptés à leur explosion démographique. L'Etat, enfin, qui voit dans la réussite du Val d'Europe le moyen de développer ce secteur de la ville nouvelle, en atteignant le seuil nécessaire pour enclencher un véritable rééquilibrage à l'est de la région parisienne.

Christophe de Chenay

2 000 hectares à aménager en trente ans

● **18 décembre 1985 :** Michael Elsner, président de Walt Disney, et Laurent Fabius, premier ministre, signent une lettre d'intention sur l'implantation d'un parc de loisirs en France.

● **24 mars 1987 :** signature de la convention entre Michael Elsner et Jacques Chirac, premier ministre. Les 2 000 hectares du périmètre réservé par l'Etat doivent être aménagés en trente ans. Financement par l'Etat et les collectivités locales d'une gare de TGV et de RER, après prolongement de la ligne A vers Marne-la-Vallée. Aide des pouvoirs publics estimée à 2,7 milliards de francs, prêt bonifié de la Caisse des dépôts de 4 milliards. Réduction à 7 % de la TVA pour tous les parcs de loisirs.

● **12 avril 1992 :** ouverture du parc de loisirs. 5,2 milliards de francs de pertes pour la première année d'exploitation. Les 61 banques qui avaient prêté plus de 20 milliards abandonnent 1,6 milliard de francs et acceptent un différé de remboursement sur trois ans.

Les présidents de conseils généraux à la recherche d'un nouveau souffle

LES COUPS sont d'abord venus de la droite. En juillet 1998, Dominique Perben, ancien ministre RPR de la fonction publique et de la décentralisation, déclarait aux *Echos* : *« L'effacement progressif des départements est nécessaire et inévitable. »* En 1998 encore, Edouard Balladur s'était prononcé pour leur disparition. Quant à Alain Juppé, il les a enterrés dans le quotidien *Sud-Ouest*, à la veille de 1999, en les jugeant dépassés. Deux anciens chefs de gouvernement et un ancien ministre gaullistes qui, en l'espace de quelques mois, s'en prennent au département : pour l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), *« armée de moines-soldats départementalistes »*, selon la définition d'un élu, il y avait là une agression caractérisée, qu'il ne fallait surtout pas prendre à la légère.

Puis les salves sont venues de la gauche. Le projet de loi portant réforme de l'aménagement et du développement durable du territoire, présenté par Dominique Voynet, ne comportait *« dans sa version initiale pas une fois le mot département »*, se souvient Jean Puech, président de l'APCG, par ailleurs président (DL) du conseil général de l'Aveyron. Le *« pays »*, conçu comme un nouvel outil d'aménagement du territoire dans la loi présentée en janvier à l'Assemblée, a vite été perçu comme un instrument de l'affaiblissement de l'échelon départemental. Il a fallu beaucoup de force de persuasion à quelques sénateurs RPR et UDF pour convaincre le président de l'APCG, également sénateur (RI), de ne pas livrer au Palais du Luxembourg une bataille frontale – et perdue d'avance.

« LAISSEZ-NOUS RESPIRER »

Le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité, en discussion cette semaine au Sénat, a tout autant alerté l'APCG, qui voit dans le renforcement de la coopération intercommunale une menace potentielle sur les compétences actuelles des cantons. Les départements sont *« agressés »*, résume M. Puech : *« Nous sommes sous les tirs croisés d'un gouvernement qui, par ailleurs, recentralise sans le dire. »* A ces menaces internes s'ajoutent celles de l'Europe, qui a sa préférence pour l'échelon régional... *« Laissez-nous respirer ! »*, supplie M. Puech.

Asphyxiés, les départements ont choisi l'air du large. Du mercredi 7 au vendredi 9 avril, M. Puech réunira les assises de l'APCG à Deauville. C'est du fief d'Anne d'Ornano (DL), présidente du conseil général du Calvados, qu'il lancera sa riposte. Si les conseils généraux sont mal aimés, c'est parce qu'ils sont mal connus des Français, veut-il expliquer, en substance. Partant de ce diagnostic, le président a l'intention de proposer des réformes susceptibles de renforcer l'identité des conseils généraux.

Afin de lutter contre l'indifférence, facteur d'abstention, il devrait proposer que les conseillers généraux, élus actuellement par moitié tous les trois ans, le soient désormais en une seule fois tous les six ans. Défendue par Pierre Joxe, alors ministre socialiste de l'intérieur, la réforme avait été votée en 1990, puis abrogée en 1994. Charles Pasqua avait fait rétablir l'actuel mode de scrutin. M. Puech entend aussi suggérer le redécoupage des circonscriptions cantonales. Le recensement en cours le permettra (*Le Monde* du 3 avril) : les écarts démographiques entre cantons, qui peuvent aller de un à dix, fragilisent la représentativité politique des conseils généraux.

L'APCG, par la voix de M. Puech, devrait également proposer que les conseillers généraux deviennent conseillers *« départementaux »*. Le conseil général deviendrait ainsi conseil « départemental ». Sans attendre, l'APCG devrait décider à Deauville de se rebaptiser. A l'avenir, elle s'appellera Association des départements de France (ADF). M. Puech a encore l'intention de rouvrir le débat sur les compétences des départements. Il pourrait proposer que les conseils généraux s'impliquent davantage dans la politique de la ville.

« BOURDE MONUMENTALE »

La nouvelle stratégie de l'APCG ne convainc pas pour autant tous les présidents de conseil général. Pour la première fois depuis qu'il préside l'APCG, M. Puech doit faire face à une contestation ouverte de ses orientations. Dans une lettre adressée à son président, Pierre Méhaignerie, président UDF du conseil général d'Ille-et-Vilaine, reproche à l'APCG de laisser l'Etat reprendre en main des pans entiers de l'action sociale des départements. M. Méhaignerie reproche à M. Puech le vote en novembre 1998, par le conseil général de l'Aveyron, d'une résolution demandant que la prestation spécifique dépendance (PSD) gérée par le département devienne une prestation de Sécurité sociale ; en clair, repasse entre les mains de l'Etat. *« Ce vote est une bourde monumentale »*, explique-t-on à l'APCG, où l'on assure que M. Puech a fait amende honorable. Le président de l'APCG reste favorable au transfert à l'Etat, prévu par le projet de loi de Martine Aubry sur la couverture maladie universelle (CMU), de l'aide médicale gratuite. Le différend entre M. Méhaignerie et M. Puech – deux anciens ministres – recouvre un clivage ancien, mais qui s'accentue, entre départements urbains et départements ruraux. Ces derniers ont tendance à vouloir se délester de la gestion *« lourde »* de l'action sociale, y compris du volet insertion du RMI, qui est à leur charge. *« Si demain les départements ne servent plus qu'à s'occuper de la voirie et qu'à distribuer des aides aux communes, ils n'ont plus de raison d'être »*, affirme M. Méhaignerie, qui boycottera les assises de Deauville. Tout comme deux autres présidents de conseils généraux, Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) et Franck Borotra (RPR, Yvelines).

Autre absent, à gauche, cette fois : Jean-Pierre Balligand, député PS et nouveau président du conseil général de l'Aisne : *« Il faut que les départements profitent de l'émergence des pays et des agglomérations pour innover. Au lieu de se cantonner dans une résistance conservatrice. Je ne veux pas participer à la ringardisation des départements ! »*, lance le maire de Vervins. M. Balligand devait cosigner avec Michel Dinet, président PS du conseil général de Meurthe-et-Moselle, un texte adressé à M. Puech. La teneur du document, favorable aux pays et à l'intercommunalité, réjouira Mme Voynet, M. Chevènement et Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, présents à Deauville.

Mais M. Puech pourra se consoler de ces notables défections en évoquant, devant les quelque 1 300 conseillers généraux annoncés à Deauville, sa rencontre avec Jacques Chirac, le 30 mars, à l'Elysée. *« Je ne pourrai pas être des vôtres, mais je vous envoie ma femme ! »*, lui a glissé le président de la République. Conseillère générale de la Corrèze, Bernadette Chirac saura, elle, défendre la cause historique des départements...

Béatrice Jérôme

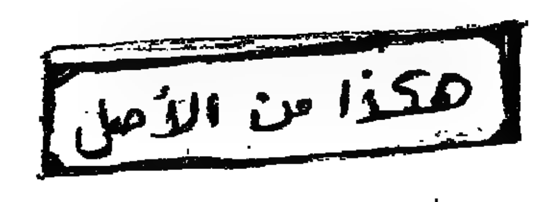
Plus de 4 000 conseillers généraux

● L'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) a été fondée en 1946. La métropole et l'outre-mer comptent au total 4 214 conseillers généraux. Trente-six départements ont élu un nouveau président après les élections cantonales de mars 1998.

● La droite est majoritaire dans les conseils généraux. Néanmoins, la gauche a triplé sa représentation à la suite des élections de 1998. Elle détient désormais 33 présidences de départements de métropole (24 PS, 5 PRG, 3 PC, 1 MDC) contre 20 avant les élections.

● Le département est responsable de l'action sociale (dont la gestion du volet insertion du RMI), de l'entretien des collèges, de la voirie départementale. Il verse des aides aux communes et aux entreprises.

● Les projets de loi Voynet et Chevènement, actuellement en cours de discussion parlementaire, prévoient une montée en puissance des *« pays »* et des agglomérations, en zone urbaine, ce qui inquiète les départements.



(Publicité)

A Abba • Claudio Abbado • Ace Of Base • Bryan Adams • Cannonball Adderley • Isabelle Adjani • Afro Jazz • Akosh S • Aktivist • Alliage • Graeme Allwright • Amadou & Mariam • Amina • Maurice André • Loïs Andrea • Ange • Antibiotic • Antidote • Marc Antoine • Aqua • Martha Argerich • Arielle • Louis Armstrong • Claudio Arrau • Artificial Joy Club • Vladimir Ashkenazy • Ashlee • Badi Assad • Hugues Aufray • Albert Ayler • Bob Azzam • Marcel Azzola **B** Yves B • B 52's • Burt Bacharach • Erykah Badu • Julien Baer • Chet Baker • Daniel Balavoine • Barbara • Gato Barbieri • Barclay James Harvest • Brigitte Bardot • Kenny Barron • John Barry • Cecilia Bartoli • Alain Bashung • Count Basie • Axel Bauer • Baz Baz • Marc Beacco • Beautiful South • Beaux Arts Trio • Sidney Bechet • Beck • Bee Gees • A. Benedetti Michelangeli • George Benson • Leonard Bernstein • Chuck Berry • Jane Birkin • Björk • Black Eyed Peas • Blackstreet • Art Blakey • Perry Blake • Blankass • Mary J Blige • Fred Blondin • Bloodhound Gang • Tristan Boccara • Andrea Bocelli • Karl Böhm • Marie Boine • Claude Bolling • Bon Jovi • Tracy Bonham • Barbara Bonney • Mathieu Boogaerts • Catherine Bott • Pierre Boulez • Pierre Boussaguet • Boyz II Men • Boyzone • George Brassens • Michael Brecker • Goran Bregovic • Jacques Brel • Alfred Brendel • Eddy Brickell • Jonathan Brooke • Big Bill Broonzy • Bobby Brown • Clarence G. Brown • Clifford Brown • Foxy Brown • James Brown • Gavin Bryars • Yuri Buenaventura • Chris De Burgh • Burning Spear • Bush **C** Cake • JJ Cale • John Cale • Terry Callier • Carmen Campagne • Vinicius Cantuaria • Cardigans • The Carpenters • Regina Carter • France Cartigny • Sergio Celibidache • Riccardo Chailly • The Chameleons • The Charlatans • Les Charts • Clifton Chenier • Don Cherry • Eagle Eye Cherry • The Christians • Christophe • Myung-Whun Chung • Mino Cinelu • Jimmy Cliff • La Cliqua • Clock • Pierre Cochereau • Cocteau Twins • Lloyd Cole • Ornette Coleman • Collapsis • John Coltrane • La Compagnie Créole • The Commodores • Johnny Copeland • Chick Corea • Cornu • Sylvain Cossette • James Cotton • Bing Crosby • Counting Crows • Cowboy Junkies • The Cranberries • Cream • Régine Crespin • Sheryl Crowl • The Crusaders • Laurent Cugny • The Cure **D** Dominique Dalcan • Dalida • Damien • Miles Davis • 2 Source • Dee Dee Bridgewater • Def Leppard • Definition of Sound • Delavoix • Michel Delpech • Chaka Demus • Deus • Raymond Devos • Bo Diddley • Dig • Wasis Diop • Dire Straits • Diva Surprise • Dj Fou • Doctor L • Dolls Head • Placido Domingo • Donya • Doriand • Driver • Dru Hill • Augustin Dumay • Charles Dutoit • D'abuz **E** E 17 • E-Type • Teddy Edwards • Eels • Elastica • Electrasy • Arno Elias • Duke Ellington • Elysian Fields • Emilia • Era (Eric Levi) • Christian Escoudé • Essai • Melissa Etheridge • Gil Evans • Bill Evans **F** Lara Fabian • Fabulous Trobadors • Marianne Faithfull • Mylène Farmer • Fastball • Faudel • Fenua • Jean Ferrat • Leo Ferré • Nino Ferrer • Ysa Ferrer • Kathleen Ferrie • Aude Feuillerat • Dietrich Fischer-Dieskau • Ella Fitzgerald • Renée Fleming • Robben Ford • Claude François • Kirk Franklin • Freakpower • Dj Fred & Arnold T • Free • Ferenc Fricsay • Wilhelm Furtwängler **G** Serge Gainsbourg • Galliano • Patrick Gallois • Jan Garbarek • John Eliot Gardiner • Erroll Garner • Marvin Gaye • Gloria Gaynor • Gene • Valery Gergiev • Stan Getz • Angela Gheorghiu • Roland Gift • Astrud Gilberto • Joao Gilberto • Dizzy Gillespie • Girls Vs Boys • Ivry Gitlis • Reinhard Goebel • Matthias Goerne • Chantal Goya • Stéphane Grappelli • Johnny Griffin • Guns 'N Roses • Buddy Guy **H** Arthur H • Charlie Haden • Sammy Hagar • David Hallyday • Johnny Hallyday • Lionel Hampton • Herbie Hancock • Hanson • Roy Hargrove • John Harle • Donald Harrison • Antonio Hart • PJ Harvey • Hasheem • Clara Haski • Havana Delirio • Coleman Hawkins • Graham Haynes • Sister Hazel • Heavy D • Helmet • Joe Henderson • Barbara Hendricks • Jimi Hendrix • Pierre Henry • John Hiatt • Hijack • Johnny Hodges • Christopher Hogwood • Hole • Billie Holiday • David Holmes • Shirley Horn • James Horner • Vladimir Horowitz • Human Box • Bobby Hutcherson **I** Ideal J • Immature • Incognito • Inxs • Israel Vibration **J** The Jam • Ahmad Jamal • Etta James • James • Joe Jackson • Al Jarreau • Keith Jarrett • Screamin' Jay Hawkins • Jeff • Antonio Carlos Jobim • Elton John • J.J. Johnson • Elvin Jones • Grace Jones • Hank Jones • Quincy Jones • Louis Jordan • Ronny Jordan • Leila Josefowicz • Jovanotti • Patrick Juvet **K** K.Reem • K-Ci & Jojo • Mory Kante • Herbert von Karajan • Katerine • Wilhelm Kempff • Rodney Kendrick • Kent • Khaled • Angelique Kidjo • B.B. King • Albert King • Kiri te Kanawa • Roland Kirk • Kiss • Carlos Kleiber • Jack Knight • Gladys Knight • Mark Knopfler • Oliver Knussen • Zoltan Kocksis • Lee Konitz • Kool & The Gang • Magdalena Kozcna • Diana Krall • Gidon Kremer • Rafael Kubelik • Kuhn/Humair/Jenny-Clark • Fela Kuti • Femi Kuti **L** LL Cool J • Patti Labelle • Katia et Marielle Labeque • Sonia Lacen • Pascal Lafa • Alexandre Lagoya • Lady Laistee • Roby Lakatos • Lamb • Lando • Bobby Lapointe • Marc Laurens • Bernard Lavilliers • Maxime Le Forestier • John Lee Hooker • Ann Lee • Michel Legrand • Ute Lemper • J.B. Lenoir • James Levine • Lighthouse Family • Lilicub • Abbey Lincoln • Espen Lind • Little Rabbits • Live • LKJ • Ismaël Lo • Frédéric Lo • Lisa Loeb • Lost Boyz • Helmut Lotti •Joe Louis Walker • Lousteau • Down Low • Paco De Lucia • Christa Ludwig • Lunatic Calm • Radu Lupu • Kami Lyle • Lynyrd Skynyrd **M** Maïdi • Mischa Maisky • Russell Malone • The Mamas & the Papas • Manau • Mangu • Marilyn Manson • Bob Marley • Eva Marshall • Rosco Martinez • Matt • Maurane • Paul Mauriat • Curtis Mayfield • MBS • Christian Mc Bride • Paul Mc Creesh • Maria Mc Kee • John Mc Laughlin • Melky Sedeck • Helen Merrill • Metallica • Pat Metheny • Method Man • Charles Mingus • Marc Minkowski • Eddy Mitchell • Yves Montand • Wes Montgomery • The Moods • Moody Blues • Moos • Nina Morato • Van Morrison • Nana Mouskouri • Gerry Mulligan • Viktoria Mullova • I Musici • Anne-Sophie Mutter • Mya • Billie Myers • Le mystère des Voix Bulgares **N** Naab • Navis • Matthew Neil • Nejma • New Radicals • Niagara • Nina • Nirvana • No Doubt • Noa • Noir Désir • Jessye Norman • Claude Nougaro • Nourith **O** Ocean Colour Scene • L'œil • Ollano • Orpheus Chamber Orchestra • Joan Osborne • Anne Sofie von Otter • Seiji Ozawa **P** Page & Plant • Florent Pagny • Suzanne Palmer • Paper Dolls • Vanessa Paradis • Le Park • Charlie Parker • Rashaan Patterson • Luciano Pavarotti • Nicholas Payton • Danilo Perez • Lee Scratch Perry • Paul Personne • Lucky Peterson • Oscar Peterson • Edith Piaf • Pierpoljak • Pills • Courtney Pine • Pitchshifter • Ivo Pogorelich • The Police • Maurizio Pollini • Portishead • Bud Powell • Jesse Powell • Presteej • André Prévin • Denez Prigent • Primus • Pulp • Push • Puya **Q** Quatuor Amadeus • Quatuor Takacs **R** Sun Ra • Rakim • Karen Ramirez • Real Big Fish • Eric Reed • Reel Soul • Conner Reeves • Django Reinhardt • Calvin Richardson • Lionel Richie • Sviatoslav Richter • Rico • André Rieu • The Rimes • Rita • Max Roach • Pascal Rogé • Sonny Rollins • Aldo Romano • The Roots • Rosana • Diana Ross • Alex Rossi • Mstislav Rostropovitch • Christophe Rousset • Demis Roussos • The Rubettes • Rudeluck • Ray Ruffin **S** Thomas Sabry • DJ Sakín • Luis Salinas • Pharoah Sanders • Carlos Santana • Christine Schäfer • Lalo Schiffrin • Andreas Scholl • John Scofield • Rhoda Scott • Patrick Sébastien • Semisonic • Brian Setzer Orchestra • Gil Shaham • She Moves • William Sheller • Archie Shepp • Wayne Shorter • Mort Shuman • Horace Silver • Yves Simon • Nina Simone • Tommy Sims • Talvin Singh • Siouxsie & The Banshees • Roni Size • Memphis Slim • Smash Mouth • Jeffery Smith • Elliot Smith • Jimmy Smith • Snoop Doggy Dog • Snot • Snowpony • Soledonna • Sir Georg Solti • Soundgarden • Gérard Souzay • Space Monkeys • Spicy Box • Spoon Nation • Status Quo • Steely Dan • Steppenwolf • Cat Stevens • Aline Stoll • Stone Roses • Sting • Straddi Virus • The Style Council • Izzy Stradlin • Supertramp • Sublime • Sugarcubes • Donna Summer • Joan Sutherland **T** T-Rex • Rachid Taha • The Tallis Scholars • Tanger • Gregory Tardy • Tarkan • Faouzi Tarkhani • Art Tatum • Koko Taylor • Tears For Fears • Renata Tebaldi • The Temptations • Tenor B • Bryn Terfel • Texas • Therapy? • Jean-Yves Thibaudet • Toots Thielemans • Tindersticks • Touloulou • Trade Union • Randy Travis • Treponem Pal • Trio Esperança • Tricky • Lennie Tristano • Rosalyn Tureck • Ike & Tina Turner • Steve Turré • Shania Twain • 22 Pistepirko • McCoy Tyner **U** U2 • Unwritten Law **V** Les Valentins • Valmont • Tania Valmont • Sylvie Vartan • Sarah Vaughan • Suzanne Vega • Caetano Veloso • Velvet Underground • Vengaboys • Veruca Salt • Boris Vian • Vibe **W** Rufus Wainwright • Tom Waits • T. Bone Walker • The Wallflowers • Dinah Washington • Muddy Waters • Webb • Ben Webster • Paul Weller • Weezer • Bugge Wesseltoft • Randy Weston • Wet Wet Wet • Sonny Boy Williamson • White Zombie • Barry White • The Who • Sebastien Wild • Kim Wilde • Howlin' Wolf • Stevie Wonder **X** X Men **Y** Yana • Yello • Narciso Yepes • Lester Young **Z** Zamfir • Zazie • Zebda • Zhane • Krystian Zimmermann • Zucchero • Marco Zuddas...



tous les talents du monde



HORIZONS

PORTRAIT

Ce proche de Georges Pompidou a régné pendant vingt ans sur la puissante CGE, avant d'entrer en résistance contre le programme commun de la gauche et de devenir l'éminence grise d'une nouvelle génération de grands patrons. Il est mort le 4 avril à 77 ans



B. GUERY/« L'EXPANSION »

Ambroise Roux, grand patron « à la française »

A l'époque de la splendeur d'Ambroise Roux, il y avait huissier en tenue à chaque étage du siège de la Compagnie générale d'électricité. L'« ascenseur du président », où l'on entrait par une lourde porte de fer forgé, conduisait à l'interminable « couloir du président », au bout duquel se trouvait, donc, le bureau du président. Il y avait même une « salle de projection du président », où ce cinéphile conviait, certains soirs, ses amis du monde des affaires et de la politique. En souvenir, peut-être, de cette année 1968 où il fut remarquablement absent de la négociation de Grenelle – les questions sociales ne le préoccupant guère – mais où il prit la défense de la Cinémathèque d'Henri Langlois...

Entre 1970 et 1982, il était l'un des plus puissants patrons de France, régnant, dans ce décor suranné, sur une galaxie de filiales dirigées par des hommes qu'on nommait des « barons ». Elles produisaient, entre autres, des turbines pour EDF, des locomotives pour la SNCF, et des centraux téléphoniques pour l'administration des PTT. C'était au cours de sa première vie, avant que l'arrivée de la gauche au pouvoir ne le fasse basculer vers les coulisses, devenir le « parrain » du capitalisme français et tirer les ficelles dans l'ombre, jusqu'à son décès, dimanche 4 avril (*Le Monde* du mardi 6 avril). Personnage déjà influent, cultivant quelques excentricités, dont une passion pour la parapsychologie, il devint alors vraiment celui que sa biographe, la journaliste Anne de Caumont, a surnommé *« le prince des affaires »*.

Cette éminence grise du régime pompidolien recevait ses visiteurs avec une grande courtoisie accompagnée d'une distance parfaitement calculée. Il laissait ses yeux bleus délavés vagabonder en direction des volutes de fumée de son gros cigare, puis refermait ses paupières dans une attitude quasi reptilienne, laissant croire à un assoupissement passager. Pendant ce temps, un collaborateur tétanisé, assis à bonne distance du bureau présidentiel, attendait le retour du regard bleu. Se ferait-il charmeur ou parfaitement glaçant ?

Le président Roux, comme on le nommait avec déférence, aimait alors expliquer doctement à une presse économique balbutiante ce que devait être l'entreprise moderne. Elle devait, bien sûr, *« aspirer à la dimension mondiale »*. Quant à ses dirigeants, ils devaient s'intéresser *« au profit »*, comme les Américains, et se démarquer de la déplorable tradition française du *« patronat de droit divin »*.

Pourtant, nul ne fut plus monarque d'entreprise que ce capitaliste sans capitaux, qui se targuait de n'avoir jamais investi un centime de son argent dans les affaires qu'il dirigeait, tout en touchant sans état d'âme le premier salaire de France. Malgré ses discours, on se souviendra de lui comme le prototype du patron « à la française » : familier du pouvoir politique et construisant des stratégies en parfaite connivence avec ses réseaux. Lui-même en convenait. *« Il n'y a guère que vingt ou trente hommes en France qui font l'essentiel des décisions*, confiait-il à Anne de Caumont. *C'est cela, l'establishment. »* Lequel se définissait aussi, selon lui, *« par la capacité de ses membres à se précipiter au chevet d'une entreprise malade et à la sauver, et ce en préservant au mieux les intérêts de la collectivité »*.

CES principes, il les a mis en pratique en venant secourir Marc Viénot, le patron de la Société générale, lors du raid lancé en 1989 contre la banque par les amis de Pierre Bérégovoy, ou en volant à la rescousse de la Compagnie générale des eaux, menacée d'OPA par Saint-Gobain. Et cela d'autant plus facilement qu'il fut, à l'heure où triomphait l'industrialisme des années Pompidou, le plus pur produit de la technostructure aujourd'hui aux commandes des grandes entreprises françaises. Polytechnicien, Ambroise Roux avait frayé dans les cabinets ministériels avant d'entrer en entreprise. Conseiller, puis directeur de cabinet de Jean-Marie Louvel, ministre MRP de l'industrie et du commerce entre 1951 et 1954, il s'y était constitué un formidable carnet dont il saura user à la CGE, où il entre comme directeur général adjoint en 1955.

Né en 1921, fils unique d'une famille bourgeoise – sa mère était liée aux Poulenc, dont les laboratoires pharmaceutiques firent alliance avec les usines du Rhône –, Ambroise Roux prétendait avoir été, un temps, tenté par le journalisme. Un milieu auquel il avait eu accès, très jeune, par l'intermédiaire de son père, administrateur des journaux du groupe Prouvost.

Mais la presse restera pour lui un vague rêve de jeunesse. En fils respectueux, après son bac passé en 1938 au collège Stanislas, Ambroise se présente à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole polytechnique, est admis aux deux, et opte pour l'« X ». En 1940, année de sa promotion, l'école se replie à Lyon. Si les circonstances sont plutôt noires, il y fait la connaissance d'un de ses futurs compères en affaires : Guy Dejouany, futur patron de la Compagnie générale des eaux.

A vingt-trois ans, le jeune Ambroise – « Bob » pour les intimes – a en poche les diplômes des Ponts et Chaussées et de Supélec. Sa voie est tracée. Un premier poste dans l'administration – celle de l'électricité – lui donne le temps d'épouser Françoise Marion, une jeune fille de bonne famille qui habite son immeuble et lui donnera deux enfants. C'est là, dans l'administration, que Jean-Marie Louvel, lui-même X-Ponts, vient le chercher pour le faire entrer dans son cabinet.

L'arrivée de Pierre Mendès France au pouvoir le contraint, en 1955, à chercher un point de chute dans l'industrie. Les « X » accaparant les postes à responsabilité dans les entreprises stratégiques, l'affaire est vite conclue. Emile Marterer, le président de la CGE, lui tend une main secourable. Ambroise Roux, devenu directeur général de la CGE, fera preuve du même esprit de corps avec son ancien mentor, Jean-Marie Louvel, en l'appelant à la présidence du groupe en 1965. Ambroise Roux lui succédera à sa mort, en 1970.

Dans l'intervalle, Ambroise Roux fait son entrée au CNPF, en 1961, grâce au parrainage d'un X-Mines, Henri Lafond, banquier et membre de nombreux conseils d'administrations. Vite reconnu par ses pairs, il s'offre le luxe de refuser d'être candidat à la succession du « patron des patrons », Georges Villiers. Il sera, plus tard, vice-président. Mais c'est à la tête de la Commission économique générale, boîte à outils du patronat, qu'il fait merveille en planchant sur l'intéressement, la participation, ou la mensualisation.

Ambroise Roux, dans le cadre de ces activités patronales, fait la connaissance de Georges Pompidou, alors premier ministre, et de ses proches collaborateurs, comme Bernard Esambert, aujourd'hui membre éminent des groupes Bolloré et Lagardère. Ou encore Edouard Balladur, auquel il confiera, lors de sa traversée du désert, des directions de filiales dont celle, demeurée célèbre, de GSI, pourvoyeuse de confortables stock-options (actions offertes aux dirigeants).

Nul ne fut plus monarque d'entreprise que ce capitaliste sans capitaux

Comme Georges Pompidou, Ambroise Roux revendique des racines auvergnates, par le truchement d'*« un ancêtre laboureur à Flammergue »* ! *« Donnez-moi des nouvelles du pays »*, lui lance rituellement le premier ministre lorsqu'il lui rend visite à Matignon. Plus tard, le patron de la CGE évoquera une *« relation filiale »*, voire *« l'amitié et la complicité de deux paysans »*. Le PDG a tout d'un *« ministre bis de l'industrie »*.

C'est l'époque des Meccano industriels bénis par le pouvoir, et Ambroise Roux plaide pour sa chapelle. Il signe, en 1969, le *« Yalta de l'électronique »* avec son éternel rival, Thomson : à la CGE, les turbines et les trains d'Alsthom et la haute main sur les équipements téléphoniques ; à Thomson la juteuse industrie de l'armement. Mais Ambroise Roux perd, en 1975, la bataille du nucléaire en faveur de Creusot-Loire, puis celle de l'informatique : entrée au capital de CII-Honeywell-Bull, la CGE est priée de céder la place à Saint-Gobain, qui n'y fera pas long feu. Le giscardisme conviendrait-il moins bien à Ambroise Roux que le pompidolisme ? Son malencontreux soutien à Jacques Chaban-Delmas, à la présidentielle de 1974, n'y serait pas étranger.

« Quand je suis arrivé à la CGE, il y avait 18 000 personnes, quand j'en suis parti, il y en avait 180 000. Nous avons construit dans l'intervalle trois usines tous les deux ans, et investi en rachetant toute une série d'entreprises (...). » Quand il quitte la CGE, au lendemain de la publication de la loi sur *« l'extension du secteur public »*, dans le *Journal officiel* du 13 février 1982, c'est en devançant l'appel. François Mitterrand, qu'il connaît depuis 1977 grâce à des amis communs, lui avait pourtant fait savoir qu'il espérait le voir rester. Et cela par l'intermédiaire de son frère, Robert, que la CGE avait recruté en 1975 – à toutes fins utiles.

Ambroise Roux n'écoute pas les sirènes. Le 15 décembre 1982, il réunit à l'Hôtel Crillon ses amis de l'Association des grandes entreprises françaises faisant appel à l'épargne (Agref), un « mouvement » patronal dont il est président. Une douzaine de PDG au total, dont le fidèle Guy Dejouany, Marc Fournier (Navigation mixte), Gilberte Beaux (Générale occidentale), Alain Chevalier (Moët-Hennessy), Jérôme Monod (Lyonnaise des eaux), Paul Dubrule et Gérard Pelisson (Accor), François Dalle (L'Oréal)...

« Le capitalisme est gravement menacé, je souhaite me porter à son secours pendant cette période tragique, et le défendre. Etes-vous d'accord pour constituer une nouvelle association ? », leur lance le patron déchu. Sous le nom d'Association française des entreprises privées (AFEP), celle-ci devra faire de la pédagogie sur les entreprises auprès du gouvernement. Un lobby très sélect, façon *« Jockey club »*, selon le terme d'Ambroise Roux, qui ira en personne exposer à François Mitterrand les raisons de son entrée en « résistance » contre le programme commun de la gauche.

UNE partie des « messages », grâce à ses visites régulières à François Mitterrand, Pierre Bérégovoy ou Robert Badinter, finissent par passer : le *carry-back*, méthode qui consiste à faire bénéficier les entreprises déficitaires d'un crédit d'impôt, la baisse du taux de taxation sur les plus-values financières, la réforme des marchés financiers, la perpétuation de l'autocontrôle, permettant de rester « entre soi », sont du miel pour les grands patrons. Lesquels, un à un, rejoignent le club. Ils sont aujourd'hui près de soixante-dix, dont Claude Bébéar (Axa), David de Rothschild, Bernard Arnault (LVMH), Paul-Louis Halley (Promodès) et Vincent Bolloré.

L'arrivée de la gauche devait sonner l'heure d'une retraite anticipée. Elle lui a redonné du poil de la bête. Et la cohabitation l'a complètement remis sur orbite. A l'unisson d'Edouard Balladur, Ambroise Roux apporte sa touche personnelle à la constitution des « noyaux durs » censés préserver les entreprises privatisées des appétits indésirables. Naguère chef d'entreprise, le voilà devenu l'éminence grise de patrons « pesant » des centaines de milliards de francs. Il collectionne les postes d'administrateur : Alcatel, Barclays Bank, Groupe Rivaud, Banque du Louvre, Générale des eaux, Paribas, Schneider, et Pinault-Printemps-Redoute, dont il présidait le conseil de surveillance depuis 1992, en remerciement de nombreux services rendus, dont deux décisifs : avoir fait entrer François Pinault à l'AFEP en 1983, à une époque où personne ne pariait sur sa montée en puissance, et l'avoir aidé à conquérir la Fnac.

« Ambroise n'est jamais las de conseiller », disait de lui un grand banquier. S'il a été de bon conseil pour ses poulains, ses recommandations politiques ont été nettement moins heureuses. Celui qui se disait monarchiste par coquetterie, mais frayait avec les gaullistes, prônait, il y a six mois, la conclusion d'accords entre la droite et le Front national. Peu à peu, la relève s'était organisée. Didier Pineau-Valencienne, tout juste dégagé de la présidence de Schneider, a pris les commandes de l'AFEP en novembre 1998.

Anne-Marie Rocco

هكذا من الأصل

« Fuir là-bas, fuir ! » *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

TANGER, Avril.

Anniversaire d'Izieu. C'est le 6 avril 1944 que les nazis ont raflé les quarante-quatre enfants juifs cachés dans l'Ain pour les conduire vers les fours d'Auschwitz. A deux mois du débarquement allié en Normandie, menacé sur tous les fronts, Hitler n'a pas de but de guerre plus impérieux, y compris l'acheminement de ses propres renforts, que d'exterminer une population pour « crime d'être né ».

Aucune purification ethnique n'égalera celle-là, spécifique. Mais le devoir de ne pas l'oublier inclut celui de refuser ce qui y ressemble. Les petits Kosovars pataugeant dans la boue à la frontière albanaise rappellent toutes les innocences suppliciées. Souvenons-nous de la honte attachée aux pays qui fermaient leurs douanes aux « déplacés » de la dernière guerre. Cette tache ne va-t-elle pas marquer la France de 1999, même si son rejet des réfugiés tient au refus de servir indirectement le dessein serbe ? N'avait-on pas déjà pris le risque de le favoriser, ce dessein, avec les frappes aériennes ? Ne pouvait-on prévoir ces conséquences en chaîne ? Ou bien se vérifie-t-il, une fois de plus, que la stratégie est une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires ?

Nous n'oublions pas les raisons données aux raids de l'OTAN : pas question, pour les Européens, de tolérer les manquements de Belgrade aux droits de l'homme *« sur notre sol »*. L'expression *« notre sol »* a été utilisée à plusieurs reprises par la France, « d'une seule voix ». On notera l'implacable absence de réciprocité du possessif, à dater du 5 avril : si nous sommes « chez nous » à Pristina et dans son ciel, les Pristiniens, eux, n'ont aucun droit à fouler notre terre, fût-ce sous la tente. Voilà qui a le mérite de la clarté, mais qui va reléguer dans le passé le temps où les French Doctors et le drapeau tricolore étaient acclamés sur les routes d'exode du monde entier.

La fin de l'hospitalité française ne se remarque pas seulement sur notre flanc Est. Au Sud aussi sonne le glas de la générosité européenne. Il n'y a pas plus de rapport entre les Balkans et Schengen qu'entre Izieu et le Kosovo, mais la chasse aux clandestins atteste à tout le moins que, si l'extrémisme de droite plafonne dans les sondages et les urnes, il prospère dans les esprits et les comportements officiels. Par centaines, les Africains retenus à Ceuta ou les Maghrébins *ahragas* (« en errance », « en partance ») du port de Tanger éprouvent dans leur chair ce qu'il en coûte de rêver d'une feuille de paie en Europe. Arrachés aux essieux des camions, aux barcasses hasardeuses des passeurs, ils piétinent devant la porte du festin, dont ils se disputent les épluchures.

Par crainte d'être réexpédiés vers leur patrie – qui n'en est pas une, car qu'est-ce qu'un pays qui ne vous nourrit plus ? –, ils ont avalé leur passeport, croyant accéder ainsi au statut supérieur, enviable, sacré dit-on, d'ÊTRES HUMAINS. Dernier leurre du siècle ! Des dizaines, des centaines de ces êtres humains auront péri noyés dans le détroit de Gibraltar en regardant scintiller les enseignes de nos grandes surfaces.

« Fuir là-bas, fuir ! » L'appel à survivre, ailleurs, retentit un peu partout, pour cause de dictature, de persécution, de famine. La toute belle mondialisation, l'incontournable modernité, ne profitent qu'aux spéculateurs, dont les placements, contrairement aux bébés, ignorent les visas. Comment ne pas établir de rapprochement, sinon de causalité ! Plus l'argent voyage vite et sans douane, plus la misère hante les consulats barricadés, subit les milices, passe et repasse les vieilles frontières villageoises, ultimes prétextes à l'égoïsme, à la haine.

La République orne ses frontons du beau mot de Fraternité. *Le mérite-t-elle encore ?*

Le raid de la BNP fait une première victime : l'Etat

C'EST PEU DIRE que le « raid » lancé par la BNP sur la Société générale et Paribas a des enjeux considérables pour l'économie française. Même si l'issue de cette gigantesque bataille, sans précédent dans l'histoire du capitalisme français, est encore incertaine – les deux « agressés » devaient une nouvelle fois réunir leur conseil d'administration, mardi 6 avril, pour confirmer leur refus de l'offre de l'« agresseur » –, elle façonnera durablement le paysage bancaire européen pour les années à venir.

Au-delà, c'est aussi une toute autre partie qui se joue. Dans la confrontation ancienne entre l'Etat et l'économie marchande, l'affaire risque de constituer un point de bascule ou si l'on préfère un changement dans les rapports de force anciens. Avec pour grand vainqueur les marchés, qui vont départager les protagonistes, et pour grand perdant la puissance publique qui, pour la première fois, n'a pas eu son mot à dire dans une question pourtant décisive.

Pour la gauche qui, même si elle s'est aujourd'hui convertie aux privatisations, affiche toujours son ambition de voir jouer un rôle de régulation à l'Etat, le constat est évidemment ravageur. A Matignon comme à Bercy, on s'insurge donc contre cette présentation des choses. On fait ainsi valoir que le gouvernement n'avait, certes, pas le pouvoir d'intervenir directement dans le dossier, mais qu'il n'est pas resté inerte.

Il aurait beaucoup pesé, dans les coulisses, pour faire connaître ses exigences. En résumé, il aurait ainsi fait savoir son attachement à la constitution d'un grand pôle bancaire français, capable de jouer les premiers rôles dans la compétition mondiale ; mais il aurait, aussi, mis en garde sur les éventuelles conséquences sociales pouvant découler de la juxtaposition des deux réseaux de la BNP et de la Société générale ou, encore, affirmé son hostilité à l'intrusion d'un investisseur étranger dans la mêlée boursière. Autant de conditions, pourrait-on croire, qui ont été, au moins en partie, entendues. Dans *Le Figaro*, le patron de la BNP rappelait ainsi, le 2 avril, qu'il avait pris des engagements très fermes en matière d'emploi, puisqu'il les a même fait figurer dans la notice de la Commission des opérations de Bourse, *« ce qui est, à ma connaissance, une première »*, disait-il.

Pour le gouvernement, les apparences sont donc sauves. Il peut arguer que, à la différence des Etats-Unis, la *« shareholder value »* (la recherche de la valeur pour l'actionnaire) n'est pas, ici, la seule logique qui guide l'opération. Si la France, longtemps rétive aux grandes OPA, en devient une terre d'accueil, la question sociale n'est pas, pour autant, balayée. De surcroît, le gouvernement peut aussi souligner que si, en certains dossiers, il ne monte pas en première ligne, car il n'en a pas le pouvoir, il s'efforce, à chaque fois qu'il en a la possibilité, de contenir les avancées débridées du marché, par exemple, dans la banque, en renforçant autant que possible le secteur mutualiste.

Tous ces arguments masquent, pourtant, le constat qui, pour les socialistes, est le principal : les marchés financiers ont acquis, au fil des derniers mois, en France, un pouvoir croissant, au point de disputer à l'Etat le pouvoir d'arbitrage qui était jusqu'à présent le sien. Et en parallèle, la doctrine ancienne de la gauche en sort totalement ébranlée.

« Débouclement » des participations croisées, éclatement des « noyaux durs » des groupes privatisés, montée en puissance des investisseurs étrangers dans le capital des firmes hexagonales : le capitalisme français ne présente, en effet, plus du tout le même visage que celui que l'on connaissait voici encore trois ou quatre ans. Et Lionel Jospin, qui s'était dit opposé, lors des législatives de 1997, à l'ouverture du capital de France Télécom, a dû en tenir compte, conduisant désormais une politique active de privatisation.

RECOMMANDATIONS DISCRÈTES

Au moins, il restait à l'Etat, dans l'arsenal juridique français, un pouvoir de régulation. La loi bancaire offre la possibilité à un organisme où siège notamment le directeur du Trésor, le Comité des établissements de crédit, de dire si une opération est *« compatible avec le bon fonctionnement du système bancaire »*. Sans faire mine d'être interventionniste, l'Etat pouvait user de cet instrument, soit pour bloquer l'opération, soit, à tout le moins, pour jouer la montre et forcer les protagonistes à s'entendre et à prendre en compte ses mises en garde.

Or ce n'est pas ce qui s'est passé. Le Comité des établissements de crédit s'est prestement réuni, le 29 mars, et a donné son agrément. Du même coup, les pouvoirs publics ne disposent plus d'aucun moyen de pression. Comme le dit M. Pébereau, son offre *« est désormais soumise au jugement du marché »*. Au marché et seulement à lui ? L'affaire n'est évidemment pas aussi simple, car de nombreux autres paramètres pèsent aussi sur le dossier.

Des paramètres politiques, par exemple : on peut supposer que, si le gouvernement s'est montré d'une extrême prudence, c'est aussi parce qu'il ne souhaite guère affronter de face le très puissant patron d'AXA-UAP, Claude Bébéar, allié pour la circonstance à M. Pébereau. Des paramètres psychologiques ensuite : même si, de l'avis d'un très bon connaisseur du dossier, certains des protagonistes de cette bataille ont récemment *« accepté de bouger »*, entendant les recommandations discrètes des pouvoirs publics, d'autres s'y refusent toujours, et, dit-on en haut lieu, pour une seule raison, qui tient à *« leurs egos absolument démesurés »*.

Il reste pourtant que pour la première fois, pour une affaire de cette importance – et elle est considérable –, le ministre des finances n'a pas eu son mot à dire. Même si le ministre des finances dispose d'une autorité dans le milieu des affaires dont ne jouissaient pas nombre de ses prédécesseurs, il en est réduit à un discret jeu d'influence. Désormais le marché commande, même si cela n'interdit pas la diplomatie secrète.

C'est en cela que l'affaire BNP a valeur de test pour l'avenir. Car, après avoir renoncé à user des pouvoirs de régulation que la loi lui offre pour garantir le *« bon fonctionnement du système bancaire »*, via le Comité des établissements de crédit, quel argument de droit le gouvernement pourrait-il faire valoir pour s'opposer, le cas échéant, à l'intrusion d'un investisseur étranger dans un jeu qui pour l'instant n'est que franco-français, mais qui, par la force des choses, ne le restera pas longtemps ?

REVERS MAJEUR

On peut poser la question différemment : à quoi sert encore le ministère des finances ? Quels que soient l'habileté et l'entregent de celui qui le dirige, cette grande mêlée apporte une réponse qui ne fait guère de doute : plus à rien. Ou à tout le moins, plus à grand-chose. Et pour la gauche, il s'agit d'un revers majeur.

En guise de répartie, on aime, en haut lieu, user d'une métaphore sportive. En quelque sorte, l'Etat, dans ses nouvelles relations avec le marché, devrait maintenant se conduire tel un judoka, qui, plutôt que de s'opposer à la force brutale de son adversaire, prendrait appui sur elle pour en jouer à son avantage. Métaphore périlleuse : avec cette bataille boursière qui commence, on sent, pour la première fois, que les marchés ont pris soudainement du muscle et que l'Etat est maintenant si peu assuré de lui-même qu'il n'ose pas même approcher le tatami pour jouer les arbitres.

Laurent Mauduit

Rencontre *par Cardon*

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Réfugiés : le non-dit français

QUE l'on ait sous-estimé la monstruosité de Slobodan Milosevic ou surestimé la capacité de l'OTAN à le ramener à la raison, le résultat est le même : plus de 350 000 réfugiés. Et le flot s'accroît chaque jour davantage. Et, avec lui, autant de détresse, de malheurs, de destins individuels et familiaux brisés, quand ce n'est pas la mort qui, déjà, serait venue frapper une centaine de ces Kosovars forcés par les troupes serbes à l'exil en Albanie, en Macédoine ou au Monténégro. Au treizième jour de la campagne de bombardements de l'OTAN sur la République fédérale de Yougoslavie, mardi 6 avril, il y a au moins un résultat que personne ne conteste : l'incapacité avérée, pathétique, de ces raids à empêcher le « nettoyage ethnique » du Kosovo ordonné par M. Milosevic.

D'où l'afflux des réfugiés et le « problème » qu'ils posent aux alliés. Le porte-parole de l'OTAN a annoncé que certains pays membres de l'Alliance allaient accueillir quelque 100 000 Kosovars, au moins à titre provisoire. La France n'est pas d'accord. Elle a manifesté son extrême réticence à accueillir des réfugiés. Elle a fait valoir de bonnes et solides raisons pour défendre son point de vue. Accepter une forte immigration kosovare serait, ni plus ni plus moins, entériner l'« épuration ethnique ». Ce serait faire le jeu du président Milosevic. Ce serait accepter une manière de complicité indirecte dans ce qui constitue sans doute un crime de guerre.

Le premier ministre a parlé net : *« L'objectif, c'est que ces hommes et ces femmes retournent chez eux. Nous n'acceptons pas le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes »*, a dit Lionel Jospin. Certains l'accusent d'avoir en tête un objectif bien différent et beaucoup moins noble : éviter, en fermant la porte aux réfugiés, de relancer en France le débat sur l'immigration. De fait, la position du gouvernement français serait plus claire, et insoupçonnable d'arrière-pensée, si M. Jospin était allé au bout de sa logique. Car s'il s'agit vraiment de ramener les réfugiés – au moins un certain nombre d'entre eux – au Kosovo, autant dire, haut et fort, ce que cela suppose : une forme ou une autre d'intervention terrestre. Même un retour négocié imposera une protection au sol des Kosovars qui auront bien voulu prendre le risque de retourner sur des lieux d'où ils furent chassés par la terreur.

L'alternative, dangereuse, c'est l'installation pour longtemps des réfugiés dans des camps aux frontières du Kosovo, l'implantation en ces lieux de cellules de la branche armée du mouvement kosovar, bref, le risque d'une déstabilisation des pays d'accueil, déjà fragiles, et la prolongation du conflit. Au rythme actuel des expulsions, que n'enrayent pas les frappes, l'OTAN estime que le Kosovo sera vidé de sa population d'origine albanaise d'ici dix à vingt jours. La question des réfugiés se posera de manière plus dramatique encore. Peut-être serait-il temps de dire la vérité : la défense du droit au retour des réfugiés est un slogan vide de sens si l'on continue à catégoriquement exclure l'envoi de troupes au sol.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le *Monde* Investisseurs,
Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'épuration en Bulgarie

S'IL EST un événement qui en dit long sur la crise que traverse le communisme stalinien dans les démocraties populaires, depuis la rébellion de Tito, c'est bien la gigantesque épuration dont la Bulgarie est actuellement le théâtre. Car enfin Traitcho Kostov, vice-président du conseil bulgare, qui vient d'être destitué, était non seulement l'un des grands chefs, mais peut-être aussi la personnalité la plus représentative du Parti communiste bulgare. Bien plus que Gueorgui Dimitrov lui-même, président du conseil, qui a vécu de longues années à Moscou.

Il est bon de rappeler que Kostov, homme solide et cultivé, a joué entre les deux guerres un grand rôle dans l'organisation du parti, dont il était en fait le véritable cerveau. Il est bon d'insister également sur le fait que Kostov était un ardent ami de la Russie soviétique, qui l'avait chargé avant la guerre de distribuer les fonds nécessaires au Parti communiste bulgare. Ces dernières années encore Kostov était membre du fameux comité des cinq chargé par Moscou d'assurer le contrôle de l'Etat et du Parti communiste bulgare. Pourtant, malgré tous ces titres à la pleine confiance de Moscou, Kostov est aujourd'hui éliminé.

Intimement lié au petit peuple bulgare dont il a toujours partagé la vie, et par surcroît excellent économiste, Traitcho Kostov a dû s'apercevoir bien vite que les intérêts bulgares étaient toujours et constamment soumis aux intérêts soviétiques. A ces derniers tout devait être sacrifié. Kostov n'a sans doute pas accepté ce sacrifice complet des intérêts permanents de la Bulgarie.

(7 avril 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La peur qui taraude l'Europe

par Jean-Jacques Delfour

L'ÉPISODE actuel du Kosovo et l'incertitude de ses issues ne sont qu'un moment dans un processus historique qui dépasse les Balkans et concerne l'histoire profonde de l'Europe. Plutôt que le rôle joué par la « fin » de la guerre froide dans le développement des guerres ethniques dans l'ancienne Yougoslavie, plutôt que les atermoiements de l'Europe, plutôt que d'improbables raisons médiologiques, l'intéressant ici est cette énigme : quels sont les motifs de l'aveuglement patent des Européens face à l'entreprise génocidaire de Milosevic ? Le crime ethnique y est toujours « invisible ». L'information pourtant assez abondante, l'existence de personnalités politiques et intellectuelles informées et actives, la circulation d'images assez explicites, tout cela a été impuissant à réveiller une opinion publique étonnamment somnambulique.

Un fait peut servir de point de départ à une tentative d'interprétation : la peur domine à la fois le débat autour du Kosovo et les actions entreprises. La peur, et non l'hésitation. Officiellement et médiatiquement, on se contente de parler des risques d'une intervention terrestre. Est-ce seulement parce qu'elle est susceptible de donner lieu à des pertes humaines parmi les soldats ? Cela a pourtant été admis dans d'autres opérations militaires d'envergure (guerres du Golfe ou des Malouines, opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine). Dans ce dernier cas, cependant, il n'était pas question de faire la guerre, seulement d'y maintenir une étrange paix dont l'aspect le plus frappant a été qu'elle a permis aux Serbes de Bosnie, durant assez longtemps, d'agir dans l'impunité.

Cette impunité ne dépend pas du seul fait que la guerre froide, finie officiellement et idéologiquement, continue en réalité sous la forme plus discrète de structures implicites de pensée et d'action. L'impunité est peut-être principalement la conséquence du caractère invisible des crimes commis, invisibles, c'est-à-dire inconscients, plus précisément refoulés. Nous ne voulons pas prendre conscience de ce qui se passe là-bas, nous ne voulons rien en savoir.

Admettre ces crimes, ce serait accepter d'agir selon les principes humanistes modernes, ceux qui s'expriment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et au nom desquels ont été justifiés la guerre contre le nazisme, le procès de Nuremberg, etc. Mais, plus profondément et plus péniblement, ce serait admettre que quelque chose d'analogue aux crimes nazis se déroule aujourd'hui, qui plus est *« à nos portes »*. L'insistance à vouloir croire que cela se passe ailleurs, plus loin, au-delà de la limite du monde civilisé, manière de dire que conséquemment cela échappe à *« notre »* responsabilité, atteste le désir de ne pas s'occuper de ce que cela éveille *« en nous »*. A savoir : une incoercible angoisse, contre laquelle l'état de sidération relative qui caractérise les opinions publiques européennes est une défense bien fragile.

Angoisse à propos de quoi ? Angoisse de voir qu'en Europe, aujourd'hui, sous nos yeux, dans notre monde politiquement unifié ou en voie de l'être, arc-bouté à une formidable puissance scientifique et technique, très organisé, désirant manifestement la paix, dans notre monde hautement intégré, efficace, responsable et adulte, ce monde qui a su rompre de manière définitive avec les monstruosités du passé, ou du moins qui l'a désiré et a prétendu le faire, dans ce monde tout-puissant, un désir de meurtre s'exprime et surtout s'assouvit *de facto* en toute impunité. Angoisse de voir que ces criminels font là réellement ce que d'autres, criminels seulement en parole, rêvent à voix haute de faire ici et qui ressemble tellement au but des extrêmes droites des années 30.

C'est peut-être le signe inquiétant, l'attestation possible, que les efforts considérables consentis à la mise en échec de cette idéologie et de cette action criminelle puis à la construction d'une Europe forte et cohérente, capable de rendre impossible la répétition du mal absolu, que tout cela, au fond, est peut-être un échec.

> **Reconnaître les crimes de Milosevic, ce serait à la fois avouer un échec historique et une sordide parenté avec eux. A titre de défense, les Européens ont opéré le refoulement et subissent la bêtise qui en résulte**

Admettre les crimes de Milosevic et leur signification historique pour *« nous »*, ce serait concéder une sorte de surplace de l'histoire de l'humanité européenne ; cela entraînerait une désillusion telle que nous craignons de ne pas pouvoir la supporter. Car elle serait plus grave que nous l'imaginons. Depuis environ vingt ans, l'Europe prend conscience de la portée de la Shoah, certes orchestrée par les nazis, mais secondée par tant d'autres ; l'Europe commence de prendre conscience de sa responsabilité dans les violences immenses subies par les peuples colonisés, exploités et réduits à l'état de marchandise. En même temps, les extrêmes droites se développent en Europe depuis précisément quinze ans ; le nationalisme assassin tue sans retenue depuis plusieurs années dans l'ancienne Yougoslavie. L'Europe glorieuse, toute-puissante, ouvrière patiente et compatissante de la civilisation, héraut héroïque de la grande culture, ne parvient plus à se cacher aussi aisément son autre visage : celui de la barbarie.

Reconnaître les crimes de Milosevic, ce serait à la fois avouer un échec historique et une sordide parenté avec eux. Accepter cela ne serait possible que si les Européens étaient capables de savoir ce qu'est leur « vrai » visage et ce qu'est le masque : la barbarie ou la culture ? A titre de défense, les Européens ont opéré le refoulement et subissent la bêtise qui en résulte. La fonction surmoïque assurée par les Etats-Unis sera-t-elle capable de permettre aux Européens de résister à leur tendance au refoulement de leur propre culpabilité ?

La détestation simulée de la prétendue tutelle américaine a en réalité, pour les Européens, une fonction défensive : ils ne peuvent pas assumer le beau rôle humaniste sans l'arrière-pensée que l'assassin à punir est un double horrible, mais spéculaire. Le symptôme le plus clair de cette confusion psychique est la référence fréquente au fait que la Serbie, jadis, a été antinazie. Comme si cela la rendait pour toujours inapte au crime contre l'humanité ! Ce retournement devrait être impossible. Concéder qu'il a bien eu lieu, ce serait admettre que l'histoire peut régresser : la foi dans le dogme du progrès apparaîtrait alors comme l'avatar d'une illusion narcissique.

C'est en ce sens qu'on peut interpréter l'appel pathétique à un de Gaulle : le rêve narcissique d'un Moi idéal ; mais on oublie que ce même de Gaulle a bricolé une unité nationale au moyen d'une réconciliation dont l'outil principal a été l'amnésie. Il est dès lors comique de voir reprocher à l'Amérique son manichéisme, comme si la représentation d'une France unie dans le combat contre l'envahisseur nazi avait été autre chose qu'un mythe précisément manichéen et chargé de faire croire que le barbare, c'est l'autre. Avec la Serbie de Milosevic, l'Europe, et particulièrement la France, a affaire à un double d'elle-même qui inverserait l'ordre historique optimiste : le barbare ne devient pas l'homme civilisé, mais l'ancien vainqueur de la barbarie devient lui-même, finalement et de manière incompréhensible, le barbare.

Jean-Jacques Delfour *est agrégé de philosophie.*

Fragile Roumanie

par Georges de Ménil

TANDIS que l'Occident lance des frappes aériennes contre la Serbie, on ferait bien de prêter plus d'attention à la stabilité de la plus grande démocratie des Balkans, sur l'autre rive du Danube. La Roumanie, 23 millions d'habitants, risque d'être replongée dans la solitude socialiste dont elle vient à peine de s'arracher, si le Fonds monétaire, venu négocier un accord de programme, persiste dans son intransigeance.

La marche, en février vers Bucarest, de 3 000 hommes venus des mines de charbon de la vallée du Jiu avait pour objectif de renverser le gouvernement démocratique du pays. Les forces de l'ordre ont réussi à les disperser, par une glaciale aube d'hiver, et elles ont arrêté leur chef en fuite, Cozma, avec 500 de ses partisans.

Cet affrontement est révélateur des divisions et des tensions nées de l'effondrement du communisme dans un pays engagé plus tardivement que les autres sur la voie de la réforme démocratique. Le problème est économique, social et politique. Pourquoi ne surgit-il qu'aujourd'hui, alors que la plupart des anciens pays communistes ont déjà pris le chemin de la convergence avec l'Europe ? Pour une raison simple : en 1990, après la chute de Ceausescu, le président Ion Iliescu a très habilement manœuvré pour que son parti, le PDSR, conserve son pouvoir sur l'économie, et que tout changement structurel profond soit ajourné.

Une des premières décisions de la nouvelle coalition démocratique dirigée par le président Emil Constantinescu, après son succès électoral de novembre 1996, fut d'en finir avec la fixation administrative des prix pour amorcer une intégration du pays au marché mondial : le déficit des mines de charbon éclata alors au grand jour. Non seulement elles génèrent des pertes, mais elles créent de la valeur ajoutée négative : *« Pour mille lei de charbon qu'un mineur extrait de ces mines,* explique l'actuel ministre de l'industrie, *six mille lei de dépenses diverses sont englouties dans le sol. »* D'un point de vue économique, fermer les mines est la seule option possible.

Mais un problème politique se pose aussi. Partout dans le monde, les mineurs de charbon forment un groupe très solidaire. En Roumanie, ils ont été maintes fois manipulés pour servir de force paramilitaire en appui de manoeuvres politiques douteuses. Dans leur récente défaite, les forces de la réaction ont perdu leur dernière ligne de défense. Jamais il n'aura été aussi clair que les enjeux de la réforme économique, dans le pays qui a connu la plus impitoyable dictature de l'Europe communiste, sont avant tout politiques.

Triste ironie du sort, ce qui vient d'être gagné par les forces démocratiques risque d'être emporté par une tempête financière. Le gouvernement de Radu Vasile est dans l'obligation de rembourser en 1999 une part importante des emprunts contractés par les précédents gouvernements Iliescu, et il n'a pas d'autre solution que de refinancer sa dette (au demeurant modérée : son endettement total, interne et externe, ne représente que 34 % du PIB). Comme toujours en pareil cas, les prêteurs étrangers ont exigé, au préalable, un certificat de bonne conduite : un accord de programme avec le FMI et la Banque mondiale.

C'est là que tout se complique. Les missions du FMI et de la Banque mondiale se succèdent à Bucarest et leurs exigences se durcissent : on ne fait pas confiance à la Roumanie, on tient l'actuel gouvernement pour responsable des errements d'Iliescu. Plus grave, on souhaite que la Roumanie soit le cobaye d'une nouvelle formule de négociation dans les affaires de dette souveraine : désormais, quand un Etat en difficulté négociera avec les institutions financières internationales, les détenteurs d'obligations publiques du pays en question devront eux aussi y laisser quelques plumes. On exige de la Roumanie qu'elle ait re-financé sa dette sur le marché avant que le FMI ne donne son accord, ce qui est une manière de faire pression sur ses créanciers en agitant la menace d'une insolvabilité roumaine s'ils ne font pas le premier pas.

Ce jeu dangereux peut mal tourner : la menace du FMI pèse lourdement sur le marché et sur la monnaie roumaine, et risque de déclencher la crise que tout le monde veut éviter. Autant la Roumanie trouvera aisément à se refinancer après signature d'un accord avec le FMI, autant un refinancement préalable risque, aux conditions actuelles du marché, de se révéler impossible ou de lui coûter fort cher. Si le pays est acculé à une crise financière majeure, celle-ci conduira inéluctablement à des élections anticipées et à un retour au pouvoir des forces anciennes ouvertes, éventuellement, à une coalition avec des ultranationalistes.

Georges de Ménil, *directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, est conseiller du gouvernement roumain.*

L'indispensable défaite de Milosevic

Ce n'est pas de l'ingérence humanitaire que relève l'intervention militaire au Kosovo. Elle répond d'abord à un devoir moral et politique fondamental : combattre la purification ethnique et la criminalité d'Etat systématique, défendre la démocratie en Europe. C'est pourquoi la décision des dirigeants européens, difficile et courageuse, mérite un soutien massif.

Or, nombreux sont ceux qui, en France et ailleurs, pratiquent la désinformation. Laisser penser que l'OTAN serait responsable de la chasse des Kosovars par les forces serbes, c'est épouser le prétexte et le chantage de l'oppresseur. Ne pas situer l'intervention dans la réalité historique, c'est négliger d'éclairer les consciences. Toute la politique de Milosevic est axée sur la partition ethnique. Il supprime l'autonomie du Kosovo dès mars 1989 et y met en place un régime d'*apartheid*. Après quoi il engage la guerre qui aboutit à une quasi-partition de la Bosnie, puis il reprend son ouvrage au Kosovo. S'il refuse de souscrire à l'accord de Rambouillet, c'est que ce dernier est fondé sur une logique d'autonomie du Kosovo, à l'opposé de la sienne.

Quant aux interrogations sur l'efficacité de l'intervention, elles sont légitimes et utiles, à condition de ne pas les utiliser pour occulter l'essentiel : on ne peut faire renoncer Milosevic à ses objectifs par la seule négociation.

Nous sommes inquiets de constater que, pour certains, la souveraineté des Etats prime sur les valeurs de la démocratie. Nous constatons aussi que l'obsession anti-américanisme peut avoir les mêmes effets. La remontée des nationalismes est facilitée par ces dérives. Cela interroge sur les limites de la culture démocratique en France et en Europe en cette fin de siècle. Cela nous oblige aussi à reprendre la réflexion sur l'héritage des régimes communistes, que l'historien François Furet, entre autres, avait entreprise.

Milosevic prend prétexte des frappes pour accélérer la chasse des Kosovars, imposer la partition de fait et baliser ainsi la future négociation. Certains, comme Primakov, entérinent déjà la partition. Grande Serbie, grande Albanie et déstabilisation de la Macédoine : quelle perspective ! Cette Realpolitik est pour nous inacceptable.

Mais, pour ne pas être conduits à ne négocier que les termes de la partition, il faudra avancer rapidement une autre solution : une administration militaire et civile provisoire du Kosovo, sous la responsabilité des institutions internationales, garantissant le droit au retour des réfugiés. Cela permettrait de continuer à rechercher une entente entre les peuples de la région. Une chose est sûre : le Kosovo ne pourra vivre dans la Serbie sans que les criminels de guerre soient jugés et sans un changement démocratique.

Au-delà des frappes aériennes, l'élimination des Kosovars rend des opérations terrestres nécessaires. Certains parlent de force d'interposition. Si c'est pour accompagner la partition, il faut le dire : on choisit de négocier sur le terrain de Milosevic. Sinon, quelle est la différence avec une force d'intervention terrestre contribuant à la défaite de Milosevic ?

Il manque une pièce majeure aux dispositifs des alliés, ne pouvant venir que de l'Europe : une offre politique attractive, assez de moyens puissants, en faveur de la paix et du développement des peuples des Balkans, y compris les Serbes. La proposition d'une conférence de paix est sur la table. Elle peut réunir les Français, les Européens, à condition qu'on mesure l'effort de solidarité qu'elle exige.

Grande Serbie, grande Albanie et déstabilisation de la Macédoine : quelle perspective ! Cette Realpolitik est pour nous inacceptable

L'aide d'urgence pour l'accueil des réfugiés s'amorce. Elle doit être massive et accompagnée d'engagements pour crédibiliser le droit au retour, avec les moyens de la reconstruction. Une perspective plus vaste de réconciliation appelle un lien fort à l'Union européenne qui pourrait offrir aux pays des Balkans le choix d'accords d'association (accès au marché européen et coopération politique, sociale et économique). Dès maintenant cela peut répondre aux attentes de la Macédoine et de l'Albanie. Cela concerne ensuite la Bosnie, en contrepartie d'une consolidation démocratique et fédérale. Cette perspective doit être ouverte aussi à la Croatie et à la Serbie, étant entendu que l'association a pour contrepartie le choix de la démocratie.

Ce qui est suggéré ici ne correspond ni à la logique américaine, ni à la logique russe. Mais une Europe responsable, capable d'une politique extérieure autonome et d'une défense commune doit penser aussi ses relations avec les Etats-Unis et avec la Russie en termes de coopération.

Diaboliser l'OTAN, c'est facile, mais n'avance à rien, sauf à vouloir ignorer que nos partenaires européens sont dans l'OTAN et veulent y rester. Explorer la possibilité de promouvoir une organisation paneuropéenne comme l'OSCE, c'est bien, mais à condition de ne pas oublier qu'elle inclut des Etats nationalistes dont les choix de politique extérieure ont peu à voir avec la démocratie.

Personne ne construira la paix entre Européens au mépris des principes démocratiques fondamentaux.

André Ferron, Claude Fischer, Philippe Herzog, Claire Lévy, Bernard Marx, Alain Touraine.

Pourquoi cette rage anti-américaine ?

Suite de la première page

« Pour la paix et l'indépendance de l'Europe », réclament à la une du *Monde*, le 2 avril, Max Gallo et Charles Pasqua. Car nous sommes occupés : individuellement et collectivement.

C'est Régis Debray qui, dans un long article (*Le Monde* du 1er avril) nous explique que l'Amérique, laquelle, par parenthèse, a pratiqué la purification ethnique avec les Indiens, siège désormais dans nos têtes et fait de nous des ventriloques, des robots soumis malgré eux à la volonté de l'oncle Sam grâce à l'action conjuguée de CNN, de MacWorld et de Walt Disney. Avec Debray, nous quittons le thème de l'aliénation pour entrer dans le domaine de la sorcellerie : nous sommes littéralement tous possédés par l'Amérique sans le savoir, à l'exception sans doute d'un petit nombre d'élus, bons républicains, qui échappent au sortilège. Forme ultime de l'impérialisme : je crois parler librement mais c'est l'ordre *yankee* qui parle à travers moi et me dicte mes pensées. Quoi que je dise, je suis disqualifié puisque je ne reproduis que la voix de mon maître. Cela explique que la France ait, dans cette affaire, *« perdu toute capacité d'initiative »* (Gallo-Pasqua), ce que le bulletin *Balkans Infos* illustrait par un dessin représentant Bill Clinton tenant en laisse un chien à tête de Chirac.

Et tous de déplorer l'absence de De Gaulle qui n'aurait jamais toléré, lui, cette confiscation de l'indépendance de la France par quelques militaires ivres de sang. Elle est curieuse cette référence constante au général par les gaullistes posthumes : elle sert souvent à justifier, non le sursaut, mais le reniement, non la résistance, mais l'esprit munichois. Où l'homme du 18 juin disait *« Levez-vous »*, ils répondent en l'invoquant : *« Couchez-vous ! »*

Primaire comme Jean-François Kahn ou raffiné comme Régis Debray, tous ces anti-Américains disent la même chose : à travers l'expédition guerrière menée contre Belgrade, c'est à une mauvaise action contre l'Europe que se livre l'Amérique afin d'enfoncer cette dernière dans l'impuissance. En d'autres termes, à travers la petite Serbie, c'est au Vieux Monde tout entier que l'Amérique a déclaré la guerre. Et déjà Jean-François Kahn prévoit une Alsace réclamant son indépendance et occupée par 30 000 soldats de l'OTAN venus garantir son autonomie. Bref, Serbie-France : même combat, même ennemi.

Pour ces rancis de la guerre froide qui fustigent le manichéisme benêt de la Maison Blanche et son moralisme hypocrite, Satan parle anglais et paye en dollars ; et pour eux, le pire crime de Milosevic – et Dieu sait si le cher homme se surpasse en ce moment – ne pourra jamais égaler le crime fondamental des Américains : celui d'exister, tout simplement. Pour toute cette gauche qui n'a jamais pris la mesure du totalitarisme communiste, l'Amérique est coupable fondamentalement, non pour ce qu'elle fait mais pour ce qu'elle est. Elle cumule deux forfaits majeurs : le capitalisme et la suprématie. L'ignominie économique et l'horreur impériale, les pires traits de l'Occident. Progéniture déshonorante de l'Europe, et qui l'a trahie, elle représente le chancre lové dans nos têtes et dans nos cœurs et qu'il faut extirper à tout prix.

Ce fanatisme anti-yankee oblitère même, chez les plus lucides, les plus modérés, toute capacité de jugement. Et ils manifestent du même coup non pas de la sympathie à l'encontre du maître de Belgrade – seule l'extrême droite idolâtre Milosevic qui a le courage de faire au Kosovo ce qu'elle rêve d'accomplir dans nos banlieues – mais une certaine indulgence. Quiconque est attaqué par l'Amérique a droit à notre respect. Au fond, Milosevic, ça n'est pas si grave ! Ce que semblent dire les manifestants de la CGT qui arborent des badges ornés d'une cible en solidarité avec les Serbes bombardés. Il est vrai que s'identifier avec tous ces pouilleux de Pristina ou de Pec qui se pressent en haillons aux frontières de la Macédoine, de l'Albanie ou du Monténégro serait moins chic.

Ce que confirme encore Vidal-Naquet lorsqu'il compare très sérieusement Milosevic à Nétanyahou : puisqu'on ne bombarde pas Israël pour sa politique coloniale en Palestine, pourquoi s'en prendre à la Serbie ? On croit rêver : si réactionnaires et chauvines que soient les positions de l'actuel gouvernement israélien, elles ne sont en rien semblables à la politique de terreur, de déportation et d'élimination menée par le régime serbe depuis Vukovar, en 1991.

Qu'importe que le grand frère yankee nous ait libérés, il y a 50 ans, du nazisme et nous ait, jusqu'en 1989, grâce à l'OTAN et son parapluie atomique, protégés de l'expansionnisme soviétique. On pardonne difficilement une assistance qui souligne de telles faiblesses. Cette dette est intolérable. La haine de l'Amérique, bouc émissaire idéal, tient tout entière du ressentiment, surtout de la part de vieilles nations impériales comme la France qui lui doivent tout simplement d'être encore debout. On déteste l'Allemagne de nous avoir occupés, on déteste l'Amérique de nous avoir libérés : nous aurions simplement changé de maître, d'assujettissement.

En défintive, la violence des réactions suscitées par l'intervention de l'OTAN (surtout de la part de personnalités qui par conformisme, lâcheté ou indifférence, n'ont jamais protesté depuis 10 ans contre les exactions du régime de Milosevic) vient peut-être d'une certitude qu'Alain de Benoist, dans un article paru il y a quelques années, avait exprimée : que la seule guerre qui compte, la seule à laquelle il faut se préparer est celle qui opposera l'Europe aux Etats-Unis, la civilisation à la barbarie mercantile et dégénérée... Ce que la propagande serbe exprime aujourd'hui à sa manière brutale en superposant une croix gammée à la bannière étoilée, en comparant Clinton à Hitler, Chirac à Mussolini. Le vaincu a dévoré son vainqueur, le chancelier du Reich s'est réincarné dans le Kid de l'Arkansas et les Serbes sont les nouveaux juifs, les nouvelles victimes de cette croisade d'extermination menée par l'Amérique contre l'Europe éternelle.

Pour ces rancis de la guerre froide qui fustigent le manichéisme benêt de la Maison Blanche et son moralisme hypocrite, Satan parle anglais et paye en dollars

Face à ce déchaînement de sottises, il faut répondre très simplement que les Américains ne nous ont pas embarqués malgré nous dans cette aventure belliqueuse : nous étions consentants et même demandeurs. C'est nous qui les avons entraînés alors qu'ils n'ont d'autre intérêt dans cette région que de garantir la crédibilité de l'Alliance. On peut déplorer que les Européens ne disposent pas d'une structure de défense propre mais pour l'instant il n'existe que l'OTAN et c'est sur elle qu'il faut s'appuyer. Il est assez plaisant, d'ailleurs, d'entendre les farouches défenseurs de la souveraineté française réclamer depuis deux semaines plus d'Europe alors qu'ils la vouent régulièrement aux gémonies.

On peut avoir vis-à-vis de l'Amérique toutes sortes de divergences philosophiques et politiques, critiquer son cynisme, son arrogance, son appétit de pouvoir (mais, sur ce plan, valons-nous mieux ?). Le Vieux et le Nouveau monde n'ont, à l'évidence, pas toujours les mêmes intérêts et il serait souhaitable que le premier puisse rééquilibrer sur le plan politique et militaire l'hégémonie de fait du second. Mais face à l'horreur perpétrée en ex-Yougoslavie par le dictateur serbe, il faut réaffirmer que nous partageons avec l'Amérique les mêmes valeurs, les mêmes idéaux même si l'on peut juger incohérente l'actuelle stratégie de l'OTAN. Oui, mille fois oui, l'ordre occidental plutôt que l'ordre serbe : la liberté, le droit, le pluralisme plutôt que la pureté ethnique, l'obsession du sang, la mémoire folle et le crime contre l'humanité.

Pascal Bruckner

هكذا من الأهل

INDUSTRIE PÉTROLIÈRE
Après la chimie, le raffinage-distribution et la pharmacie, c'est au tour de l'exploration-production, cœur du groupe Elf, d'être réorganisée. L'objectif est de réduire de 20 % les effectifs mondiaux de la branche, à 8 000 salariés. ● LES ÉLUS D'AQUITAINE devaient se rendre à Paris, mardi 6 avril, pour évoquer avec le PDG, Philippe Jaffré, ce plan de restructuration qui affecte principalement leur région. ● LA SUPPRESSION d'un millier d'emplois, redoutée à Pau, s'ajoutant au déclin du gisement de Lacq dont la fermeture est prévue en 2006, constituerait une catastrophe pour le Béarn. ● LES SYNDICATS dénoncent la logique financière qui a pris le pas sur le développement industriel depuis la privatisation du groupe. Les dirigeants, eux, plaident pour un recentrage qui permettrait le retour à une politique offensive.

La logique financière qui s'impose chez Elf inquiète les salariés

Un nouveau plan social concerne 2 000 personnes dans le monde, dont la moitié dans le sud-ouest de la France. Alors que le groupe a perdu sa place de premier pétrolier national au profit de Total, les interrogations sur son développement se multiplient

« LES DUCS d'Aquitaine montent à Paris », entendait-on au siège d'Elf à l'évocation de la rencontre, le 6 avril, entre les dirigeants politiques de cette région et le président du groupe pétrolier, Philippe Jaffré. Après la chimie, le raffinage-distribution, la pharmacie, c'est au tour du cœur du groupe, l'exploration-production, d'être réorganisé. L'objectif est de réduire de 20 % les effectifs mondiaux de la branche, à 8 000 salariés, pour économiser 500 millions d'euros d'ici à 2001.

Cette restructuration est d'autant plus mal perçue qu'elle intervient au moment où Elf n'est plus le premier groupe industriel français et où son image est ternie par les « affaires » passées. *« Dans un dîner, quand je dis que je travaille chez Elf, on me demande toujours si je connais Christine Deviers-Joncour »*, déplore un cadre. D'autres salariés reconnaissent avoir pris comme une *« claque »* le rachat par Total de Petrofina, l'allié historique d'Elf, qui a permis à l'éternel numéro deux français de lui ravir la première place. Cette accumulation contribue au mal-être des salariés qui se développe depuis la privatisation, voici cinq ans. L'entreprise a du mal à suivre la transition, conduite à marche forcée, en raison des répercussions du contre-choc pétrolier.

Seuls, jusqu'à présent, actionnaires et analystes financiers s'estiment satisfaits. La plupart des salariés, pourtant devenus premiers actionnaires du groupe, ne sont pas convaincus par la stratégie. *« C'est dans l'action que l'on se met en valeur »* : ce message retenu pour inciter les salariés à souscrire à une augmentation de capital réservée illustre cette ambiguïté. Un dialogue de sourds s'est instauré entre les syndicats et les dirigeants. Les premiers dénoncent l'*« objectif de création de valeur pour l'actionnaire qui a pris le pas sur la politique industrielle »* alors que les seconds insistent sur l'indispensable recentrage du groupe, pour que le huitième pétrolier mondial puisse se développer à nouveau. De part et d'autre, l'argument brandi est la menace d'OPA. Selon les syndicats, l'affaiblissement du groupe *« alimente les rumeurs »* de rachat. Pour la direction, augmenter la valorisation du groupe permet de se protéger d'un tel risque.

DES TEMPS RÉVOLUS

Aux premiers jours de mars, la rumeur d'un raid de Shell s'est propagée comme une traînée de poudre chez Elf, gagnant les marchés financiers. Si en d'autres temps l'hypothèse aurait été qualifiée de *« fantaisiste »*, aujourd'hui, tout semble possible. Qui aurait pu prévoir, voici encore un an, le rachat de Mobil par Exxon ou l'acquisition, par BP, des américains Amoco et Arco ?

« L'inquiétude concerne les salariés de l'exploration-production, elle ne touche pas l'ensemble des filiales, minimise Jean-Luc Vergne directeur des ressources humaines. *Ce secteur a vécu avec une culture de groupe public jusqu'en 1994, tout en profitant des rentes de Lacq jusqu'au milieu des années 80. Quand vous avez une telle sécurité, vous ne vous posez pas les problèmes de rentabilité ou de référence à d'autres groupes. »*

Or *« l'offre d'Elf Exploration Production (EPP) n'est plus adaptée à la demande mondiale »*, affirme André Thébault, secrétaire général d'EPP, la société d'ingénierie de la branche exploration-production (3 000 personnes à Pau et à Paris). *« Nos tarifs pour les études pétrolières sont 20 % supérieurs à ceux de BP, Total ou Shell. »* En raison de la diminution du nombre d'acteurs, *« si nous ne faisons rien, notre survie est menacée. Pour rester un grand opérateur pétrolier, nous devons disposer d'un pôle ingénierie très performant »*, explique-t-il pour justifier le plan social. Là où Elf emploie 3 000 salariés, Total, réorganisé depuis 1986, en emploie 1 000. Constitué par les pouvoirs publics pour développer ses intérêts en France et en Afrique, Elf a longtemps garanti une sécurité d'emploi à son personnel. *« Quand il y avait une grève à Lacq ou ailleurs, il suffisait parfois d'un coup de téléphone du ministre de l'industrie au président d'Elf lui demandant de régler le problème, et c'était terminé. On payait »*, caricature M. Vergne, pour décrire ces temps révolus. Depuis la privatisation, l'Etat a quitté le groupe mais conserve une *golden share*, une action spécifique, pour protéger les activités stratégiques, comme l'Afrique. Une protection aujourd'hui *« mise en cause »*, selon la CGT.

ATTAQUE PERSONNALISÉE

Coordinateur de ce syndicat, Christian Albanèse dénonce *« la dictature du ROCE, le retour sur capitaux employés »*. Ce seuil de rentabilité, fixé à 15 % pour 2002, renforce les pressions et les inquiétudes des salariés sur leur emploi. Ce responsable dénonce également la politique d'attribution des *stocks options* (actions attribuées aux cadres dirigeants) et son opacité. Guy Prazelle, pour la CFDT, demande *« une réorientation de la politique du groupe vers les investissements »* et regrette qu'Elf se soit désengagé partiellement de la pharmacie en fusionnant Sanofi avec Synthélabo. Il constate que les grands objectifs fixés par la direction n'ont pas été atteints, que ce soit la constitution d'un troisième pôle d'exploration-production, aux côtés de l'Afrique et de la mer du Nord, ou la perspective d'une alliance dans le raffinage-distribution en Europe, sans parler de la grande acquisition envisagée depuis des années pour Atochem.

Seule à personnaliser ces critiques, la CFTC centre son attaque sur Philippe Jaffré, allant jusqu'à le qualifier de *« mauvais chef d'entreprise »* et demande le départ de cet *« idéologue de l'ultra-libéralisme égaré dans un monde industriel »*. Bien qu'installé depuis bientôt six ans à la tête du groupe, le patron d'Elf ne fait pas l'unanimité. *« Il a chez Elf le même problème d'incompréhension qu'avait Alain Juppé avec l'opinion publique en 1995. Il l'amplifie en se comportant comme Claude Allègre avec les enseignants »*, juge un connaisseur du groupe.

Pour les concurrents, la seule question est de savoir si Elf participera à la recomposition du paysage pétrolier. Jusqu'à présent, le groupe est resté à l'écart des grandes maneuvres, privilégiant la compétitivité et la croissance interne, donnant même l'impression de ne pas être concerné par ces bouleversements. Est-ce le début d'un revirement ? En février, en présentant ses comptes, M. Jaffré a évoqué pour l'avenir *« le temps d'une nouvelle forme de croissance »*. Le retard pris par Elf s'est creusé en quelques mois. Il sera difficile à combler si le groupe ne réagit pas rapidement.

Dominique Gallois

Mobilisation en Aquitaine contre les suppressions d'emplois

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Au pays de Béarn, les éléments d'un affrontement social majeur sont en place autour de la volonté affichée par Elf Aquitaine de procéder à quelque 2 000 suppressions d'emplois, dont, sans doute, la moitié à Pau. Chez les élus, les salariés et la population dominent le souci du maintien en l'état de la poutre maîtresse de l'économie locale et le rappel des « devoirs » d'Elf envers ce territoire d'Aquitaine qui a fait son nom et sa fortune ; au quartier général du groupe s'impose le double impératif d'une réduction des coûts pour résister à la pression des autres grands pétroliers et d'une augmentation des marges pour satisfaire les investisseurs.

UN « PLAN DE PERFORMANCE »

Vendredi 2 avril, la plupart des conseils municipaux des Pyrénées-Atlantiques béarnaises se sont réunis. Séances exceptionnelles au cours desquelles les élus ont solennellement adopté la même résolution demandant à Elf de revenir sur sa décision. Les « ducs d'Aquitaine » – André Labarrère, maire (PS) de Pau, François Bayrou, président (UDF) du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, et Alain Rousset, président (PS) du conseil régional Aquitaine – font, mardi 6 avril, le voyage à Paris pour tenter une dernière négociation avec le PDG d'Elf. *« Nous ne pouvons que nous élever avec la plus totale détermination contre une logique d'entreprise qui soit strictement financière »*, lui ont-ils écrit le 22 mars. Sur le terrain, syndicats et partis appellent à la *« mobilisation générale »*. Un *« comité citoyen pour l'emploi »* qui se veut *« un front du refus républicain »* est décrété sous l'impulsion conjointe et inhabituelle du Parti communiste et de la chambre de commerce et d'industrie.

Philippe Jaffré a donné le ton de ce qui, pour l'instant, reste une guerre de mots. Devant des analystes financiers et les actionnaires réunis à Paris, Londres, Francfort et New York, auxquels il a réservé la primeur du « plan de performance » de l'entreprise, le président d'Elf a déclenché le tir : *« A Pau, il y a des postes inutiles ou à trop faible valeur ajoutée (...). En 1996, on a eu deux mois de grève. On a tenu sans rien céder. Cela nous a coûté 200 millions de francs. Mais maintenant, j'ai la paix à Lacq. »*

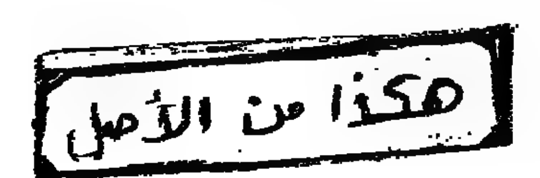
Une coupe claire d'un millier d'emplois, telle qu'on la craint à Pau, s'ajoutant au déclin du gisement de Lacq, dont la fermeture est prévue en 2006, constituerait évidemment une catastrophe pour le Béarn. La branche exploration-production d'Elf emploie 2 400 personnes dans la ville et encore 1 500 à Lacq. Le centre scientifique et technique Jean-Feger, outil de matière grise et d'expertise, serait principalement touché. Tous les échelons de l'économie régionale s'en trouveraient affectés.

Au sein du groupe, le directeur des ressources humaines, Jean-Luc Vergne, sur le départ pour *« raisons personnelles »* (il rejoint PSA), rappelle que *« suppressions d'emplois ne signifient pas licenciements secs »* et qu'Elf a toujours su traiter *« avantageusement »* les mises à la retraite anticipée. *« Elf ne laissera pas tomber le Béarn »*, affirme M. Vergne et le groupe continuera à aider les entreprises qui veulent s'implanter autour de Pau, comme il l'a déjà fait, contribuant à créer *« un millier d'emplois directs en trois ans »*.

Philippe Jaffré a donné un chiffre global – 2 000 suppressions d'emplois – dont plus de 1 000 à Pau, selon l'entourage de François Bayrou. Les syndicats fourbissent leurs armes avant la réunion du comité d'entreprise mi-avril, à l'occasion de laquelle ils ont l'intention d'organiser une montée « monstre » sur Paris.

Jean-Paul Besset

■ **IRAN : après la signature par Elf de son deuxième contrat en** Iran, le porte-parole du département d'Etat américain, James Rubin, a affirmé, le 5 avril, que son pays est *« sérieusement préoccupé »*. La loi américaine D'Amato prévoit des sanctions pour des investissements en Iran, ce que conteste l'Europe.



Les banques françaises affichent des résultats records

La crise de l'été 1998 sur les marchés a fait craindre le pire pour les établissements financiers. Mais l'appétit retrouvé des particuliers pour la consommation et pour l'immobilier s'est révélé très profitable

L'année 1998 a été mouvementée pour les établissements bancaires. Le défaut de paiement de la Russie en août a provoqué une secousse violente sur les marchés financiers et a concrétisé la *contagion* aux pays émergents de la crise asiatique. Mais si les banques françaises ont été touchées, comme leurs homologues étrangères, par ces soubresauts, elles ont bénéficié sur leur marché domestique de l'appétit retrouvé des particuliers pour la consommation, l'épargne et l'investissement immobilier. En outre, les défaillances de clients sont tombées à leur plus bas niveau historique. Cette bonne combinaison conjoncturelle leur permet d'afficher de nouveaux résultats records. Le trio de tête compte le Crédit agricole, indélogeable tant que les fusions bancaires en France ne sont pas bouclées, suivi, dans un mouchoir de poche, par la BNP et par la Société générale.

POUR tous les dirigeants de banque, 1998 aura été l'année de tous les dangers, couronnée par le défaut de paiement de l'Etat russe en août. Cette annonce spectaculaire a généré de telles perturbations sur les marchés financiers que le fonds spéculatif américain LTCM (long term credit management) s'est effondré, menaçant d'entraîner dans son sillage une partie du système bancaire américain et secouant toutes les banques internationales. La crise du système bancaire japonais, présente en fond de tableau tout au long de l'année, les difficultés des économies asiatiques, menaçant sans cesse de s'étendre à l'Amérique latine, ont porté l'angoisse à son plus haut niveau au début de l'automne. Avant que Wall Street ne reprenne soudain le chemin de la hausse, portée par des investisseurs cotisants pour leur retraite à la confiance quasi imperturbable.

Heureusement pour toutes les banques – en particulier pour les françaises, l'exercice 1998 avait très bien commencé, porté par le retour de la croissance et par un marché domestique soutenu. La résistance de la Bourse, en pleine forme au premier semestre et finalement toujours en hausse en fin d'année, et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt ont soutenu toute l'année l'activité dans les agences bancaires. Avec des taux aussi intéressants, les clients – notamment les ménages – ont intérêt à emprunter : beaucoup de familles qui n'auraient pas pu imaginer devenir propriétaires se sont lancées. Les encours de crédit ont donc repris leur progression. Les banques ont en outre toutes développé le crédit à la consommation, associé à une carte où libre, qui leur rapporte de solides marges, à l'américaine. Les entreprises, plus confiantes, ont également recommencé à investir et donc à solliciter leurs établissements financiers.

Séduits par la Bourse, de plus en plus familiarisés avec ses mécanismes et de plus en plus déçus par la maigre rémunération offerte sur les comptes sur livrets, les ménages français ont en outre commencé à transférer leur épargne sur des sicav, des fonds communs de placement ou des plans d'épargne en actions. Des produits qui génèrent de confortables commissions pour les banques. Parallèlement, ces dernières ont fait de gros efforts, qui pour vendre de nouveaux produits d'assurance-dommage, qui pour convaincre ses clients de souscrire à un ensemble de services bancaires, qui pour leur vendre une carte Premier ou une carte de fidélisation. Résultat, toutes les banques affichent une forte progression des commissions dans leur produit net bancaire (l'équivalent pour le secteur du chiffre d'affaires). Alors qu'il y a encore quelques années, les banques visaient péniblement l'objectif de voir les commissions atteindre un tiers du produit net bancaire, la plupart ont désormais dépassé 35 %, voire 40 %. A la BNP, elles en représentent 42,5 %. Les patrons de banques commencent donc à raisonner avec un nouvel objectif : que les commissions couvrent les frais de personnel, comme c'est le cas dans certaines grandes banques étrangères.

TRÈS PEU DE DÉFAILLANCES

Ces bonnes nouvelles – pour les banques plus que pour leurs clients – expliquent la vigilance des associations de consommateurs face à l'évolution de la tarification, notamment avec l'arrivée de l'euro. Côté crédits, en revanche, les consommateurs français continuent d'être très favorisés par une concurrence bancaire effrénée. Dans toutes les banques, la marge d'intermédiation (la différence entre le coût de l'argent pour les banques et le prix auquel elles le prêtent) continue à baisser. C'est notamment dû au fait que les taux des produits réglementés par l'Etat n'ont pas baissé aussi vite que les taux d'intérêt sur le marché. *« Il y a toutefois une tendance à la stabilisation de la marge au cours des derniers mois »*, relève un banquier mutualiste. Parallèlement, le risque s'améliore pour les banques. En France, les défaillances de clients et donc le besoin de constituer des provisions pour se prémunir contre le non-remboursement de prêts est tombé à son plus bas niveau historique. Le début de l'exercice 1999 ne se présente pas mal en la matière, mais les analystes financiers les plus prudents soulignent que cette période très favorable du cycle économique ne durera pas toujours.

C'est cette bonne combinaison conjoncturelle qui a permis aux banques françaises d'afficher de nouveaux résultats records, avec, dans le trio de tête, le Crédit agricole, indélogeable tant que les fusions d'autres groupes bancaires français ne sont pas bouclées, suivi par la BNP, très fière d'arborer le meilleur résultat des banques non mutualistes, puis, dans un mouchoir de poche, par la Société générale. Toutes, à l'exception de la BNP un peu plus prudente, ont pourtant payé cher les risques pris sur les marchés financiers et à l'international. Le Crédit agricole a vu sa filiale Indosuez plonger dans le rouge (en perte de plus de 2 milliards de francs), la Société générale a avoué du bout des lèvres que son activité banque et finance internationale n'avait pas gagné d'argent en 1998, le Crédit lyonnais a reconnu pour sa part que sa banque de gros était largement déficitaire. Comme Paribas, la Société générale a sur ses deux concurrentes un grand avantage : celui d'être assise sur un portefeuille de participations très liquide recelant de solides plus-values, qu'elle a pu extérioriser au bon moment.

La banque de Daniel Bouton, forte de ces bénéfices, a pu solidement provisionner ses risques en Asie et en Russie et rassurer les marchés financiers, qui ont eu un moment d'inquiétude à son égard à l'automne, après une prestation décevante de M. Bouton devant les analystes financiers.

Le Crédit lyonnais a différé un peu le redressement spectaculaire de sa rentabilité qu'il aurait aimé présenter au marché l'année de sa privatisation pour, lui aussi, passer de sages provisions. Le Crédit agricole ou le Crédit mutuel-CIC, qui ont la chance de ne pas avoir d'actionnaires internationaux très exigeants, ont également été prudents. Aux yeux des analystes financiers, les banques françaises paraissent donc bien provisionnées.

Des bénéfices records pour les banques en France

BANQUES	PRODUIT NET BANCAIRE (en milliards de francs)		RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (en milliards de francs)		DOTATIONS AUX PROVISIONS (en milliards de francs)		RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (en milliards de francs)		RENDEMENT SUR FONDS PROPRES	EFFECTIFS
CRÉDIT AGRICOLE	83,2	+ 2 %	29	+ 0,5 %	9,2	-10 %	12,3	+ 25 %	10 %	86 000
BNP	48,3	+ 10 %	15,4	+ 15 %	7,9	+ 18 %	7,3	+ 23 %	12 %	53 000
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	60,6	+ 12 %	16,1	+ 12,5 %	8,7	+ 27 %	7	+ 15 %	11 %	57 000
PARIBAS	37,2	+ 19 %	13,1	+ 17 %	0,6	- 5 %	6,6	+ 0 %	12 %	21 000
BANQUES POPULAIRES (1)	28,5	+ 28 %	10	+ 38 %	3,9	+ 29 %	3,4	+ 54 %	10 %	31 755
CRÉDIT MUTUEL (2)	22,7	+ 4 %	8,2	+ 2 %	1,3	-18 %	3,3	+ 1 %	8 %	24 200
CAISSES D'ÉPARGNE (3)	30,5	+ 7 %	7	+ 27 %	1,7	+ 19 %	2,4	+ 17 %	4 %	39 400
CCF	12,9	+ 18 %	4,5	+ 22 %	1,2	+ 28 %	2,1	+ 31 %	12 %	13 619 (4)
CRÉDIT LYONNAIS	43,9	- 5 %	11,1	+ 4 %	8,5	+ 8 %	1,1	+ 205 %	≈ 5 %	46 371
CIC (groupe Crédit mutuel)	17,8	+ 0,5 %	4,4	- 3,5 %	3,7	+ 35 %	0,4	- 64 %	3 %	21 300

1 : Avec Natexis   2 : Ces chiffres n'intègrent pas le CIC   3 : Estimations   4 : Avec la Marseillaise de crédit

Les Français à la traîne

RÉSULTAT NET DES BANQUES EUROPÉENNES EN 1998, en milliards d'euros

Banque	Résultat net
HSBC (Grande-Bretagne)	4,1
Lloyds/TSB (Grande-Bretagne)	3,2
NatWest (Grande-Bretagne)	2,4
Barclays (Grande-Bretagne)	2
Crédit suisse (Suisse)	2
UBS/SBC (Suisse)	1,9
ABN Amro (Pays-Bas)	1,8
Deutsche Bank (Allemagne)	1,7
BSCH (Espagne)	1,3
San Paolo + Banca di Roma (Italie)	1,2
BNP (France)	1,1
BBV (Espagne)	1,1
Société générale (France)	1,1
Paribas (France)	1
Unicredito + Comit (Italie)	0,7

Les établissements anglais restent les plus rentables

Dans le contexte européen, les banques françaises affichent en général une rentabilité plus faible que leurs consœurs européennes. Ce sont toujours les britanniques qui tiennent le haut du pavé. Elles ont fortement réduit la voilure sur les activités de banques de gros et de marché, qui se sont révélées peu rentables en 1998. Certaines, comme Lloyds TSB, ne s'y sont jamais aventurées. Malgré la crise asiatique, la Hong Kong and Shanghai Banking Corp. affiche toujours le résultat le plus élevé.

Les banques suisses ou néerlandaises, plus comparables aux françaises, restent plus rentables. Les établissements français commencent tout juste à s'engager dans le mouvement de concentration domestique terminé aux Pays-Bas et en Suisse. Ils sont surtout talonnés aujourd'hui par les banques espagnoles, très rentables, ainsi que par les italiennes, qui viennent elles aussi de s'engager dans de grandes manœuvres de rapprochement.

Enfin, à l'exception de la Deutsche Bank, le secteur bancaire allemand, à la traîne en matière de concentration, est lui aussi en queue de peloton.

Sophie Fay

Mediobanca perd de son influence sur la finance italienne

L'ARRIVÉE du printemps 1999 restera dans les calendriers de la finance italienne. Les offres de rachat d'Unicredito sur la Comit (Banca commerciale italiana) et de San Paolo-IMI sur Banca di Roma, lancées le dimanche 21 mars, respectivement de 15 milliards et 8,9 milliards d'euros, bouleversent le paysage. Même si l'issue de ces deux opérations n'est pas certaine, elles sonnent le glas du secteur bancaire italien à l'ancienne. Les deux prédateurs sont eux-mêmes nés d'unions entre IMI et San Paolo en février 1998, et entre le Credito Italiano et Unicredito en avril 1998. *« Le système Mediobanca commence à se lézarder »*, commente Alfredo Piacenitini, associé de la banque Syz. Pour la première fois, ces opérations ont *été* orchestrées sans l'aval de Mediobanca.

Le système italien était jusqu'alors fondé sur une sorte d'ordre établi, que personne n'osait mettre en doute, orchestré par la banque d'affaires milanaise et son maestro Enrico Cuccia, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-douze ans. C'est lui qui a bâti, autour des grandes familles de la Péninsule, la finance et l'industrie italienne dans l'après-guerre. Tout se faisait dans le *« salotto buono »* (le salon) milanais. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

L'entrée de l'Italie dans la zone euro a contribué à cette révolution, tout comme la privatisation de nombre de banques italiennes. Mais c'est surtout l'OPA hostile d'Olivetti, conseillée par Mediobanca, sur Telecom Italia, lancée le 21 février, qui a montré la fragilité du système. Pour l'heure, tout le monde affûte ses armes. Banca di Roma considère l'offre de San Paolo-IMI comme non amicale, et tente avec la banque-conseil Schroders de trouver une alternative. Elle a lutté pendant quatorze mois pour contrer une alliance avec la Comit, projet soutenu par Mediobanca. Elle ne veut pas aujourd'hui d'une offre non concertée. Pour l'heure, les deux parties n'ont toujours pas entamé de négociations. Pourtant, de l'avis de Rainer Masera, administrateur délégué de San Paolo, les synergies industrielles sont fortes. Et *« les complémentarités géographiques sont grandes »*, souligne Leonardo Rubattu, analyste chez SG Securities.

Doté d'un réseau de distribution de 6,5 millions de clients – contre environ 4,5 millions pour San Paolo-IMI – et quelque 2 500 guichets, le nouvel ensemble consoliderait sa première place dans la Péninsule. Mais les grands actionnaires semblent opposés : l'hostilité d'ABN Amro au projet est évidente. Son entrée au capital de l'italien était conditionnée à un accord de partenariat exclusif. Accord qui serait forcément remis en cause par un mariage avec San Paolo-IMI.

Le président de Banca di Roma, Cesare Geronzi, est lui aussi hostile. Cet homme a des liens très forts avec la Banque d'Italie. Le gouvernement italien a sauvé la Banca di Roma de la faillite. Elle a été privatisée en novembre 1997, et est née de la fusion d'établissements d'inspiration très catholiques : la Caisse d'épargne de Rome, le Banco di Roma et le Banco di Santo Spirito. En face, l'ensemble San Paolo-IMI est issu de l'alliance de deux banques du Nord, laïques.

L'autre grand projet de rapprochement, Unicredito-Comit, est aussi incertain. L'actionnariat est très divisé. Mediobanca pourrait brouiller les pistes en lançant une contre-OPA. Certains estiment que c'est au contraire la banque milanaise qui est fragilisée par les deux offres : au simple jeu des chiffres, le nouvel ensemble détiendrait près de 17 % de la banque d'affaires. Mediobanca possède une cagnotte de près de 14 milliards d'euros de participations qui fait rêver. Les Pirelli, Generali et autres Compart (Montedison, l'assureur Fondiaria...) pourraient ainsi devenir le théâtre de batailles farouches. Partenaire assureur de la Comit, Generali serait opposé à Allianz, allié bancassureur d'Unicredito. Paribas a, pour sa part, toujours considéré l'Italie comme un axe stratégique, Michel François-Poncet est au conseil de la Comit. La Deustche Bank, qui a fait une entrée remarquée en janvier, a depuis de longs mois l'intention de marier Unicredito avec la Comit.

Au-delà se profile aussi une question de génération : souvent présenté comme l'« anti-Cuccia », Alessandro Profumo, jeune banquier de quarante-deux ans, est arrivé fin 1994 au Credito Italiano, en tant qu'administrateur délégué, un an après la privatisation de la banque. La recomposition du secteur bancaire italien ne fait que commencer.

Pascale Santi

Les principaux actionnaires

Voici les actionnaires principaux, nationaux et étrangers, des grands groupes bancaires italiens :

● **San Paolo IMI** (176 milliards d'euros de total de bilan, 4,5 millions de clients) :
– Fondation San Paolo : 16 %
– Banco Santander (Espagne) : 6 %
– Reale Mutua : 4 %

● **Unicredito** : (146 milliards d'euros, 5,4 millions de clients) :
– Fondations de Turin, Trévise et Vérone : 37 %
– Allianz (Allemagne) : 1 %
– Société générale (France) : 1 %
– Deutsche Bank (Allemagne) : 0,75 %

● **Comit** (112 milliards d'euros, 2,3 millions de clients) :
– Generali : 5 %
– Commerzbank (Allemagne) : 5 %
– Deutsche Bank (Allemagne) : 4,5 %
– Paribas (France) : 4 %

● **Banca di Roma** (107 milliards d'euros, 2,3 millions de clients)
– Fondation Cassa Roma : 22 %
– ABN Amro (Pays-Bas) : 8,75 %
– Toro (groupe Fiat) : 8,5 %

● **Mediobanca** :
– Unicredito : 8,8 %
– Comit : 8 %
– Banca di Roma : 7,4 %
– Generali : 2 %, dont Mediobanca détient 12 %.

(Source Schroders.)

GTE acquiert une partie de la téléphonie mobile d'Ameritech

APRÈS UNE VAGUE de fusions de grande ampleur dans le secteur des télécommunications aux Etats-Unis, on assiste aujourd'hui à quelques aménagements de contours. En mai 1998, le groupe SBC Communications avait annoncé son intention de racheter Ameritech pour un montant de 62 milliards de dollars (58 milliards d'euros). Deux mois plus tard, Bell Atlantic, l'opérateur de téléphonie locale, annonçait à son tour vouloir mettre la main sur GTE, un opérateur à la fois courte et longue distance, pour quelque 53 milliards de dollars. Toutefois, la justice américaine et l'autorité de régulation, la Federal Communications Commission, n'ont toujours pas approuvé ces opérations.

Afin de faciliter les choses, Ameritech a cédé, le 5 avril, la moitié de ses activités dans les communications mobiles à GTE pour 3,27 milliards de dollars. GTE récupère ainsi 1,7 million d'abonnés au téléphone mobile et étend ses activités dans la région de Chicago. Grâce à cette opération, GTE devrait se hisser au premier rang américain dans la téléphonie mobile avec 13 millions d'abonnés et une couverture de 60 % des cinquante plus importants marchés locaux aux Etats-Unis. GTE a reçu le soutien de son futur partenaire, Bell Atlantic. Ce dernier poursuit ainsi son ambition de constituer un réseau national. Une ambition qui avait été contrecarrée par le britannique Vodafone, qui lui a ravi, il y a trois mois, Airtouch Communications au terme d'une bataille boursière.

Le marché américain des mobiles est toujours en forte croissance. Selon les chiffres définitifs publiés par l'Association de l'industrie du téléphone cellulaire (CTIA), le nombre d'abonnés a augmenté de 25 % en 1998 pour atteindre 69,2 millions. Tous les grands acteurs des télécommunications se livrent à des acquisitions afin d'asseoir leur position dans le secteur. Ainsi AT&T a acquis Vanguard Cellular Systems, un opérateur de taille moyenne, pour 1,5 milliard de dollars.

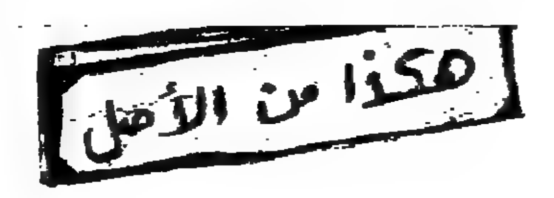
Enguérand Renault

Extrapole rachèterait Le Furet du Nord

EXTRAPOLE, un réseau de cinq librairies acheté par Hachette en 1998, serait sur le point de racheter Le Furet du Nord, selon *La Tribune* du 6 avril. Créé dans les années 30, le Furet est une librairie lilloise, qui possède une douzaine de magasins dans le Nord-Pas-de-Calais et totalise 25 % des ventes de livres dans la région. Son capital est détenu à 60 % par Christian le Blan. Extrapole multiplie les acquisitions et espère atteindre en 2005 un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs contre 300 millions actuellement. Peu à peu, Hachette concurrence la Fnac (*Le Monde* du 25 novembre 1998).

Rapport interne sur les Boeing 747

DES PROBLÈMES ÉLECTRIQUES, du même type que ceux qui ont pu causer la catastrophe du MD-11 de la Swissair en septembre 1998, persistaient toujours à bord de plus d'une centaine de Boeing 747 en juin 1998, huit ans après qu'une première note eut été adressée à ce sujet aux techniciens de Boeing, selon un rapport interne de la compagnie rendu public, lundi 5 avril, par l'agence de presse canadienne. Depuis l'accident de la Swissair, qui a fait 229 victimes, l'agence américaine a implanté un programme d'inspection périodique des fils électriques des systèmes de divertissement à bord d'avions.



Les producteurs français recherchent des financements internationaux

La Bourse aux coproductions aide les auteurs d'émissions de télévision à monter des partenariats avec des diffuseurs étrangers, notamment européens. Cet exercice exige une adéquation avec les exigences des autres marchés

TROUVER de l'argent et confronter ses idées aux besoins des marchés étrangers : telles sont les deux lignes de conduite que les producteurs de télévision se mettent à tenir. Le coût des émissions et la prolifération des diffuseurs les y obligent. Depuis 1994, la Bourse aux coproductions, dont la dixième édition se tiendra pendant le MIP TV à Cannes entre le 11 et le 16 avril, prétend les y aider.

« Notre objectif est de favoriser les coproductions, qui représentent l'avenir. Celles-ci supposent un dialogue artistique, un accord sur la ligne éditoriale. Il s'agit donc d'encourager les entreprises audiovisuelles à bien intégrer les besoins des autres marchés », explique Pascal Josèphe, président d'International Media Consultants Associés (IMCA), créateur de cette manifestation avec les responsables du Midem, du Festival de Banff au Canada et du Centre national du cinéma (CNC).

Deux fois par an – lors du Midem et du MIP TV –, quelques projets (fiction, documentaire, éducatif, film d'animation) sont sélectionnés par un comité composé des organisateurs. Ensuite, le système prend des allures d'examen de passage. Le producteur dispose de cinq minutes pour défendre son projet devant quatre experts internationaux et une salle d'une cinquantaine de responsables de chaîne et d'investisseurs potentiels. Il doit répondre aux questions et entendre les remarques de cet aréopage avant d'espérer qu'un ou plusieurs participants viendront lui proposer de compléter son financement. Sur 109 projets retenus jusqu'ici par la Bourse aux coproductions, 44 sont français, 19 canadiens, 7 allemands et 6 britanniques. Et 18 ont déjà été diffusés, 9 sont réalisés, 20 ont été abandonnés.

> Pour trouver les 7 millions de francs nécessaires aux deux émissions consacrées au pianiste Sviatoslav Richter, Idéale Audience a réuni seize partenaires venant de neuf pays

« C'est un vrai coup de pouce et un bon exercice pour apprendre à défendre nos projets », commente Esther Hoffenberg, responsable de Lapsus, une société de production spécialisée dans les documentaires. En 1997, elle y a trouvé le complément de financement nécessaire à la fabrication d'un film sur les prostituées sacrées en Inde. Elle avait déjà obtenu le soutien de Canal Plus et de la BBC. Mais c'est à cette occasion que France 3 s'est décidée à lui apporter 200 000 francs (30 500 euros) supplémentaires. En revanche, elle n'est pas parvenue à convaincre quiconque de l'aider à produire un vingt-six minutes sur le peintre Claude Monet.

Car, pour attirer des financements internationaux, les projets doivent correspondre aux goûts et aux sensibilités de publics différents. *« L'histoire doit être universelle, mais elle peut très bien se passer dans un terroir »*, note Renate Roginas, ancienne directrice des affaires internationales de Telfrance, qui vient de créer Media Finances International. En exemple, elle cite *Une femme sur mesure*, une histoire interprétée par la comédienne bavaroise Marianne Sägerbrecht, qui se passe dans un village de Normandie et qui a été regardée par douze millions de télespectateurs. Elle espère un succès comparable avec *La Secrétaire du Père Noël*, un téléfilm programmé sur France 3 à la fin de l'année, ainsi qu'en Belgique et en Allemagne.

En matière culturelle, l'universalité du sujet peut faire des miracles. Pour trouver les 7 millions de francs (1,07 million d'euros) qu'ont coûté les deux émissions consacrées au pianiste Sviatoslav Richter, Idéale Audience a réuni seize partenaires représentant neuf pays. *« En revanche, il est quasi impossible de faire financer, par la BBC par exemple, une émission consacrée à un jeune artiste peu connu »*, regrette Pierre-Olivier Bardet, responsable de cette société de production spécialisée dans la musique.

Dans le secteur du dessin animé, particulièrement onéreux à produire, la Bourse aux coproductions sert aussi à tester des idées. *« Cela peut permettre de recentrer un projet »*, reconnaît Gaspard de Chavagnac, responsable de Millésime Productions. Car trouver un coproducteur ne suffit pas, il faut ensuite négocier avec lui. *« La coproduction se situe entre le harcèlement et le suivi intensif »*, estime Renate Roginas.

« Il est nécessaire d'être innovant et en même temps de bien définir le concept. La coproduction internationale ne doit pas être un marché de dupes », estime Claude Guisard, directeur des programmes de création et de recherche à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Pour sa série intitulée *La Piste du crime*, consacrée à la criminologie, il a trouvé des financements canadien, belge, australien et mexicain ; en revanche, il n'est pas parvenu à convaincre que la série *Paysages*, qui, à partir d'un document photographique, tente une lecture économique, sociologique, géographique d'un paysage, pouvait intéresser un public autre que français.

L'objectif de la Bourse aux coproductions est bien cette confrontation avec les goûts et les exigences des autres marchés. Certains déplorent cette *« dimension marketing »* de la télévision, ce côté *« marché aux bestiaux »* pour les producteurs, contraints de venir vendre leurs projets comme n'importe quel produit. A l'inverse, d'autres estiment nécessaire de *« regarder ce qui se fait ailleurs »*.

Même si un des grands succès télévisés de l'année, *Le Comte de Monte-Cristo*, est le résultat d'une négociation privée entre TF 1, GMT Productions, Mediaset de l'Italien Silvio Berlusconi et les Allemands de Taurus Films (Kirch), les coproductions sont plutôt l'affaire des chaînes publiques.

De ce point de vue, les producteurs constatent un changement de comportement de ces diffuseurs. *« Il y a quelques années, les coproductions étaient le résultat d'accords quasi politiques entre les patrons des chaînes*, note Olivier Brémond, un responsable de Marathon, une des sociétés françaises de production exportatrices. *Aujourd'hui, elles se décident plus en fonction du contenu et de l'intérêt des œuvres. »*

Françoise Chirot

Des partenariats en hausse

Selon le Centre national du cinéma (CNC), la part des financements étrangers dans les programmes audiovisuels a atteint 1,2 milliard de francs (180 millions d'euros) en 1998, soit une augmentation de 42,8 % par rapport à 1997. En 1996, ils étaient de 812 millions de francs (123 millions d'euros). Ces contributions représentent environ 10 % des devis. Les diffuseurs, dont la préférence va aux œuvres de fiction, participent, eux, pour 63 % au financement des productions (contre 60 % les deux années précédentes). En forte croissance, le documentaire profite de l'intérêt des investisseurs étrangers.

Mais c'est dans le secteur du film d'animation que la part des financements étrangers est la plus importante. Elle est passée de 40 % des devis en 1996 à 47 % en 1998. Sur les 375 heures produites en 1998, 331 heures correspondent à des coproductions avec l'étranger. Au point que dans 270 d'entre elles la participation française est minoritaire.

Emap corrige le tir sur « Télé Star »

LE GROUPE britannique Emap avait réalisé en mars 1998 une nouvelle formule de *Télé Star* qui renforçait les programmes consacrés au câble et aux satellites, au détriment des chaînes hertziennes. Le résultat avait désorienté les lecteurs de l'hebdomadaire repris par Emap en 1996. Bilan : la vente en kiosques (1 746 270 exemplaires en 1997 sur une diffusion totale payée de 2 053 334) a chuté de 3 % en 1998. Le groupe a décidé de corriger le tir, en proposant un an après une nouvelle nouvelle formule, lundi 5 avril.

Elle est réalisée sous l'impulsion d'un nouveau responsable de la presse télévision, Gorune Aprikian – qui a succédé à Arnaud de Puyfontaine, promu directeur général de la filiale française – et d'une nouvelle rédactrice en chef, Marie de La Forest, transfuge d'un autre titre du groupe, *Modes et travaux*, qui vient de prendre ses fonctions en février.

PAGINATION AUGMENTÉE

Le titre, dont la diffusion chutait, n'avait pas de rédacteur en chef depuis le départ de Philippe Labi, en juillet 1998. Entre-temps, le magazine de Prisma Presse, *Télé-Loisirs*, augmentait sa pagination et gagnait des parts de marché. Au début de l'année, c'est *Télé 7 Jours* qui a revu sa formule, sans augmenter le nombre de pages, pour enrayer son déclin (*Le Monde* du 28 janvier).

Cette fois, contrairement à sa première nouvelle formule, *Télé Star* augmente sa pagination de 16 pages et consacre un investissement de plus de 30 millions de francs pour regagner les parts de marché perdues. *Télé Star* comporte désormais dix pages de programmes par jour, au lieu de huit. Deux pages magazines supplémentaires ont également fait leur apparition. *« Avec un prix inchangé (6 francs), nous nous plaçons en situation très compétitive par rapport à nos concurrents, et notamment* Télé 7 Jours *»*, explique Gorune Aprikian.

L'année 1998 a été plutôt maussade pour Emap, avec l'échec de la première nouvelle formule de *Télé Star* et surtout le fiasco du lancement de *Télémax*. Lancé à grands renforts de publicité, en mars 1998, ce magazine TV, qui visait 300 000 exemplaires dans les trois ans, n'a pas franchi le cap des 70 000 exemplaires et a été suspendu en juillet 1998.

Pourtant, l'éditeur britannique repart à l'offensive. Il lance en juin un titre masculin, *FHM*, qui a obtenu un grand succès en Grande-Bretagne. Dans le secteur du cinéma et de la télévision, une nouvelle formule de *Studio Magazine* est prévue en septembre, et le groupe compte bien rénover, avant la fin de l'année, *Télé-Poche*, qui fait figure de grand malade du secteur, puisque le titre fondé par Cino Del Duca a perdu 500 000 exemplaires depuis 1990 (1,2 million d'exemplaires).

Alain Salles

Vivendi réorganise son pôle d'édition multimédia

REBAPTISÉ Havas Interactive Inc., le pôle d'édition multimédia de l'américain Cendant, racheté en début d'année par Vivendi, est en pleine restructuration. Trois dirigeants vont quitter le groupe : le président Chris McLeod, qui pensait pourtant en février rester aux commandes, mais aussi Jack Allewaert, vice-président chargé de l'international et Georges Lichter, chargé du développement. L'international et le développement seront désormais chapeautés par Emmanuel Schalit. Luc Vanhal, qui vient de The Walt Disney Company, est nommé directeur financier. Havas Interactive Inc., pilotée à Paris par Agnès Touraine, se développera autour de la globalisation des technologies, le marché des consoles de jeux et les services de type Portail éducatif sur Internet.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION :** Téléshopping a réalisé un chiffre d'affaires de 503 millions de francs (76,6 millions d'euros) en 1998, en progression de 6 %. Téléshopping et Télévitrine, émission de Téléshopping, filiale à 100 % de TF 1 ont attiré, l'an passé, plus de 600 000 téléspectateurs.

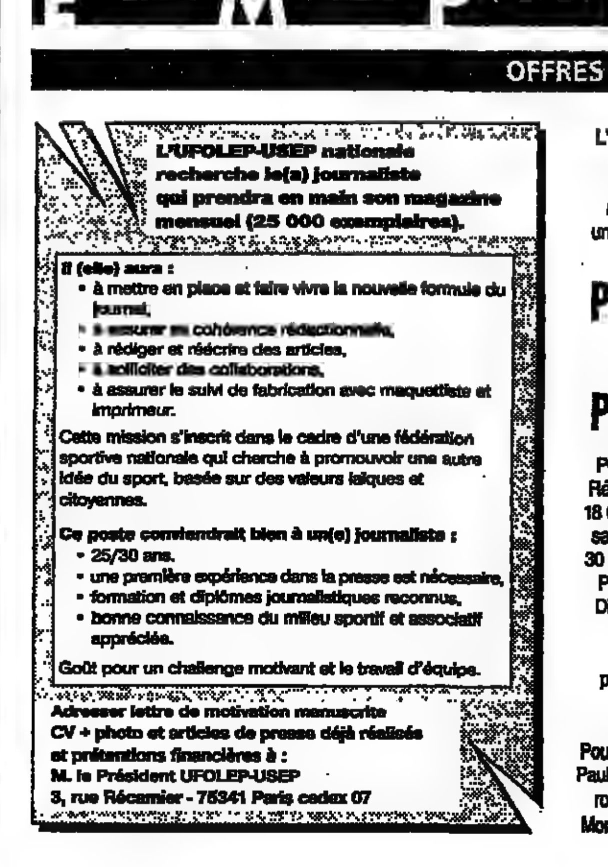
■ **AFFICHAGE :** La société Dauphin OTA a réalisé en 1998 un bénéfice net de 86,3 millions de francs (13,2 millions d'euros) contre 66,8 millions de francs en 1997 (10,2 millions d'euros), selon un avis paru jeudi 1er avril dans la presse économique. Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 5,8 %, à 1,5 milliard de francs (0,23 milliard d'euros).

■ **PRESSE :** *Théâtre Magazine* est un nouveau trimestriel dont le premier numéro paraît le 7 avril. Cette publication des Editions Millénaire met en scène l'actualité théâtrale sur 116 pages (critiques, reportages, entretiens, portraits, guide, etc.) et pour 35 francs.

■ Les Messageries lyonnaises de Presse (MLP) ont enregistré en 1998 un chiffre d'affaires en hausse de 6 %, à 2,65 milliards de francs (403 millions d'euros). Le résultat courant avant impôts est de 39,5 millions de francs (6 millions d'euros).

EMPLOI

OFFRES



L'Université Paul-Valéry de Montpellier

recrute pour la rentrée universitaire 1999-2000 un

PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES.

Poste de rang magistral. Rémun. : salaire de début, 18 000 F brut/15 300 F net ; salaire en fin de carrière : 30 600 F brut/25 900 F net. Pour tous rens., s'adr. à Direction des ressources humaines/personnel enseignant, par courrier ou par tél. : 04-67-14-22-89 et 04-67-14-25-58. Pour ttes corresp. : Université Paul-Valéry, DRH/enseignants, route de Mende, F-34199, Montpellier, Cedex 5, France.

Le Magazine « Plaisirs de France » rech. 1 directeur de pub. sur Paris et Montpellier et chefs de pub. lles rég., statut salarié % + frais. Env. CV + photo. Plaisirs de France, BP 7, 34171 CASTELNAU-LE-LEZ

Les Editions francophones d'Amnesty International cherchent traducteur/réviseur expérimenté (H/F) anglais-français CDI temps plein, salaire 136 500 FF/an. Envoyer CV + lettre de motivation, 17, rue du Pont-aux-Choux, 75003 Paris. Date limite de réception des candidatures : 29 avril 1999

Dans le cas d'une annonce domiciliée au "Monde Publicité", il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

هكذا من الأصل

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **OLIVETTI : en réponse à la demande de la Commission nationale** pour les sociétés et la Bourse, la Consob (l'équivalent de la COB en Italie), le groupe italien Olivetti s'est fixé un seuil minimum de 38 % d'adhésion à l'offre publique d'achat sur Telecom Italia, seuil à partir duquel il considérera l'opération réussie, selon *La Repubblica* de mardi 6 avril.

● **ALCATEL : le groupe d'électronique français** a conclu avec succès son OPA sur l'américain Xylan, spécialisé dans les équipements de transmission de données pour les réseaux d'entreprises, pour environ 2 milliards de dollars (*Le Monde* du 3 mars).

● **SEMI-CONDUCTEURS : les ventes mondiales de semi-conducteurs** ont reculé de 2 % en février par rapport au mois de janvier, mais ont progressé de 3,3 % par rapport au mois de février de l'année précédente, selon l'Association de l'industrie des semi-conducteurs.

● **ÉLECTRONIQUE : les groupes japonais Fujitsu et Hitachi** ont confirmé, mardi 6 avril, qu'ils allaient regrouper leurs forces dans les écrans à plasma, ces écrans plats et de très grandes dimensions qui permettent le *« cinéma à domicile »*, mais dont le démarrage commercial est difficile.

● **CARBONE LORRAINE : le groupe français** a annoncé avoir racheté l'activité aimants en ferrite de la société sud-coréenne Tongkook Synthetic Fibers Company. Le chiffre d'affaires de cette activité porte sur 7 millions de dollars (6,54 millions d'euros).

SERVICES

● **AUDIOVISUEL : Liberty Media, filiale d'ATT, est devenu**, avec 18 %, le premier actionnaire de General Instrument, le leader mondial des décodeurs. Cette opération a coûté 280 millions de dollars à la firme présente dans le capital d'une centaine de chaînes de télévision américaines. Par ailleurs, Liberty Media pourrait devenir le deuxième actionnaire de News Corp, après la famille Murdoch.

● **KPGM CANADA : le premier groupe canadien d'expertise** comptable, KPMG Canada, a annoncé, lundi 5 avril, qu'il renonçait au projet de fusion avec Arthur Andersen au Canada, qui avait été envisagé le 26 mars.

● **AUDIT : les 300 consultants de SV&GM**, partenaire du cabinet Salustro, septième cabinet d'audit français, seraient, selon *Les Echos* du 6 avril, sur le point d'être rachetés par la société PricewaterhouseCoopers.

● **IBERIA : les pilotes de la compagnie aérienne espagnole** ont mis un terme au mouvement de grève qui affectait la compagnie depuis le 26 mars. La direction d'Iberia estime à plus de 1 milliard de pesetas (6 millions d'euros) les pertes provoquées par les huit jours de grève.

● **RESTAURATION : des durées maximales de présence** sur le lieu de travail, quotidienne et hebdomadaire, ont été instaurées : la durée hebdomadaire maximale est fixée, pour une seule semaine, à 52 heures pour les cuisiniers, 57 heures pour les veilleurs de nuit et 53 heures pour les autres salariés (52 heures dans les établissements de plus de dix salariés).

FINANCES

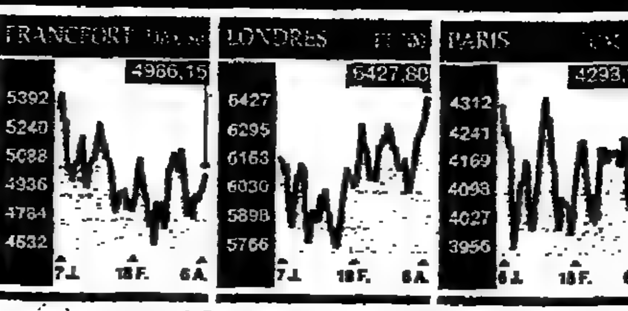
● **BNP-SG-PARIBAS : le cabinet Deminor**, spécialisé dans le conseil aux actionnaires minoritaires, s'inquiète devant *« les possibles dérives »* du *« recours massif à l'argumentation publicitaire »* dans la bataille en cours entre les trois banques, a alerté la Commission des opérations de Bourse.

● **ASSURANCE : la Chine a autorisé quatre nouvelles sociétés d'assurances** étrangères à ouvrir des succursales en Chine, a annoncé, lundi 5 avril, le ministère chinois du commerce extérieur. Ce sont les américaines Chubb Group et John Hancock Mutual Life Insurance, ainsi que la canadienne Sun Life Assurance Company, et la britannique Prudential.

RÉSULTATS

■ **SOMMER ALLIBERT : le groupe de plasturgie a enregistré** en 1998 un chiffre d'affaires de 22,7 milliards de francs (3,46 milliards d'euros), en hausse de 34,1 % oar rapport à 1997 et de 6,1 % à structure comparable. Son résultat net part du groupe, en baisse de 13 %, atteint 275 millions de francs (41,92 millions d'euros).

EUROPE



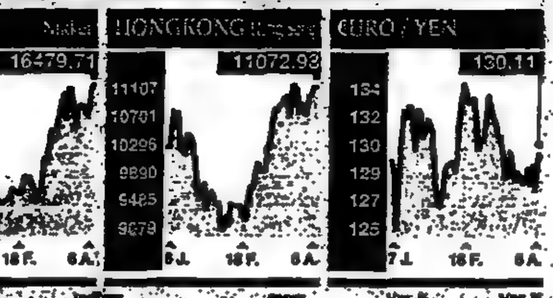
Europe 12h31 ▶	Indices sélection	cours 06/04	Var. % 01/04	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	[illegible]	1,60	8,53
EUROPE	STOXX 50	[illegible]	1,57	9,16
EUROPE	EURO STOXX 324	[illegible]	—	4,78
EUROPE	STOXX 653	[illegible]	1,06	7,86
PARIS	CAC 40	[illegible]	1,32	9,02
PARIS	MIDCAC	[illegible]	1,10	−0,72
PARIS	SBF 120	[illegible]	1,48	8,58
PARIS	SBF 250	2702,80	1,04	8,12
PARIS	SECOND MARCHÉ	[illegible]	0,33	−7,19
AMSTERDAM	AEX	[illegible]	1,09	9,80
BRUXELLES	BEL 20	3280,15	0,76	−6,36
FRANCFORT	DAX 30	[illegible]	1,46	−0,32
LONDRES	FTSE 100	6427,80	1,55	9,27
MADRID	STOCK EXCHANGE	[illegible]	1,56	6,56
MILAN	MIBTEL 30	[illegible]	1,02	6,21
ZURICH	SPI	7201,30	0,66	0,67

AMÉRIQUES



Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	cours 01/04	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10007,33	1,78	9
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1321,12	2,12	7,48
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2560,06	2,67	16,75
TORONTO	TSE INDEX	[illegible]	1,73	3,91
SAO PAULO	BOVESPA	11022,00	3,04	62,47
MEXICO	BOLSA	[illegible]	3,72	27,38
BUENOS AIRES	MERVAL	[illegible]	4,23	−1,84
SANTIAGO	IPSA GENERAL	[illegible]	0,35	[illegible]
CARACAS	CAPITAL GENERAL	[illegible]	3,82	−10,30

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie ▶	Indices sélection	cours 06/04	Var. % 01/04	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	16479,71	0,89	19,05
HONGKONG	HANG SENG	[illegible]	[illegible]	10,19
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	—	14,96
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	77,82	3,24	[illegible]
SYDNEY	ALL ORDINARIES	[illegible]	2	7,80
BANGKOK	SET	[illegible]	−1,30	0,58
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3622,57	0,09	15,29
WELLINGTON	NZSE-40	[illegible]	−0,50	[illegible]

ÉCONOMIE

Ralentissement de la croissance en Espagne, selon le FMI

LA CROISSANCE de l'économie espagnole en 1999 oscillera entre 3,25 % et 3,50 %, en raison des répercussions de la crise financière internationale, alors qu'elle avait atteint 3,8 % en 1998, selon le rapport annuel du FMI concernant l'Espagne rendu public lundi 5 avril à Madrid. Initialement, le gouvernement de José Maria Aznar avait tablé sur une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de 3,8 % pour 1999. Mais, début mars, il a révisé à la baisse sa prévision à 3,5 %.

Le FMI croit que la création d'emplois continuera d'être importante grâce à la persistance d'une forte croissance des secteurs du BTP et des services. Toutefois, il suggère une réduction des coûts de licenciement à l'origine, d'après lui, du grand nombre de contrats à durée déterminée. Le FMI recommande à l'Espagne de tirer profit des opportunités que représente son appartenance à la zone euro pour accentuer sa convergence en matière de revenu par habitant et d'emploi. Pour cela, le rapport insiste sur la nécessité d'une modification du système fiscal et des dépenses publiques ainsi que d'une profonde libéralisation des marchés de biens.

■ **BRÉSIL : la banque centrale brésilienne** a annoncé lundi une nouvelle baisse de ses taux d'intérêt de base de 42 % à 39,5 %. *« La stabilité et la tendance à la baisse de l'indice des prix à la consommation et d'autres indicateurs économiques ont permis cette réduction »*, a expliqué le directeur de la politique monétaire de la banque, Luis Fernando Figueiredo.

■ **La crise économique touchant le Brésil depuis août 1998** a fait baisser de 13 % le niveau de revenus des travailleurs brésiliens, après toutefois quatre années consécutives de progrès obtenus grâce à la stabilité précédente de la monnaie, le real.

■ **VENEZUELA : le Venezuela pourrait être au bord de l'instabilité sociale**, a averti lundi Oscar Meza, directeur du Centre indépendant de documentation et des analyses (Cenda), qui prévoit un taux de chômage de 17 % et un taux de sous-emploi de 55 % pour le premier semestre 1999.

■ **JAPON : le chef des services économiques du gouvernement japonais, Taichi Sakaiya**, a jugé mardi *« prématuré »* de parler d'une reprise imminente, malgré la multiplication des signes de stabilisation économique.

■ **CHINE : la Chine et les Etats-Unis sont** *« très proches d'un accord »* **sur l'adhésion de la Chine** à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a affirmé lundi soir à Washington le principal négociateur chinois, Long Yongtu, tout en concédant que *« plusieurs questions restent encore à régler »*.

■ **MALAISIE : le pays a enregistré en février** un excédent de sa balance commerciale de 4,94 milliards de ringgits (1,21 milliard d'euros), en hausse de 88 % par rapport au même mois l'an dernier, selon des chiffres officiels annoncés lundi.

■ **INDE : le ministre indien des finances Vijay Kelkar** a demandé lundi une baisse des taux d'intérêt et fait allusion à une possible dépréciation de la roupie pour contrer le ralentissement de la croissance industrielle.

■ **ROYAUME-UNI : le président désigné de la Commission européenne, Romano Prodi**, estime que la Grande-Bretagne *« ne pourra pas rester en dehors de l'euro »*, si la monnaie unique européenne est un succès, dans un entretien publié mardi par le *Financial Times*. *« Ou l'euro échouera ou la Grande-Bretagne ne pourra pas rester en dehors »*, affirme M. Prodi.

■ **FRANCE : le produit intérieur brut de la France** devrait croître de 0,5 % au premier trimestre 1999 et de 0,3 % au deuxième, selon l'indicateur avancé de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) publié mardi.

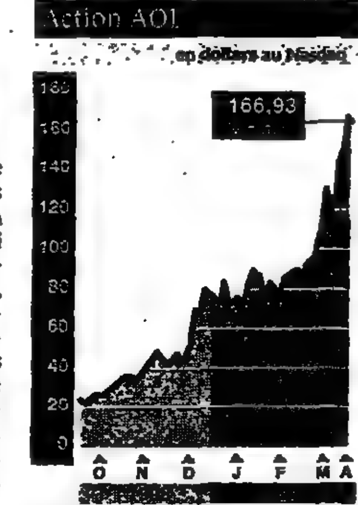
■ **ISRAËL : le chômage devrait augmenter et le PIB par habitant baisser** en Israël en 1999, selon des prévisions de l'Association des industriels israéliens rendues publiques lundi.

■ **RUSSIE : l'inflation s'est ralentie en mars** avec une hausse de 2,8 % des prix après 4,1 % en février et 8,5 % en janvier, a annoncé lundi le numéro deux du gouvernement russe, Iouri Maslioukov, cité par Interfax.

■ **KAZAKHSTAN : la décision du Kazakhstan de dévaluer** lundi sa devise, le tengue, en la laissant flotter, améliorera la compétitivité du pays et lui permettra de démanteler ses barrières commerciales protectionnistes, a estimé Paul Ross, représentant du FMI à Almaty.

VALEUR DU JOUR

AOL, symbole de l'engouement pour Internet



L'ACTION d'American Online (AOL), le numéro un mondial des fournisseurs d'accès à Internet, a atteint un nouveau record, lundi 5 avril, sur le Nasdaq. Le titre a terminé la séance à 166,93 dollars, soit une hausse de 11 % et une capitalisation boursière de 168 milliards de dollars (157 milliards d'euros). La valeur a bénéficié de rumeurs sur des discussions de fusion avec le réseau de télévision CBS et de l'annonce du rachat de when.com, un service d'agenda virtuel disponible sur Internet. Le montant de la transaction, payé en actions AOL, n'a pas été dévoilé.

Grâce à cette nouvelle acquisition, AOL sera en mesure d'offrir à ses abonnés un agenda en ligne, permettant de noter ses rendez-vous et d'être informés des événements culturels, sportifs ou commerciaux, en fonction de centres d'intérêt définis au préalable. Depuis le rachat de Netscape en novembre 1998, l'action AOL a été multipliée par près de quatre. L'enthousiasme des investisseurs a été entretenu par l'annonce d'un accord commercial avec Sun Microsystems, l'inventeur du langage universel Java, le 30 mars. L'alliance AOL-Netscape-Sun permettra aux trois partenaires d'offrir des solutions clefs en main pour les fournisseurs d'accès Internet et les entreprises souhaitant être présentes sur le réseau mondial et développer leur commerce électronique. Les analystes estiment qu'AOL devrait pouvoir additionner ses 16 millions d'abonnés, qui se connectent essentiellement depuis leur domicile, et les 13 millions d'utilisateurs du Netcenter, principalement une clientèle de professionnels. AOL peut ainsi tabler sur environ 50 millions de connexions par mois sur ses sites, loin devant Yahoo (29 millions) et Microsoft MSN (20 millions). De son côté, Sun devrait intégrer les technologies du moteur de recherche Netscape et offrir des solutions intégrées face à son rival Microsoft.

L'engouement des investisseurs pour les valeurs Internet semble sans limite. Lundi, Yahoo a progressé de plus de 20 %.

Christophe Jakubyszyn

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en hausse de 1,10 % à 4 276,33 points mardi 6 avril vers 12 heures. Le marché saluait notamment la publication par l'Insee de l'indice du moral économique des Français, qui reste à un niveau historiquement élevé, ce qui devrait continuer à soutenir la consommation, principal moteur de l'activité. Jeudi, l'indice CAC 40 avait terminé la semaine écourtée par les fêtes pascales sur une progression de 0,76 % à 4 229,85 points.

FRANCFORT

MARDI 6 AVRIL, la Bourse allemande était en progression à la mi-séance. Elle bénéficiait du record de Wall Street enregistré la veille et du rebond de la Bourse japonaise. Vers 12 heures, l'indice DAX gagnait 1,52 % à 4 976,07 points. Jeudi, l'indice DAX avait terminé en hausse de 0,75 % à 4 901,81 points. Le marché était fermé vendredi et lundi en raison des fêtes de Pâques.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé mardi 6 avril en hausse grâce à un mouvement d'achats sur les actions des banques et les valeurs de télécommunications en fin de séance, alors qu'elle n'avait pas réagi dans un premier temps aux nouveaux records de Wall Street enregistrés la veille. L'indice Nikkei a gagné 0,9 % pour finir à 16 479,71 points et a atteint son plus haut niveau depuis huit mois.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a, lundi 5 avril, une nouvelle fois clôturé au-dessus du seuil des 10 000 points, à 10 007,33 points. En hausse de +1,78 %, le Dow Jones a salué la publication, vendredi 2 avril alors que le marché était fermé, d'un taux de chômage au plus bas depuis février 1970. Ces données ont permis aux autres indices boursiers, le Nasdaq et le Standard and Poor's 500, d'établir de nouveaux records historiques en clôture à 2 560,06 points et à 1 321,12 points.

TAUX

LES MARCHÉS OBLIGATAIRES européens étaient orientés à la hausse à l'ouverture mardi 6 avril. Le contrat à terme euronotionnel du Matif gagnait 22 centièmes après quelques minutes de transactions. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à 10 ans s'inscrivait à 4,08 %.

MONNAIES

LE DOLLAR se négociait, mardi 6 avril lors des premiers échanges, à 121,10 yens, se repliant légèrement après avoir atteint un pic à 122 yens en cours de séance la veille. La devise américaine s'était renchérie, lundi, après la publication de statistiques favorables sur le chômage aux Etats-Unis et de l'enquête industrielle au Japon, moins optimiste que prévu. Après avoir pâti la veille de la vigueur du dollar, l'euro restait stable mardi matin à 1,0724 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35386
LIRE ITALIENNE (1000)	[illegible]	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	[illegible]	PESETA ESPAG. (100)	[illegible]
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	[illegible]	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre ▶	01/04
COURONNE DANOISE	7,4318
COUR. NORVÉGIENNE	8,2435
COUR. SUÉDOISE	[illegible]
COURONNE TCHÈQUE	38,482
DOLLAR AUSTRALIEN	[illegible]
DOLLAR CANADIEN	[illegible]
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	[illegible]
DRACHME GRECQUE	[illegible]
FLORINT HONGROIS	254,41
ZLOTY POLONAIS	[illegible]

Cours de change croisés

06/04 12h31 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	—	0,82471	1,07325	0,16357	1,58840	0,67272
YEN	121,25500	—	130,11500	19,83500	192,58000	81,58500
EURO	0,93175	0,76855	—	0,15245	1,47990	0,62695
FRANC	6,11380	5,04190	6,55957	—	9,70840	4,11235
LIVRE	0,62958	0,51925	0,67575	0,10305	—	0,42370
FRANC SUISSE	1,48650	1,22575	1,59505	0,24320	2,36035	—

Taux d'intérêt (%)

Taux 01/04 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,95	2,78	4,10	5
ALLEMAGNE	2,94	3,12	3,99	4,98
GDE-BRETAG.	4,75	4,97	4,59	4,49
ITALIE	—	2,90	4,24	5,20
JAPON	0,20	0,16	1,63	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,45	5,25	5,64
SUISSE	0,93	1,09	2,48	3,85
PAYS-BAS	2,97	3,25	4,12	5

Matif

Cours 12h31 ▶	Volume 06/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 99	11780	98,49	98
Euribor 3 mois			
JUIN 99	2789	97,22	97,22

Pétrole

En dollars ▶	Cours 01/04	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	14,72	—
WTI (NEW YORK)	16,97	0,12
LIGHT SWEET CRUDE	16,94	0,83

Matières premières

En dollars ▶	Cours 01/04	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1401	0,21
ALUMINIUM 3 MOIS	1239,5	0,12
PLOMB 3 MOIS	506,5	−0,29
ETAIN 3 MOIS	5220	0,10
ZINC 3 MOIS	988,5	−0,10
NICKEL 3 MOIS	4900	−0,41
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,97	−1,78
PLATINE A TERME	[illegible]	0,06
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	279,25	—
MAÏS (CHICAGO)	219,25	0,23
SOJA TOURTEAU (CHG.)	137,1	−0,15
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1151	−0,85
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	—
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Or

En euros ▶	Cours 01/04	Var % 31/03
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	—
OR FIN LINGOT	[illegible]	—
ONCE D'OR (LO) $	279,80	—
PIÈCE FRANCE 20 F	51,50	—
PIÈCE SUISSE 20 F	51,90	+0,78
PIÈCE UNION LAT. 20 F	52	−0,57
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	−0,35
PIÈCE 20 DOLLARS US	490	−0,41
PIÈCE 50 PESOS MEX.	314,25	+0,24

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

هكذا من الأهل

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs pétrolières ont été pénalisées jeudi 1er avril par le reflux du prix du pétrole, qui a perdu près de 4 % après avoir atteint la veille son niveau le plus haut depuis dix mois. **Royal Dutch Petroleum** a cédé 0,35 % à 48,9 euros, tandis que **BP Amoco** a perdu 3,72 % à 1 009,5 pence.

● **DaimlerChrysler** a gagné jeudi 2,21 %, à 83,2 euros. Son action a bénéficié de recommandations positives de la part de plusieurs maisons de titres anglo-saxonnes.

● **Glaxo Wellcome** a grimpé jeudi de 3,95 %, à 2 158 pence. Le troisième groupe pharmaceutique a continué de bénéficier de spéculations selon lesquelles il pourrait fusionner avec Bristol Myers Squibb, formant ainsi le numéro un du secteur.

● **Lloyd's TSB** s'est apprécié jeudi de 1,6 % à 952 pence. La banque devrait pouvoir offrir ses services dans les bureaux de poste situés en campagne.

● **Mannesmann** a progressé jeudi de 2,25 %, à 127 euros. Le numéro un du téléphone cellulaire va lancer une émission d'obligations convertibles d'un montant de 200 millions d'euros pour l'aider à financer ses futures transactions.

● **Telecom Italia** a perdu jeudi 4,18 %, à 9,43 euros. L'opérateur a estimé qu'il valait plus que le prix offert par Olivetti et a incité ses actionnaires à rejeter cette offre.

STOXX 653

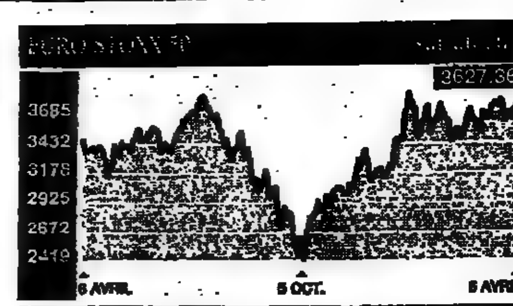
315 294 273 253 232 212

14 AVRIL 5 OCT. 6 AVRIL

296,20 295,27 297,95 297,06 300,56

L M M J M

EURO STOXX 50



06/04 12 h 45

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	36,51	+0,84
BASF AG	BE •	35,2	+0,57
BMW	DE •	613	+0,82
CONTINENTAL AG	DE •	23,15	+2,89
DAIMLERCHRYSLER	DE •	84,25	+1,81
FIAT	IT •	3,09	+0,65
FIAT PRIV.	IT •	1,6	+1,27
LABINAL /RM	FR •	188,1	-0,84
LUCAS VARITY	GB	4,29	-0,35
MAGNETI MARELLI	IT •	1,31	-1,50
MICHELIN-B- /RM	FR •	41,28	-0,60
PEUGEOT /RM	FR •	138,8	+1,31
PIRELLI	IT •	2,62	+1,16
RENAULT	FR •	33,7	+1,30
SOMMER ALLIBER/	FR •	25,4	-3,42
VALEO /RM	FR •	74,05	+0,47
VOLKSWAGEN	DE •	60,1	-0,50
VOLVO -A-	SE	23,78	-0,47
VOLVO -B-	SE	24,20	-0,48
▶ DJ E STOXX AUTO P		[illegible]	[illegible]

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	19,55	+1,08
ABN AMRO HOLDIN	NL •	19,25	+0,26
ALLIED IRISH BA	GB	16,10	....
ALPHA CREDIT BA	GR	61,60	....
ARGENTARIA R	ES •	22,40	+0,85
B PINTO MAYOR R	PT •	19,43	....
BANCO ESSI R	PT •	10,85	....
BANK AUSTRIA AG	AT •	56,75	+1,34
BANK OF IRELAND	GB	19,61	+2,10
BANK OF PIRAEUS	GR	22,80	....
BANKINTER R	ES •	32,8	+0,34
BARCLAYS PLC	GB	26,02	+2,34
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	63,2	-0,56
BCA FIDEURAM	IT •	5,98	+1,15
BCA INTESA	IT •	5,09	+1,82
BCA ROMA	IT •	1,40	+1,36
BCO BILBAO VIZC	ES •	13,96	+1,30
BCO CENTRAL HIS	ES •	11,07	+0,58
BCO POPULAR ESP	ES •	69,38	-0,42
BCO SANTANDER	ES •	19,35	+1,84
BCP REG	PT •	27,76	....
BNP /RM	FR •	78,00	-0,06
CCF /RM	FR •	68,15	-0,65
CHRISTIANIA BK	NO	3,62	....
COMIT	IT •	7,55	+1,02
COMM.BANK OF GR	GR	133,84	....
COMMERZBANK	DE •	28,3	+0,35
DEN DANSKE BK	DK	90,01	+1,72
DEN NORSKE BANK	NO	3,39	....
DEUTSCHE BANK A	DE •	49,2	+1,14
DEXIA CC	BE •	146,2	+0,48
DEXIA FCE RM	FR •	128,8	+1,26
DRESDNER BANK	DE •	37,4	+0,54
ERGO BANK	GR	90,71	....
FIRST AUSTRIAN	AT •	378	....
FOERENINGSSB A	SE	22,17	+1,09
FOKUS BK	NO	9,22	....
HALIFAX	GB	12	+2,94
HSBC HOLDS	GB	31,05	+3,74
IONIAN BK REG.S	GR	54,61	....
JYSKE BANK REG	DK	75,23	+1,08
KAPITAL HOLDING	DK	67,05	-1,75
KBC BANCASSURAN	BE •	63,25	....
LLOYDS TSB	GB	14,66	+1,77
MERITA	FI •	4,92	-0,81
NAT BANK GREECE	GR	63,10	....
NATEXIS	FR •	51,4	+2,80
NATL WESTM BK	GB	21,02	+0,41
NORDBANKEN HOLD	SE	5,29	-1,05
OBERBANK	AT •	60,8	+1,33
ROLO BANCA 1473	IT •	22,4	+3,23
ROYAL BK SCOTL	GB	20,37	+2,40
S-E-BANKEN -A-	SE	11,29	+1,82
SPAREBANKEN NOR	NO •	146	-2,67
STE GENERAL-A-/	FR •	179,8	+0,62
SV HANDBK -A-	SE	33,37	+2,60
UBS REG	CH	298,59	+1,51
UNICREDITO ITAL	IT •	5,65	+1,61
UNIDANMARK -A-	DK	63,25	....
XIOSBANK	GR	34,67	....
▶ DJ E STOXX BANK P		[illegible]	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALUMINIUM GREEC	GR	55,84	....
ARJO WIGGINS AP	GB	2,03	-2,18
ASSIDOMAEN AB	SE	19,13	+0,09
AVESTA	SE	3,87	-0,83
BEKAERT	BE •	417,1	+1,24
BILTON	GB	4,62	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	44	-1,36
BRITISH STEEL	GB	1,82	-2,40
BUHRMANN NV	NL •	15,55	-2,51
BUNZL PLC	GB	3,54	-0,84
CART.BURGO	IT •	6,36	-0,47
ELKEM ASA, OSLO	NO	13,77	+0,86
ELVAL	GR	10,65	....
INPARSA	PT •	16,60	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,82	+0,43
MAYR-MELNHOF KA	AT •	41,6	+1,34
METSAE-SERLA A	FI •	6,7	....
MODO B FR	SE	21,18	+3,01
NORSKE SKOGIND-	NO	29,94	-0,78
OUTOKUMPU OY -A	FI •	9,7	+1,57
PECHINEY-A-	FR •	34,05	+2,56
PORTUCEL INDUST	PT •	5,35	....
RAUTARUUKKI K	FI •	6,4	+1,59
RIO TINTO	GB	12,91	+0,56
SIDENOR	GR	23,41	....
SILVER & BARYTE	GR	27,46	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,80	+0,79
SONAE INDUSTRIA	PT •	11,12	....
SOPORCEL	PT •	10,47	....
SSAB SW ST A FR	SE	11,37	-0,95
STORA ENSO -A-	FI •	8,8	-1,12
STORA ENSO -R-	FI •	8,8	-4,35
SVENSKA CELLULO	SE	20,32	+0,54
THYSSEN	DE •	174	....
TRELLEBORG B	SE	8,86	....
UNION MINIERE	BE •	32,8	-0,46
UPM-KYMMENE COR	FI •	24,86	-2,89
USINOR	FR •	12,69	+0,24
VIOHALCO	GR	27,54	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	26,08	+0,16
▶ DJ E STOXX BASI P		189,6	[illegible]

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	11,71	+0,43
AGA -B-	SE	11,76	+0,97
AIR LIQUIDE /RM	FR •	141,3	+0,28
AKZO NOBEL	NL •	....	....
BASF AG	DE •	35,2	+0,57
BAYER AG	DE •	38,05	+0,42
BOC GROUP PLC	GB	13,22	+1,95
CIBA SPEC CHEM	CH	73,11	-0,21
CLARIANT N	CH	442,13	+1,73
DEGUSSA-HUELS	DE •	35,8	-0,28
DYNO INDUSTRIER	NO	15,57	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4815,49	-0,14
HENKEL KGAA VZ	DE •	68	+1,84
ICI	GB	8,33	+1,45
KEMIRA	FI •	5,85	+0,80
LAPORTE	GB	8,30	+1,63
LENZING AG	AT •	85	-1,79
PERSTORP -B-	SE	9,07	....
SNIA	IT •	1,29	+2,38
SOLVAY	BE •	65,65	+1,31
TESSENDERLO CHE	BE •	44,85	+0,33
▶ DJ E STOXX CHEM P		[illegible]	[illegible]

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	10,64	+2,33
[illegible]	FR •	48	+3
CIR	IT •	0,90	....
D'IETEREN SA	BE •	412	+1,15
GAZ ET EAUX /RM	FR •	41	+1,23
GBL	BE •	172,4	+1,89
GENL ELECTR CO	GB	8,82	+1,78
GEVAERT	BE •	60,05	-0,32
HAGEMEYER NV	NL •	28,8	+1,29
INCHCAPE PLC	GB	2,16	+0,70
INVESTOR -A-	SE	41,50	+2,07
INVESTOR -B-	SE	42,21	+1,90
KVAERNER -A-	NO	16,23	-1,45
KVAERNER -B-	NO	13,47	+0,90
LVMH / RM	FR •	225,3	-0,52
MYTILINEOS HOLD	GR	11,80	....
NORSK HYDRO	NO	37,42	-0,79
OERLIKON-BUEHRL	CH	134,33	-0,60
ORKLA -A-	NO	14,31	+0,84
ORKLA -B-	NO	12,30	....
SONAE INVESTIME	PT •	36	....
VEBA AG	DE •	49,65	+2,36
▶ DJ E STOXX CONG P		[illegible]	[illegible]

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	16,05	+4,98
CABLE & WIRELES	GB	11,87	+0,98
DEUTSCHE TELEKO	DE •	38,7	+0,52
EUROPOLITAN HLD	SE	96,42	+1,06
FRANCE TELECOM	FR •	78,75	+1,88
HELLENIC TELE (	GR	21,20	....
KONINKLIJKE KPN	NL •	37,1	+1,92
CAMDEN NATIONAL	GR	....	....
PORTUGAL TELECO	PT •	42,90	....
SWISSCOM N	CH	372,62	+2,08
TELE DANMARK	DK	93,63	+1,01
TELECEL	PT •	181,1	....
TELECOM ITALIA	IT •	9,48	+0,11
TELECOM ITALIA	IT •	5,6	+0,18
TELEFONICA	ES •	40,41	+2,86
TIM	IT •	6,29	+0,80
VODAFONE GROUP	GB	18,10	+2,10
▶ DJ E STOXX TCOM P		[illegible]	[illegible]

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	16,29	....
ACCIONA	ES •	47,68	+0,40
ACESA REG	ES •	12,62	+1,28
AKTOR SA	GR	12,10	....
ASKO OY	FI •	13,21	-1,42
AUMAR R	ES •	20,49	+2,77
AUTOSTRADE	IT •	6,8	+3,03
BCA INTESA	IT •	8,26	+1,83
BICC PLC	GB	1,40	+2,17
BILFINGER & BER	DE •	17,85	+0,29
BLUE CIRCLE IND	GB	6,09	-3,94
BOUYGUES /RM	FR •	247	-1,71
BPB	GB	3,92	....
CARADON	GB	1,95	-2,24
CBR	BE •	85,2	+3,40
CHARTER	GB	6,35	+1,99
CIMPOR SGPS R	PT •	25,81	....
COLAS /RM	FR •	177	....
CRH PLC	GB	16,38	+3,10
CRISTALERIA ESP	ES •	48,4	+0,84
DRAGADOS CONSTR	ES •	31,55	+3,78
FOM CON CONTRAT	ES •	67,3	+0,53
GROUPE GTM	FR •	89,5	+1,70
HANSON PLC	GB	8,01	-2,01
HEIDELBERGER ZE	DE •	67,5	+1,23
HELL.TECHNODO.R	GR	9,32	....
HERACLES GENL R	GR	22,03	....
HOCHTIEF ESSEN	DE •	30,9	-2,52
HOLDERBANK FINA	CH	247,37	+1,02
HOLDERBANK FINA	CH	1080,25	+1,44
IMETAL /RM	FR •	108	+1,41
ITALCEMENTI	IT •	10,06	-0,50
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,65	+0,22
LAFARGE /RM	FR •	87,05	+3,02
MICHANIKI REG.	GR	6,81	....
PARTEK	FI •	9,80	+4,11
PHILIPP HOLZMAN	DE •	115,5	-0,42
PILKINGTON PLC	GB	1,07	-5,40
POTAGUA -B-	DK	18,17	....
RMC GROUP PLC	GB	11,35	-5,36
RUGBY GRP	GB	1,69	+0,88
SAINT GOBAIN /R	FR •	147,2	+1,87
SEMAPA	PT •	16,45	....
SKANSKA -B-	SE	31,82	+1,82
SUPERFOS	DK	12,04	-1,65
TARMAC	GB	1,57	-1,87
TAYLOR WOODROW	GB	2,94	....
TECHNIP /RM	FR •	97,9	-0,10
TITAN CEMENT RE	GR	60,40	....
UNICEM	IT •	8,37	+0,30
URALITA	ES •	8,46	+2,55
VALENCIANA CEM	ES •	9,55	-0,52
WIENERB BAUSTOF	AT •	166,6	+2,79
WILLIAMS	GB	5,73	-2,75
▶ DJ E STOXX CNST P		[illegible]	[illegible]

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR •	238,1	-0,57
ADIDAS-SALOMON	DE •	91	-1,38
ALITALIA	IT •	3,15	+0,96
AMER GROUP A	FI •	12,8	+3,23
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	38	....
BANG & OLUFSEN	DK	64,60	....
BARRATT DEV PLC	GB	4,42	+1,02
BEAZER GROUP	GB	2,78	-0,53
BENETTON GROUP	IT •	1,85	-1,75
BERKELEY GROUP	GB	9,38	+0,95
BRITISH AIRWAYS	GB	6,40	+2,63
BRYANT GROUP PL	GB	1,86	+2,44
CHARGEURS RM	FR •	49,30	-0,02
CLUB MED. /RM	FR •	82,2	-0,15
COATS VIYELLA	GB	0,65	+2,33
COMPASS GRP	GB	11,12	+1,78
COURTAULDS TEXT	GB	2,24	+3,97
DT.LUFTHANSA N	DE •	20,05	+1,47
ELECTROLUX -B-	SE	19,18	....
EMI GROUP	GB	6,96	+1,30
EURO DISNEY /RM	FR •	1,23	-1,60
FINNAIR	FI •	4,92	+1,44
G WIMPEY PLC	GB	2,24	-1,28
GRANADA GROUP P	GB	18,02	-0,32
HERMES INTL	FR •	73,35	-2,07
HPI	IT •	0,65	....
HUNTER DOUGLAS	NL •	26,7	+0,75
KLM	NL •	26,8	+2,31
LADBROKE GRP	GB	4,21	-0,35
MOULINEX /RM	FR •	10,7	-3,17
NCL HLDG	NO	2,05	+3,01
PATHE /RM	FR •	295	....
PENTLAND GRP	GB	1,61	....
PERSIMMON PLC	GB	3,51	+0,86
PREUSSAG AG	DE •	498	+0,88
RANK GROUP	GB	3,94	-0,44
SAIRGROUP N	CH	203,22	+2,04
SAS DANMARK AS	DK	8,75	....
SEB /RM	FR •	67,95	+1,73
THE SWATCH GRP	CH	660,64	+0,22
THE SWATCH GRP	CH	127,78	-1,21
WILLIAM BAIRD	GB	1,60	-1,80
WILSON BOWDEN	GB	10,28	+0,06
WOLFORD AG	AT •	42,5	+1,43
WW/WW UK UNITS	GB	0,72	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		[illegible]	[illegible]

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	22,34	+4,20
ASTRA -B-	SE	22,29	+3,94
ELAN CORP	GB	62,67	....
GLAXO WELLCOME	GB	32,74	+1,72
HOECHST AG	DE •	41,4	+0,98
NOVARTIS N	CH	1514,28	+0,71
NOVO NORDISK B	DK	104,97	+1,30
ORION A	FI •	21,5	+3,61
ORION B	FI •	20,8	+4,16
RHONE POULENC/RM	FR •	42,01	+0,02
ROCHE HOLDING	CH	16783,57	+1,52
ROCHE HOLDING G	CH	11480,42	+0,97
SANOFI /RM	FR •	157,7	+0,96
SCHERING AG	DE •	106,75	+0,80
SMITHKLINE BEEC	GB	10,85	+2,54
ZENECA GROUP	GB	44,46	-1,81
▶ DJ E STOXX PHA P		[illegible]	[illegible]

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	7,54	+2,44
BG	GB	5,30	-1,68
BP AMOCO	GB	15,06	-1,56
BURMAH CASTROL	GB	13,76	-0,11
CEPSA	ES •	31,14	-0,36
ELECTRAFINA	BE •	107,5	+0,47
ELF AQUITAINE /	FR •	128	+1,28
ENI	IT •	5,91	-1,01
ENTERPRISE OIL	GB	5,36	+0,28
F.OLSEN ENERGY	NO	7,30	-3,81
LASMO	GB	1,97	+3,13
OCEAN RIG	NO	0,81	-4,10
OMV AG	AT •	86,8	+5,02
PETROFINA SA BR	BE •	500,6	+0,60
PETROLEUM GEO-S	NO	13,77	-2,54
PRIMAGAZ /RM	FR •	79,7	-0,88
PROSAFE	NO	7,00	....
REPSOL	ES •	47,91	+0,44
ROYAL DUTCH CO	NL •	49,35	+0,92
SAGA PETROLEUM	NO	9,94	-1,78
SAIPEM	IT •	3,65	....
SHELL TRANSP &	GB	6,31	+1,44
SMEDVIG -A-	NO	10,30	....
TOTAL /RM	FR •	112,8	+1,53
▶ DJ E STOXX ENGY P		[illegible]	[illegible]

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
3I	GB	8,48	+0,83
ALMANIJ	BE •	64,90	....
ALPHA FINANCE	GR	23,80	....
AMVESCAP	GB	8,02	+4,20
BAIL INVEST /RM	FR •	124,5	+1,63
BPI-SGPS R	PT •	26,92	....
BRITISH LAND CO	GB	7,06	+0,38
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,69	+0,26
COBEPA	BE •	62,8	+0,97
CORP FIN ALBA	ES •	135,75	+2,45
CPR /RM	FR •	36,75	+2,08
CS GROUP N	CH	174,16	+0,91
EURAFRANCE /RM	FR •	446,1	-0,87
FONCIERE LYONNA	FR •	123,4	-0,32
GECINA /RM	FR •	104,6	+0,38
HAMMERSON	GB	6,25	+0,24
IMMEUBLES FRANC	FR •	16	....
KAPITAL HOLDING	DK	37,48	-1,75
LAND SECURITIES	GB	12,16	+0,74
LIBERTY INT.HDG	GB	6,48	-0,23
MEDIOBANCA	IT •	12,5	+1,63
MEDIOLANUM	IT •	8,3	+2,61
MEPC PLC	GB	6,62	+2,82
METROVACESA	ES •	23,37	+3,35
MEDIOLANUM	NL •	6,3	+2,61
PARIBAS	FR •	104,3	+0,87
PROVIDENT FIN	GB	14,68	+1,76
RODAMCO NV	NL •	21,45	+0,47
SCHRODERS PLC	GB	22,10	+2,85
SEFIMEG N /RM	FR •	60,0	+0,50
SIMCO N /RM	FR •	81,65	+0,06
SLOUGH ESTATES	GB	4,74	-0,31
SOPHIA /RM	FR •	35	+0,29
UNIBAIL /RM	FR •	118,8	+3,36
UNIM	IT •	0,49	+2,08
VALLEHERMOSO	ES •	10,05	+1,52
WOOLWICH PLC	GB	4,74	+2,12
▶ DJ E STOXX FINS P		[illegible]	[illegible]

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	6,91	+0,65
ASSOCIATE BRIT	GB	6,42	....
BASS	GB	12,74	+0,23
BRAU-UNION	AT •	47,08	+1,08
BONGRAIN /RM	FR •	350,2	+0,69
BRAU-UNION	AT •	46,12	+0,18
CADBURY SCHWEPP	GB	13,53	+0,22
CARLSBERG -B-	DK	37,01	-1,06
CARLSBERG AS -A	DK	37,01	-1,43
CHR. HANSEN HLD	DK	92,18	....
CULTOR -1-	FI •	17,66	-0,79
DANISCO	DK	42,07	+1,59
DANONE /RM	FR •	234,7	-0,09
DELTA DAIRY	GR	18,40	....
DIAGEO	GB	10,18	+1,04
ELAIS OLEAGINOU	GR	16,12	....
ERID.BEGH.SAY /	FR •	137,7	+2,76
GREENCORE GROUP	GB	3,12	....
HEINEKEN	NL •	46,85	-0,64
HELLENIC BOTTLI	GR	26,00	....
HELLENIC SUGAR	GR	7,50	....
HUHTAMAKI I VZ	FI •	32,7	-0,91
KERRY GRP-A-	GB	12,26	....
MONTEDISON	IT •	0,97	+2,11
NESTLE N	CH	1677,10	+0,40
PARMALAT	IT •	1,32	+2,34
PERNOD RICARD /	FR •	57,45	-1,79
RAISIO GRP K	FI •	9	+11,09
RAISIO GRP V	FI •	9,1	+5,94
RIEBER & SON -B	NO	6,47	....
TATE & LYLE	GB	6,03	-4,27
UNICER R	PT •	19,05	....
UNIGATE PLC	GB	6,02	-0,25
UNILEVER	NL •	64,5	-1,15
UNILEVER	GB	8,50	+1,42
▶ DJ E STOXX F & BV P		[illegible]	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	11,76	+0,97
ABB AB -B-	SE	11,76	+0,97
ABB BADEN	CH	1248,24	+1,53
ADECCO CHESEREX	CH	458,04	-2,97
ALSTOM	FR •	28,04	+1,52
ALUSUISSE LON G	CH	1013,99	+0,12
ASSOC BR PORTS	GB	4,07	-0,36
ATLAS COPCO -A-	SE	25,04	+0,28
ATLAS COPCO -B-	SE	24,76	+0,80
ATTICA ENTR SA	GR	7,47	....
BAA	GB	10,28	+0,16
BBA GROUP PLC	GB	6,34	+0,71
BERGESEN	NO	12,80	....
BONHEUR	NO	20,58	....
CMB	BE •	36,6	-1,36
CMG	GB	25,34	+0,95
COOKSON GROUP P	GB	2,18	+2,10
DAMPSKIBS -A-	DK	6028,72	+2,04
DAMPSKIBS -B-	DK	7267,05	+4,85
DAMSKIBS SVEND	DK	10166,41	+3,42
DELTA PLC	GB	2,13	+1,42
DET SONDENFJ NO	NO	5,97	-4,78
ELECTROCOMPONEN	GB	6,84	+3,33
EQUANT NV	DE •	71	-1,39
FINNLINES	FI •	27,8	+3,16
FKI	GB	2,28	-2,85
FLS IND.B	DK	18,17	....
FLUGHAFEN WIEN	AT •	38,95	+0,10
GKN	GB	14,31	+1,16
GLYNWED INTL PL	GB	2,83	-1,04
HALKOR	GR	8,23	....
HAYS	GB	8,95	+3,12
HEIDELBERGER DR	DE •	50,6	+1,20
HELLAS CAN SA P	GR	19,38	....
IFIL	IT •	3,85	+1,11
IMI PLC	GB	3,76	-2,70
ISS INTL SERV-B	DK	60,42	+0,45
KOEBENHAVN LUFT	DK	98,84	....
KON.NEDLLOYD	NL •	20,85	-1,41
KONE B	FI •	108	+2,88
LAHMEYER	DE •	47	....
LEGRAND /RM	FR •	191,6	-0,26
LEIF HOEGH	NO	10,54	....
LINDE AG	DE •	507	+0,94
MAN AG	DE •	28,6	+1,92
MANNESMANN AG	DE •	128,3	+4,37
METALLGESELLSCH	DE •	18	+1,12
METRA A	FI •	20,3	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,21	+3,37
NFC	GB	2,04	....
NKT HOLDING	DK	60,31	+1,96
OCEAN GROUP	GB	14,08	-0,21
PENINS.ORIENT.S	GB	13,36	-0,33
PREMIER FARNELL	GB	3,07	-1,94
RAILTRACK	GB	20,22	-0,81
RANDSTAD HOLDIN	NL •	42,15	+1,08
RATIN -A-	DK	162,84	....
RATIN -B-	DK	169,82	+1,21
RAUMA OY	FI •	10,75	....
RENTOKIL INITIA	GB	3,88	+2,87
REXAM	GB	3,01	-1,46
REXEL /RM	FR •	79,6	+2,88
RHI AG	AT •	25	-0,40
RIETER HLDG N	CH	462,29	-0,95
SANDVIK -A-	SE	19,42	+3,29
SANDVIK -B-	SE	19,42	+2,99
SAURER ARBON N	CH	406,08	+0,54
SCANIA AB -A-	SE	24,60	+0,88
SCANIA AB -B-	SE	25,10	+0,88
SCHINDLER HOLD	CH	1442,89	+0,17
SCHINDLER HOLD	CH	1503,01	-3,23
SCHNEIDER /RM	FR •	50,5	+0,50
SEAT-PAGINE GIA	IT •	1,09	+1,87
SECURICOR	GB	8,72	+3,17
SECURITAS -B-	SE	14,91	+2,32
SGS GENEVA BR	CH	704,08	+0,43
SHANKS & MCEWAN	GB	3,75	-0,40
SIDEL /RM	FR •	73	+0,69
BTR SIEBE	GB	4,22	+1,80
SITA /RM	FR •	204,8	-0,54
SKF -A-	SE	12,72	+0,89
SKF -B-	SE	19,20	....
SOPHUS BEREND -	DK	26,51	+0,51
SOPHUS BERENDS	DK	26,51	....
STORK NV	NL •	18,25	+0,27
SULZER FRAT.SA1	CH	605,57	+0,58
SVEDALA	SE	16,15	+0,70
SVENDBORG -A-	DK	[illegible]	....
T.I.GROUP PLC	GB	5,95	+2,56
TOMRA SYSTEMS	NO	22,00	+1,74
UNITOR	NO	8,50	....
VA TECHNOLOGIE	AT •	80,4	+1,51
VALMET	FI •	9,9	-7,04
▶ DJ E STOXX IND GO P		[illegible]	[illegible]

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGF /RM	FR •	50,35	-0,10
ALLEANZA ASS	IT •	11,35	+0,60
ALLIANZ AG	DE •	286,7	+1,55
ALLIED ZURICH	GB	10,34	+0,00
ASPIS PRONIA GE	GR	13,77	....
AXA /RM	FR •	122,6	+1,20
CGU	GB	14,41	+3,54
CNP ASSURANCES	FR •	30,09	-1,47
CORP.MAPFRE REG	ES •	18,55	+1,09
ERGO VERSICHERU	DE •	115,5	-4,56
ETHNIKI GEN INS	GR	42,41	....
FONDIARIA ASS	IT •	5,30	+0,00
FORSIKRING CODA	DK	104,97	....
FORTIS AMEV NV	NL •	....	....
GENERALI ASS	IT •	37,7	+1,34
GENERALI HLD VI	AT •	166	+0,61
INA	IT •	2,72	-0,37
IRISH LIFE	GB	9,35	....
LEGAL & GENERAL	GB	10,74	+1,41
MUENCH RUECKVER	DE •	186	+1,09
NORWICH UNION	GB	6,57	+1,38
POHJOLA GRP.B	FI •	48,8	+0,61
PRUDENTIAL CORP	GB	12,16	+0,49
RAS	IT •	9,6	+1,29
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,97	-0,17
SAMPO -A-	FI •	30,5	+0,32
SWISS RE N	CH	2079,16	+1,22
SEGUROS MUNDIAL	PT •	28,80	....
SKANDIA FOERSAE	SE	18,12	+1,90
STOREBRAND	NO	6,77	-0,00
SWISS LIFE BR	CH	589,30	-1,16
TOPDANMARK AS	DK	169,68	-0,77
TRYG-BALTICA	DK	25,07	-1,03
ZURICH ALLIED N	CH	563,34	+1,57
▶ DJ E STOXX INSU P		[illegible]	[illegible]

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	8,13	+2,06
CANAL PLUS /RM	FR •	266,5	+4,06
CARLTON COMMUNI	GB	9,34	+1,14
ELSEVIER	NL •	14,06	....
HAVAS ADVERTISI	FR •	177,7	+0,57
INDEPENDENT NEW	IR •	4,36	+0,21
LAGARDERE SCA N	FR •	30,15	+0,50
MEDIASET	IT •	8,02	+0,06
PEARSON	GB	21,11	+0,26
REED INTERNATIO	GB	8,02	+1,00
REUTERS GROUP	GB	14,22	+2,89
SCHIBSTED	NO	11,50	+0,00
TELEWEST COMM.	GB	4,30	+5,52
TF1	FR •	274,6	+3,01
UNITED NEWS & M	GB	8,96	+3,09
WOLTERS KLUWER	NL •	171	+1,89
WPP GROUP	GB	8,08	+1,50
▶ DJ E STOXX MEDIA P		[illegible]	[illegible]

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AHOLD	NL •	35,75	+0,99
ASDA GROUP PLC	GB	2,27	+0,66
ATHENS MEDICAL	GR	17,17	....
AUSTRIA TABAK	AT •	56	+1,10
BEIERSDORF AG	DE •	60	....
BIC /RM	FR •	46,40	+0,00
BRIT AMER TOBAC	GB	7,80	+2,15
CASINO GP /RM	FR •	95	+2,22
CFR UNITS -A-	CH	1803,01	....
CPT MODELO	PT •	372	....
DELHAIZE	BE •	85,7	+0,53
ESSILOR INTL /R	FR •	317,2	+0,00
ETS COLRUYT	BE •	644	+2,87
FOTRIS	[illegible]	2,16	-2,08
GIB	BE •	35,4	-0,73
GOODYS	GR	29,15	....
IMPERIAL TOBACC	GB	9,67	+0,31
KESKO OY	FI •	14,05	+0,70
L'OREAL /RM	FR •	601	-0,66
MODELO CONTINEN	PT •	16,80	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13,46	....
PROMODES /RM	FR •	575	+0,28
RECKITT & COLMA	GB	10,16	+0,74
SAFEWAY	GB	3,80	+5,64
SAINSBURY J. PL	GB	5,74	+0,52
SEITA /RM	FR •	60	-0,66
SMITH & NEPHEW	GB	2,42	+4,52
STAGECOACH HLDG	GB	3,34	....
TABACALERA REG	ES •	18,82	+0,27
TAMRO	FI •	3,65	-1,25
TESCO PLC	GB	2,51	+1,20
TNT POST GROUP	NL •	26,05	+0,18
▶ DJ E STOXX CYC NC P		[illegible]	[illegible]

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	3,16	+0,96
BOOTS CO PLC	GB	12,61	-2,45
CARREFOUR /RM	FR •	728	+1,68
CASTO.DUBOIS /R	FR •	255	+1,98
CENTROS COMER P	ES •	19,02	+2,20
CONTINENTE	PT •	26,7	-0,29
DIXONS GROUP PL	GB	20,67	+6,06
GEHE AG	DE •	44,1	+4,06
GREAT UNIV STOR	GB	10,63	+2,67
GUILBERT /RM	FR •	130,4	+0,21
HENNES & MAURIT	SE	71,58	+1,27
JERONIMO MARTIN	PT •	39,46	....
KARSTADT AG	DE •	383,5	+0,15
KINGFISHER	GB	11,57	+2,45
MARKS & SPENCER	GB	6,21	+3,48
METRO	DE •	58,05	+1,84
NEXT PLC	GB	11,10	+6,23
PINAULT PRINT./	FR •	161,6	-0,07
RINASCENTE	IT •	7,45	+2,05
STOCKMANN A	FI •	18,75	-1,20
VALORA HLDG N	CH	212,69	....
W.H SMITH GRP	GB	10,52	+1,78
WOLSELEY PLC	GB	5,79	-2,15
▶ DJ E STOXX RETL P		[illegible]	[illegible]

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR •	111	+1,83
ALTEC SA REG.	GR	11,86	....
ASK PROXIMA	NO	5,83	+2,17
BAAN COMPANY	NL •	12	....
BARCO	BE •	166,5	+3,08
BOWTHORPE	GB	6,32	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,48	+3,33
BRITISH BIOTECH	GB	0,45	....
CAP GEMINI /RM	FR •	156	+2,30
COLOPLAST B	DK	97,57	....
COLT TELECOM NE	GB	17,78	+3,21
DASSAULT SYST./	FR •	36,78	+2,14
ERICSSON A	SE	24,64	+1,40
FINMECCANICA	IT •	0,94	+3,30
FRESENIUS MED C	DE •	54,8	+0,92
GAMBRO -A-	SE	8,54	....
GAMBRO -B-	SE	8,65	-0,83
GETRONICS	NL •	35,95	+0,59
GN GREAT NORDIC	DK	29,61	-2,22
INSTRUMENTARIUM	FI •	50	....
INTRACOM N	GR	62,02	....
KON.PHILIPS EL	NL •	75,8	+0,53
MERKANTILDATA	NO	8,44	+1,44
MISYS	GB	9,16	+0,56
NERA ASA	NO	1,95	-0,64
NETCOM ASA	NO	28,74	-2,04
NOKIA -A-	FI •	152,35	+2,20
NOKIA -K-	FI •	162	+2,01
NYCOMED AMERSHA	GB	7,91	....
OCE	NL •	34,55	+5,59
OLIVETTI	IT •	2,58	+2,51
RACAL ELECT GDN	GB	6,13	+0,06
RADIOMETER -B-	DK	43,08	....
ROLLS ROYCE	GB	3,62	-0,75
SAGEM	FR •	600	-0,50
SAP AG	DE •	254	-1,93
SAP VZ	DE •	288	-2,70
SEMA GROUP	GB	10,06	+1,32
SIEMENS AG	DE •	60	-1,64
SIRTI	IT •	5,37	-0,55
SMITHS IND PLC	GB	13,55	+2,60
STMICROELEC SIC	FR •	98,3	+4,79
TANDBERG DATA A	NO	4,40	+2,46
THOMSON CSF /RM	FR •	30,6	+2,68
WILLIAM DEMANT	DK	60,56	+1,12
ZODIAC /RM	FR •	185,1	+0,05
▶ DJ E STOXX TECH P		[illegible]	[illegible]

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	11,22	....
BRITISH ENERGY	GB	8,00	+0,51
CENTRICA	GB	1,67	-0,88
EDISON	IT •	8,8	+2,21
ELECTRABEL	BE •	339,6	+1,65
ELECTRIC PORTUG	PT •	18,6	....
ENDESA	ES •	23,73	+1,80
EVN	AT •	129	-0,23
GAS NATURAL SDG	ES •	85,95	+0,53
HAFSLUND -A-	NO	5,84	....
HAFSLUND -B-	NO	3,66	....
IBERDROLA	ES •	14,76	+0,61
ITALGAS	IT •	4,55	+2,71
NATIONAL GRID G	GB	7,07	+2,82
NATIONAL POWER	GB	7,91	+3,39
OESTERR ELEKTR	AT •	140,8	+0,03
POWERGEN	GB	10,91	+1,02
SCOT POWER	GB	8,01	+1,13
SEVERN TRENT	GB	12,73	+0,71
SUEZ LYON EAUX	FR •	177	+1,78
SYDKRAFT -A-	SE	25,21	....
SYDKRAFT -C-	SE	17	....
THAMES WATER	GB	14,01	+0,11
TRACTEBEL	BE •	146,6	+0,41
UNION EL.-FENOS	ES •	13,08	+0,94
UNITED UTILITIE	GB	11,81	+0,84
VIAG	DE •	492	-0,20
VIVENDI /RM	FR •	232,4	+0,82
▶ DJ E STOXX PO SUP P		[illegible]	[illegible]

06/04 12 h 45

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. veille
AIRSPRAY NV	25,1	-0,59
ANTONOV	0,68	+4,62
C/TAC	12,15	-1,22
CARDIO CONTROL	4,8	....
CSS	14,5	+2,47
HITT NV	6,80	+1,60
INNOCONCEPTS NV	19,8	-1,02
NEDGRAPHICS HLD	15,5	+0,27
POLYDOC	2,1	-4,55
PROLOGIC MANAGEM	6,5	....
RING ROSA	6,5	-2,66
RING ROSA WT	0,50	....
UCC HOLDING NV	18,1	-0,76

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. veille
ENVIPCO HLD CT	2,27	....
EUROFIN BELGIUM	31,5	-0,80
INTERNOC HLD	4,25	+2,41
INTL BRACHYTHER	12,5	+0,81
LINK SOFTWARE B	10,7	-2,73
PAYTON PLANAR	2,40	....
SYNERGIA	8,2	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. veille
1 & 1 AG & CO.KGAA	116	+1,75
AIXTRON	165	+0,62
AUGUSTA BETEILIGUN	63,2	+1,12
BB BIOTECH ZT-D	80	-2,02
BB MEDTECH ZT-D	18,3	-0,54
BERTRANDT AG	80	+1,60
BETA SYSTEMS SOFTW	17,2	-1,71
CE COMPUTER EQUIPM	158	-0,95
CE CONSUMER ELECTR	298	+1,37
CENIT SYSTEMHAUS	47	+3,30
DRILLISCH	130	-0,76
EDEL MUSIC E 98	205	+0,92
ELSA	67,5	+3,85
EM.TV & MERCHANDI	665	+1,98
EUROMICRON	26	....
GRAPHISOFT NV	18,6	-4,67
HOEFT & WESSEL	150	....
HUNZINGER INFORMAT	20	....
INFOMATEC	246	-2,38
INTERSHOP COMMUNIC	175	-1,71
KINOWELT MEDIEN	167	-0,59
LHS GROUP	42,3	-1,07
LINTEC COMPUTER	130	-2,99
LOESCH UMWELTSCHUT	9,7	-8,16
MENSCH UND MASCHIN	40	-1,23
MOBILCOM	227,5	-3,04
MUEHL PRODUCT & SE	17,5	+1,45
MUEHLBAUER HOLDING	67,5	-1,88
PFEIFFER VACU TECH	38,2	-0,78
PLENUM	11	-4,47
PSI	67,9	-1,59
QIAGEN NV	64,5	-3,00
REFUGIUM HOLDING A	34,21	-1,13
SACHSENRING AUTO	15,5	-2,96
SALTUS TECHNOLOGY	20,81	-0,95
SCM MICROSYSTEMS	55,5	+7,81
SER SYSTEME	241	-1,13
SERO ENTSORGUNG	7,75	-3,24

★ **CODES PAYS ZONE EURO**

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

هكذا من الأصل

VALEURS FRANÇAISES

● Le titre **Alcatel** progressait légèrement de 0,90 %, à 110 euros, mardi 6 avril à l'ouverture. La veille, alors que le marché était fermé pour cause de week-end pascal, Alcatel a annoncé avoir finalisé avec succès son OPA sur Xylan Corporation, une société californienne spécialisée dans les réseaux de données d'entreprises.

● Le titre **Axa** grimpait de 1,19 % à 126,6 euros mardi, sous l'effet de spéculations concernant un éventuel désinvestissement par l'un des premiers assureurs européens de ses cinq sociétés de gestion immobilières.

● La valeur **Elf** gagnait 0,90 %, à 122,6 euros, mardi matin. En partenariat avec le canadien **Bow Valley**, le groupe pétrolier français se renforce en Iran. Il vient de signer un contrat de 300 millions de dollars (280 millions d'euros) pour développer et mettre en service un gisement pétrolier offshore à Balal.

● L'action **Selta** a gagné 1,07 %, à 61 euros, mardi à l'ouverture, après que le groupe eut confirmé la fermeture d'une usine (à Tonneins) et de deux directions régionales de distribution.

● L'action **Sommer Allibert** perdait 2,09 %, à 25,5 euros, mardi lors des premiers échanges. Le groupe de plasturgie a annoncé une baisse de 13 % de son résultat net en 1998 à 41,9 millions d'euros (275 millions de francs) et prévoit un premier semestre 1999 *« difficile »*.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 6 AVRIL — Cours relevés à 12 h 31

Liquidation : 23 avril

France ▶	Précédent en Euros	Cours en Euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	150	149,50	980,66	− 0,33	....
CR.LYONNAIS(TP)	142,20	142,10	932,11	− 0,07	8,10
RENAULT (T.P.)	411,50	413,50	2712,38	+ 0,48	15,15
SAINT GOBAIN(T.P	181,50	180,05	1180,06	− 0,80	9,77
THOMSON S.A (T.P	146	146	957,70	....	8,11
ACCOR	229,40	228,30	1497,55	− 0,47	3,51
AGF	50,40	50,60	331,91	+ 0,39	0,76
AIR FRANCE GPE N	15,59	15,60	102,33	+ 0,25	2,74
AIR LIQUIDE	140,90	141	924,90	+ 0,07	2,36
ALCATEL	109	111,20	729,42	+ 2,01	1,75
ALSTOM	27,62	28,04	183,93	+ 1,52	....
ALTRAN TECHNO. ♦	248,40	241	1580,85	− 2,97	0,63
ATOS CA	85	87,55	574,29	+ 3	....
AXA	125,30	127,80	838,31	+ 1,99	1,37
BAIL INVESTIS	122,50	126	826,51	+ 2,85	9,80
BAZAR HOT. VILLE	96,20	98,80	648,09	+ 2,70	2,59
BERTRAND FAURE	53,25	55,20	362,09	+ 3,66	0,61

International ▶	Précédent en Euros	Cours en Euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	110,90	116,60	764,85	+ 5,32	0,16
A.T.T. ♯	75,95	72,85	477,86	− 4,08	0,26
BARRICK GOLD ♯	16	15,61	102,39	− 2,43	0,06
CROWN CORK ORD.♯	26,40	27,40	179,73	+ 3,78	0,19
DE BEERS ♯	18,34	18,29	119,97	− 0,27	0,10
DU PONT NEMOURS	54,90	55,25	362,42	+ 0,63	0,26
FORD MOTOR ♯	52,50	54,05	354,54	+ 2,95	0,34
GENERAL ELECT. ♯	104	106,40	697,94	+ 2,30	0,27
GENERAL MOTORS ♯	82,05	81,25	532,97	− 0,97	0,37
HITACHI ♯	7,19	7,20	47,23	+ 0,13	0,03
I.B.M ♯	162,50	171,70	1126,28	+ 5,66	0,17
ITO YOKADO ♯	62,90	62,06	407,02	− 1,35	0,09
MATSUSHITA ♯	17,91	18,40	120,70	+ 2,73	0,03
MC DONALD'S ♯	41,51	42,99	282	+ 3,31	0,04
MERCK AND CO ♯	74,05	73,50	482,13	− 0,74	0,21
MITSUBISHI CORP.	8,20	8,31	41,39	+ 1,77	0,02
MOBIL CORPORAT.♯	81,10	83,95	550,68	+ 3,51	0,43
MORGAN J.P. ♯	109	117,20	768,78	+ 7,52	0,77
NIPP. MEATPACKER	12,79	12,79	83,90	....	0,09
PHILIP MORRIS ♯	32,50	33	216,47	+ 1,53	0,34
PROCTER GAMBLE	91,25	94	616,60	+ 3,01	0,21
SEGA ENTERPRISES	16,54	17,60	115,45	+ 6,40	0,08
SCHLUMBERGER ♯	54,80	54,40	356,84	− 0,72	0,17
SONY CORP. ♯	87,90	89,20	585,11	+ 1,47	0,13

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; ♯ contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 6 AVRIL

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

SECOND MARCHÉ

MARDI 6 AVRIL

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

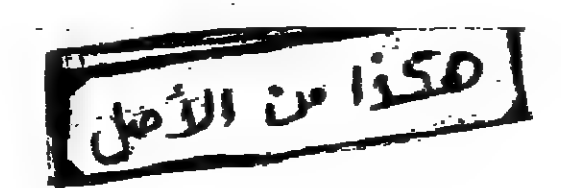
SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 1er avril

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.



SCIENCES Causée par la fatigue, renforcée par l'absorption d'alcool ou de drogue, l'hypovigilance constitue une des principales causes des accidents mortels. ● AU CENTRE D'ÉTUDE de physiologie appliquée de Strasbourg, des chercheurs ont mis au point des instruments perfectionnés afin d'en traquer les manifestations les plus intimes. ● CHAQUE INDIVIDU semble, cependant, réagir différemment, compliquant la standardisation des systèmes que certains constructeurs tentent de mettre au point pour améliorer la sécurité des automobiles et des poids lourds. ● LES RECHERCHES menées dans le cadre d'un programme européen s'efforcent donc de caractériser la façon de conduire de chaque individu. L'ordinateur de la voiture comparera en permanence la conduite réelle avec celle qu'il a mémorisée, tout en intégrant les informations fournies également par l'infrastructure routière.

Physiologistes et ingénieurs s'allient pour rendre la voiture plus sûre

Au volant de simulateurs, des conducteurs bardés de capteurs et surveillés par des caméras vidéo sont mis dans les conditions d'un long trajet sur autoroute. Objectif de ces recherches : traquer les signes de l'hypovigilance, première cause d'accidents mortels

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Conduite de nuit. La Peugeot 605 est garée sur un parking autoroutier. Un tour de clé et le moteur ronfle. Pas de frein à main sur ce véhicule, il suffit d'enclencher les vitesses et d'accélérer pour s'engager sur la bretelle d'accès. Un coup d'œil réflexe au rétroviseur détruit alors l'illusion naissante : le reflet dévoile la salle de laboratoire climatisée dans laquelle est installé le simulateur. Nous sommes, en fait, au Centre d'étude de physiologie appliquée de Strasbourg, au volant du Pavcas, ou poste d'analyse de la vigilance en conduite automobile simulée.

L'engin sert à étudier les phénomènes d'endormissement. *« C'est le seul simulateur mobile pour l'automobile, et l'un des rares au monde à avoir été utilisé pour étudier le comportement du conducteur »*, indique Alain Muzet, le directeur du centre. Ce prototype, construit par le Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) de Toulouse, est constitué d'une demi-voiture posée sur trois plates-formes dotées d'actionneurs hydrauliques, qui transmettent au véhicule tous les mouvements correspondant à la trajectoire empruntée par le conducteur. Le réalisme est poussé jusqu'à reproduire les « bruits aéroliques », le sifflement du vent sur l'habitacle.

Les commandes – volant, accélérateur, vitesses – sont asservies à un calculateur qui dessine en temps réel un décor virtuel. Projetée sur grand écran, la scène est extrêmement réaliste, qu'elle soit nocturne, diurne, ou qu'elle reproduise un temps de brouillard. *« Nous disposons de deux circuits de 50 kilomètres de long, tous deux sur autoroute*, précise Alain Muzet. *L'un est très monotone et l'autre truffé de montées et descentes, de portions avec travaux, de véhicules à dépasser ou à éviter. »*

ENREGISTREMENTS SPECTACULAIRES

Mais cet instrument étonnant – il est recommandé de ne pas piloter à jeun, pour éviter la nausée – ne serait qu'un jeu d'arcade amélioré (il a coûté 17 millions de francs, soit 2,6 millions d'euros) s'il n'était doté d'une série de caméras vidéo et de capteurs. Ceux-ci sont chargés de scruter le comportement du conducteur – regard, pression sur le volant et les pédales –, y compris les paramètres physiologiques tels qu'électroencéphalogramme, fréquence cardiaque, voire température rectale. Le tout trente fois par seconde.

Ces enregistrements se révèlent spectaculaires. Une séquence montre une jeune femme une main sur le volant, l'autre jouant machinalement avec son collier, un signe que l'endormissement menace. *« Il est 6 h 14 du matin et elle a été réveillée trois heures plus tôt »*, précise le chercheur. Son regard se met à divaguer, elle ferme les paupières pendant des périodes de plus en plus longues.

Soudain, elle écarquille les yeux et donne un grand coup de volant correctif, avant de s'essuyer le front en signe de soulagement. Une autre conductrice a les yeux grand ouverts, tout paraît normal. Mais elle roule sur la bande d'arrêt d'urgence sur plusieurs centaines de mètres ! Il est 15 h 48, ce jeune conducteur trace sa route, les yeux clos pendant des « éclipses » de quelques secondes. *« D'autres se réveillent carrément en rase campagne »*, précise Alain Muzet.

Ce phénomène d'hypovigilance, voire d'endormissement, est extrêmement répandu en situation de conduite. La fondation américaine pour la sécurité routière a montré qu'elle était la première cause des accidents mortels (25 % des cas aux Etats-Unis) et que la fatigue est responsable de près de 41 % des accidents de poids lourds, rapporte la revue *Travail et sécurité* (mars 1997).

En France, selon l'Association des sociétés françaises d'autoroutes, un accident mortel sur trois serait dû à l'hypovigilance. Le simulateur confirme ces données brutes.

Le slogan *« Toutes les deux heures, la pause s'impose »* est donc bienvenu. *« Mais elle peut s'imposer plus tôt, selon les circonstances et les personnes »*, prévient Alain Muzet, qui présente une série de mesures montrant clairement que, sur deux heures de conduite, certains cumulent quelques minutes d'absence, par tranches de trois à cinq secondes, voire plus. Ces résultats concordent avec les observations en grandeur réelle effectuées par Alex Coblentz, du laboratoire d'anthropométrie de la faculté de médecine de Paris.

Les sujets jeunes sont particulièrement exposés. *« Bon nombre de ceux qui rentrent d'une boîte de nuit peuvent en être victimes »*, assure le chercheur. Evidemment, vitesse et alcool, mais aussi une musique assourdissante, renforcent le phénomène. Celui-ci survient aussi après une bonne nuit de sommeil, notamment après le repas de midi. Les mécanismes en jeu restent mal connus. Le simulateur Pavcas permet aussi de tester l'influence de certains médicaments sur la conduite. Récemment, il a été utilisé pour vérifier l'efficacité des traitements contre l'apnée du sommeil, une affection qui se traduit par une somnolence accrue durant la journée. L'objectif ultime est de prévenir l'hypovigilance ou, pour le moins, d'alerter le conducteur. *« Nous avons travaillé sur la partie diagnostic, qui vise à déterminer le moment où la conduite se dégrade »*, explique Alain Muzet.

Mais chaque individu a sa propre « signature », ce qui complique la standardisation des systèmes d'avertissement. Certaines ondes électroencéphalographiques offrent un signal d'alerte indubitable, mais on imagine mal l'implantation d'un réseau d'électrodes sur le scalp de chaque père de famille partant en week-end. Une petite sieste sur l'aire de repos reste encore la solution la plus indiquée.

Hervé Morin

BERNARD FLORETANRS

Le poste d'analyse de la vigilance en conduite automobile simulée (Pavcas) du centre d'étude de physiologie appliquée du CNRS à Strasbourg permet d'étudier le comportement du conducteur durant des trajets autoroutiers. Le simulateur comprend une carcasse de Peugeot 605 dont les commandes sont asservies à un calculateur capable à la fois de faire défiler sur écran un paysage de synthèse réaliste et d'imprimer au véhicule les mouvements correspondants, via des vérins hydrauliques.

Mesurer la « qualité des ambiances »

Le Centre d'étude de physiologie appliquée de Strasbourg dispose également d'une installation destinée à l'étude des réactions de l'être humain placé dans différentes situations climatiques : une chambre dans laquelle la température du sol, du plafond et des parois (de 5 à 70 °C) ainsi que l'hygrométrie et la vitesse de l'air (0,2 à 1,2 m/s) sont strictement contrôlées. Des capteurs mesurent les réactions physiologiques (perte de masse, débit sanguin, sueur...) du sujet qui, de plus, doit décrire ses sensations. Le laboratoire fait également appel à un « mannequin calorimétrique » doté de 36 points de mesure, identique à ceux qu'utilisent les constructeurs automobiles. Il s'agit ainsi de créer un modèle informatique capable de traduire fidèlement les impressions subjectives en valeurs plus objectives et donc exploitables par les concepteurs de climatisation. Outre l'automobile, ces études intéressent tous les secteurs soucieux de « qualité des ambiances », du bâtiment à l'habillement.

L'automobiliste du futur pilotera sous haute surveillance électronique

Les systèmes de sécurité surveilleront à la fois les variations dans son style de conduite et l'infrastructure routière.

LES ACCIDENTS de la route résultent souvent d'une défaillance des conducteurs. Plusieurs laboratoires de recherche développent des outils d'analyse du comportement de l'automobiliste visant à détecter les anomalies révélatrices d'une conduite dangereuse. La principale difficulté réside dans l'obtention d'un système à la fois économique et fiable à près de 100 %.

Deux voies de recherche se dessinent. L'une s'attache à l'analyse directe des conducteurs, l'autre à l'instrumentation des automobiles elles-mêmes. Dans le premier cas, il s'agit d'observer le comportement de l'automobilisme afin de détecter l'hypovigilance, les effets de la fatigue, de la peur, de la nervosité, de l'alcool ou du cannabis. *« L'objectif est de rassembler un faisceau d'informations, de les analyser et de déclencher une alarme ou une réaction du véhicule qui peut aller jusqu'à l'arrêt automatique d'urgence »*, explique Alain Muzet, directeur du Centre d'étude de physiologie appliquée de Strasbourg, qui travaille sur le sujet.

L'endormissement au volant est la quatrième cause d'accident mortel pour les automobilistes et la seconde pour les chauffeurs de poids lourds. Renault s'est donc associé à l'équipe de Bruno Steux, du centre de robotique de l'Ecole des mines de Paris, pour la mise au point d'un dispositif d'analyse du clignement des yeux destiné à la conduite de poids lourds. Après trois années de développement, le prototype donne aujourd'hui des résulats satisfaisants pour les ingénieurs. Il comporte une caméra qui scrute le visage du chauffeur. L'ordinateur auquel elle est reliée localise en permanence la tête du conducteur, suit chacun de ses mouvements et, en analysant l'image, détecte et mesure les clignements des deux yeux. 91 % des accidents dus à l'endormissement ayant lieu de nuit pour les poids lourds (67 % pour les voitures particulières), l'Ecole des mines s'est orientée vers un dispositif capable de fonctionner de nuit grâce à l'utilisation d'un éclairage infrarouge.

Si la durée de fermeture des paupières augmente, l'ordinateur peut soupçonner que le conducteur risque d'être victime de somnolence. Toute la difficulté, pour une utilisation effective de ce système, réside dans l'établissement d'une corrélation précise entre la mesure des durées de clignement et l'état réel d'hypovigilance du conducteur. La durée « normale » de fermeture des paupières varie de 0,1 à 0,3 seconde. A partir de quel seuil d'augmentation de cette valeur peut-on estimer que l'individu entre dans un état d'endormissement dangereux ? *« Le problème, c'est que, justement, on ne sait pas*, répond Alain Muzet. *Tout rallongement est, bien entendu, suspect, et l'on pourrait considérer qu'une fermeture des paupières pendant une demi-seconde est anormale. Mais le problème se complique par le fait que les clignements plus longs se produisent de façon sporadique. »* L'évolution non linéaire du phénomène rend donc le diagnostic délicat. Les choses se compliquent encore quand on sait que l'absence d'un tel allongement *« ne veut pas dire que l'individu n'est pas en état d'hypovigilance »*, souligne Alain Muzet.

> « La réaction est favorable si les mesures restent extérieures au conducteur et si elles ne présentent aucune des caractéristiques des mouchards »

L'instrumentation du conducteur n'est peut-être donc pas la bonne solution. Les recherches menées dans le cadre du programme européen Save (*system for effective assessment of driver state and vehicule control in emergency situations*) tentent donc, plutôt, de caractériser la façon de conduire de chaque personne au volant. Ensuite, grâce aux différents capteurs installés dans la voiture, l'ordinateur compare en permanence la conduite réelle avec celle qu'il a mémorisée. Le diagnostic s'appuie ainsi sur la combinaison des critères liés aux habitudes de conduite du chauffeur avec les règles, plus universelles, de la sécurité. Certains conducteurs freinent presque en même temps que le véhicule qui les précède. D'autres attendent avant de réduire leur vitesse. D'une part, l'ordinateur mémorise ce « style » de conduite ; de l'autre, il n'oublie jamais la sécurité : rouler à 130 km/h moins de 10 mètres derrière une autre voiture est, dans tous les cas, dangereux.

Lorsque ces recherches auront abouti, la conduite automobile risque de ne plus ressembler beaucoup à celle que nous connaissons aujourd'hui. D'autant que les informations collectées par l'ordinateur proviendront également de l'infrastructure. Chaque virage dangereux, par exemple, émettra un signal qui préviendra le conducteur, mais qui sera également pris en compte par l'ordinateur pour adapter les limites de comportement autorisées.

Reste à savoir comment les conducteurs réagiront à cette surveillance de tous les instants. Accepteront-ils de sacrifier leur liberté sur l'autel de la sécurité ? Alain Muzet estime que *« la réaction est favorable si les mesures restent extérieures au conducteur et si elles ne présentent aucune des caractéristiques des mouchards pouvant être interprétées comme un piégeage de la voiture »*.

Michel Alberganti

La gestion et le manque de coordination freinent l'activité des chercheurs

Un rapport prône une déconcentration et une simplification de l'administration des organismes

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie rend public un rapport sur la gestion de la recherche française. Le constat est sévère. Les responsables de laboratoires sont accaparés par les tâches administratives, les établissements cultivent leurs particularismes. Les recommandations des auteurs de ce document seront discutées par les chercheurs pour servir de base à des réformes

COURTELINESQUE ! C'est un tableau sans concession que brosse, de l'administration de la recherche en France, un rapport établi par Marc Goujon, ingénieur de recherche au CNRS, directeur de l'établissement public du musée du quai Branly, et Gérard Chastagnaret, professeur d'histoire contemporaine, directeur de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. Pour cette étude commandée par le ministre de la recherche, Claude Allègre, les deux auteurs ont interrogé un panel de représentants du milieu scientifique : présidents, directeurs et secrétaires généraux d'organismes, responsables syndicaux, directeurs de laboratoires, chercheurs de base.

Des situations contrastées

Le tableau d'une recherche gagnée par la bureaucratie est relativisé par les données fournies dans les annexes du rapport. La situation est très contrastée en fonction des organismes. Le principal d'entre eux, le CNRS, occupe à des tâches de gestion (direction générale, ressources humaines, finances, informatique, logistique, documentation, communication...) 8,5 % de ses effectifs et 7,6 % de ses crédits de fonctionnement, chiffres que pourraient lui envier certaines entreprises. A l'inverse, 35 % des effectifs et 18 % des moyens de l'Institut de la recherche en informatique et en automatique (Inria) sont affectés à la gestion, qui pèse également très lourd au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), avec 29 % des effectifs et 20 % du budget de fonctionnement.

Leurs conclusions sont sévères. Premier constat : une dérive vers des tâches très éloignées de la recherche. *« Les chercheurs pensent que le métier qu'ils avaient choisi cède de plus en plus la place à celui de gestionnaire, pour lequel ils n'ont d'autre formation que celle acquise sur le terrain. »* Et cela se fait *« sans que ce travail de gestion ait toujours une utilité bien définie »*. Ils citent comme exemple les rapports de promotion de carrière : *« Dans 90 % des cas, le temps consacré à la défense d'un candidat l'est en pure perte, du fait de l'écart entre la masse des promouvables et les possibilités effectives de promotion »*. Selon les auteurs, *« le sentiment général est que la réponse ou l'absence de réponse à une circulaire administrative produit dans la plupart des cas le même effet, c'est-à-dire rien »*.

Cette dérive est d'autant plus dommageable que les tâches administratives connaissent *« un accroissement considérable »*. Les chercheurs consacrent une part grandissante de leur temps à la recherche de crédits. A ce travail chronophage s'ajoute la complexité du dispositif juridique. *« Le responsable d'équipe a, en général, cinq couches de réglementation au-dessus de sa tête : l'Europe, l'Etat, les régions, l'organisme dont il relève et l'université qui l'accueille. »*

Second constat : le *« particularisme »* cultivé par les différents organismes de recherche pour affirmer, chacun dans son domaine, son identité et donc sa raison d'exister, face à un CNRS à vocation généraliste. Il en résulte des *« dysfonctionnements »* parfois caricaturaux. Le mode d'attribution de primes, variable d'un établissement à l'autre, freine la mobilité des personnels. En matière de formation permanente, les organismes agissent *« dans un isolement quasi complet, alors que les statuts des agents sont les mêmes »*. Il en est de même des systèmes informatiques : chaque établissement a adopté sa propre solution pour préparer le passage à l'an 2000 !

« DÉCONCENTRATION »

Les auteurs du rapport préconisent de *« simplifier la gestion de la recherche »* et d'instaurer *« une coordination interorganismes »*. Ils suggèrent que le ministère inscrive clairement, dans ses directives aux établissements, *« une mission de coopération avec leurs homologues »*. Ils prônent également une plus grande *« déconcentration »* des organismes. Poussant plus loin le modèle du CNRS, déjà bien organisé en délégations régionales, ils imaginent d'ouvrir pour les recrutements non plus des concours nationaux, mais *« des concours régionaux interétablissements »*, et, pour les promotions de carrière, des *« commissions administratives paritaires décentralisées »*. Ils conseillent aussi, pour faciliter la mobilité des personnels, de réduire de onze à cinq le nombre de catégories d'ingénieurs, techniciens et administratifs. *« Des domaines entiers de gestion auraient intérêt à être mis en commun »*, dans un souci d'économie, et pour renforcer l'efficacité, estiment les rapporteurs, qui plaident pour une *« mutualisation »* de certaines fonctions, comme la gestion des crédits de laboratoires, la formation permanente, la gestion du patrimoine ou l'action sociale.

Il reste à savoir quelles suites le ministère donnera à ce rapport. Celui-ci, indique-t-il, *« doit susciter un débat au sein des établissements »*, à l'issue duquel ils *« proposeront des mesures »*, en vue de leur prochaine contractualisation avec l'Etat. Mais, si ce document apporte de l'eau au moulin de Claude Allègre, qui a fait de la *« débureaucratisation »* de la recherche l'une de ses priorités, la communauté scientifique verrait d'un mauvais œil que des réformes soient envisagées avant le débat national sur la recherche prévu pour le mois de juin.

Pierre Le Hir

Le mont Cameroun est entré en éruption

DEUX AGGLOMÉRATIONS ABRITANT UN MILLIER de personnes sont menacées par une coulée de lave qui s'écoule sur le versant ouest du mont Cameroun, entré en éruption dimanche 28 mars. La lave épaisse avance sur un front de quelques dizaines de mètres et pourrait atteindre les bourgs de Batoké et Bakingele jeudi 8 avril si l'activité volcanique n'évolue pas, indiquait, lundi 5 avril, la radio nationale CRTV. Les autorités locales, qui ont mis en place un dispositif d'urgence depuis la ville voisine de Limbe, n'ont encore donné aucune consigne d'évacuation.

Le mont Cameroun (4 100 mètres) a connu 17 éruptions en deux cents ans, les deux dernières remontant à 1982 et 1977. Il constitue l'élément le plus actif d'une ligne partant des îles volcaniques de l'Atlantique (Annobon, Sao Tomé, Principe, Bioko) et s'étendant jusqu'au massif du Tibesti, au Tchad. Elle passe par le lac Nyos, à 250 km au nord du mont Cameroun, où le dégazage brutal de 100 millions de mètres cubes de dioxyde de carbone avait provoqué la mort de 1 746 personnes par asphyxie en 1986. Or, *« une mission scientifique récente révèle que la limite des taux de saturation en gaz dissous est presque atteinte »* dans les lacs Nyos et Mounoun (un autre lac volcanique de cette région), indique l'Agence France-Presse, sur la foi d'un rapport parvenu de son bureau de Yaoundé.

DÉPÊCHES

■ **PHYSIQUE : des réactions de fusion thermonucléaire ont été** obtenues au laboratoire américain de Livermore (Californie) par bombardement de clusters (paquets) de molécules de deutérium à l'aide d'impulsions laser très brèves (35 femtosecondes) de haute intensité (dix puissance dix-sept watts par centimètre carré). Selon Todd Ditmire, l'un des auteurs de cette expérience, ce dispositif de *« fusion de table »* ne donnera probablement pas naissance à une nouvelle technique de production commerciale d'énergie, mais pourrait, en revanche, constituer une source de neutrons économique.

■ **ESPACE : un vaisseau cargo s'est arrimé à la station russe Mir,** dimanche 4 avril, à 14 h 46 (heure française). Ce vaisseau Progress M-41 apporte plus de 2 400 kilos de carburant, d'oxygène, de vêtements, de nourriture et matériel scientifique et technique. Parmi ce « matériel », figurent notamment des pleurodèles (sorte de tritons) vivantes sur lesquelles le Français Jean-Pierre Haigneré, qui se trouve à bord depuis le 22 février, doit mener des expériences concernant le développement du système nerveux en absence de pesanteur.

France Télécom expérimente Internet par satellite

AUGMENTER le débit des connexions à la Toile du réseau mondial reste l'une des préoccupations majeures des opérateurs de télécommunications. Après les solutions terrestres (câble et ADSL, ou *Asymetric digital suscriber line*), France Télécom a commencé, jeudi 1er avril, une expérimentation de l'accès à Internet par satellite. Une solution qui pourrait répondre aux besoins des internautes privés de liaisons terrestres rapides.

L'opération, qui doit durer dix mois, concerne 200 abonnés professionnels et 50 particuliers situés dans les villes de Beauvais, Compiègne, Quimper et Vannes ainsi que 70 écoles. L'ensemble du réseau mondial sera accessible par l'installation que France Télécom mettra en place chez chacun des participants et qui revient à insérer une carte spécifique à l'intérieur de l'ordinateur et de la relier à une parabole classique. Cette dernière capte le satellite Télécom 2B, qui offre un débit total de 2 mégabits par seconde à l'ensemble des abonnés professionnels ; ou Hot Bird 3, qui dessert les particuliers à 500 kilobits par seconde. L'opérateur estime qu'en moyenne la vitesse de réception des données sera 10 fois supérieure à celle que fournissent les modems sur les lignes téléphoniques classiques.

En l'absence, pour l'instant, de la technologie nécessaire, l'expérience reste néanmoins mixte. Si les internautes recevront bien le contenu de la Toile via le satellite, ils devront continuer à utiliser les lignes téléphoniques pour envoyer leurs « requêtes », c'est-à-dire l'adresse des sites auxquels ils veulent accéder, le contenu de formulaires d'inscription et autres données nécessaires à la navigation ou au commerce électronique. Mais le débit nécessaire pour cette émission est très largement inférieur à celui qu'impose la réception confortable du contenu de plus en plus multimédia (image, son, vidéo) de la Toile.

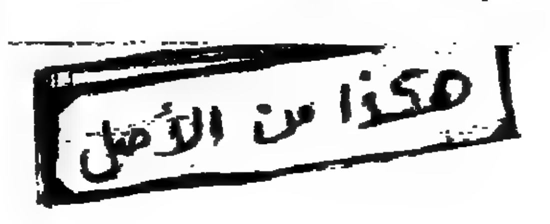
Les participants à ce test commercial devront acquitter un abonnement de 301,50 francs TTC (46 euros) par mois, auquel s'ajoute la facture des télécommunications locales. Intéressante à l'usage, la configuration proposée par France Télécom l'est moins sur le plan financier.

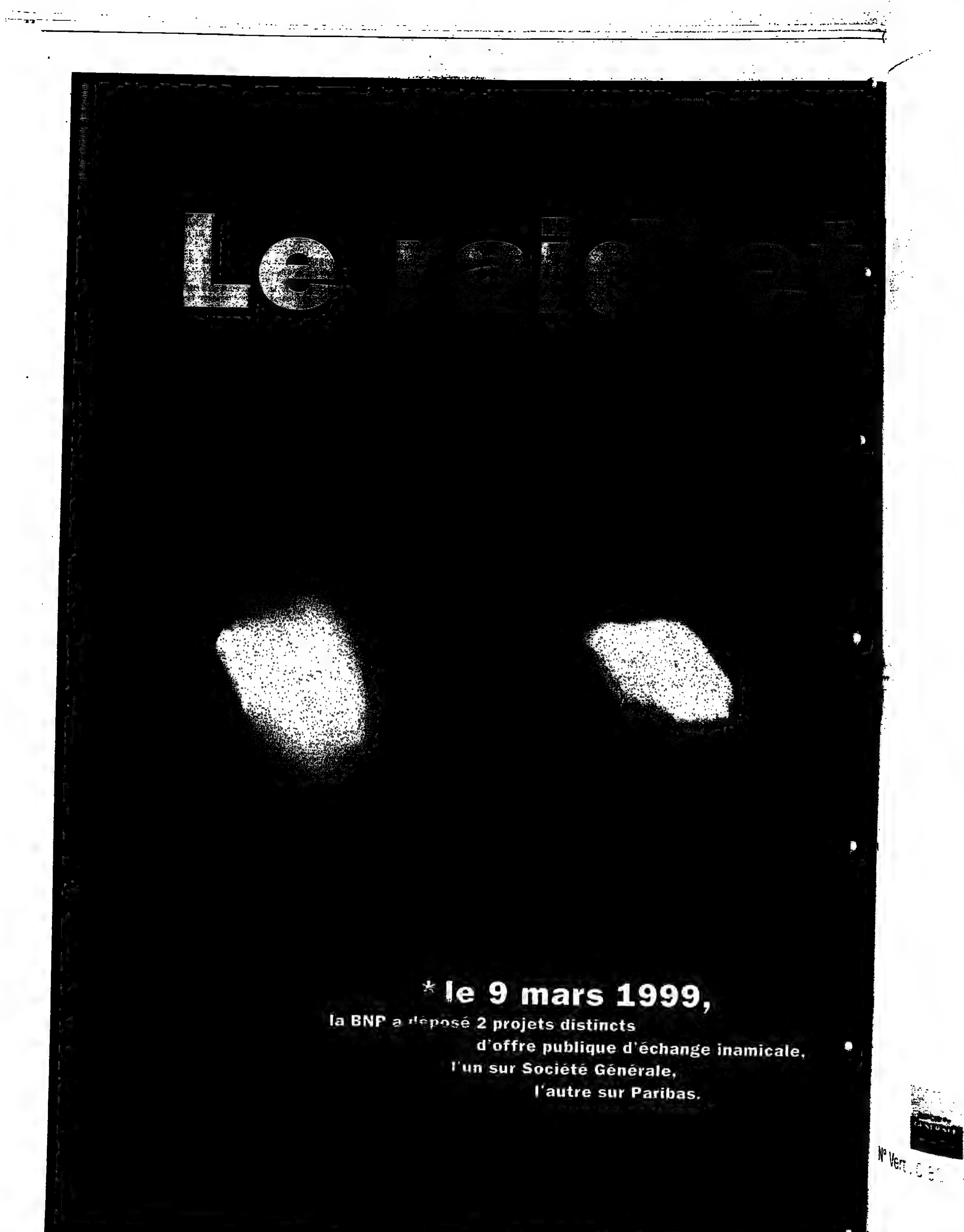
POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE

En effet, l'abonnement Internet à son service Wanadoo classique revient à 95 francs (14,5 euros) par mois pour une durée illimitée, auxquels s'ajoute en moyenne, selon l'opérateur, *« 100 francs de communication locale représentant environ 10 heures de connexion »*. Trois fois plus coûteux, l'abonnement par satellite ne supprime pas complètement cette facture. Il doit néanmoins la réduire, car la connexion avec le fournisseur d'accès terrestre (Wanadoo dans ce cas) ne sera établie que pendant la durée de la requête et non celle de toute la connexion à Internet. L'un des objectifs de l'expérimentation réside, précisément, dans l'évaluation de la facture téléphonique moyenne résultant d'un tel système.

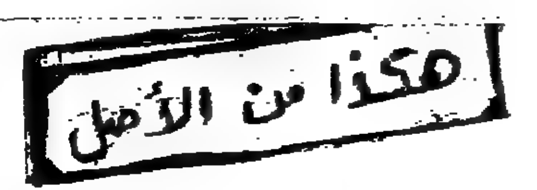
Outre l'accès à Internet, France Télécom va expérimenter la diffusion de 6 canaux thématiques proposant des informations destinées aux entreprises, mais concernant aussi la santé ou la météo régionale, que les satellites émettront en permanence, comme une chaîne de télévision. Les participants devront en choisir deux, afin, précise-t-on à France Télécom, de ne *« pas trop habituer les abonnés à la réception d'informations gratuites »*.

M. Al.





هكذا من الأصل


هكذا من الأصل

P'tite faim

Deux restaurants calmes pour réfléchir à des jours meilleurs

LE FOND de l'air est frais. Convulsif et incertain, le moment réclame de la vigilance. Où allions-nous bivouaquer pour rendre moins tangent l'exercice hebdomadaire consacré aux arts de la table et à leurs remarquables bienfaits ? Où se caser entre les roulantes de l'humanitaire, qui tardent à se mettre en place, et le confort de nos mezzanines d'où nous voyons tomber les bombes et grelotter d'angoisse toute cette lourde population de bannis ?

C'est la publicité du journal qui allait nous tirer d'embarras. Celle d'en dessous, la sans malice, cette vétérante agrippée à la chronique depuis toujours et qui y va régulièrement et bravement de son encart pour rappeler à ses clients que, tant qu'il y de la vie, il y a de l'espoir. Par ces temps où la modération serait le mieux que nous puissions apporter aux matraqués des tumultes ambiants, deux abris nous paraissaient fréquentables : Le Polidor et Thoumieux.

Le premier se flatte d'être resté *« un authentique bistrot parisien de rencontres artistiques et littéraires »*, l'autre se présentant sous l'étiquette d'un *« spécialiste de cassoulet et de confit de canard »*. Littérateurs d'un côté, élévation rustique et provinciale de l'autre ; c'était notre affaire. Là, certainement, nous pourrions parler de choses un peu sérieuses et entamer sans encombre de pénétrantes ascensions dans le grave, hors des bavardages lumiérisés de la cité.

Justement, rue Saint-Dominique, chez Thoumieux, la remarquable restriction d'éclairage rendait l'adresse immédiatement fréquentable. La proximité du Palais-Bourbon a donné à l'endroit une patine de susurrements confidentiels qui fait de chaque table un cabinet particulier veillé et surveillé par un personnel à l'oeil et au tact exemplaires – de grand secours au moment de déchiffrer une carte de brasserie ronéotée à l'ancienne et rendue pratiquement illisible par le souci de l'authentique. On est ici dans des murs de 1923 et qui entendent ne pas prendre une ride. A l'aveugle, on va commander une daube aux olives.

Public rare. Porteur de nouvelles, poudré et ému de frais, un jeune député trottine vers son mentor ; un ministre ancien et très vénérable se fait ouvrir la voie comme au temps de sa splendeur ; une famille du Wisconsin s'attaque à des steak frites ; deux Japonais font du tourisme ; une saucière chute sur la manche d'un habitué, qui le prend mal, mais seulement parce que la veste était neuve. Et puis entre un homme à l'allure décidée, qui s'étonne que l'on ait jamais pu penser qu'il allait déjeuner en vis-à-vis avec son invité. Non, côte à côte... Morand donnait la fin des bonnes manières de restaurant à partir de cette coutume du face-à-face résolument anti-aristocratique. Evidemment. C'est pourtant avec le regard que l'on se fait le mieux entendre, pas avec l'épaule.

AMICAL TOUJOURS

Du coup, la daube est arrivée. Une daube des familles, bien remarquable, tourmentée à l'ancienne, tendre, onctueuse – on allait dire onctuée –, solide sur ses bases, joyeuse. Les amis étaient d'accord. On a demandé du rab de sauce ; c'était trop bon. Un saint-émilion au tanin affirmé soutenait le débat.

Débat, qui, le lendemain, au Polidor, n'aura aucun mal à reprendre, car l'endroit semble avoir été conçu tout exprès pour ça ; Le Polidor, vieille casemate à bavards, lieu chaud, même s'il n'est plus dégourdi par le poêle à charbon près duquel Léautaud venait toaster son arthrite. Restaurant de passage autant que d'intimité, neutre quand il le faut, folklorique quand il convient ; amical toujours. Ce n'est pas à proprement parler un bistrot. Une pension pour familles dispersées plutôt. Un lieu de retrouvailles. Une hutte suffisamment malcommode pour effrayer le bégueule et pas assez ornée pour retenir le gourmet. Reste une communauté à l'âme pure, même si elle ne s'en est jamais douté. Rue Monsieur-le-Prince, rue pentue, qui part d'on ne sait où pour arriver on ne sait pas vraiment où. Désinvolte et pourtant passante, elle flèche une direction dont elle n'est pas vraiment responsable.

Elle flèche la direction du haut sans trop savoir ce qui s'y passe. Le Polidor pourrait lui servir de compas si lui-même avait un projet précis à proposer. Mais non, les compères mènent leur existence séparée, engagés qu'ils sont tous les deux dans un éternel définitif et placide. Champions du surplace. La porte était ouverte, le soleil entrait. Toile cirée et nappes en papier. A la carte, toute la batterie des plats restés dans le giron d'une cuisine qui aurait décidé de ne plus bouger. Comme l'oeuf mayonnaise, ici plus remarquablement soudé à sa légende que partout ailleurs. Une plaque indiquait que dans l'immeuble d'en face était mort le peintre Yves Brayer, l'homme des couleurs et des accords de Provence. Il y avait comme un moment de paix. Il faisait bon. Presque trop.

Jean-Pierre Quélin

★ Thoumieux, 79, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Tél. : 01-47-05-49-75. Menus : 82-150 F. Carte : 150-250 F.

★ Le Polidor, 41, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris. Tél. : 01-43-26-95-34. Menus : midi 55 F ; 100 F. Carte 120 F.



DESSINS DESCLOZEAUX

BOUTEILLE

Vin blanc de Pays d'Oc

Domaine Perraudin 1997

Le millésime 1997 du « Sud de la Cabane de Magnan », un blanc de pays hors AOC, vient d'être commercialisé après onze mois d'élevage sur lies fines. Nous avons observé l'évolution de ce minuscule domaine (3 hectares) depuis la première vinification en 1995, une année de sécheresse. Le 1996, après un été mitigé, compensait en finesse le léger déficit de son potentiel aromatique.

Aujourd'hui le 1997, malgré une floraison difficile et un été troublé, confirme le caractère des deux années précédentes. Le cépage dominant, le viognier (80 %), s'est donc bien acclimaté au microclimat des Costières, au sud de Nîmes. Est-ce à dire que les petits rendements, les vendanges manuelles par tris successifs, la vinification pour partie en chêne français neuf, le bâtonnage et l'absence de filtration, pèsent autant que les conditions atmosphériques sur l'expression optimale de ce terroir ? Le pari n'était pas gagné d'avance pour Gilles Perraudin, lorsqu'il se lança dans l'aventure, en 1990, car ce cépage, hors de son aire d'origine, est souvent inconstant.

Le millésime 1997 présente à son tour une robe d'or clair ourlée de reflets verts et exprime des senteurs de fruits frais, de chèvrefeuille, pêche blanche, abricot. Une fois en carafe, à 11/12 degrés, ses notes minérales trahissent la présence des galets de silex, abondants sur le coteau.

En bouche, l'attaque est fraîche et délicate ; très vite l'opulence s'affirme sans nuire à l'équilibre.

Souverain à l'apéritif, il accompagne les crustacés en sauce coraillée, les poissons fins, ris de veau, viandes blanches et plats exotiques. Aucune économie d'échelle n'étant possible sur cette petite propriété, son prix est donc élevé. Mais dans le verre, quelle finesse et quelle élégance !

Sud de la Cabane de Magnan 1997 : 65 F TTC la bouteille au domaine (9,91 €).

★ Domaine Perraudin. Chemin des Salines, 30600 Vauvert. Tél. : 04-66-73-34-08. Télécopie : 04-66-73-34-82.

Jean-Claude Ribaut

Le jus de citron

Le jus de citron, c'est bon pour l'homme, pas pour le poussin. C'est l'amiral Hawkins qui le premier, en 1593, constata l'effet bienfaisant que pouvait avoir cet agrume, une fois pressé, sur son équipage, lequel était atteint de scorbut. En 1929, deux savants danois observèrent qu'a contrario le syndrome hémorragique du poussin soumis à un régime scorbutigène subsistait, alors même que l'on faisait ingérer du jus de citron à l'animal. Plus efficace donc pour les marins que pour les oisillons, le jus de citron reste tout de même d'un emploi culinaire autant que médicinal.

En France, on le trouve facilement dans les grandes surfaces, où il existe depuis maintenant une quinzaine d'années déjà pressé et prêt à l'emploi. Dans les années 70, ce sont les Américains et les Allemands qui furent les premiers à recevoir en direct de Sicile (grand pays producteur de citrons) ces jus prêts à consommer. C'est de cette même île que viennent les 18 millions de petits flacons vendus en 1998 chez nous sous la marque Sicilia. Leur importateur, Jean-Claude Deux, explique sa position de leader sur ce marché par le fait d'être le seul *« à utiliser du jus fraîchement pressé et non pas reconstitué »*. Les citrons jaunes récoltés quatre fois par an en Sicile sont en effet pressés et leur jus simplement filtré de sa pulpe et de ses pépins. On est toutefois obligé d'y ajouter un conservateur, sous peine de voir le liquide brunir et se dégrader. Le simple ajout de cette quantité minime de soufre (E224) devrait, selon la législation, interdire à l'importateur de s'afficher *« 100 % jus »* comme il le fait. La nuance étant, selon lui, de ne pas employer la mention *« 100 % pur jus »*. Les étiquettes sont vraiment à décrypter. Pour que ce jus embaume le citron, Sicilia possède un objet magique : la capsule diffuseur. Dans le goulot de sa petite bouteille en plastique, qui reprend la forme d'un citron, est cachée une capsule qui contient des huiles essentielles extraites de l'écorce. Ce produit, qui fait habituellement le bonheur des parfumeurs, sert à parfumer plus intensément le jus utilisé à chaque pression. Pour Frédéric Wolf, qui commercialise la marque Limonino, *« chaque importateur à son plus »*. Lui explique l'importance de clarifier son jus de citron. *« Nous filtrons longuement par décantation le jus qui a été obtenu, il est ainsi plus clair que beaucoup de nos concurrents, mais aussi moins amer. »* Autre argument mis en avant pour faire entendre sa différence, celui de Pulco, qui lance ces jours-ci Zesto, un mini-flacon en verre, avec du jus de citron sans conservateur, contrairement aux autres, mais pasteurisé pour pouvoir tenir le coup. Quel emploi pour ces jus tout prêts ? Ils accompagnent avant tout le poisson, puis servent à faire vinaigrettes et sauces, et enfin des boissons chaudes ou froides. Seul 10 % de ce jus vendu en France est extrait du citron vert (en provenance d'Amérique du Sud la plupart du temps), son emploi diffère alors sensiblement puisque nos compatriotes l'utilisent pour faire des marinades ou du punch.

Guillaume Crouzet

★ Jus de citron Sicilia, Limonino, Zesto. Entre 5,00 F et 6,50 F (0,79 € et 0,99 €) environ la petite bouteille.

هكذا من الأصل



Net rafraîchissement

MERCREDI, après le passage d'une perturbation pluvieuse, les vents vont s'orienter au nord-ouest, véhiculant des masses d'air rafraîchies sur la France.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Ciel parsemé de cumulus autorisant de belles périodes ensoleillées. L'après-midi, nuages sur la Bretagne, signe d'une dégradation pour la soirée. Températures en baisse, de 12 à 14 degrés.

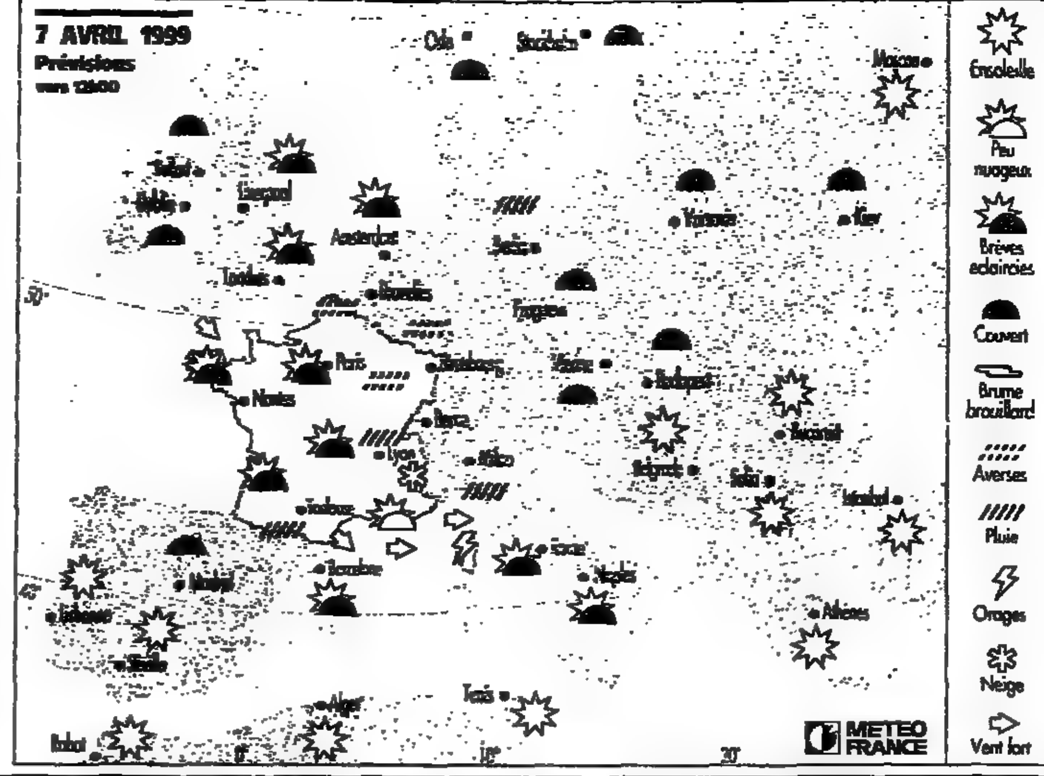
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Alternance d'éclaircies et de nuages porteurs d'averses. Celles-ci se limitent l'après-midi au massif ardennais, les autres régions bénéficiant d'embellies. Températures fraîches de 11 à 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Chute brutale des températures, qui ne dépassent plus 13 degrés. Ondées localement orageuses entrecoupées de furtives éclaircies. La neige peut même s'inviter sur les crêtes.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Poitou-Charentes, nuages et éclaircies se partagent le ciel. Dans le Bassin aquitain et les Pyrénées, nuages et ondées éparses, donnant quelques flocons au-dessus de 1500 mètres. Les températures accusent une nette baisse et ne dépassent plus 15 à 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Retour en force des nuages et de la fraîcheur. Peu d'améliorations à prévoir en cours de journée des monts Dore à la Savoie, où la neige apparaît dès 1000 mètres. En revanche, le Limousin et le sud de l'Auvergne voient le soleil s'immiscer entre les nuages. Il ne fait pas plus de 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Temps menaçant, venteux et parfois orageux en Corse. Sur le continent, les nuages se disloquent l'après-midi, mais le fort vent de nord-ouest donne une impression de fraîcheur malgré un mercure voisin de 17 à 19 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AÉRIEN.** United Airlines inaugure une cinquième fréquence quotidienne Paris-Chicago, en fin de journée, à partir du 6 mai. En partenariat avec la SNCF, la compagnie américaine propose aux voyageurs partant de Lyon un billet unique associant le trajet en TGV et les vols vers les Etats-Unis au même prix qu'au départ de Paris.

■ **NEW YORK.** Du 23 juin au 4 septembre, Nouvelles Frontières proposera, au départ d'Orly Ouest, 3 vols Corsair par semaine en Boeing 747, à destination de New York (aéroport de Newark) De 1 700 à 3 500 F (259 € à 533 €) A/R sans les taxes, selon les dates. Sur place, l'agence du voyagiste propose toute une gamme de prestations à New York (séjours à partir de 2 550 F, 389 €, pour 3 nuits, et de 4 835 F, 737 €, pour 6 nuits), sur la côte Est et en Floride. Corsair dessert déjà San Francisco le vendredi et Los Angeles le dimanche. Renseignements au 0803-33-33-33.

PRÉVISIONS POUR LE 7 AVRIL 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/30 P	KIEV	9/16 C	VENISE	10/16 P	LE CAIRE	12/21 S
				POINTE-A-PIT.	23/29 P	LISBONNE	12/24 S	VIENNE	11/19 C	MARRAKECH	16/29 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/29 S	LIVERPOOL	6/12 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/27 N
				EUROPE		LONDRES	6/13 N	BRASILIA	19/29 S	PRETORIA	16/27 S
				AMSTERDAM	6/9 N	LUXEMBOURG	5/9 P	BUENOS AIR.	9/20 S	RABAT	12/24 S
FRANCE métropole		NANCY	8/11 P	ATHÈNES	10/20 S	MADRID	7/22 C	CARACAS	23/26 P	TUNIS	11/23 S
AJACCIO	7/17 P	NANTES	8/14 N	BARCELONE	11/17 N	MILAN	8/15 P	CHICAGO	4/19 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	11/14 P	NICE	10/17 N	BELFAST	6/11 C	MOSCOU	-2/8 S	LIMA	18/24 N	BANGKOK	24/33 C
BORDEAUX	10/17 N	PARIS	9/13 N	BELGRADE	9/23 S	MUNICH	5/11 P	LOS ANGELES	9/14 C	BOMBAY	25/32 S
BOURGES	8/13 N	PAU	9/14 P	BERLIN	6/12 P	NAPLES	11/16 N	MEXICO	14/30 S	DJAKARTA	27/36 P
BREST	8/13 N	PERPIGNAN	14/18 S	BERNE	6/9 P	OSLO	1/6 C	MONTREAL	4/9 N	DUBAI	27/29 S
CAEN	8/11 N	RENNES	9/13 N	BRUXELLES	7/11 P	PALMA DE M.	6/21 N	NEW YORK	13/17 S	HANOI	19/25 C
CHERBOURG	8/11 N	ST-ETIENNE	8/11 P	BUCAREST	7/21 S	PRAGUE	5/13 C	SAN FRANCIS.	8/12 S	HONGKONG	19/24 C
CLERMONT-F.	8/12 P	STRASBOURG	8/12 P	BUDAPEST	11/22 C	ROME	10/17 N	SANTIAGO/CHI	7/24 S	JERUSALEM	14/19 N
DIJON	8/11 P	TOULOUSE	10/16 C	COPENHAGUE	3/9 N	SEVILLE	15/32 S	TORONTO	5/12 S	NEW DEHLI	22/40 S
GRENOBLE	7/12 P	TOURS	8/13 P	DUBLIN	6/11 C	SOFIA	6/18 S	WASHINGTON	13/25 S	PEKIN	10/20 C
LILLE	7/12 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	7/11 C	ST-PETERSB.	4/10 C	**AFRIQUE**		SEOUL	3/10 S
LIMOGES	7/14 N	CAYENNE	24/28 P	GENEVE	7/12 P	STOCKHOLM	4/11 C	ALGER	10/26 S	SINGAPOUR	26/30 P
LYON	8/11 P	FORT-DE-FR.	22/28 P	HELSINKI	4/8 P	TENERIFE	12/19 S	DAKAR	17/23 S	SYDNEY	14/19 N
MARSEILLE	11/18 S	NOUMEA	25/29 S	ISTANBUL	6/15 S	VARSOVIE	10/15 C	KINSHASA	22/32 N	TOKYO	9/15 S

Situation le 6 avril à 0 heure TU

Prévisions pour le 8 avril à 0 heure TU

METEO FRANCE

PRATIQUE

Abonnements par téléphone, fraudes et droit de la preuve

QUELLE ne fut pas la surprise de Florence Martin de recevoir à son adresse, et au nom de Florent Martin, deux factures de téléphone portable d'un montant de 590 francs, alors qu'elle ne possédait pas de téléphone mobile ! De toute évidence, un inconnu avait acheté deux packs de téléphone mobile et souscrit des abonnements en utilisant ses noms et adresse. Avec le système du coffret prêt à emporter (« *cash and carry* »), ces pratiques tendent à se généraliser, puisque l'acheteur peut s'abonner à distance, sur simple appel téléphonique et obtenir l'ouverture immédiate de la ligne.

Il dispose ensuite d'un délai de deux à huit jours pour renvoyer le contrat signé, avec un relevé d'identité bancaire et la photocopie de sa carte d'identité : deux jours chez Vidélec, huit chez SFR, Itinéris, France Télécoms Mobiles services (FTMS), Carrefour et Communication de mobiles cellulaires (CMC). Chez Itinéris, on demande également un chèque annulé pour s'assurer que le souscripteur est bien en possession d'un chéquier. Il est facile à un client indélicat de s'abonner sous un faux nom et de profiter du délai de grâce pour téléphoner gratuitement. Chez Itinéris, il ne pourra cependant consommer que 100 francs de communications (15,24 €) : la ligne sera bloquée dans les huit jours si l'opérateur ne reçoit aucun document. En revanche, chez SFR, il pourra consommer la totalité du forfait mensuel en communications locales et nationales, l'option internationale n'étant ouverte qu'à réception des justificatifs.

Le faux nom peut être inventé de toutes pièces, ou correspondre à celui d'une personne existant réellement, dont l'escroc aura repéré préalablement l'adresse sur une boîte à lettres ou dans l'annuaire téléphonique. La malheureuse victime aura du mal à faire reconnaître sa bonne foi. Heureusement, dans la mesure où il n'y a pas de contrat écrit, d'après la loi, la charge de la preuve incombe au professionnel qui envoie la facture (article 1315 du code civil, et article 109 du code du commerce).

Les difficultés s'aggravent lorsque l'escroc s'est procuré le numéro apparent de la carte bancaire ou le relevé d'identité bancaire de sa victime et l'a communiqué à l'opérateur de téléphonie mobile ou à la société de gestion de l'abonnement. Mme L., qui avait été démarchée sur son lieu de travail, avait donné son accord pour l'achat d'un téléphone et la souscription d'un forfait à SFR. Elle avait remis au commercial son relevé d'identité bancaire ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité et devait recevoir un téléphone à domicile. Elle n'a rien reçu, sauf, un mois plus tard, une facture émanant de l'opérateur concurrent, Itinéris, via sa société de commercialisation de services FTMS.

Dans un premier temps, la FTMS n'a pas pris en considération la réclamation de Mme L. Lorsqu'elle a pu se faire communiquer son dossier avec l'aide d'une association de consommateurs, le conseil départemental des Associations familiales laïques de Paris (AFL), Mme L. s'est aperçue que la signature qui figurait sur le contrat était celle.... du sous-préfet qui lui avait délivré sa carte d'identité ! L'affaire fut réglée à l'amiable : la FTMS renonça à poursuivre Mme L., lui remboursa les sommes indûment perçues, résilia l'abonnement et décida d'entamer une procédure conjointement avec l'association de consommateurs.

Les opérateurs de téléphonie mobile reconnaissent que ces escroqueries sont de plus en plus fréquentes. Leur seul recours est de couper la ligne et de porter plainte contre X... Mais ils ne le font généralement pas. En effet, dans leur hâte à occuper le marché, les opérateurs préfèrent minimiser ces incidents et en assumer le coût. Françoise Thiébault, de l'AFL de Paris, dénonce « *la multiplication de sous-traitants, revendeurs, démarcheurs à domicile dont les opérateurs ne prennent pas la peine de vérifier la fiabilité* ». Les abonnements par téléphone, par Minitel ou Internet ont le mérite d'accélérer les transactions et d'alléger les charges de gestion. Mais « *cette dématérialisation des échanges est la porte ouverte à tous les abus* », prédit Bruno Bizeul, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Télé-achat et le droit des contrats* (éditions CNRS-Droit).

Heureusement, il existe un garde-fou : sans validation par le code confidentiel ou la signature du titulaire de la carte bancaire, si celui-ci conteste la réalité de l'achat, le compte doit être recrédité. Pour l'avenir, il faudra trouver des solutions techniques afin de doubler systématiquement la commande téléphonique ou informatique par l'envoi d'un support écrit, et de mieux identifier l'acheteur.

Michaëla Bobasch

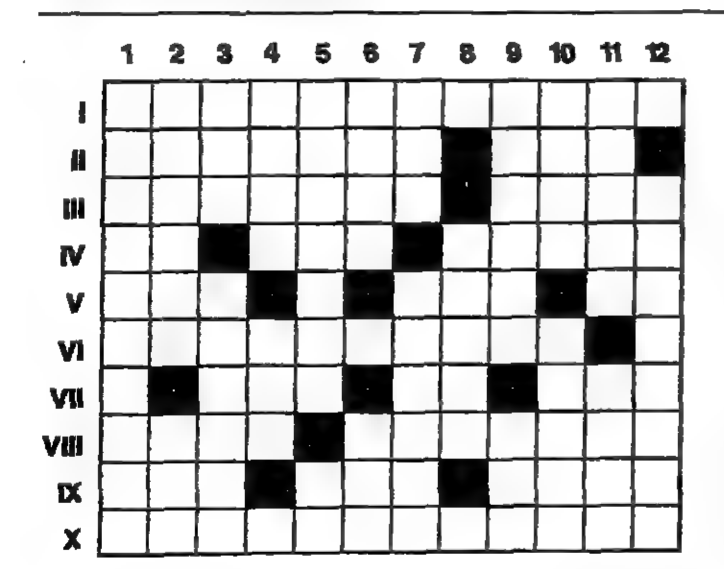
Où s'adresser ?

● **A la société émettrice de la facture**, à laquelle il faut signaler l'erreur par lettre recommandée avec avis de réception.
● **A la DDCCRF** (direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes) du lieu où se trouve le siège social de la société qui gère l'abonnement : envoyer le double du dossier en recommandé avec avis de réception.
● **Aux associations de consommateurs** : conseil départemental des Associations familiales laïques (AFL, 4, rue Giffard, 75013 Paris ; tél : 01-45-84-50-39) ; Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications (AFFUT, BP nº 1, 92430 Marnes-la-Coquette ; tél : 01-47-41-09-11) ; Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (13, rue Niepce, 75014 Paris ; tél : 01-56-54-32-10) ; Institut national de la consommation (80, rue Lecourbe, 75015 Paris ; tél : 01-45-66-20-20) ; unions locales de l'UFC - *Que Choisir ?*
● **A lire.** *Le Téléachat et le droit des contrats*, par Bruno Bizeul (CNRS éditions, novembre 1998, 239 p., 200 F, 30,48 €). L'auteur est professeur de droit des affaires à l'Ecole supérieure de gestion (ESG). Il examine tous les autres aspects du commerce « dématérialisé », et notamment les commandes sur Internet et par téléphone.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 99082

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Pertes difficiles à surmonter. – II. Agitation passagère. Richesse céréalière. – III. Levier de commande. Aven dans le Quercy. – IV. Affirmation au Sud. Au cœur des miches. Boules bataves. – V. Met les forces en commun. Demi-glossine. Préposition. – VI. L'évolution plutôt que la révolution. – VII. Super-nana de notre enfance. Demi-tour. Plaisir pour les oreilles, désagrément pour les pieds. – VIII. Qui devra être relevé avant de passer à table. Causa un certain étonnement. – IX. Pose problème. Coup par-dessus. Un peu de talent. – X. Expulsions difficiles à contrôler.

VERTICALEMENT

1. Refait ses comptes encore une fois avant la fin du siècle. – 2. Bien maigre. Fond de cours. – 3. Fait tache au soleil. En retrait. – 4. Fait partie de l'ensemble. Oté dans le désordre. – 5. Toilettes félines. Lettres d'Hélène. – 6. Baudroie en mer. A résisté au franc, résistera-t-il à l'euro ? – 7. Vitrine du *Monde*. A du mal à rester debout. – 8. Pris en partant. – 9. Au même endroit dans le texte. Réservoir de main-d'œuvre. – 10. Prénom féminin. Protection des objets précieux. – 11. Signe musical. Passe à l'huile. – 12. Préparés pour être cultivés.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 99081

HORIZONTALEMENT

I. Antédiluvien. – II. Larvicide. Na. – III. Etier. Arpent. – IV. Xi. Iasi. Roua. – V. Aval. Aspe. Il. – VI. Nèfles. Est. – VII. Fâcher. Ras. – VIII. Roi. Oindrait. – IX. Inné. Edile. – X. Nuanciez. Tes.

VERTICALEMENT

1. Alexandrin. – 2. Native. ONU. – 3. Tri. Affina. – 4. Eveilla. En. – 5. Dira. Eco. – 6. Ic (ci). Sashimi. – 7. Liais. En (ne). – 8. UDR. Perdez. – 9. Vêpres. Rd. – 10. EO. Trait. – 11. Ennui. Aile. – 12. Natalistes.

SCRABBLE ® PROBLÈME Nº 116

ZZZZ, onomatopée sifflante

1. **Tirage : A E M O R T Z**

a) En complétant ce tirage avec 4 lettres différents appartenant à l'un des mots placés sur la grille, trouvez 4 huit-lettres.

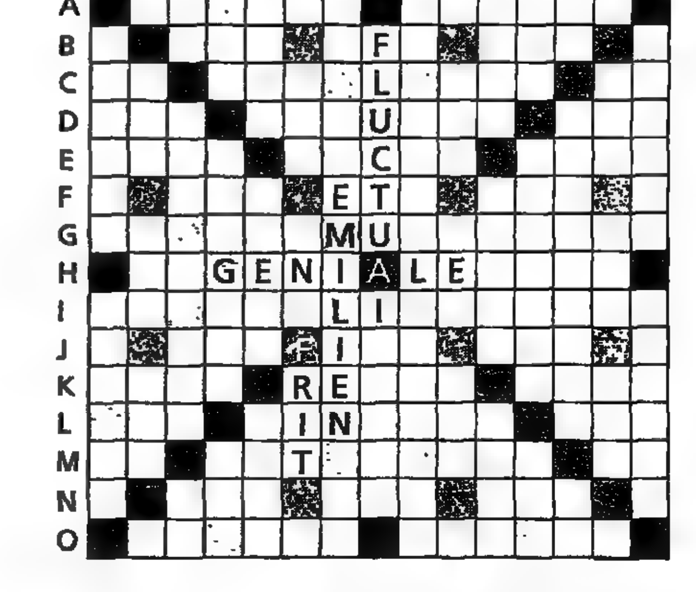
b) Placez un six-lettres pour plus de 100 points

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. **Préparation de la grille de la semaine prochaine**

c) A E H N R T X. Trouvez un sept-lettres. A D E I O U V. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 14 avril



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 31 mars

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) EMBETONS, 7 G, 66 – BETONNES, 9 C, 65. b) NATREMIE, 5 D, ou les anagrammes AIMERENT et MENERAIT. c) PIONNERA, vi, *échangera des pions*, D 1, 78 (OPINERA, G9, 64). d) HUILERE, 2 B, 76, ou l'anagramme HUILERIE. e) EMILIEN, de l'Emilie (Italie), ou ELIMINE.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26



هكذا من الأصل

CULTURE

MUSIQUE L'Orient Express Moving Shnorers, groupe formé en 1995 à l'occasion d'une fête yiddish, donne une série de concerts à Paris, à L'Européen, du 7 au 11 avril. Tous les musiciens de ce groupe ne sont pas de culture juive, mais tous ont été séduits par le klezmer, ce répertoire millénaire transmis par la tradition orale et sur des disques de cire et des rouleaux du début du siècle. ● LE KLEZMER, né dans les ghettos d'Europe de l'Est, était joué à l'occasion des fêtes par des musiciens non professionnels, qui étaient parfois gitans, tchèques ou russes. ● CHEZ LES DISQUAIRES, on trouve de plus en plus de klezmer, des clarinettistes Giora Feidman ou Don Byron au saxophoniste John Zorn et au compositeur Frank London. ● POUR L'ÉCRIVAIN Cyrille Fleischman, le klezmer peut renaître, mais *« il faut arriver à s'éloigner du pathos et de la Shoah ».*

Le klezmer, un répertoire ancien qui renaît du côté du jazz

Aux Etats-Unis dès les années 70, et maintenant en Europe, des musiciens interprètent, arrangent, composent, en s'inspirant des mélodies yiddish traditionnelles. En France, les Orient Express Moving Shnorers sont « passés du folklore à une musique de concert »

LE KLEZMER vient des shtetls, ces villages où vivaient les juifs d'Europe de l'Est, pratiquement coupés du monde extérieur, puisqu'il leur était presque impossible de sortir des vingt-cinq provinces où les avait confinés Catherine II de Russie (1791). Et cela jusqu'à la première guerre mondiale. A l'intérieur des shtetlach de Galice, de Pologne, de Hongrie, de Roumanie, d'Ukraine, de Bessarabie, de Bohême..., les juifs ont forgé une culture, une langue, des coutumes et peut-être même un tempérament, sur fond de peur et d'humour, de dérision et de larmes, de rage et de résignation.

Les musiciens jouaient principalement lors des fêtes et surtout des mariages et, comme ils étaient fort mal payés, ils exerçaient une autre profession, cocher, barbier, tailleur... ou bien devenaient des musiciens ambulants et allaient d'un endroit à un autre, empruntant au passage des thèmes aux folklores régionaux.

Certains des musiciens eux-mêmes n'étaient pas juifs. On retrouve donc à l'intérieur du répertoire des mélodies gitanes, russes, tchèques, mais aussi grecques ou arabes. Si le klezmer est avant tout une musique séculière, musique de danse mais aussi de banquets, elle a également intégré des mélodies venues de la liturgie et subi aussi l'influence hassidique. Tous ces airs se transmettaient de bouche à oreille : personne ne savait lire la musique,

On aurait pu croire cette musique disparue, assassinée avec la Shoah, mais elle n'avait jamais vraiment cessé de se transmettre, en particulier aux Etats-Unis, grâce aux premiers immigrants, dès le début du XX[e] siècle, mais aussi en Europe où elle restait toutefois réservée à la communauté pour accompagner les fêtes familiales et religieuses.

A côté du klezmer, le théâtre et la chansons yiddish plus liés aux juifs du reste de l'Europe et en particulier aux juifs allemands ont suivi le même chemin, le même exode. En France, deux noms sont indissociables de cet héritage, ceux des chanteurs Talila et Ben Zimet.

> « On veut conserver les airs, les rythmes, qui sont très forts et trouver un public le plus large possible »

Depuis les années 70, le klezmer a connu une explosion spectaculaire aux Etats-Unis par l'intermédiaire des musiciens de jazz, mais rien de semblable en Europe, même si, en France, le pianiste Denis Cuniot et le clarinettiste Nano Peylet, les Polonais du groupe Kroke, les Belges de Die Muzikant, les Anglais de The Burning Bush ou les Hongrois du Budapest Klezmer Band ont commencé à aller voir de ce côté.

Le groupe des Orient Express Moving Shnorers s'est formé, lui, à la Cartoucherie de Vincennes, le 25 juin 1995, à l'occasion de la fête du yiddish organisée par l'Association pour l'étude et la diffusion de la culture yiddish (AEDCY). Au 1[er] janvier 1999, ils avaient donné cent cinq concerts et, après avoir joué en mars à la Chapelle des Lombards, à Paris, ils seront à l'Européen, à Paris encore, du 7 au 11 avril. C'est donc un jeune groupe, aujourd'hui constitué de huit musiciens : Pierre Wekstein, au saxo et aux flûtes, assure la direction musicale et les arrangements ; Claude Brisset à la guitare basse, Philippe Dallais à la batterie, Guillaume Humery à la clarinette, Olivier Hutman au piano, Yann Martin à la trompette et au bugle, Michael Nick au violon, et Marc Slyper au trombone. Pour la plupart, ils viennent du jazz, même si le violoniste est plus proche des musiques improvisées et si le clarinettiste vient à peine de sortir du conservatoire.



R. WEKSTEIN

Le groupe Orient Express Moving Shnorers, formé à la Cartoucherie de Vincennes en 1995.

Et si, au début, ils avaient simplement l'intention de *« faire un peu de musique de façon ponctuelle »*, ils ont peu à peu travaillé de façon plus soutenue et, après avoir écouté le clarinettiste Don Byron, le groupe Klezmatics, le saxophoniste John Zorn, le New Orleans Klezmer All Stars ou le violoniste Michael Alpert avec Brave Old World, il leur a semblé qu'il fallait se bouger, faire leurs propres arrangements à partir des disques de cire et des rouleaux du début du siècle archivés au Yiddish Institute (Yivo) de New York. *« S'il y a dans le groupe des gens qui ont pratiqué cette musique dans les mariages, pour la communauté, d'autres ne sont pas de cette culture. Il est nécessaire que l'ensemble du groupe connaisse les standards avant d'aller plus loin,* explique Pierre Wekstein. *Donc on a d'abord joué de façon très arrangée, on nous a même parfois reproché que cela soit trop léché, mais cela ne me dérange pas. Nous allons de plus en plus vers des parts d'improvisation, mais la mélodie et les arrangements gardent une place très importante. »*

Pour l'instant, ils ne se lancent pas dans la composition, préférant arranger ce qui existe, *« sans plagier »*, poursuit-il : *« Nous sommes des gamins face à un répertoire immense et il y a tout un travail à faire pour aller vers des directions plus personnelles. Cette musique redémarre et, quand une musique revit, elle revit avec le bagage culturel des gens qui la font vivre. Nous, on ne va pas forcément vers le jazz, qui est une musique ternaire, où la mélodie est un prétexte d'improvisation. On veut conserver les airs, les rythmes, qui sont très forts et trouver un public le plus large possible. On est passé d'une musique folklorique à une musique de concert. »*

Contrairement à certains musiciens, les Orient Express Moving Shnorers ne chantent pas, leur accent yiddish serait trop ridicule et il serait tout aussi stupide de traduire les textes en français. Mais pour donner une respiration, pour ne pas enchaîner un morceau après l'autre, ils racontent des histoires, ils plaisantent, ils font rire. Avec l'humour des Shnorers, ces mendiants soucieux de la dignité de leur profession et de leur rôle social jusqu'à l'arrogance, car sans eux un bon juif ne pourrait pratiquer les *mitzvahs*, les bonnes actions. Et ce qu'ils communiquent entre le rire et la nostalgie, c'est aussi l'insolence du bonheur d'être ensemble.

M. Si.

★ L'Orient Express Moving Shnorers, à L'Européen du 7 au 11 avril, à 20 h 30 (matinée le 11 avril à 16 heures) : 5, rue Biot, 75017 Paris, M° Place-de-Clichy, tél. : 01-43-87-97-13. Places : 120 F (18,29 €), TR : 80 F (12,19 €). Location L'Européen, Fnac, Carrefour, 3615 Billetel.
★ AEDCY : 64, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris.

Entre jazz et new age, les klezmorim chez les disquaires

IL N'EST PAS toujours facile de repérer des disques de klezmer chez les disquaires : certains les rangent en jazz, d'autres en musiques du monde, d'autres encore en new age mais, signe des temps, on en trouve de plus en plus.

Si le clarinettiste d'origine argentine Giora Feidman est toujours présent côté musiques du monde, côté jazz, ce sont les groupes américains qui se taillent logiquement la part du lion, ne serait-ce que parce qu'ils sont indiscutablement à l'origine de ce *revival* qui date d'une vingtaine d'années. Ces *klezmorim* d'aujourd'hui – pas tous juifs puisqu'on y retrouve, par exemple, le clarinettiste Don Byron (*Plays the Music of Mickey Katz*, Elektra 79313-2) – tous formés au classique et au jazz, exploitent dans des directions très personnelles un fonds commun qui va des danses des jours de fêtes aux complaintes nostalgiques en passant par le mysticisme des niggunim, mélodies hassidiques lancinantes et sans paroles.

Deux compilations récentes permettent une première approche et ont l'avantage de rendre hommage aux pionniers et de faire découvrir les modernes : *Klezmer Music, A Marriage of Heaven and Earth* (Ellipsis arts 4090, un CD et un livret, en français, très détaillé) et *Rêve et passion, The Soul of Klezmer* (2 CD et un livret en français, allemand, anglais. Network 30853).

Giora Feidman, né à Buenos Aires, a été au klezmer ce que son compatriote Astor Piazzolla a été au tango, celui qui a permis de sortir la musique d'un passé figé pour lui ouvrir toutes les portes de l'avenir et de la liberté. Ce musicien exceptionnel a énormément enregistré (parmi ses disques : Giora Feidman and Ensemble, *Yiddish Soul* [World Network WDR 55836] ; *The Incredible Clarinet* [Plâne 88725] ; *Klezmer Celebration* [Plâne 88809] ; *Gershwin and the Klezmer* [Plâne 88717] ; et, plus inattendu, *Clarinetango* [Plâne 88706]).

« RHYTHM AND JEWS »

Parmi les Américains, il faut écouter le compositeur et saxophoniste John Zorn et en particulier la série de « Massada » (dix titres pour l'instant, numérotés en hébreu de 1 à 10 et édités par DIW/Harmonia Mundi) avec les mêmes quatre musiciens : John Zorn au saxo, Dave Douglas à la trompette, Greg Cohen à la basse et Joey Baron à la batterie. Sur un autre disque, le bouleversant *Kristallnacht* (EVVA 33005 TZ 7301), on le retrouve avec d'autres complices, presque tous également impliqués par ailleurs dans cette musique : Mark Feldman au violon, Marc Ribot à la guitare, Anthony Coleman aux claviers, Mark Dresser à la basse, William Winant aux percussions, David Krakauer aux clarinettes et Frank London à la trompette.

John Zorn a créé son propre label, Tzadik, avec une série « Radical Jewish Music » dont les approches sont extrêmement variées : certains titres très *free* ne plairont pas à tout le monde et on peut aussi éviter (sauf à titre de curiosité) l'hommage à Serge Gainsbourg. Parmi les plus récents : *Klezmer, NY* par David Karakauer's Klezmer Madness (TZ 7127) en hommage à Sydney Bechet, le magnifique disque empreint de spiritualité de Frank London, Lori Sklamberg et Uri Caine *Nigunim* (TZ 7129) et le deuxième disque d'un groupe intitulé Natfule's Dream (en hommage à l'un des grands ancêtres, Naftule Brandwein) *Smash, Clap* (TZ 7125). A ne pas négliger non plus le double CD de Zorn, qui s'intitule *Zevulun* d'un côté et *Issachar* de l'autre (TZ 71122).

Frank London est l'un des autres grands compositeurs et interprètes, en particulier avec les Klezmatics, provocateurs et rebelles... avec humour. Il suffit de voir les titres des albums : *Shvaygn = Toyt* (Pir 20-2), *Rhythm and Jews* (Pir 25-2), *Jews with Horns* (Pir 35-2), *Possessed* (Pir 1148). On le retrouve avec Greg Wall et les Hassidic New Wave, dans des compositions plus d'avant-garde, dans *Jews and the Abstract Truth* (KFW 192) et *Psycho Semitic* (KFR 203).

Du côté des Européens, ne pas rater le duo de Denis Cuniot et Nano Peylet, *Musique des Klezmorim et de leurs descendants* (92567-2), ni Kroke avec *Eden* (Oriente RIEN CD 09).

La plupart des musiciens actuels et d'autres encore (sauf Zorn) se retrouvent dans une compilation éditée par le club de jazz new-yorkais The Knitting Factory regroupés sous le titre The Jewish Alternative Movement avec un disque intitulé *A Guide For the Perplexed* (KFR 216)

M. Si.

Cyrille Fleischman, écrivain

« Il ne suffit pas de dire "Humour humour humour", il faut faire vibrer »

CYRILLE FLEISCHMAN situe ses nouvelles dans les quartiers juifs du Paris des années 50 (*Rendez-vous au métro Saint-Paul, Nouveaux rendez-vous au métro Saint-Paul, Dernier rendez-vous au métro Saint-Paul*, aux éditions du Dilettante, ou *Tango pour le cinquième acte*, chez Flammarion).

« Il y a de nombreux personnages qui sont des chanteurs ou des musiciens dans vos histoires, en quoi vous ont-ils inspiré ?

– On s'imagine toujours que le monde juif s'était transplanté à New York, mais il existait aussi à Paris. Quand j'étais enfant, mes parents m'emmenaient dans les cabarets de la rue de l'Entrepôt ou de la rue de Lancry, le dimanche soir, et ça m'empoisonnait. Mais, comme personnages, j'adore les musiciens. Parce qu'ils sont mauvais, donc sous forme de fiction il y a plein de choses à en dire, parce que c'est drôle et pathétique. C'est ce qu'aimait Kafka dans les troupes de théâtre yiddish itinérantes, ils étaient mauvais mais sincères... Ceux que j'aime vraiment, ce sont Talila et Ben Zimet, elle surtout devrait être célèbre, elle devrait passer à la télé, jouer dans des films. Ce qu'ils font est "facile" mais ça fait vibrer, c'est comme de l'opérette. Mais c'est plus de la chanson yiddish que du klezmer, ça vient du théâtre...

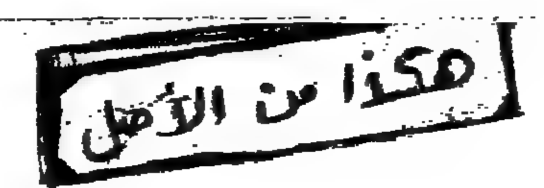
Que pensez-vous du renouveau de la musique klezmer aujourd'hui ?

– C'est une mode, mais il ne suffit pas, pour paraphraser le général de Gaulle, de dire "yiddish yiddish yiddish" ou "klezmer klezmer klezmer" ou "humour humour humour" pour que cela devienne une réalité... Ni d'aller apprendre le yiddish et de se plonger dans les archives. Parce qu'on n'y retrouve pas la vie qui existait à cette époque et qui a disparu, et c'est comme cela qu'on finit par faire du Spielberg.... Mais ce que font Denis Cuniot ou les Orient Express Moving Shnorers (mais il y en a d'autres...), c'est bien, et ça devrait prendre. Quand le groupe est bon, il y a une jubilation...

Vous ne croyez pas à une renaissance ?

– C'est surtout qu'il faut arriver à s'éloigner du pathos et de la Shoah. Aujourd'hui, on rit et on pleure pour d'autres raisons. On ne peut pas se préoccuper uniquement de ce qui s'est passé. Si le quartier Saint-Paul n'est plus le même, ce n'est pas seulement à cause des déportations, c'est aussi parce que les gens se sont assimilés et qu'ils ont quitté des immeubles insalubres pour aller dans des HLM où ils avaient des salles de bains au lieu d'avoir les toilettes sur le palier. Il y a eu aussi l'arrivée des Sépharades, qui n'ont ni le même passé, ni la même culture, ni le même mode de vie. Pour que l'art progresse, il faut arrêter de ressasser les mêmes histoires. Et, si cela commence à se faire en musique, on peut dire en revanche qu'il y a une littérature qui devrait être et qui ne se fait pas. »

Propos recueillis par Martine Silber



Wilco et Westerberg, entre les Grands Lacs et Liverpool

Deux nouveaux albums d'artistes américains hantés par les fantasmes de la pop anglaise

EN cette fin de siècle rythmée par la « magie » de l'électronique, des disques comme ceux de Wilco – *Summer Teeth* – et de Paul Westerberg – *Suicaine Gratifaction* – redonnent foi dans ce qui paraissait obsolète : le rock, les guitares, le plaisir de se raconter en chanson, cet art que les Anglo-Saxons désignent sous le nom de *songwriting*. Le hasard de l'actualité fait sortir au même moment ces albums d'artistes profondément américains, de par leur attachement à un patrimoine terrien, leur célébration des musiques fondatrices – country, folk, blues –, et ce regard rêveur jeté aux cousins d'Angleterre. Entre l'aîné, Westerberg, et Wilco, grands espoirs du rock outre-Atlantique, on sent plus que des correspondances, une filiation.

On se hasarde donc à demander à Jeff Tweedy, trente ans, leader de la (plus) jeune bande en visite parisienne, s'il assume ces liens de parenté. Le chanteur, guitariste et principal auteur-compositeur de Wilco, ne cache pas son admiration pour Westerberg : *« Je ne peux nier que Paul Westerberg a été l'un des* songwriters *les plus importants de ma génération. Les premiers disques des Replacements ont été essentiels pour moi. Dans les années 80, nous sommes allés très souvent les voir en concert. Leurs performances dégageaient une énergie proche du chaos, mais, dès le départ, Westerberg composait de vraies chansons. »* Dans certains titres de Wilco, on perçoit le même timbre, à la fois tendre et rêche, qui a toujours été l'atout de l'ex-vocaliste des Replacements. *« Paul Westerberg chantait d'une façon incroyablement directe et personnelle. Il a donné une voix à des émotions qu'on ne s'attendait pas à trouver chez un groupe punk. »*

La formation, en 1979, des Replacements dans la ville de Minneapolis (Minnesota) constituait un événement notable dans une Amérique restée quasi insensible à l'explosion punk. Avide de retrouver l'urgence primitive du rock, le groupe trempait dans tous les excès jusqu'à façonner un genre d'esthétique du désordre. Sous les turbulences pourtant perçait le talent d'un auteur sensible aux mélodies pop, folk et blues. A l'anarchie de *Sorry Ma Forgot To Take Out The Trash* succéderont des albums de plus en plus concernés par l'écriture. Jamais récompensés d'un succès grand public, les Replacements se séparèrent en 1990, non sans avoir posé les jalons du rock alternatif américain. En solo (les albums *14 Songs* et *Eventually*), Paul Westerberg confirma son désir de sobriété et de classicisme. Jusqu'à devenir, pour ses fans comme Tweedy, un artisan trop soigneux.

Paul Westerberg n'a jamais rencontré le leader de Wilco, son cadet de dix ans. On lui rapporte sa remarque, il développe son autocritique. *« L'amour du* songwriting *peut avoir des effets pervers. On finit par consacrer trop de temps à la forme. Comme Elvis Costello, j'ai pu tomber dans ce piège.* Avec Suicaine Gratifaction, *j'ai essayé de retrouver l'essentiel : des émotions à nu. Avec Don Was, mon réalisateur artistique, nous avons privilégié les premières prises. »* Chef-d'œuvre de douce-amertume, ce nouvel album pare la finesse mélodique de touchantes aspérités.


JAY BLAKESBERG

Jeff Tweedy, Jay Bennett, John Stirratt et Ken Coomer, les musiciens de Wilco.

« L'ESPRIT DES PIONNIERS »

Le cheminement de Tweedy recoupe en partie celui de son modèle. Un premier groupe fougueux, Uncle Tupelo, formé dans l'Illinois, défoulera les tensions adolescentes avant d'atteindre, sous le nom de Wilco, la maturité. Après un premier disque en 1995, *A. M.*, un peu approximatif, Jeff Tweedy, Jay Bennett, John Stirratt et Ken Coomer ont réussi, deux ans après, avec *Being There*, un double album proposant une relecture somptueuse des racines blues, folk et country.

Après une collaboration avec Billy Bragg, pour l'album *Mermaid Avenue* consacré à des chansons inédites de Woody Guthrie, Wilco aspire avec *Summer Teeth* à une excentricité plus pop. Plus proche, cette fois, des Beatles et de Brian Wilson que du Band et des Rolling Stones. Aux confluents de l'héritage américain et des influences britanniques. *« Ma génération, celle de l'après-Vietnam,* explique Jeff Tweedy, *a grandi dans une Amérique qui avait la queue entre les jambes. Notre seule fierté, c'était le rock'n'roll. Difficile pourtant de faire une distinction entre ce qui était né chez nous et ce qui venait de Grande-Bretagne. »* Il perçoit pourtant des particularismes dans ce grand brassage. *« Le rock britannique est plus ouvertement conduit par la mode et l'obsession du style. Quand j'étais jeune, appartenir à un groupe de rock américain signifiait parcourir dans un van ce pays immense, dormir à même le sol, vendre ses disques aux concerts... Retrouver en quelque sorte l'esprit des pionniers. »*

Les obsessions de Paul Westerberg sont nées de ce même mélange. *« Paul McCartney reste pour moi le plus grand auteur-compositeur vivant,* confie l'ex-Replacements. *Mais je me sens sans doute plus proche de quelqu'un comme Alex Chilton. »* Westerberg avait d'ailleurs composé une chanson en l'honneur de l'ancien leader de Big Star, figure culte de Memphis, éternelle cause perdue d'un rock essayant de retranscrire les fantasmes pop anglais à travers le prisme fêlé et la rudesse du terroir américain. S'identifiant peut-être à ce modèle, Westerberg affirme : *« Je n'échangerais pas l'influence que j'ai pu avoir contre quinze minutes de célébrité. »* Respecté par Wilco et beaucoup d'autres, l'ex-punk n'a pas quitté Minneapolis. Les désillusions n'ont pas entamé sa foi dans le *songwriting* : *« Les modes passent, les chansons restent. »*

Stéphane Davet

★ **The Replacements, *All For Nothing*, 2 CD Reprise/Wea. Paul Westerberg, *Suicaine Gratifaction*, 1 CD Chrysalis/EMI. Wilco, *Summer Teeth*, 1 CD Reprise/Wea.**

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : le Salon de la musique**, consacré aux métiers de la musique, regroupe désormais deux manifestations, Musicora, plus spécialement ouvert au classique et au jazz, et Musicmania, pour le rock et la chanson. Le Salon est organisé du 10 au 13 avril dans le Parc de la Villette, à Paris (19e), à la Grande Halle et à la Cité de la musique. Près de six cents exposants, dont des facteurs d'instruments, des éditeurs et des associations, seront présents. De nombreux concerts, conférences et débats sont aussi prévus. Un billet d'entrée groupé donne droit à l'accès aux deux Salons (60 F, 9,16 €) ouverts du 10 au 12 avril, de 10 heures à 19 h 30, et mardi 13 avril jusqu'à 18 heures. Le Salon devrait être inauguré, vendredi 9 avril, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, à l'issue d'une journée professionnelle.

■ **PATRIMOINE : à Marseille, l'ouverture de quatre salles de cinéma d'art et d'essai sur la Canebière**, le 7 avril, participe de la lente renaissance de l'artère mythique de la ville. Située près d'une galerie marchande désertée où ne vivotent plus qu'un armurier et un vidéo-sex-club, la façade très kitsch des nouvelles Variétés, où se trouvait le célèbre caf'conc' des années 30, est surprenante. *« Nous n'avions pas vraiment choisi La Canebière au départ, mais, à voir le regard des gens auxquels nous parlions du projet, c'est devenu un défi »*, explique le directeur des Variétés, François Da Silva, déjà directeur du César, l'une des deux salles d'art et d'essai marseillaises, dont les entrées ont triplé en cinq ans (180 000 fin 1998). – (*AFP.*)

■ **OPÉRA : la première mondiale du premier opéra en yiddish doit avoir lieu en Israël, le 28 avril**, avec la présentation de *Dybbuk* à l'université Ben-Gourion de Beersheba. Le spectacle fera ensuite le tour d'Israël, puis de différents festivals à travers le monde, a annoncé lundi 5 avril sa productrice, Rachel Michaelli. – (*AFP.*)

Délicate succession à la tête des théâtres de Chaillot et de Villeurbanne

L'AVENIR du Théâtre national populaire de Villeurbanne (TNP) et du Théâtre national de Chaillot est en discussion. Dans les deux cas, le mandat des directeurs, Jérôme Savary pour Chaillot et Roger Planchon pour le TNP, arrivera à terme le 31 juillet 2000. Il s'agit d'assurer la succession aux deux postes, et, d'une manière plus large, de redéfinir la fonction des deux salles.

Jérôme Savary (né en 1937) dirige Chaillot depuis 1988. Il achève son troisième mandat, qui ne sera pas renouvelé. Il ne le souhaite d'ailleurs pas ; il désire poursuivre sa carrière de directeur-metteur en scène dans un autre théâtre – ce qu'il négocie en ce moment avec le ministère de la culture. En revanche, Savary verrait d'un mauvais œil que le Théâtre national de Chaillot soit transformé en théâtre national de la danse, comme une rumeur le propage. Hormis le Théâtre de la Ville, subventionné par la Ville de Paris, aucune scène parisienne ne consacre la majeure partie de sa programmation à la danse. Pour pallier ce manque, le ministère de la culture a confié une mission à Anne Schiffert, qui étudie (avec un comité de sages) les possibilités d'aménager ou de créer une salle.

Dominique Wallon, directeur de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture, met en avant une question préalable qui se pose à Chaillot : celle des travaux. *« Il faut forer de nouveaux accès pour les décors, réaménager la cage de scène et la salle. Cette nécessité nous a incités à réfléchir à l'avenir de Chaillot. Quel est le meilleur projet pour cette salle ? Elle pourrait devenir une grande salle symphonique – elle l'a été –, une salle pour la danse, ou une salle de théâtre, avec une mission renouvelée qui accorderait une plus large place au public familial et jeune. La question sera tranchée soit en juillet, soit en septembre. »*

Roger Planchon (né en 1931) dirige le TNP depuis que, en 1972, le ministre de la culture, Jacques Duhamel, a transféré le sigle de TNP du Théâtre de Chaillot au Théâtre de la cité de Villeurbanne, où Planchon s'était installé en 1957. En 2002, le trentième anniversaire du transfert du sigle fera l'objet de manifestations (avec, probablement, des reprises de spectacles majeurs du TNP, signées de Roger Planchon, Patrice Chéreau et Georges Lavaudant – ces deux derniers furent codirecteurs du TNP). Selon Dominique Wallon, ces manifestations seront assurées par Roger Planchon. Mais, entre-temps, celui-ci aura très probablement quitté la direction du TNP. Son contrat est déjà prolongé jusqu'au 31 décembre 2000 : *« Jusqu'à quand est-il souhaitable de prolonger le mandat de Roger Planchon ?*, dit Dominique Wallon. *Nous avons eu beaucoup de discussions sur ce sujet avec lui. Comme pour Chaillot, nous nous posons la question de l'avenir du TNP : quel projet, quel directeur ? Nous travaillons avec la municipalité de Villeurbanne pour examiner comment il serait possible de faire du TNP un vrai grand théâtre national en région. »*

UN STUDIO DE CINÉMA

A la mairie de Villeurbanne, on se dit *« extrêmement attentif à la question du statut du TNP »*. Raymond Terracher – adjoint au maire chargé de l'action culturelle et des grands projets – insiste : *« Le ministère fait état de projets de structures nouvelles en région, avec des contrats de trois ans. Cela nous paraît court. Nous voulons que le TNP bénéficie d'une structure de type national, avec des subventions qui ne soient pas en baisse. Pour la succession (...) nous nous donnons un an pour décider. »*

D'ici là, le TNP va aménager, à la demande de Roger Planchon, un local de mille mètres carrés, près du théâtre, qui servira à la fois de salle de répétition et de studio de cinéma. Dominique Wallon reconnaît que le ministère a *« beaucoup hésité »* avant de donner son accord pour le studio de cinéma, dont il estime qu'il doit servir de *« studio d'appoint »*. Ce n'est pas la ligne de Planchon – qui réclame depuis des années les moyens de mettre en place un centre de création pluridisciplinaire – ni celle de la mairie de Villeurbanne, qui constate que *« beaucoup de films tournés dans la région ont recours aux studios parisiens, faute d'endroit adéquat »*. Les travaux commenceront au plus tôt à la fin de l'année. Le budjet est de 17,7 millions de francs (2,7 millions d'euros) – dont 5 millions de l'Etat, 3 millions de la communauté urbaine, 2,7 millions de la région et 6,3 millions de la ville. Le nouvel espace devrait être opérationnel courant 2001.

Brigitte Salino



Mathilde Monnier à l'affût des étincelles de vie

A LA TÊTE du Centre chorégraphique national de Montpellier, Mathilde Monnier a voulu initier un travail artistique avec des autistes. Commencée dans la plus grande discrétion il y a cinq ans à l'hôpital psychiatrique de La Colombière, cette expérience, échappant à toutes mesures, tous modèles, irrigue aujourd'hui d'une sève inattendue l'ensemble de son œuvre. C'est dire la nécessité qu'avait, qu'a toujours la jeune femme – les ateliers continuent – à aller chercher dans l'opacité de consciences emmurées quelque chose d'enfoui au plus profond d'elle-même. Une résonance de ce qui la pousse à danser.

Rencontrer l'Autre. Cet acte prend ici une dimension avec laquelle on ne peut tricher : l'autiste est incarnation de la différence ultime. Mathilde Monnier a pourtant réussi à nouer avec Marie-France Canaguier, vingt-six ans, un lien surprenant, au point qu'elles ont, ensemble, préparé un duo, *Bruit blanc*, qui a été joué le 7 avril 1998. La réalisatrice Valérie Urréa a filmé cette collision d'amour, ainsi que les répétitions préparatoires. C'est sec, c'est doux. Le péril d'aimer.

D'« INFIMES ENTREBÂILLEMENTS »

Mis à part le jargon de concepts déjà bien élimés, comme ceux de « l'entre-deux », de « l'entre-deux-corps », etc. (dont le commentaire ne fait pas l'économie), ce *Bruit blanc* se regarde le souffle court. Tout s'invente sous nos yeux. Le duo ouvre le film. De lourdes branches gisent au sol. Le long d'une paroi avance Mathilde Monnier. Marie-France Canaguier, attelée à ses épaules, la suit. Lumière blanche, ombres noires dessinent ce cortège, comme surgi de *La Voie lactée* de Buñuel.

On comprend, peu à peu, que toutes les figures naissent du balancement d'avant en arrière auquel la jeune fille se livre dès qu'elle retourne en elle-même. Dans ce balancement, il y a tous les élans possibles, tous les refus aussi. Marie-France tire Mathilde allongée au sol, comme un paquet. Ou comme une branche morte. La chorégraphe appuie sa tête sur l'épaule de sa partenaire qui la repousse, à chaque fois, mais sans hâte. Juste gênante. Equilibres dans l'air, au sol, effets de bascule, accompagnés de ce geste, très beau, répétitif, de la jeune apprentie-danseuse : la main qui se secoue, puis qui se tourne en direction des yeux.

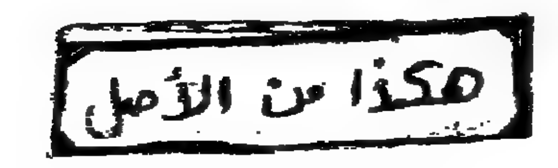
Mystère. Etre là, être ailleurs. La musique de Louis Sclavis (clarinette, percussions) murmure cet inconnu. *« Est-ce que ce duo existe ?*, s'interroge Mathilde Monnier. *Il est danse de la tentative, rendu possible par les infimes entrebâillements que Marie-France autorisait. C'est elle la maîtresse de ce jeu. Elle m'a emportée dans ce balbutiement d'un dialogue archaïque. »* Ce à quoi répond Brigitte Challande, une des soignantes : *« Je ne sais pas qui est Mathilde Monnier. Elle n'est pas seulement une danseuse. Il y a l'énigme Mathilde Monnier, comme il existe l'énigme Marie-France Canaguier. Dans cet univers des autistes, elle a trouvé un passage en dehors de la parole, fondé un langage. »*

Démarche artistique soutenue par le désir. Aucune prétention à une quelconque psychothérapie. Ce *Bruit blanc* fait suite à *L'Atelier en pièces*, créé en 1996, une première chorégraphie inspirée du travail mené à La Colombière, dans laquelle le jeune autiste Benjamin Massé-Lassaque avait apporté son goût incandescent du jeu...

Aliénés, malades du sida, alcooliques... Certains des danseurs de Mathilde Monnier ont choisi de partager leur savoir artistique avec ceux qui souffrent. Ils connaissent aussi le désir de rejeter, de laisser tomber. Cette ambivalence constitue la matière des nouvelles recherches de la compagnie. Voyage au bout de soi-même, dénommé *Les Lieux de là*. L'humanité du groupe, mais aussi ses aveuglements. Le premier volet de ce cheminement s'appuyait sur l'originalité esthétique des danses chorales de l'expressionnisme allemand, mais aussi sur les dérives qu'elles ont engendrées, conscientes ou non, avec les idées totalitaires. Loin du divertissement, on l'aura compris, Mathilde Monnier vérifie dans sa création la légitimité de sa pratique d'ateliers. Et inversement. Avec elle, la vie jaillit là où on la croit éteinte.

Dominique Frétard

★ ***Les Lieux de là*, au Théâtre de la Ville, du 6 au 10 avril. Le 14 avril, *Bruit blanc*. Arte. 21 h 40.**



DÉPÊCHES

lathilde Monnier à l'affût des étincelles de vie

Un primitif pour l'avant-garde

Nantes expose quarante œuvres du peintre autodidacte géorgien Niko Pirosmani, le Douanier Rousseau des artistes russes du début du siècle

PIROSMANI. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-65. Du mercredi au lundi de 10 heures à 18 heures, le vendredi jusqu'à 21 heures, le dimanche à partir de 11 heures. Entrée : 20 F (3,05 euros). Jusqu'au 7 juin.

NANTES
de notre envoyé spécial

Un métier d'avenir vers 1890 : employé de chemin de fer en Transcaucasie. Salaires modestes, mais paysages admirables. Une situation parfaite pour jeunes gens avec d'autres idées en tête. Les chemins de fer de Transcaucasie comptèrent donc plusieurs salariés promis à la notoriété. Celles de l'acteur Tsagareli et de l'aviateur Kebouria n'ont guère dépassé les frontières de la Géorgie. Mais la gloire musicale de Fedor Chaliapine est universelle et celle, picturale, de Niko Pirosmani est en train de s'étendre.

Pirosmani – en vérité Pirosmanachvili – tient dans l'histoire des avant-gardes russes une place très comparable à celle du Douanier Rousseau en France : celle de l'autodidacte qui ignore les conventions artistiques et fait triompher une pureté naïve. Pour le Douanier Rousseau, on connaît l'histoire : un discret amateur est découvert par Picasso, Apollinaire, Delaunay. Ils le fêtent, ils achètent de ses tableaux, ils font de lui un primitif miraculeusement préservé.

Pour Pirosmani, c'est, à peu près, un processus identique. Jusqu'en 1912, nul ne le connaît en dehors de Tiflis. Né en 1862, employé des chemins de fer de 1888 à 1894, marchand de beurre et de fromages ensuite, Pirosmani préfère bientôt à son commerce la confection d'enseignes et l'exécution de portraits. Il en vit, mal semble-t-il, logeant dans des arrière-cours, sous des escaliers...

Sur ces derniers détails, la légende pirosmanienne est prolixe – trop. Elle l'est moins sur la technique du peintre, le choix de ses sujets, les influences. L'étude des œuvres permet seule de tirer quelques conclusions : Pirosmani peint à l'huile et de préférence sur une toile cirée noire, parfois sur métal – pour des enseignes – ou sur carton ; il ne craint pas les formats assez grands et ne s'enferme dans aucun genre ; il travaille tantôt à la commande, tantôt selon son envie ; il peut se montrer réaliste ou allégorique selon les sujets.

« LE GIOTTO GÉORGIEN »

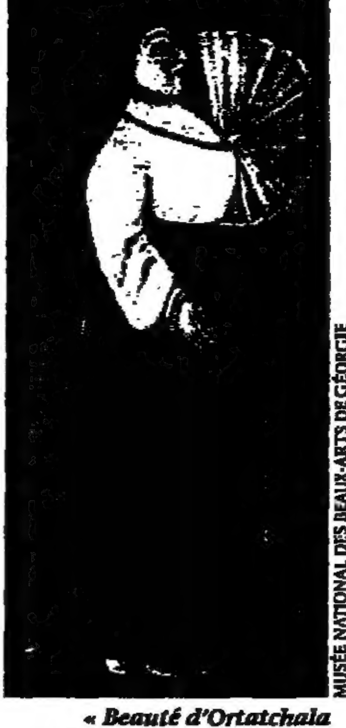
Dans tous les cas, il respecte la réalité autant qu'il y parvient et énumère scrupuleusement les éléments de la représentation. Le dessin est simple et détermine des silhouettes de face ou de profil. Les touches produisent parfois une légère vibration qui anime les aplats et suggère des volumes, les plis d'une jupe, la forme d'une botte, le galbe d'une poitrine.

La perspective est à peu près absente, du moins jusqu'aux années 1910, et un ciel vertical, un mur ou le noir de la toile cirée réduisent la profondeur à un espace étroit, une sorte d'avant-scène sur laquelle se produit le modèle. Les couleurs sont peu nuancées et constrastent durement avec le noir omniprésent. La frontalité des compositions, la dureté des contours, la schématisation des visages créent des tableaux immobiles. On y voit des paysans, des buveurs et des animaux aux gestes arrêtés et aux poses fixes.

Cette extrême simplicité séduisait sans doute les clients de Pirosmani. On peut supposer qu'ils y retrouvaient la netteté statique des icônes. Elle a séduit plus encore l'avant-garde russe quand elle a voulu échapper à l'emprise du cubo-futurisme importé de France et d'Italie pour fonder une esthétique autochtone nouvelle. En 1912, Mikhaïl Le Dentu vient en Géorgie en quête d'une telle révélation. Membre de l'association La Queue d'âne avec Malevitch et Tatline, il se fait le théoricien du refus de l'illusionnisme perspectif et de la régénération de la peinture par le primitivisme, doctrine qu'il appelle « toutisme ». A Tiflis, il comprend à l'instant que Pirosmani est la preuve qu'il faut à sa théorie. Il s'en saisit et lance un slogan : Pirosmani, ce serait « le Giotto géorgien ».

Suivent les premiers contacts, des achats – les Pirosmani ne coûtent pas cher –, une exposition cautionnée par Larionov, lequel fait connaître la bonne nouvelle à Paris. Apollinaire commente, le 24 juillet 1914 : *« Le grand et légitime succès du Douanier Rousseau pousse maintenant les chercheurs de tous pays à rechercher les peintures populaires, les peintures paysannes. (...) En Russie, on se met à ramasser aussi les témoignages de l'art paysan et en particulier les peintures populaires du Caucase. Le peintre Larionov en a déjà beaucoup. »* Quinze jours plus tard, c'est la guerre. Plus question de contacts internationaux. Après avoir été célèbre un court moment, Pirosmani est mort au printemps de 1918 dans le dénuement et la solitude.

Philippe Dagen


MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DE GÉORGIE

« Beauté d'Ortatchala à l'éventail » (1905), huile sur toile cirée (109 × 49 cm), de Niko Pirosmani.

Le Festival Exit de Créteil brasse sans complexe arts nobles et gestes de la rue

LA SIXIÈME ÉDITION du Festival international Exit, qui s'est achevé dimanche 4 avril, a confirmé en un printemps de dix jours la place originale de Créteil dans un paysage festivalier parisien assoupi. Ouvert par le classique Bob Wilson (*Le Monde* du 27 mars), le marathon, qui mêle théâtre, expositions, musique et danse *(lire ci-dessous le compte-rendu des spectacles de Vincent Mantsoé et Ron Brown)*, s'est conclu par une party sous le signe du Spirit of the Asian London Underground qui a fait vibrer le béton de la maison des arts tard dans la nuit. Exit se plaît à varier les approches dans le brassage sans complexe d'arts nobles et de gestes de la rue, la pratique du bricolage haute et basse technologie, le refus de trancher entre bon et mauvais goût et l'appel constant à la prise de risque sans laquelle il n'est de renouvellement.

Cette année, les benjamins étaient les très jeunes Gantois de Kung Fu. Ils sont plus de vingt, entre lycée et premier emploi, qui aimeraient entrer dans la vie par la scène, les poings serrés, prêts à ouvrir les portes du coup de pied de Bruce Lee. Une image qui manifeste un besoin de protection plus qu'un désir d'agression. Filles et garçons ne se privent pourtant pas de se cogner les uns aux autres. Ils le chuchotent et le crient au terme d'une piste d'envol enfoncée dans le public, encadrée par deux DJ – leurs seuls véritables héros. Ils affrontent ce tremplin du déhanchement des défilés de mode, dans les corps et les costumes inadaptés du quotidien. Un hiatus qui les fait vaciller, et ce vacillement, épié de la salle par des caméras, est transmis sur un écran géant.

AVEUX DE JEUNES ORDINAIRES

Leur « collection » est faite de témoignages taillés à cru dans leurs espoirs, dans leurs sentiments. C'est leur pudeur qu'ils donnent à voir. Les Kung Fu font une revue de l'intime, tout juste jouée, où s'expose en éclats ce qui resterait de nu. Ils ont choisi d'être eux-mêmes sur scène, ou de faire comme si. Ils ne revendiquent rien d'autre que de trouver une place (un rôle) en l'étant. Ils sont venus livrer ce qu'ils ont de plus précieux, les aveux de jeunes gens très ordinaires, dont les confessions pourraient faire le quotidien du voyeurisme télévisuel. Ils en déportent les codes à la scène, avec plus de cran que d'art, et une impression troublante de vérité. Les Kung Fu hésitent entre l'appel à témoins et le besoin de spectateurs avant de trancher en exhortant le public à devenir supporteur, et proclamer jeu et match.

Plus classique, Exit proposait, en bon anglais d'Angleterre, *Blue Heart*, drôlerie théâtrale en deux temps et deux mouvements de Caryl Churchill, mise en scène par Max Stafford-Clark, qui présida longtemps aux destinées du Royal Court, avant de créer la compagnie Out of Joint, l'une des plus inventives du moment outre-Manche. *Blue Heart* est plongé dans l'essence du théâtre – la répétition –, et minuté par Max Stafford-Clark avec la précision de l'œuf mollet au breakfast. Près d'un demi-siècle après Jean Tardieu, Caryl Churchill découvre les vertus d'un mot pour un autre, d'un mot pour beaucoup d'autres, d'un mot pour tous les autres, dans des situations à faire pleurer les princesses d'Angleterre. La mise à la torture (répétitions, accélérations, condensations, coupures) de dialogues effrayants de banalité moque par l'absurde les trivialités de la comédie anglaise social-psychologisante contemporaine.

Mais la principale réussite d'Exit 99 aura été celle des marionnettistes (pour adultes) britanniques de Faulty Optic. Avec *Tunnelvision*, Liz Walker et Gavin Glover projettent leur humanité de trois pouces dans l'existence des taupes. L'égoïsme, la bêtise, l'envie, la haine sont attisés par une solitude sans fond, qui renvoie chacun sur son île hostile. Leurs créatures guettent le train qui les sortirait du tunnel de la médiocrité, et ne s'arrêtera jamais pour eux. Leur oeil, impitoyable, n'est rien à côté de leur nez, suractif, qui leur procure une animalité (une apparence de vie) débordante. *Tunnelvision* aborde au grand art par la rive du désespoir. Faulty Optic est à Châtillon jusqu'au 17 avril (tél. : 01-46-57-22-11) avec *Snuffhouse Dustiouse*, un de ses précédents spectacles. Il n'y a pas de bonne raison de le manquer.

Jean-Louis Perrier

La grande parade du sexe et du désir de vivre

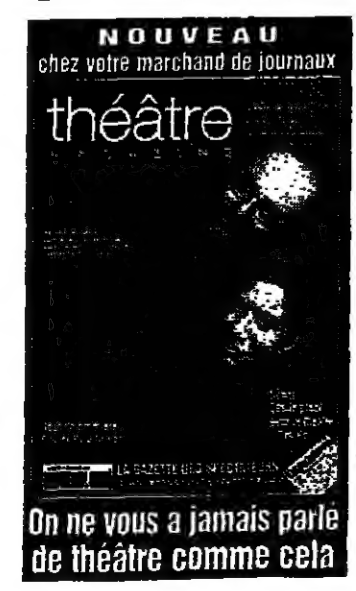
IL AGACE, il énerve. Tant de désinvolture, voire de platitude. Le travail du chorégraphe Ron Brown n'est pas conçu, il est vrai, pour être béni-oui-oui, mais pour provoquer. Tant de santé pour parler de sexe, de drague, du sida. Il taille dans ces délicats sujets avec la distance sophistiquée, pseudo-naïve, qu'on retrouve dans la communauté noire américaine-homosexuelle-urbaine-new-yorkaise. C'est le goût de la parade qui l'emporte. Parade du défilé de mode de *Ebony Magazine*, qui emprunte au *vogueing* mis à la mode dans les night-clubs de Manhattan, en imitation du style « inimitable » des mannequins de *Vogue* des années 50. Tout est posé, joué, déhanché à se tordre la colonne. Parade plus crue du sexe dans *Better Days*, des hommes qui se matent, se soupèsent. Langage des yeux, de la main baladeuse. Les hommes entre eux, beaux, triviaux.

Jours meilleurs d'avant le sida, jours à venir après l'espoir des nouvelles thérapies. Cette danse divisée en douze séquences, comme les stations d'un chemin de croix iconoclaste, si elle comprend le deuil, la poésie dite pour celui qui est mort, n'en reste pas moins une forte démonstration d'énergie à vouloir vivre. Cette pièce souligne, comme le fait aussi le travail d'un Bill T. Jones, la différence de traitement de ces thèmes (maladie, mort, sexe) entre les Etats-Unis et l'Europe (à l'exception de l'Australien Lloyd Newson). Là, exhibition, vérité nue, dérision du coup d'œil ; ici, pudeur, requiem, perspective morale, et sociale. Ron Brown choisit le ras de la réalité. Certains diraient le ras du slip. Parade pour esquiver, échapper, mettre à mal les bien-pensants. Banal ? Plutôt simpliste comme le sexe pour le sexe.

Autre parade amoureuse, celle de l'oiseau gula qu'incarne, magnifique, le Sud-Africain Vincent Mantsoe, qu'on avait découvert aux Rencontres de Luanda (Angola) en 1996. Dans *A Spiritual Journey into the self*, le danseur continue en solo sa quête d'identité entre tradition, racines et ouverture au monde. Manquent ici ses danseuses bariolées, qui accompagnaient sa danse pleine d'humour, de vivacité. Plus sérieux, Vincent Mantsoe est aussi devenu plus convenu. Hommage à l'Afrique, aux parents. *Good boy* ! Un bon garçon auprès duquel Ron Brown et sa bande d'« obsédés sexuels » jouent sans peine les *bad boys* de service.

Didier Fussilier, directeur artistique d'Exit, lance ses filets, et ramène de l'excellent, du bon et du moins bon. Du multimédia, du non-identifié, du en train de se faire. Au spectateur de juger. Le travail n'est pas mâché. N'est pas signalisé : *« Attention, chefs-d'œuvre »*. Donc on s'amuse.

Dominique Frétard





SORTIR

PARIS

Loué soit le progrès
Soit le titre d'une pièce, *Loué soit le progrès*. Soit un résumé rapide de ladite pièce : des hommes pêchent. Le poisson qu'ils attendent est un homme qu'on a poussé dans l'eau. Entre le titre et la pièce, il y a un monde, celui de Gregory Motton, auteur britannique de trente-huit ans, lancé en France par Claude Régy (*Chutes, La Terrible voix de Satan*), et mis en scène ce printemps par l'Allemand Lukas Hemleb, dont les précédentes productions (en particulier *Les Mauvais contes ne font pas les amies*) ont témoigné d'un ton réconfortant pour la mise à jour de la cruauté.
La Cabane de l'Odéon, 36-38, quai de la Loire, Paris 19e. Mo Jaurès. Du 6 avril au 8 mai. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 60 F à 110 F.

Amants ; Vieux ménage
« Le théâtre ne meurt ni du billet de faveur, ni de la cherté des places, ni de la censure ; le théâtre meurt du théâtre. Depuis plus de trente ans, tous les soirs, sur tous les théâtres, on joue la même pièce. Que ce soit une comédie, un drame, un vaudeville, une opérette, c'est toujours la même chose ; un mariage contrarié pendant quatre actes, accompli au cinquième. »
Voilà ce qu'écrivait Octave Mirbeau au début de siècle. Pour lutter contre l'ennui au théâtre, il prit le parti de parler de l'amour et du mariage, – mais, nuance – du mariage « contrariant » plutôt que contrarié. La Comédie-Française donne l'occasion d'entendre deux de ses textes. Mise en scène de Jean Bouchaud, avec Alain Pralon, Martine Chevallier et Florence Viala.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Du 6 avril au 22 mai. Du lundi au samedi, à 18 h 30. Relâche jeudi et dimanche. Tél. : 01-44-58-98-58. De 45 F à 80 F.

Sclavis/Frith/Drouet
Roscoe Mitchell Note Factory
L'une des soirées les plus intéressantes, sur le papier, du festival de jazz Banlieues bleues. En première partie, la musique improvisée telle que s'y confronte le trio Louis Sclavis (clarinette), Fred Frith (guitare) et Jean-Pierre Drouet (percussions), entendu lors d'une édition de Sons d'hiver ; ensuite le Note Factory du saxophoniste de l'Art Ensemble of Chicago, Roscoe Mitchell. Une formation à neuf, qui comprend d'excellents solistes (Hugh Ragin, Matthew Shipp...) pour une musique concertante et improvisée avec une double rythmique.
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine. 20 h 30, le 6 avril. Tél. : 01-49-22-10-10. De 75 F à 95 F.

Moutin Réunion
Les frères Moutin, François à la contrebasse et Louis à la batterie, forment l'une des rythmiques les plus excitantes du jazz en France, et très demandée. Du coup, leur groupe, avec Sylvain Beuf (saxophone) et Baptiste Trottignon (piano) ne joue pas assez souvent. Séance de découverte ou de rattrapage au Duc bienvenue.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 6 avril. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Chambre des tortures
de Roger Corman. Américain, 1961 (1 h 20).
Reflet Médicis III, 5e (01-43-54-42-34).

Fermeture de l'usine Renault a Vilvoorde
de Jan Bucquoy. Belge, 1998 (1 h 25).
Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08).

Spartacus
de Stanley Kubrick. Américain, 1960 (3 h 15).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

FESTIVALS

Festival du film de Paris
Pour sa 14e édition, le Festival, présidé cette année par Jean-Pierre Jeunet, programme sept longs métrages inédits et sept autres films qui n'ont pas encore trouvé de distributeur. L'ouverture du festival sera marquée par la projection du nouveau film de James Ivory, *La Fille d'un soldat ne pleure jamais* et la clôture par celle de *The Hi-Lo Country*, réalisé par Stephen Frears et dont la sortie à Paris est prévue pour le 23 juin.
Gaumont Marignan. 27, avenue des Champs-Elysées, Paris 8e. Mo Franklin-Roosevelt. Tél. : 01-40-30-30-31. Du 6 au 13 avril.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Giulio Cesare
de Haendel : version de concert. Sara Mingardo (Giulio Cesare), Sandrine Piau (Cleopatra), Laura Polverelli (Cornelia), Brigitte Balleys (Sesto), Hilary Summers (Tolomeo), Roberto Scaltriti (Achilla), Les Talents lyriques, Christophe Rousset (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 6, à 19 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F.

Camerata Academica de Salzbourg
Mozart : *Divertissement KV 247, Marche KV 248, Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre KV 364, Symphonie no 41 « Jupiter »*. Isabelle Faust (violon), Tabea Zimmermann (alto).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 6, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F à 160 F.

Abdel Rahman el-Bacha (piano)
Beethoven : *Sonates pour piano op. 109 et op. 110*. Chopin : *Nocturnes, Mazurkas, Berceuse, Sonate pour piano op. 35*.
Centre des bords de Marne, 2, rue de la Prairie, 94 Le Perreux-sur-Marne. Le 6, à 20 h 30. Tél. : 01-43-24-54-28. 105 F.

Stéphane Huchard Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 6, 7 et 8, à 22 h 30. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Sin
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mo Pigalle. Le 6, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 80 F à 90 F.

Vibronics
Le Batofar, 11, quai François-Mauriac, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 6, à 21 heures. Tél. : 01-56-29-10-00. 40 F.

Jacques Bertin
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Mo Gambetta. Le 6, à 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 140 F. Jusqu'au 18 avril.

Rai Kum
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 6, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

DERNIERS JOURS

10 avril :
Miroirs noirs
d'Arno Schmidt, mise en scène de Patrick Sommier, avec Yann Collette et Marie Cariès.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, le lundi, à 20 h 45. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

Guy Bedos
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-08-18-50. De 60 F à 180 F.

Philippe Cognée : prolifération
Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple, Paris 4e. Tél. : 01-42-78-11-71. De 14 heures à 19 heures. Entrée libre.

هكذا من الأصل

EN VUE

■ La police a interpellé **Ding Zilin**, en résidence surveillée, porte-parole des mères des victimes de la place Tiananmen, qui s'apprêtait à sortir le jour de *Qing Ming*, la fête des défunts, pour acheter des crevettes fraîches à la mémoire de son fils qui les aimait tant.

■ Après avoir construit de leurs mains un petit abri en bois au-dessus de l'autel où **Pol Pot** a été incinéré, les soldats cambodgiens de la province d'Anlong Veng font payer environ 30 francs la visite.

■ **Vincent Habineaza**, Tutsi soupçonné d'avoir massacré ceux de son ethnie, enfermé dans la prison centrale de Kigali avec 7 000 Hutus, mange son brouet de maïs sans pouvoir améliorer son ordinaire : *« Moi, je n'ai personne dehors. Ma famille a été tuée. »*

■ Les admirateurs de la bégum **Khaleda Zia**, leader de l'opposition bangladaise, sont autorisés à lui offrir une seule fleur, tulipe ou rose ; **Rajiv Gandhi**, ancien premier ministre indien, ayant été tué, en 1991, par l'explosion d'un bouquet.

■ *« Tout bien pesé, nous avons décidé que le public russe a plus que jamais besoin de prendre connaissance de ce livre »*, a déclaré, lundi 5 avril, **Galina Zinkovich**, directrice du marketing d'Info-M, la maison d'édition russe qui, au début des frappes de l'OTAN, avait renoncé à la publication de l'autobiographie de **Monica Lewinsky**.

■ Les **Parris**, un couple de l'Utha, militants anti-tabac, poursuivent en justice les **MacFarlane** leurs voisins qui, chez eux, fument sans tirer leurs rideaux.

■ Devant l'ardeur des couples à concevoir des bébés de l'an 2000, le Planning familial britannique lance, à l'instar de l'association de protection des animaux opposée aux cadeaux de chiots ou de chatons souvent abandonnés après les fêtes, le slogan : *« Un bébé, c'est pour la vie. »*

■ Un Palermitain, marié, sans enfant, incarcéré à la prison de l'Ucciardone pour vol aggravé, demande le parloir pour son chien, déprimé depuis l'arrestation de son maître.

■ Les carabiniers qui avaient empêché **Carmine Forestiero**, trente-cinq ans, de sauter d'un pont sur l'autoroute près d'Ostie, l'ont arrêté, vingt jours plus tard à Rome, mourant de faim, tapant à coups de poings sur un distributeur automatique de confiseries.

■ Quarante porcs ont suffi à la commune allemande de Laasdorf pour fabriquer, dimanche 4 avril, une saucisse de 5 kilomètres de long.

Christian Colombani

Pékin dénonce l'intervention de l'OTAN au Kosovo

La presse chinoise, c'est-à-dire les autorités, vole au secours des Serbes, oublie quasiment les réfugiés, et s'inquiète pour la paix mondiale

« ARRÊTEZ *la barbarie ! »*, a clamé l'éditorial du *China Daily*, l'organe officiel anglophone destiné au public étranger, dès l'éclatement de la crise au Kosovo. La *« barbarie »* n'est évidemment pas l'épuration des villages kosovars par les unités serbes. Il s'agit des frappes aériennes de l'OTAN. Depuis une semaine, la propagande de Pékin se déchaîne pour fustiger l'offensive de l'Alliance atlantique – *« une agression flagrante »*, *« un acte de vandalisme »*, *« des atrocités »*, toujours selon le *China Daily* – et voler au secours de la Serbie dont *« la souveraineté a été violée »*. *« Il faut arrêter ce crime »*, écrit le *Quotidien de l'armée*.

Rien ne saurait justifier aux yeux de la presse chinoise – c'est-à-dire des autorités – une telle intervention. Non seulement le *« fort »* attaque le *« faible »*, mais il bafoue la loi internationale en passant par-dessus l'ONU. Epargnant plutôt les Européens, les éditorialistes concentrent leur colère sur les Américains. *« En tant qu'unique superpuissance de l'après-guerre froide, les Etats-Unis considèrent de plus en plus l'ONU comme un obstacle à leurs ambitions hégémoniques »*, dénonce le *China Daily*. *« Aussi utilisent-ils l'OTAN comme un instrument au service de leur politique de puissance. »* Et le même journal de se faire complaisamment l'écho de la montée des *« sentiments antiaméricains »*, notamment en Russie.



La présentation des événements par les médias chinois est d'un manichéisme abrupt. Les Serbes, qui ne cessent de *« vouloir la paix »*, sont les seules victimes. Au journal télévisé du soir, l'envoyé spécial à Belgrade de la chaîne CCTV se répand avec minutie sur les destructions causées par les frappes – une usine, un pont. Les images ne montrent qu'éclats de métal, façades éventrées, toitures calcinées, visages serbes abattus. Tandis que les avions de l'OTAN bombardent leurs *« églises médiévales »*, le *Quotidien de la jeunesse de Chine* trouve *« émouvante »* l'inflexibilité des Serbes qui vont *« tenir jusqu'au bout »*. Entretenant ce climat de sympathie proserbe, la télévision centrale vient de décider de rediffuser de vieux films yougoslaves exaltant l'héroïsme durant la deuxième guerre mondiale. Et les dizaines de milliers de Kosovars chassés de leurs villages ? Il en est à peine question. La télévision n'en montre aucune image. *Le Quotidien des ouvriers* publie bien un cliché de réfugiés entassés sur un tracteur sans préciser qu'ils fuient les exactions serbes – dont l'opinion chinoise ignore tout. Quand la presse évoque – rarement – les vagues de personnes déplacées, c'est pour expliquer que l'OTAN en porte seul la responsabilité. La crise des réfugiés, y lit-on, a commencé après et non avant les raids aériens. *« L'OTAN accuse les Serbes d'"épuration ethnique" ou de "génocide" contre les Albanais*, écrit le *China Daily*, *mais ce sont ses avions qui commettent un meurtre indiscriminé contre la population de Yougoslavie. »*

A en juger par la nervosité du ton de sa presse, la Chine prend l'affaire très au sérieux. *« Cette détestable invasion »* constitue à ses yeux *« un abominable précédent »*, selon la formule d'« experts » cités par l'agence *Chine nouvelle*. Pékin songe bien-sûr au scénario d'un conflit avec Taïwan où les Etats-Unis pourraient se trouver impliqués, comme cela faillit être le cas lors de la « crise des missiles » de mars 1996. Le parallèle qui n'est jamais expressément formulé relève du non-dit. Mais il est suffisamment présent dans les esprits pour que la propagande voie dans la crise du Kosovo l'esquisse d'une menace pour la paix mondiale.

Frédéric Bobin

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La décision prise par le gouvernement de Lionel Jospin de ne pas accueillir des milliers de réfugiés albanais sur le sol français est cohérente. Mais elle n'est pas réaliste. Si l'objectif des frappes de l'OTAN est bien de faire plier Slobodan Milosevic et de l'empêcher de poursuivre sa politique d'épuration ethnique au Kosovo, il est juste, en effet, d'affirmer le droit à un prompt retour des populations qui ont été chassées du Kosovo ; et il est logique de ne pas transférer celles-ci dans des pays éloignés d'où beaucoup ne repartiront plus. Refuser de donner raison à Milosevic, c'est maintenir par principe les déportés aux frontières du Kosovo ! Cette position de principe n'est cependant tenable que si cet exode est bref et si l'OTAN parvient rapidement à ses fins, c'est-à-dire oblige Milosevic à rendre les armes d'ici quelques jours et le contraint à mettre un terme aux déportations massives de Kosovars. Tout démontre aujourd'hui, cependant, qu'il n'en sera probablement rien.

LE FIGARO
Pierre Rousselin

■ Dix-neuf nations démocratiques ne font pas la guerre sans donner une très forte impression de cacophonie et d'improvisation. Beaucoup d'erreurs ont déjà été commises, comme celle qui a consisté à exclure, dès le début, toute offensive terrestre au Kosovo. Il fallait alors rassurer les Américains, traumatisés, depuis le Vietnam, à l'idée qu'une guerre peut faire des morts. Mais c'était surtout un premier signal de faiblesse adressé à Milosevic. Cette fois, ce sont les Allemands qui ont voulu se montrer généreux, en prenant l'initiative de cet accueil massif des réfugiés. La corde humanitaire des pays nordiques et anglo-saxons a tout de suite vibré. Mais la France et l'Italie ont pris leurs distances.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ L'exception française peut parfois constituer un bien lourd fardeau. Ainsi en va-t-il de la décision du gouvernement, bénie par l'Elysée, de refuser l'installation provisoire en France de quelques milliers de réfugiés du Kosovo. L'explication avancée officiellement a quelque chose de martial (*« Nous n'acceptons pas le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes »*, a dit Lionel Jospin), mais c'est la frilosité et de vieilles craintes qui se profilent derrière ce mouvement de menton. Comme si le gouvernement, dans cette affaire, avait été plus animé par le désir de ne pas réveiller la question du droit d'asile et de ne pas raviver le délicat problème des sans-papiers non régularisés que de signifier à Milosevic sa volonté d'assurer par tous les moyens un retour rapide des réfugiés sur la terre dont ils ont été et sont encore déportés.

www.africultures.com

Actualité artistique et critique culturelle africaine

UNE MAIN BLANCHE sur fond noir, reproduction stylisée d'une peinture rupestre namibienne, suggère le passage vers les diverses rubriques du site de la revue *Africultures*. Née en octobre 1997, *Africultures* est l'unique parution française mensuelle consacrée à l'actualité artistique et à la critique culturelle à la fois africaine, antillaise et afro-américaine. Le numéro d'avril propose un dossier sur « Cuba l'Africaine », avec des articles des écrivains Leonardo Padura et Zoé Valdès et des réflexions sur le racisme (128 p., 60 F, diffusion L'Harmattan) ; le suivant, à paraître lors du Festival de Cannes, analysera les nouvelles tendances de la création cinématographique.

La page d'accueil présente le sommaire du mois en cours avec, outre le dossier mensuel, des critiques littéraires, musicales, théâtrales et les pages « diaspos » consacrées à l'émigration africaine. L'agenda, mis à jour chaque semaine, permet de rechercher tous les événements culturels liés à l'Afrique dans le monde. Il suffit de sélectionner une discipline, une période, un pays et un type de manifestation (festival, foire, colloque, concert, prix). Ainsi, en cliquant sur les festivals de cinéma, on découvre onze rendez-vous, de Paris à Montréal, Ouagadougou ou Le Cap. L'agenda contient également tous les programmes des centres culturels français en Afrique et des liens directs vers leurs sites.



Une base de données consacrée à l'actualité culturelle, baptisée Murmures, sélectionne dépêches, brèves et communiqués classés par rubrique et par période. On y découvre pêle-mêle – et en musique – des informations sur le groupe de rap Public Enemy en guerre avec sa maison de disques new-yorkaise, sur les Victoires de la musique de Yaoundé et sur les labels producteurs de disques africains...

La rubrique Articles est dotée d'une belle page de garde où une statuette de femme de profil, en bois, porte les dix-sept numéros de la revue *Africultures*. Cliquer sur une jaquette permet d'accéder au sommaire de l'ouvrage et aux articles, disponibles en français et en anglais. Un index thématique et un moteur de recherche couvrent tous les articles parus depuis la naissance de la revue. On découvre ainsi l'hommage rendu au cinéaste sénégalais Djibril Diop Mambéty après son décès, accompagné d'un manuscrit inédit du réalisateur, ou le portrait du comédien et metteur en scène burkinabé Sotigui Kouyaté.

Valérie Osouf

SUR LA TOILE

ÉTATS-UNIS

■ Le gouvernement des Etats-Unis a décidé de faire appel du jugement d'un tribunal fédéral annulant le Child Online Protection Act (loi de protection des mineurs en ligne). Le juge avait estimé que cette loi était contraire au premier amendement de la Constitution.

SERBIE

■ La radio indépendante de Belgrade B92, qui continuait à émettre sur Internet après que son matériel d'émission eut été confisqué (*Le Monde* du 30 mars), est réduite au silence depuis le 2 avril. Un groupe de policiers et de magistrats a fait évacuer le personnel. M. Mirkovic, directeur de la station, a été démis de ses fonctions, mais annonce son intention de reprendre la diffusion d'informations indépendantes dès que possible.
www.b92.net

INTERNET GRATUIT

■ World Online France (filiale de World Online International, Bouygues Telecom et TF 1) offrira à partir du 1er mai un accès Internet gratuit et illimité, sans bannière publicitaire obligatoire ni surtaxe téléphonique, aux 200 000 premiers internautes français qui en feront la demande.
www.worldonline.fr ou 08-03-31-30-00.

Intelligence avec l'ennemi

par Alain Rollat

CHER PROFESSEUR Constantinovic ! Merci, tout d'abord, d'avoir mis la littérature française à l'abri des imbéciles de chez vous qui voulaient la brûler. Dites notre gratitude à vos étudiants du département de français de la faculté des lettres de Belgrade qui vous ont aidé à protéger ces milliers de livres au milieu desquels une caméra de TF 1, déjouant la censure militaire, vous filmait lundi soir. Merci, ensuite, pour vos deux messages codés. J'ai décrypté le gros plan furtif sur l'œuvre poétique de Louis Aragon qui renvoyait, n'est-ce pas, à son *Cantique à Elsa*. Message reçu : *« Il est plus facile de mourir que d'aimer... »* Surtout par temps de guerre.

J'ai bien compris que, sous ce cri de désespoir, se camouflait une leçon destinée à ceux de vos élèves qui s'exaltent encore au spectacle de la guerre parce qu'ils prennent du plaisir à faire la nique aux bombes en participant au concert quotidien mis en scène par la propagande milosévicienne puis en faisant la chaîne, main dans la main, sur les ponts de votre ville. Ne vous inquiétez pas. S'ils ont lu Aragon, ils ne confondront jamais Belgrade et Guernica. Ils apprendront vite que, loin d'être moderne, ce rite musical est, au contraire, l'un des plus archaïques. On recourt au rock dans toutes les armées, depuis l'Antiquité, pour galvaniser les jeunes combattants voués au sacrifice. L'historien arabe Ibn Khaldoun l'écrivait déjà au XIVe siècle : *« Il n'est que de faire bien chanter les hommes en chœur, ils sont prêts à tout subir et à tout commettre... »* Pourquoi ces jeunes gens n'invitent-ils pas leurs soldats à faire l'amour plutôt que la guerre à leurs compatriotes albanais ? Pourquoi leurs chaînes humaines réduisent-elles la fraternité au chaînon serbe ? Est-il donc si difficile, quand on est serbe, de donner la main à un Albanais ?

J'ai un peu hésité, en revanche, cher professeur Constantinovic, sur la signification exacte de votre second message, celui dont la clé était donnée par le gros plan sur l'œuvre de Victor Hugo. Selon mon service de renseignement, il y avait trois décryptages possibles : *« Je n'ai plus d'ennemis quand ils sont malheureux »* ; *« L'exil, c'est la nudité du droit »* ; *« Ah ! Insensé qui crois que je ne suis pas toi ! »* Ressentant votre blessure, j'en ai conclu que ces trois références se combinaient pour exprimer votre compassion à l'égard de vos frères albanais déportés dont les mains désespérées vous fuient et se tendent vers moi, dans un autre concert quotidien, pour réclamer du pain. Je vous ferai une réponse tirée de la même source : *« Quand la liberté rentrera, je rentrerai »* au Kosovo.

MARDI 6 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 L'Enfer du Goulag. Forum Planète
23.25 Séville, les galériens de la foi. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : John Waters ; Fonky family ; Christiane Desroche-Noblecourt ; Christiane Ziegler. Canal +
19.00 Archimède. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Dominique Voynet. LCI
20.00 20 h Paris Première. Invité : Jean Yanne. Paris Première
20.50 Les Moments de vérité. M 6
21.00 Le Gai Savoir. La chanson française d'hier à aujourd'hui. Avec Charles Aznavour ; Faudel ; Richard Cannavo. Paris Première
23.30 Place de la République. La sécurité est-elle l'affaire de tous ? France 2
23.30 Nimbus. Médicaments : de la dépendance à la délivrance. Invités : Michel Reynaud ; Jean-Marie Habbard ; Serge Karsenty ; Philippe-Jean Parquet. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Conversation avec Michael Tippett. Odyssée
19.55 Inde, naissance d'une nation. Les femmes. Odyssée
20.05 Les Tribus indiennes. [15/20]. Les Pueblos. Planète
20.15 360°, le reportage GEO. D'après nature. [2/4]. Arte
20.35 Le Train des orphelins. Planète
20.40 Thema. Mais qu'est-ce qu'elles veulent maintenant ? Arte
20.45 Les Descendants. [9/13]. Histoire
21.45 Voyage au pays des dieux. [1/13]. Jérusalem. Odyssée
21.50 Un siècle d'aviation. [1/4]. Histoire
22.10 Vatikan. Pie XII et l'Holocauste. Odyssée
23.00 Les Celtes. [5/6]. Histoire
23.20 L'Epopée des fusées. [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète
23.35 Sur la piste du crime. [1/3]. Les cadavres qui parlent. TSR
0.55 Tibet, la route de l'espoir. France 3

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Pro A. Play-off. Quart de finale, match d'appui éventuel. Eurosport
20.35 Football. Coupe de l'UEFA. Demi-finale aller : Marseille - Bologne. TF 1

MUSIQUE

19.00 Bach. Concerto brandebourgeois n° 2. Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Raymond Leppard. Muzzik
21.00 Beethoven. Symphonies n° 7, 8 et 9. Londres, 1970. Par le New Philharmonia Orchestra, dir. Otto Klemperer. Muzzik
22.45 Les Noces de Figaro. Opéra de Mozart. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm. Mezzo
23.55 Sadko. Opéra de Rimski-Korsakov. Par l'Orchestre et les Chœurs du Kirov, dir. Valery Gergiev. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 La Vérité en face. Etienne Périer. Festival
20.40 Tremblement de terre à New York. Terry Ingram. O. Canal +
22.05 L'An mil. Jean-Dominique de La Rochefoucauld. Festival
22.15 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart [3/4]. TV 5
22.40 Double enquête à Hamelin. Arvi Liimatainen. O. M 6
23.00 L'Honneur de ma famille. Rachid Bouchareb. Arte

COURTS MÉTRAGES

23.05 L'Interview. Xavier Giannoli. France 2

SÉRIES

20.55 La Vie à cinq. Séparations. Téva
21.45 Ally McBeal. Just Looking (v.o.). Téva
23.00 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La pierre de Gol (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Les Cardassiens (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

16.25 Les Granges brûlées ■ ■ Jean Chapot (France, 1973, [illegible] min) O. Ciné Cinéma 2
16.50 Sailor et Lula ■ ■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 1
17.25 Out of the Fog ■ ■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
18.30 Napoléon ■ ■ ■ Abel Gance [illegible] (France, 1926, N., 120 min) O. Histoire
18.45 Marion ■ ■ Manuel Poirier (France, 1996, 105 min) O. Cinéstar 2
18.50 Les Deux Orphelines ■ ■ Maurice Tourneur (France, 1932, N., 100 min) O. Ciné Classics
20.30 Los Olvidados ■ ■ ■ Luis Buñuel (Mexique, 1950, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
20.30 Intervista ■ ■ Federico Fellini (France - Italie, 1986, 105 min) O. Ciné Cinéma 1
21.15 Assurance sur la mort ■ ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min) O. Cinétoile
21.55 Forever and a Day ■ ■ René Clair, Edmund Goulding, Cedric Hardwicke, Frank Lloyd, Victor Saville et Robert Stevenson et Herbert Wilcox (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
22.10 Underground ■ ■ Emir Kusturica (France - Allemagne, 1995, 165 min) O. Cinéstar 1




22.35 Quelle heure est-il ? ■ ■ Ettore Scola. Avec Marcello Mastroianni (Italie, 1989, v.o., 100 min) O. Paris Première
22.40 Sailor et Lula ■ ■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
0.40 Un homme parmi les loups ■ ■ Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 105 min) O. Ciné Cinéma 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Boom, Météo.
20.35 Football. Marseille - Bologne.
22.40 High Secret City. Nostalgies. O. Tempête de neige. O.
0.15 Le docteur mène l'enquête.
1.05 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.15 et 23.00 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. O.
17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Batman Forever. Film. Joel Schumacher. O.
23.03 Bouche à oreille.
23.05 L'Interview. Court-métrage.
23.30 Place de la République. La sécurité est-elle l'affaire de tous ?
1.00 L'Euro, Journal, Météo.
1.25 Le Cercle. Jean Rouch.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.55 Les meilleurs passent à la télé.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Nimbus. Médicaments : de la dépendance à la délivrance.
0.25 Magazine olympique.
0.55 Tibet, la route de l'espoir.
1.45 Saga-Cités. Loubna en octobre.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Tremblement de terre à New York. Téléfilm. Terry Ingram. O.
22.10 Grève Party ■ Film. Fabien Onteniente. O.
23.28 Les Sales Blagues de l'Echo.
23.30 Par amour pour Gillian ■ Film. Michael Pressman (v.o.). O.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. [2/4]
20.40 Thema. Mais qu'est-ce qu'elles veulent maintenant ?
20.45 Voynet, au risque du pouvoir.
21.50 Vivement lundi !
23.00 L'Honneur de ma famille. Téléfilm. Rachid Bouchareb. O.
0.25 Les femmes font la manchette.
1.00 Dernière alerte. Téléfilm. Claudia Prietzel. O.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, E=M6 découverte.
20.50 Les Moments de vérité.
22.40 Double enquête à Hamelin. Téléfilm. Arvi Liimatainen. O.
0.20 Capital. La France à vendre ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. André Boucourechliev [2/5].
20.30 Agora.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Evgueni Svetlanov, portrait d'un maître russe.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Sonate pour piano et violon K 481, de Mozart, Radu Lupu, piano, Szymon Goldberg, violon.
20.40 Concert. Par l'Orchestre de Paris, dir. Christoph von Dohnanyi. Marie Devellereau et Rie Hamada, sopranos, Nadine Denize, mezzo-soprano, Cécile Eloir, contre-alto, Eric Picard, violoncelle : Fire (in cauda IV), création mondiale, de Donatoni, E. Bloch (Schelomo) ; Symphonie n° 3 Héroïque op. 55, de Beethoven.
22.23 Les Soirées... (suite). Œuvres de d'Indy, Fauré, Debussy, Cras, Koechlin.

Le Monde TÉLÉVISION

PLANÈTE

12.10 Monsieur Patel tourne à Bollywood

Bollywood, c'est Bombay, capitale du cinéma indien. Le documentaire de Roger Mitchell accompagne un comédien, Harish Patel, sur ses trois tournages quotidiens. La course contre la montre de ce personnage plutôt antipathique témoigne de la fécondité d'une industrie cinématographique dont les productions sont avalées avec ferveur par les spectateurs.

ARTE

20.45 Thema : Mais qu'est-ce qu'elles veulent maintenant ?

Est-il possible de « gouverner autrement » ? « Oui », répond Dominique Voynet. Et peut-on, comme l'assure la ministre Vert française, exercer un métier d'homme sans imiter les hommes ? Le documentaire que Philippe Baron et Murielle Szac ont consacré à Dominique Voynet et Marie-Christine Blandin devrait permettre aux téléspectateurs de trancher.

PARIS PREMIÈRE

22.35 Quelle heure est-il ? ■ ■

Un avocat romain sexagénaire vient passer une journée à Civitavecchia, où son fils termine son service militaire. Retrouvailles embarrassées. La mise en scène d'Ettore Scola, constamment sur le fil du rasoir de l'émotion, est, malgré l'abondance de dialogues, un modèle de non-dits et, partant, de tendresse frustrée. Marcello Mastroianni et Massimo Troisi sont tous deux admirables. En v.o.

MERCREDI 7 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

16.00 Saga-Cités. Stop à la violence : le Manifeste des jeunes contre la violence. France 3
16.10 et 20.10 Le Talk Show. LCI
17.00 Les Lumières du music-hall. Les Quatre Barbus. Bobby Lapointe. Paris Première
17.10 Le Club. Sidney Lumet. Ciné Classics
17.15 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. LCI
18.00 Stars en stock. Jacqueline Bisset. Paul Newman. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invité : YB, Maniacs Sharkiat, Didier Eribon. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
20.00 20h Paris Première. Invité : Kent. Paris Première
20.05 Viva. Fête des vignerons : vin d'Est, vin d'Ouest. Avec Jacques Hainard. TSR
20.15 Droit de cité. Le plus beau métier du monde ? RTBF 1
20.40 Quelle paix pour les Balkans ? Invités : Hans Koschnik, Alexandre Adler. Arte
20.50 Des racines et des ailes. Illettrisme : des mots contre l'exclusion. Vaincre l'anorexie. Les nouveaux grands-parents. France 3
21.05 Strip-tease. Nénesse fait du foin. Perdu de vue. Les nourritures terrestres. TV 5
22.45 Ça se discute. Homosexualité féminine : la fin de la clandestinité ? France 2
23.25 Un siècle d'écrivains. Carlos Fuentes, un voyage dans le temps. France 3
0.10 Génération Albator. Queen Emeraldas. Ulysse 31 : Le royaume d'Hadès. Jayce et les conquérants de la lumière : L'évasion. France 3
0.50 Le Canal du savoir. Ousmane Sow, sculptures. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.10 Les Armes de la victoire. [1/12]. Le T-34. Planète
17.30 Etat des lieux : le Yémen. Odyssée
18.15 Gouverner, c'est choisir ? Odyssée
18.30 Les Celtes. [5/6]. Le dernier conflit. Histoire
18.30 Picasso. Mezzo
18.40 Cinq colonnes à la une. Planète
19.00 Feu sur la glace. [2/2]. Arte
19.30 La Chine, dragon millénaire. Shanghai la mystérieuse. Odyssée
19.45 Ces montagnes qui soudain disparaissent. Planète
20.10 360°, le reportage GEO. D'après nature [3/4]. Arte
20.35 Vivre dangereusement. Planète
20.55 Lorsque l'enfant paraît. Téva
20.55 Le Pays des bouddhas d'or. Odyssée
21.15 Point de départ. Histoire
21.35 Les Tribus indiennes. [15/20]. Les Pueblos. Planète
21.45 Voyage au pays des dieux. [1/13]. Jérusalem, une mosaïque de foi. Odyssée
22.05 Le Train des orphelins. Planète
22.15 Les Derniers Sanctuaires. Ecab : la province du vent. Odyssée
22.50 Musica. L'Autre Vie d'Alban Berg. Arte
22.55 Deux Papous plus un. Planète
23.00 Des ours et des hommes. Odyssée
23.45 Profil. Victor Klemperer, un chroniqueur du siècle, ma vie, si indécemment longue. Arte
23.55 Cinéma de notre temps. David Lynch. Ciné Cinémas
0.50 L'Epopée des fusées. [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète
1.10 La Lucarne. Povinnost, confession d'un capitaine [1/2]. Arte

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Gand - Wevelgem. Eurosport
17.00 Football. Championnat du monde des moins de 20 ans. Nigeria - Allemagne. Eurosport
20.45 Football. Ligue des champions. Demi-finale : Manchester - Juventus. TF 1

DANSE

19.55 Mercure. Chorégraphie. Léonide Massine. Musique. Eric Satie. Avec Lorca Massine (Apollon), Paola Catalani (Vénus), Lucien Bruchon (Mercure). Décors et costumes. Pablo Picasso. Mezzo
21.50 Musica. L'Allée des cosmonautes. Sasha Waltz et Elliot Caplan. Arte
22.45 Symphonie de Psaumes. Chorégraphie. Jiri Kylian. Musique. Stravinsky. Par le Nederland Dans Theater, avec Shane Caroll, Alida Chase, Marly Knoben et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Leonard Bernstein. Mezzo
23.15 La Légende de Joseph. Chorégraphie. John Neumeier. Musique. R. Strauss. Par le Wiener Staatsopernballet, avec Kevin Haigen, Judith Jamison, Karl Musil et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Heinrich Hollreiser. Mezzo

TÉLÉFILMS

17.35 Cœur Caraïbes. [2/2]. M 6
18.15 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart [3/4]. TV 5
18.30 La Lettre inachevée. Valérie Lumbroso et Chantal Picault. Téva
20.30 Le Tueur du dimanche. José Giovanni. Festival
20.40 Un amour qui tue. Simon Langton. RTL 9
20.50 La Vie en face. Laurent Dussaux. M 6
20.55 Charlotte, dite Charlie. Caroline Huppert. O. France 2
21.15 La Monnaie de la pièce. Ken Cameron. RTBF 1

SÉRIES

17.00 Au nom de la loi. Le Chinois. La Cinquième
19.30 Voltaire, ce diable d'homme. [4/6]. Festival
20.00 Larry et Balki. Le billet de loterie. TMC
20.05 Cosby. France 3
20.10 Campus Show. Orgueil et préjugé. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Echappé dans le désert. 13ème Rue
20.15 Ellen. The Parent Trap. RTL 9
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La pierre de Gol. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Le fantôme d'Agnès. Série Club
20.40 Nestor Burma. L'Homme au sang bleu. O. 13ème Rue
21.25 Le Caméléon. Betrayal (v.o.). Série Club
21.55 Presque parfaite. La prédiction (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Brooklyn South. La vie sous Castro (v.o.). Série Club
22.25 Friends. The One with Joey's Bag (v.o.). Canal Jimmy
22.35 La Rédac. Retour en enfance. Disney Channel
22.50 Absolutely Fabulous. La naissance (v.o.). Canal Jimmy
23.25 The New Statesman. Mémoires d'outre-tombe (v.o.). Canal Jimmy
23.30 The Closer. Episode pilote (v.o.). Série Club
0.25 New York Police Blues. Cœurs et âmes (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

13.50 Les Aristochats ■ ■ Wolfgang Reitherman (Etats-Unis, 1970, animation, 95 min) O. Disney Channel
13.50 Sailor et Lula ■ ■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
14.00 Sleepers ■ Barry Levinson (Etats-Unis, 1996, 145 min) O. Ciné Cinéma 1
15.40 Dick Tracy ■ ■ Warren Beatty (Etats-Unis, 1990, 105 min) O. Cinéstar 1
16.30 Napoléon ■ ■ ■ Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., muet, 120 min) O. Histoire
18.50 Les Granges brûlées ■ ■ Jean Chapot (France, 1973, 100 min) O. Ciné Cinéma 1
20.30 Out of the Fog ■ ■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics



20.30 Sailor et Lula ■ ■ David Lynch. Avec Nicolas Cage, Laura Dern (Etats-Unis, 1989, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3
21.00 The Hit ■ ■ Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1984, 100 min) O. Cinéstar 2
22.40 Scream ■ ■ Wes Craven (Etats-Unis, 1997, v.o., 108 min) O. Canal +
22.40 Marion ■ ■ Manuel Poirier (France, 1996, 105 min) O. Cinéstar 2
23.20 Ma sœur est du tonnerre ■ ■ ■ Richard Quine (Etats-Unis, 1955, 110 min) O. Cinétoile



0.45 Les Deux Orphelines ■ ■ Maurice Tourneur. Avec Rosine Deréan, Renée Saint-Cyr (France, 1932, N., 100 min) O. Ciné Classics
1.00 Sailor et Lula ■ ■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 1
1.10 Rafles sur la ville ■ ■ Pierre Chenal (France, 1957, N., 80 min) O. Cinétoile
2.05 Huit et demi ■ ■ ■ Federico Fellini (Italie, 1963, N., v.o., 130 min) O. Canal +
2.05 Un homme parmi les loups ■ ■ Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, v.o., 105 min) O. Ciné Cinéma 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Cinq sur 5 ! O.
16.45 Au cœur des flammes. O.
17.35 Beverly Hills. O.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.25 Le Résultat des courses.
20.28 Boom, Météo, Météo des neiges.
20.35 Football. En direct. La Ligue des champions : 20.45 Manchester Utd - Juventus. 22.40 Dynamo Kiev - Bayern Munich.
0.20 Idéal Palace.
1.15 TF1 nuit, Météo.
1.15 A la une. O.
1.35 Ned et Stacey. O.
2.05 Huit et demi ■ ■ ■ Film. Federico Fellini (v.o.). O.

FRANCE 2

15.50 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un livre, des livres.
17.10 Cap des Pins. O.
17.40 Rince ta baignoire.
18.10 Friends. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, L'Image du jour, Météo.
20.55 Charlotte, dite Charlie. Téléfilm. Caroline Huppert. O.
22.45 Ça se discute. Homosexualité féminine : la fin de la clandestinité ?
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle. Dans la tête d'un ado.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités. Stop à la violence : le Manifeste des jeunes contre la violence.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Un siècle d'écrivains. Carlos Fuentes, un voyage dans le temps.
0.10 Génération Albator.
1.25 Nocturnales. Placido Domingo.

CANAL +

14.45 Evamag. O.
15.10 Spin City. O.
15.30 A la une. O.
15.55 Décode pas Bunny.
16.25 Toonsylvania. O.
16.45 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Pour une nuit ■ Film. Mike Figgis.
22.38 Les Sales Blagues de l'Echo.
22.40 Scream ■ ■ Film. Wes Craven (v.o.).
0.30 South Park. O.
0.50 Spin City. O.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.40 T.A.F. T.A.F. dans la psycho.
15.10 En juin, ça sera bien.
17.00 Au nom de la loi. O.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Connaissance. Feu sur la glace [2/2].
19.45 Météo, Arte info.
20.10 360°, le reportage GEO. D'après nature [3/4].
20.40 Quelle paix pour les Balkans ?
21.40 Les Cent Photos du siècle.
21.49 Musica. 21.50 L'Allée des cosmonautes. Film chorégraphique. O. 22.50 L'Autre Vie d'Alban Berg.
23.45 Profil. Victor Klemperer.
1.15 La Lucarne. Povinnost [1/2].

M 6

13.30 M6 Kid. Boule et bille.
17.00 et 0.55 Des clips et des bulles.
17.35 Cœur Caraïbes. Téléfilm. [2/2].
18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 La Vie en face. Téléfilm. Laurent Dussaux. O.
22.30 Fausse ressemblance. Téléfilm. Jack Sholder. O.
0.05 Booker. Oncle Booker. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. André Boucourechliev [3/7].
20.30 Agora.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Pages baroques. Donné en direct de l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, par la Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles, la Maîtrise de Radio France et les Pages et les Chantres de la chapelle, dir. Olivier Schneebeli.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Bruno Campanella, chef d'orchestre.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Les Nations, quatrième ordre : La Piémontoise, de Couperin, par la Musica Antiqua de Köln, dir. Reinhard Goebel.
20.40 Ariane à Naxos. Opéra de R. Strauss. Par la Philharmonia, dir. Herbert von Karajan. Avec Elisabeth Schwarzkopf, Rita Streich.
22.52 Les Soirées... (suite). Elisabeth Schwarzkopf, soprano.

Le Monde TÉLÉVISION

CANAL +

17.45 Rex The Runt

Une nouvelle série animée, drôle, acide. Issue des studios britanniques Aartman, spécialisés dans l'animation en pâte à modeler, *Rex The Runt* (« Rex l'avorton ») montre une bande de chiens aux travers humains. Dans leur pavillon de banlieue, Rex, Bob, Wendy et Vince rêvent de célébrité, mais passent leur temps à regarder la télé. Cette série désopilante porte la signature de Richard Goleszowski.

FRANCE 2

20.55 Charlotte, dite Charlie

Charlotte a quinze ans, elle est jolie. Ses parents ne voient pas que leur fille est en proie à un mal-être. Ce téléfilm subtil, réalisé par Caroline Huppert et écrit par Colo Tavernier O'Hagan, aborde, en dehors des codes de la fiction télé, un sujet d'ordinaire peu ou maladroitement traité : l'homosexualité féminine. Déjà diffusé en 1995, il sert de prologue à un débat du magazine « Ça se discute ».

ARTE

1.10 La Lucarne

Case tardive des mercredis d'Arte, « La Lucarne » accueille des œuvres qui ont cette rare et précieuse qualité de dire l'universel en même temps que leur singularité. Réalisé en vidéo par Alexandre Sokourov, l'un des plus grands cinéastes russes, *Povinnost (Confession)* relève de ce corpus et, plus encore, fascine par la richesse et la profondeur de ses références et la virtuosité de sa facture.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
- O Tous publics
- O Accord parental souhaitable
- O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- O Public adulte interdit aux moins de 16 ans
- O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
- ■ On peut voir
- ■ ■ A ne pas manquer
- ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde
MERCREDI 7 AVRIL 1999

Le débat

par Pierre Georges

UN GÉNÉRAL britannique, David Wilby, a utilisé, lundi à Bruxelles, une formule-choc pour dire ce que restait l'objectif de l'OTAN : *« Notre intention est de mettre fin à la violence avant que le dernier Albanais du Kosovo ne soit parti en éteignant la lumière. »* La formule est un peu facile, un peu osée aussi, mais combien parlante. *« En éteignant la lumière »*, en effet, au pays des ténèbres.

Maintenant que le week-end pascal est fini en France, que les bouchons et les interruptions d'indignation se sont résorbés, que les choses de la vie et de la guerre ont repris leur cours, le débat fait rage. Alors, ces réfugiés kosovars, faut-il les accueillir, de gré ou de force ? Ajouter pour eux l'exil-salut à l'exode forcé ? Accepter, voire entériner ainsi, *« le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes »*, selon la phrase de Lionel Jospin.

Ce débat n'est pas simple. Les bonnes fois, comme les bonnes intentions ou les argumentaires raisonnés et raisonnables, s'affrontent. Car chacun sent par trop que la solution choisie, ou imposée par les faits, ne sera en définitive non pas la meilleure, mais la moins pire : disperser un peuple, y compris contre sa volonté, aux quatre coins de l'exil, loin du Kosovo, loin du retour ? Ou le maintenir dans l'abominable sort concret, le malheur, la souffrance quotidienne des camps improvisés, à un jet de pierre, de cœur, du pays perdu ?

Le débat fait rage. Et même rage parfois de façon totalement outrancière, à lire certaines déclarations de personnalités, qui mettent plus de fureur et font plus de bruit à dénoncer l'égoïsme, la frilosité de la France, qu'elles n'en ont manifesté à condamner les pratiques du régime de Belgrade. C'est le monde et la pensée à l'envers que de prendre ainsi les conséquences pour la cause, et l'exode forcé d'un peuple pour un refus politique de l'immigration par l'autre. C'est même assez indigne !

Les faits, les simples urgence et nécessité humanitaires feront sans aucun doute que tout le malheur kosovar ne pourra être contenu, résorbé aux frontières du Kosovo. Et qu'il faudra bien, ne serait-ce que pour sauver la vie des réfugiés et sauver les pays limitrophes, prendre effectivement des mesures d'accueil qui sont aussi d'éloignement.

Mais, hélas, pendant le débat, la purification ethnique continue. Autrement dit, déciderait-on d'accueillir à titre provisoire, les 390 000 réfugiés-déportés des dix premiers jours de guerre, que le régime serbe se chargerait, si l'on ose dire, de reconstituer les stocks. Dans son entreprise de nettoyage ethnique par le vide, confirmée par tous les témoignages, Belgrade n'en a pas fini avec le Kosovo et les Kosovars. Au rythme où cela va, 40 000 ou 45 000 réfugiés par jour, des centaines de milliers de personnes sont encore à venir, dans la seule logique des chiffres, d'une population à 90 % de souche albanaise.

La purification ethnique continue. Et le vrai, l'unique débat est là, chaque jour plus aigu, et le même depuis le départ, quoi qu'on en dise : l'intervention au sol des troupes de l'OTAN ou non, pour mettre un terme ou non à cette abomination. En une phrase, la capacité militaire, la volonté politique, le risque humain de faire la guerre, aussi, pour la gagner.

Le procès des deux suspects libyens de l'attentat de Lockerbie ne commencera pas avant plusieurs mois

Les sanctions de l'ONU ont été suspendues dès l'arrivée des deux hommes aux Pays-Bas

LA HAYE
de notre correspondant

Quand commencera le procès à proprement parler d'Abdelbaset Ali Mohamad Al Megrahi et d'Amine Khalifa Fhimah ? Lundi 5 avril, personne ne pouvait répondre avec certitude à cette question, alors même que les deux suspects libyens venaient d'atterrir aux Pays-Bas pour y être jugés, dix ans après l'attentat à la bombe contre un avion de la PanAm qui fit 270 morts au-dessus du village écossais de Lockerbie.

Une chose est certaine : cette remise ouvre la porte à la levée des sanctions de l'ONU contre la Libye, ainsi que l'a confirmé Robin Cook, secrétaire au Foreign Office à Londres. Parmi les mesures imposées par deux résolutions de l'ONU, en 1992 et 1993, figurent un embargo aérien, un embargo militaire, le gel d'avoirs financiers à l'étranger, la réduction du personnel diplomatique libyen, et des restrictions pour l'importation de certains équipements pétroliers. Ces mesures ont été officiellement suspendues dès l'arrivée des suspects aux Pays-Bas.

L'incertitude à propos du début des audiences s'explique si l'on prend en compte le fait que ce procès ne connaît aucun précédent en droit. C'est pour trouver une issue à une impasse diplomatique que Washington, Londres et La Haye ont innové en matière de justice pénale, Alors que Tripoli refusait de livrer ses ressortissants pour un procès aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, les dirigeants de ces deux Etats ont demandé à leur homologue néerlandais de céder une partie de leur territoire, le temps d'un procès. Le 24 août 1998, le gouvernement néerlandais donnait son feu vert. Jusqu'à ce jour, insiste-t-on au ministère de la justice, jamais aucun pays n'a abdiqué sa juridiction sur une portion de terre pour y abriter un procès sous une législation autre que la sienne.

C'est pourtant ce qu'a fait le Parlement néerlandais. Depuis la fin de l'an dernier, Camp Zeist, une ancienne caserne qui abritait des militaires américains, près d'Utrecht, est transformé en tribunal sous haute sécurité. Une centaine de policiers écossais surveillent les travaux en cours. Une salle d'audience, des facilités administratives, une salle de presse, et, bien sûr, des cellules : rien ne doit manquer pour le procès, dont l'accusation sera menée par deux procureurs écossais, Norman McFadyen et Jim Brisbane, arrivés dimanche aux Pays-Bas.

POSSIBILITÉ D'APPEL

Avant de rencontrer leurs accusateurs, les deux suspects, arrêtés par les Néerlandais, devront être juridiquement extradés vers l'Ecosse. Selon la loi aux Pays-Bas, Al Megrahi et Fhimah ont une possibilité d'appel auprès de la Cour de cassation. *« Une telle procédure peut prendre trois mois ou plus »*, estime Victor Holtus, porte-parole au ministère de la justice. Les suspects se contenteront-ils d'une décision en première instance ? Côté écossais, on disait lundi avoir reçu des signaux en ce sens *« de la part des avocats »*.

Même dans ce cas, le procès ne commencera pourtant pas aussitôt. La législation écossaise prévoit en effet la comparution initiale des suspects devant un juge, qui lira les charges retenues contre eux et devra fixer une date pour le début du procès à proprement parler, dans une période de cent dix jours au maximum. Mais les avocats ont la possibilité de demander un délai supplémentaire, pour prendre connaissance de toutes les pièces du dossier. *« Tout porte à croire que les audiences ne commenceront pas avant plusieurs mois »*, indique Paul Geoghan, porte-parole de la Cour.

Alain Franco

Dix ans de procédures

L'ARRIVÉE des deux suspects libyens aux Pays-Bas, lundi 5 avril, marque la fin d'une longue décennie de polémiques et d'imbroglios juridiques et diplomatiques.

L'affaire Lockerbie débute le 21 décembre 1988 lorsqu'un Jumbo Jet de la compagnie américaine PanAm explose en vol au-dessus d'un petit village écossais. Deux cent soixante-dix personnes trouvent la mort à la suite de cette explosion. Très vite, la thèse de l'attentat est avancée : l'examen des débris de l'avion accrédite l'idée d'une valise piégée.

Après trois années d'enquêtes et de fausses pistes, la Libye est officiellement mise en accusation le 14 novembre 1991, lorsque la justice américaine et la justice britannique inculpent deux Libyens suspectés d'être membres des services spéciaux de Tripoli.

Malgré les dénégations des autorités libyennes, le Conseil de sécurité vote le 31 mars 1992 des sanctions internationales, dont un embargo aérien, pour contraindre Tripoli à livrer les deux hommes. Ces sanctions sont renforcées un an plus tard.

Mise au ban des nations, la Libye refuse de se plier à ces injonctions en arguant de sa législation qui ne prévoit pas d'extradition et en avançant que la convention de Montréal sur la sécurité du trafic aérien permet à un pays de juger lui-même ses ressortissants. Après des années de blocage, Tripoli obtient un premier succès en février 1998 lorsque la Cour internationale de justice se déclare compétente pour examiner une requête libyenne en ce sens.

Politiquement, la Libye reçoit par ailleurs le soutien de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui décide en juin, lors d'un sommet réuni à Ouagadougou (Burkina Faso), de lever unilatéralement et partiellement l'embargo aérien décidé par l'ONU.

GESTE DE COMPROMIS

Conscients de cette évolution, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne proposent alors de faire un geste de compromis en acceptant qu'un procès se déroule dans un pays tiers, mais selon la loi écossaise. Tripoli ne donne cependant pas suite à cette proposition et exige des garanties à propos des sanctions de l'ONU et du sort des deux Libyens, pour le cas où ils seraient jugés coupables. A nouveau, le dossier s'enlise.

Une nouvelle médiation tentée par l'Afrique du Sud et par l'Arabie saoudite va cependant relancer les négociations. Le 15 février, les deux pays se montrent optimistes, et le 19 mars, en présence de Nelson Mandela, le colonel Mouammar Kadhafi annonce devant le Congrès général du peuple libyen que les deux hommes seront remis à la justice écossaise aux Pays-Bas *« d'ici le 6 avril »*. Washington et Londres affichent leur circonspection, mais cet engagement sera tenu.

Guerre des boutons (de porte) à Jérusalem

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Au moment où des milliers de fidèles s'étaient rassemblés à Jérusalem pour célébrer la mise en croix et la résurrection du Christ, une bataille surréaliste a opposé les responsables de l'Eglise, incapables de s'entendre sur l'emplacement d'une porte comme sur la garde de la clé qui l'accompagne. La discorde s'est installée lorsqu'en prévision de l'afflux des pèlerins attendus à l'occasion du prochain millénaire les autorités israéliennes ont demandé qu'une issue de secours soit percée dans les murs du Saint-Sépulcre qui, selon la tradition, abrite le tombeau du Christ. Une seule entrée (qui sert également de sortie) permet aujourd'hui d'accéder au sanctuaire, ce qui est déjà insuffisant pour le flux des milliers de pèlerins.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une nouvelle porte, mais personne ne s'entend lorsqu'il s'agit d'en désigner l'emplacement. C'est que le Saint-Sépulcre dépend juridiquement de plusieurs communautés religieuses qui, au fil des siècles, s'y sont taillé un territoire qu'aucune n'accepte de voir amputer, même si la partie à céder ne devait avoir que l'épaisseur d'une porte. Ici, chaque dalle, chaque pilier, chaque niche dans le mur fait l'objet d'une surveillance jalouse, et aucune procession ne peut traverser le territoire du voisin sans un accord préalable sur le trajet comme sur l'horaire. Guère étonnant, dans ces conditions, qu'il ait fallu plus de quarante ans pour mener à bien la réfection du dôme.

Quant aux travaux d'éclairage prévus pour accompagner les cérémonies du millénaire, ils n'ont toujours pas pu commencer, personne n'étant d'accord sur le trajet des câbles électriques... La « bataille de la porte » n'est donc qu'un nouvel épisode de cette très ancienne guéguerre. Depuis trois mois, Grecs orthodoxes, Arméniens, franciscains, Coptes égyptiens et éthiopiens ont multiplié les réunions, sans parvenir à dégager un compromis.

ESPOIR INAVOUABLE

Les Grecs, qui sont les plus anciens et les plus puissants à l'intérieur du bâtiment, gardent un prudent silence tandis que leurs frères franciscains et arméniens ont tendance à désigner le territoire éthiopien comme étant le *« lieu naturel »* où devrait être installée la porte. Les vingt-cinq prêtres éthiopiens qui, depuis des lustres, campent dans de modestes cellules adossées au bâtiment, répliquent qu'ils n'ont déjà pas assez de place pour pouvoir en offrir à la communauté.

On en est là, chacun espérant, sans publiquement l'avouer, que les Israéliens imposeront une solution qui mettrait tout le monde d'accord. Ne resterait plus ensuite qu'à régler les conséquences de cet acte d'autorité : la garde de la clé de la porte. Pour ce qui est de la porte d'entrée, il a fallu des années d'affrontements pour trouver la solution : confier la clé à une famille musulmane qui, moyennant rétribution, ouvre et ferme chaque jour la basilique. Le gardien de la porte de sortie sera-t-il plus facile à trouver ? *« L'Histoire, le passé, le présent et tous les responsables sont responsables de la situation »*, a philosophiquement commenté dimanche le patriarche latin de Jérusalem, Mgr Sabbah, en délivrant son message pascal.

Georges Marion

Le RU 486, « pilule du lendemain », commercialisé dans plusieurs pays de l'UE

LES LABORATOIRES Exelgyn ont annoncé mardi 6 avril le démarrage de la procédure d'enregistrement permettant au RU 486 (ou Mifegyne) de disposer d'une autorisation de mise sur le marché au niveau européen. Au centre de nombreuses controverses, cette molécule a, aujourd'hui, été utilisée par près d'un demi-million de femmes dans des procédures non chirurgicales d'interruption de grossesse. Elle est actuellement commercialisée en France (depuis 1988), en Grande-Bretagne (depuis 1990) et en Suède (depuis 1991). Parmi les pays concernés par cette demande d'enregistrement figurent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce et les Pays-Bas. *« Les experts des différents pays ont 90 jours pour donner leur avis,* a expliqué au *Monde* le docteur Edouard Sakiz, directeur d'Exelgyn. *En juillet prochain, nous devrions pouvoir entrer en discussion avec chacun des pays concernés, notamment l'Allemagne, pour préciser les conditions de distribution du RU 486. »*

M. Richard évoque un « partage des rôles » dans l'aide aux réfugiés kosovars

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, a indiqué mardi matin, sur RTL, que les pays de l'Alliance engagés dans les actions sur la Yougoslavie se *« partageraient les rôles »* dans l'aide à apporter aux réfugiés kosovars. *« Ces personnes ont vocation à revenir dans un Kosovo pluriethnique et sécurisé,* a-t-il expliqué. *(...) Pendant la période où on a à les soutenir, il faut que leurs conditions de vie soient correctes et qu'on fasse correctement face à l'urgence humanitaire. Nous pensons, nous, qu'en apportant l'aide massive (...) en Albanie et en Macédoine (...) nous avons la meilleure solution. L'Italie et la Grande-Bretagne partagent notre approche. D'autres partenaires pensent qu'il faut, pour aider les pays d'accueil, emmener les personnes déplacées hors de la zone. Nous ne préférons pas cette solution. » « Je crois qu'on se partagera les rôles »*, a-t-il conclu.

DÉPÊCHES

■ **TURQUIE : un attentat-suicide contre le gouverneur de la province de Bingol** (est) a fait 2 morts et 20 blessés, lundi 5 avril. L'auteur de l'attaque, un homme âgé d'une vingtaine d'années, a été déchiqueté et une fillette d'une dizaine d'années est morte sur le coup, a précisé sur la chaîne de télévision NTV le gouverneur, Suleyman Kamci, qui est sorti indemne de l'attentat. Selon une source hospitalière, l'attentat a fait 20 blessés, dont 5 policiers. Une vague d'attentats frappe la Turquie depuis l'arrestation mi-février du chef du PKK, Abdullah Öcalan, détenu sur l'île-prison d'Imrali, en mer de Marmara (ouest), qui est dans l'attente de son jugement. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES : le président Joseph Estrada a reporté, mardi 6 avril, de 90 jours l'exécution de trois condamnés** à mort par injection mortelle qui était prévue pour mercredi, afin de permettre une possible révision de leurs sentences. Un condamné à mort, Léo Echegaray, avait été exécuté le 5 février pour le viol en 1994 de sa fille âgée de 11 ans. Cette exécution était la première aux Philippines depuis vingt-trois ans après la réintroduction en 1994 de la peine de mort, abolie en 1987. Plus de 900 condamnés à mort se trouvent dans les prisons philippines. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté mardi 6 avril 1999 : 442 363 exemplaires. 1 -